Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16740 – 7,50 F – 1,13 EURO | SAMEDI 21 NOVEMBRE 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Mitterrand : l'épitaphe cruelle de Rocard

● L'ancien premier ministre affirme que le président disparu « n'était pas un honnête homme » ● Dans un entretien au « Monde », M. Hollande « déplore » cette mise en cause et répond aussi à Mme Voynet ● Il assure que les européennes ne changeront pas les équilibres gouvernementaux

DANS le dernier numéro de *La Revue du droit public*, consacré au quarantième anniversaire de la Constitution de 1958, l'ancien premier ministre, Michel Rocard, s'en prend violemment à François Mitterrand dont il juge qu'il *« n'était pas un honnête homme »*. Il affirme qu'il avait souhaité, en 1988, que *« quelqu'un d'aussi discuté que Roland Dumas »* ne fasse pas partie de son gouvernement. Violemment mis en cause à son tour par Michel Charasse et Jack Lang, M. Rocard a fait savoir au *Monde* qu'il ne souhaitait pas *« ajouter un mot »* à ses déclarations. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, *« déplore »* cette mise en cause de l'ancien président de la République qu'il met sur le compte d'un *« contentieux personnel »*. *« Les socialistes savent ce qu'ils doivent à François Mitterrand : l'union de la gauche, les victoires de 1981 et de 1988, des réformes majeures auxquelles Michel Rocard a d'ailleurs pris sa part. Leur gratitude n'a jamais été un aveuglement »*, assure M. Hollande.



Le premier secrétaire du PS répond également à Dominique Voynet, ministre de l'environnement, qui avait affiché son désaccord avec le gouvernement sur les sans-papiers. Il estime que, si l'action gouvernementale se *« définit collectivement »*, elle doit ensuite *« s'appliquer clairement »*. Toutefois, il assure qu'il n'y a pas eu de *« confrontation »* entre Mme Voynet et le premier ministre : les *« divergences doivent s'exprimer, mais elles ne peuvent pas être comprises comme une interpellation permanente de ce qui avait été décidé »*. M. Hollande assure, enfin, que le résultat des élections européennes de juin 1999 *« ne peut pas aboutir à une modification des équilibres au sein du gouvernement »* et récuse une *« stratégie des vases communicants »* entre les communistes et les Verts.

Lire pages 6, 7 et la chronique de Pierre Georges page 34

Le plus riche des Polonais préfère les mimosas de Provence

VARSOVIE
de notre correspondant

Pour son soixantième anniversaire, son fils lui a offert une superbe Bentley modèle 1952, épatante pour se promener avec son chien. Une fois par mois au moins, il passe quelques jours sur la côte d'Azur, dans la villa Miramar, rachetée au couturier Gucci et rebaptisée villa Garo, en l'honneur d'un autre chien, dont la statue de bronze domine désormais la Méditerranée. Alexandre Gudzowaty est assurément un original. Il passe aussi pour être l'homme le plus riche de Pologne.

A l'heure où son pays semble tout entier tourné vers l'Ouest, il a construit sa fortune, en un peu de moins de sept années, sur le commerce avec la Russie. Essentiellement en achetant du gaz contre des produits polonais. Le nom de sa principale société, Bartimpex (4,2 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1997, avec une quarantaine de personnes), résume son histoire : troc, import, export. Aujourd'hui, le troc, c'est terminé. Les échanges se font normalement, par l'intermédiaire d'une banque créée à cet effet. Alexandre Gudzowaty ne craint pas les conséquences de la crise russe : ce qu'il vend, ce sont des produits de première nécessité, par exemple, plus de 100 millions de dollars de nourriture chaque année à la ville de Moscou. Pas d'inquiétude non plus pour la construction du tronçon polonais du gazoduc de la presqu'île de Yamal, à laquelle il participe : l'investissement est stratégique pour la Russie comme pour la Pologne.

Pourquoi la Russie est-elle en déconfiture, alors que la Pologne poursuit une croissance rapide ? Modeste – ou prudent –, Alexandre Gudzowaty refuse de porter un jugement. Il préfère disserter sur sa propre conception des affaires : *« Rien d'illégal, rien d'immoral. »* C'est une question *« de dignité, de fierté »* qui lui vient de son père, diplômé de philosophie qui, au temps de la Pologne populaire, a préféré exercer le modeste métier de magasinier plutôt que de se compromettre au service d'un régime qu'il récusait. Mais c'était aussi un calcul à long terme : *« Quand j'ai lancé ma société, j'aurais très bien pu me débrouiller pour ne pas payer d'impôts. Tout le monde le faisait. J'aurais obéi à une logique économique. J'ai préféré une logique politique. Montrer, en particulier aux gouvernants, qu'on pouvait me faire confiance. »* Ce qu'il appelle son *« honnêteté »* a été récompensé. Quelques années plus tard, une grande société financière américaine, Cigna, l'a choisi comme partenaire pour créer en Pologne des compagnies d'assurances.

La fortune d'Alexandre Gudzowaty est estimée aujourd'hui à plus de 2,5 milliards de francs. *« Mais j'ai eu la chance de devenir riche après cinquante ans et une existence modeste. »* Il déteste les nouveaux riches, qui sont légion à Varsovie, et affirme que les Polonais feraient bien de *« retrouver de vraies valeurs »*. Plus que de ses affaires, il aime parler des mimosas de « sa » Provence, de ses tableaux de peintres français, de la chapelle oecuménique (il se dit athée) qu'il a fait édifier sur sa vaste propriété des environs de Varsovie, de son lama, de ses ânes... Il se félicite de ce que son fils unique, également principal actionnaire de ses sociétés, ne s'intéresse pas aux dures affaires : *« Le business, ça détruit un homme. »*

Jan Krauze

L'homme dans l'espace, pour quoi faire ?

ZARYA s'est envolée, vendredi 20 novembre à 7 h 40 (heure française), depuis les plaines du Kazakhstan, emportée dans l'espace par une fusée Proton. La mise sur orbite de ce premier élément de la future station spatiale internationale (ISS) est censée ouvrir une nouvelle ère dans la conquête spatiale. Si tout se passe comme prévu, un « village orbital », pouvant accueillir six ou sept passagers, tournera autour de la Terre en 2004, pour servir d'observatoire et de laboratoire pendant dix ans. Avec la mort annoncée de Mir, à l'été 1999, l'ISS sera le seul engin permettant des séjours de longue durée dans l'espace. Coût de cet équipement, exploitation comprise : 100 milliards de dollars (560 milliards de francs). Mais pour quoi faire ?

Les arguments avancés pour justifier ce projet ne manquent pas : recherche scientifique, bien-être des Terriens, création d'emplois, concorde des nations, préparation de la colonisation martienne... Dans un ouvrage intitulé *Conquête spatiale et démocratie*, Roger Lesgards, ancien secrétaire général du Centre national d'études spatiales (CNES), aujourd'hui directeur pour la mission de la Cité de l'espace à Toulouse, tord le cou à trois « idées reçues ».

Les *« retombées technologiques déterminantes »* tant vantées sont en fait modestes. L'espace est plutôt utilisateur de technologies mises au point dans d'autres secteurs et « durcies » pour résister au vide spatial, ce qui, précisément, les rend « inaptes » pour une exploitation industrielle. Sans les couches-culottes jetables inventées pour les premiers astronautes, la face du monde aurait-elle été changée ? Le mythe de la création en nombre d'emplois est aussi dénoncé : 30 000 Européens seulement travaillent dans le spatial, pour une population active de 150 millions de personnes. Les emplois indirects dans les télécommunications ? La Grande-Bretagne en bénéficie sans avoir développé son secteur spatial.

Mais, surtout, l'auteur juge *« faux et dangereux »* l'argument selon lequel l'avenir des activités spatiales se jouerait désormais *« essentiellement autour de la présence de l'homme dans l'espace et des vols habités »*.

Hervé Morin

Lire la suite page 15

■ Des routes pour les vélos

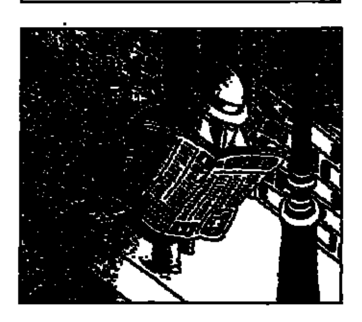
Le gouvernement devrait bientôt rendre public un schéma de 7 000 km de véloroutes et de voies vertes. *Le Monde* en dévoile la carte. p. 13

■ Jacques Chirac et la justice

M. Chirac ferait du vote de la loi sur la présomption d'innocence un préalable à la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Ce projet pourrait alors être reporté à l'an 2000. p. 34

■ Jean-Marie Le Pen en cassation

Le président du FN a annoncé, vendredi, qu'il se pourvoit en cassation après sa condamnation en appel à un an d'inéligibilité. Il pourra ainsi être candidat aux européennes. p. 7



■ Les « privés » s'adaptent

Les entreprises ont remplacé les époux trompés dans la clientèle des détectives. p. 14

■ Tensions à la SNCF

Les grèves localisées pourraient aboutir à un conflit social majeur. p. 19

■ Kenneth Starr n'en démord pas

Devant la commission judiciaire de la Chambre des représentants, le procureur Starr a maintenu que Bill Clinton a délibérément *« trompé »* le peuple américain. p. 3

■ Stop à la déflation

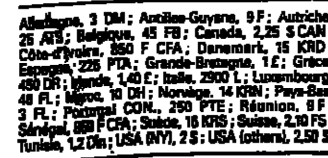
Un ancien secrétaire d'Etat américain au travail dénonce dans un point de vue l'insuffisance de la relance de l'activité économique mondiale. p. 16

■ La saga d'un film « interdit »

Le film *Pas vu pas pris*, de Pierre Carles, qui entend dénoncer la censure opérée par Canal Plus sur un documentaire stigmatisant la connivence entre médias et politiques, sort en salles. p. 29

■ Sibelius en concert

Le chef d'orchestre finlandais Paavo Berglund consacre deux concerts parisiens, les 21 et 22 novembre, à son compatriote, peu joué en France. p. 28



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 1121 - 7,50 F

La crise corse

■ Un entretien avec François Santoni, ex-dirigeant d'A Cuncolta

■ Il appelle à l'abandon d'une lutte armée qui aurait fait 220 morts

■ Il affirme que MM. Chirac et Juppé étaient informés des négociations secrètes de 1996

Lire page 10

Pinochet, le crime et le droit

L'ARRESTATION d'Augusto Pinochet à Londres, à l'initiative du juge espagnol Baltasar Garzon, relance le débat politique, juridique et philosophique sur le jugement des crimes contre l'humanité. Alors que les Lords doivent se prononcer, mercredi 25 novembre, sur l'immunité de l'ancien dictateur chilien, l'« affaire Pinochet » fera jurisprudence. Elle interpelle les Etats sur la nécessité de lutter plus activement contre l'impunité des crimes les plus graves, au-delà des fragiles expériences judiciaires concernant l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, et sans attendre la création effective de la Cour pénale internationale au début du XXIe siècle. Mais les juristes ne sont pas unanimes. Enquête.

Lire page 2

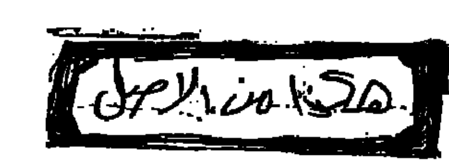
Puissants Wallabies



JASON LITTLE

LE MATCH France-Australie du samedi 21 novembre s'annonce physique, à l'image de l'ailier Jason Little, vingt-huit ans, 1,83 m, 97 kg. La crédibilité de l'équipe de France de rugby est en jeu : elle n'a pas battu les Wallabies depuis 1993. Leur puissance relance la polémique sur la créatine, molécule de synthèse consommée par certains rugbymen.

Lire pages 24 et 25



JUSTICE L'arrestation à Londres de l'ancien dictateur chilien, Augusto Pinochet, relance le débat politique, juridique et philosophique sur la lutte contre l'impunité concernant les crimes contre l'humanité. ● **QUELLE QUE SOIT** la décision que rendront les Lords, mercredi 25 novembre, le monde a découvert qu'un juge espagnol peut, seul ou presque, bouleverser un ordre établi qui accorde presque toujours l'impunité à d'anciens responsables d'Etat. ● **LA LUTTE** contre l'impunité a été érigée en principe à la suite des procès de Nuremberg et de Tokyo après la seconde guerre mondiale, mais a dû attendre cinquante ans et la création des tribunaux internationaux sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda pour commencer à être appliquée. ● **LA COMMUNAUTÉ** des nations a décidé, cet été à Rome, de créer une cour pénale internationale à vocation universelle.

L'affaire Pinochet relance le débat sur le jugement des crimes contre l'humanité

L'arrestation de l'ancien dictateur chilien à Londres fait progresser l'idée de lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves, après les expériences fragiles sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda

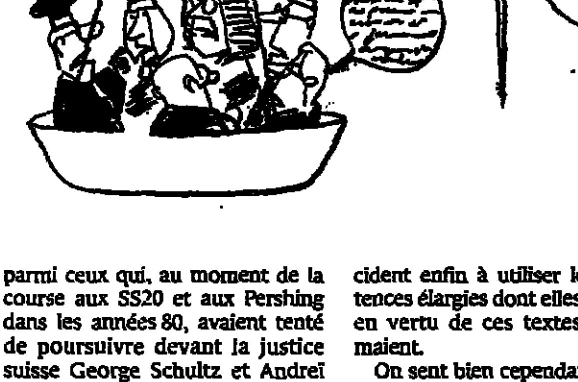
LE MONDE est-il en train de changer au point que les grands criminels politiques soient désormais menacés d'être, un jour où l'autre, rattrapés par la justice ? Cette idée du combat contre l'impunité, vieille de plus d'un demi-siècle, rencontrait jusqu'ici auprès du grand public un certain scepticisme : hormis les procès des criminels nazis par lesquels l'Europe purge encore son histoire, sur quoi débouchait-elle sinon de belles promesses le plus souvent non tenues, par exemple celle de confondre les vrais responsables du « nettoyage ethnique » en Bosnie ? Et voilà que soudain tout paraît simple : l'opinion découvre, assez interloquée, que l'aplomb d'un petit juge madrilène suffit à faire arrêter Pinochet ; elle découvre que n'importe quel tribunal français ou espagnol a le pouvoir de le juger.

Dans les milieux où on était supposé le savoir, l'événement provoque un petit séisme. On passe en quelque sorte du virtuel au réel. Un vrai débat s'amorce entre politiques, militants des droits de l'homme, moralistes, juristes. Les uns voient dans l'affaire Pinochet une magnifique occasion de populariser le combat contre l'impunité et de faire évoluer radicalement les mœurs politico-judiciaires.

En France, cent trente juristes viennent ainsi de lancer un appel à la Chambre des lords et aux juridictions nationales, leur demandant de *« prendre conscience qu'à l'aube du XXI[e] siècle, le moment est venu d'accompagner le mouvement de l'histoire »*. D'autres au contraire allument les signaux « danger » et mettent en garde contre les effets pervers d'une ardeur inconsidérée à poursuivre Pinochet en Europe.

L'idée que l'ancien chef de la junte militaire a bien mérité un procès n'est guère contestée, sauf par ses partisans chiliens. Mais la question qui fait débat est : Qui peut le juger ? Qui a la compétence, qui a les moyens, qui a la légitimité pour le faire ?

Une première interrogation, d'ordre philosophique, est posée par la juriste Mireille Delmas-Marty, professeur à Paris-I, reprenant une idée déjà émise en son temps par Hannah Arendt dans *Eichman à Jérusalem*, puis par d'autres au moment du procès Barbie à Lyon : *« Par définition*, dit-elle (*Libération* du 18 novembre), *le crime contre l'humanité concerne l'humanité entière, par-delà les seuls nationaux d'un pays. A l'évidence, c'est la communauté internationale tout entière qui doit le juger. »*



Les défenseurs de Pinochet ne se sont pas privés de renvoyer l'Espagne à son passé franquiste

Et M[me] Delmas-Marty d'appeler de ses vœux la mise en place rapide de la Cour pénale internationale (CPI) dont les statuts ont été adoptés par cent quarante pays à Rome cet été. Malheureusement, cette Cour ne verra pas le jour avant plusieurs années, et ne pourra de toute façon se saisir que des crimes commis après sa création.

La plupart de ses confrères n'ont pas les mêmes réserves philosophiques. Olivier Russbach milite en sens inverse depuis des années, au sein de l'association Droit contre raison d'Etat, puis DI 90, et il était parmi ceux qui, au moment de la course aux SS20 et aux Pershing dans les années 80, avaient tenté de poursuivre devant la justice suisse George Schultz et Andreï Gromyko pour *« préparation à crime contre l'humanité »*. *« Je crois que le crime contre l'humanité peut être jugé par un tribunal de quartier*, dit-il aujourd'hui, *sinon il ne sera puni que de façon très exceptionnelle. »*

Sans aller jusqu'à ces déclarations provocatrices, beaucoup de juristes font valoir que certains accords internationaux, à commencer par les Conventions de Genève de 1949, obligent les Etats à juger eux-mêmes les auteurs de violations graves des droits de l'homme quelle que soit leur nationalité (c'est le principe de la compétence universelle) ou à les extrader. Ils saluent comme un progrès majeur le fait que des juridictions nationales jusqu'ici réticentes se décident enfin à utiliser les compétences élargies dont elles disposent en vertu de ces textes qui dormaient.

On sent bien cependant la fragilité de ce principe de juridiction universelle. Des Chiliens, y compris parmi les démocrates, soulignent aujourd'hui le très délicat problème de légitimité politique que pose le jugement de Pinochet par des étrangers, quand bien même ils invoqueraient des valeurs universelles et du droit international. Le risque général d'une telle démarche, c'est que la justice qu'on veut rendre apparaisse, selon les cas, comme une justice de riches, de Blancs, d'Européens, et qu'elle provoque une réaction de rejet allant exactement à l'encontre du but recherché. Dans ce registre, les défenseurs de Pinochet ne se sont pas privés de renvoyer l'Espagne à son passé franquiste et de lui conseiller de balayer d'abord devant sa porte.

Parmi les juristes et diplomates qui ont travaillé ces dernières années sur des textes comme la déclaration de l'ONU contre l'impunité (1993) ou les statuts de la Cour pénale internationale, on souligne fortement le danger d'une logique judiciaire « *absolutiste* ». *« Il y a actuellement un mouvement de fond contre l'impunité*, dit l'un d'eux. *Mais nous devons admettre que des pays différents puissent emprunter des approches différentes dès lors qu'ils ne renient pas les principes fondamentaux. »* Il évoque le *« droit de savoir »* qu'aucune loi d'amnistie ne devrait abolir, l'importance des commissions vérité du type de celle qui a travaillé en Afrique du Sud, la nécessité d'inscrire toute intervention judiciaire internationale dans un processus de réconciliation nationale et de l'accompagner d'une aide à la structuration d'un Etat de droit. Il rappelle qu'*« après Nuremberg, l'Allemagne a dû juger elle-même des milliers d'autres prévenus »*. *« Le problème au Chili*, poursuit-il, *c'est que le processus national est resté inachevé : les faits ont été établis, mais pas les responsabilités. Il y a des dangers des deux côtés dans le cas Pinochet : celui de ne pas le juger et celui de donner l'impression que c'est le Nord qui juge le Sud. »*

A ces appels à la prudence, certains ajoutent les difficultés matérielles qu'aurait à juger Pinochet une juridiction française ou espagnole qui ne disposera pas des mêmes moyens matériels et pouvoirs de contrainte que ceux des deux Tribunaux pénaux internationaux créés pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ou ceux de la future Cour internationale.

L'effet symbolique que produirait un non-lieu serait catastrophique par rapport à la démarche qui inspire les poursuites

Il lui faudra, pour instruire le dossier, rassembler les preuves, recueillir les témoignages, avoir recours aux autorités chiliennes. Or, il lui faudra aussi – précisément parce que c'est une juridiction étrangère – respecter avec une rigueur extrême les droits de la défense. L'effet symbolique que produirait un non-lieu serait catastrophique par rapport à la démarche qui inspire les poursuites.

Autre souci enfin qu'exprime Dany Cohen, professeur à Paris-XIII et avocat : la dérive. *« Je suis partagé*, dit-il, *entre mon désir ardent de voir Pinochet jugé et la perspective de la montée d'un type de pouvoir qui représente un danger. Si chaque tribunal peut se saisir de n'importe quoi, on va vers une justice de cow-boys. »*

Le débat, philosophique, politique, est évidemment aussi juridique. De ce point de vue, la compétence des tribunaux français, espagnols ou suisses n'est pas discutable dès lors qu'ils s'agit de crimes commis contre des ressortissants de ces pays. Beaucoup ne le savaient pas mais nul ne le conteste. C'est en vertu de ce principe dit « de rattachement » par la nationalité des victimes et inscrit dans le Code pénal qu'un tribunal français a pu juger par contumace le capitaine Astiz, l'*« ange blond »* de Buenos Aires, tortionnaire et assassin de deux religieuses françaises. Les choses se compliquent dès lors que le juge Garzon prétend instruire les dossiers de victimes non espagnoles, dès lors qu'il recourt à la qualification de *« génocide »* ou que l'un des plaignants français adopte celle de *« crimes contre l'humanité »*. Autrement dit, plus la démarche est ambitieuse et plus elle est risquée. Plus on fait appel à des notions introduites par le droit international, plus la partie est difficile.

« Si chaque tribunal peut se saisir de n'importe quoi, on va vers une justice de cow-boys »

Le débat entre juristes oppose ceux qui appellent à un strict respect des définitions du droit international qui ne donne pas d'évidence compétence aux tribunaux étrangers pour juger les crimes les plus graves de Pinochet, et ceux – assez nombreux semble-t-il – qui estiment que le droit est interprétable. *« Il y a des principes supérieurs qui doivent être respectés en toutes circonstances*, dit l'un de ces derniers. *Il faut faire avancer cette idée avec les instruments juridiques dont nous disposons, les interpréter. C'est facile d'interpréter des textes qui n'ont jamais été appliqués. »*

Louis Joinet, premier avocat à la Cour de cassation et expert à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, souligne ces deux étages des démarches engagées contre Pinochet. L'avocat d'un des plaignants français, William Bourdon (par ailleurs l'un des responsables de la Fédération internationale des droits de l'homme), s'est prudemment limité au premier étage, celui du rattachement par la nationalité des victimes. Commentant sa démarche, Louis Joinet fait valoir qu'il y aurait déjà une avancée considérable à considérer que le crime de disparition forcée n'est pas prescrit au bout de dix ans. Il souligne d'autre part que, pour la première fois c'est non plus un exécutant, mais un instigateur, un ancien chef d'Etat, qui va être poursuivi et que la démonstration sera faite de l'importance de la préservation des archives (en l'occurrence celles du plan Condor) pour la mise à jour des responsabilités et l'établissement, judiciaire ou non, de la vérité.

Quoi qu'il advienne sous la perruque des Lords chargés d'octroyer ou non au général Pinochet le bénéfice de l'immunité britannique, toutes ces questions auront été posées. Elles l'auront été très publiquement à propos d'un personnage qui fit l'objet dans les années 70 d'une détestation populaire quasi universelle. Il fut pour une génération aujourd'hui aux commandes la figure de l'inacceptable et il est maintenant la source d'une nouvelle prise de conscience. Quelle pédagogie !

C[illegible]

Peut-on arrêter tous les dictateurs ?

NON. Les chefs d'Etat en exercice jouissent en principe de l'immunité totale. Seul le Tribunal de La Haye pour l'ex-Yougoslavie ne reconnaît pas ce principe. Les statuts de la future Cour pénale internationale ne le reconnaissent pas non plus.

Cela va obliger la France, comme beaucoup d'autres pays signataires, à réviser sa Constitution, qui prévoit que le président et les membres du gouvernement ne peuvent être jugés que par la Haute Cour de justice.

LE GÉNÉRAL PINOCHET PEUT-IL PRÉTENDRE À L'IMMUNITÉ ?

Le droit anglais accorde une *« immunité souveraine »* très large aux anciens chefs d'Etat, contrairement au droit français, qui considère que cette immunité est levée dès lors qu'ils ont quitté leurs fonctions. Mais tout est relatif : rien n'empêche en principe les Lords de tenir compte de la gravité particulière des faits ou de l'évolution du droit international.

Certains contestent en outre la qualité de *« chef d'Etat »* du putchiste Pinochet dans la période initiale de sa prise du pouvoir, durant laquelle ont été commis certains des faits qui lui sont reprochés.

LES TRIBUNAUX ÉTRANGERS SONT-ILS COMPÉTENTS POUR JUGER PINOCHET ?

– Ils le sont, incontestablement, dès lors que les victimes des faits incriminés sont des ressortissants de leur pays. Dans ces cas ne se pose que la question de la prescription des crimes. Le code de procédure pénale français fixe à dix ans, à partir du jour où le crime a été commis, la durée de prescription pour les tortures, séquestrations, disparitions. En ce qui concerne les disparitions, les juges et avocats essaient de faire valoir que le délai de prescription ne peut courir qu'à partir du jour où le corps a été retrouvé.

– Ils peuvent l'être, dans certains cas, en vertu du principe de compétence universelle prévu par certains accords internationaux. Dans l'affaire Pinochet, ce principe est contesté.

LE PRINCIPE DE COMPÉTENCE UNIVERSELLE PEUT-IL S'APPLIQUER ?

Il n'est prévu que :

– par les conventions de Genève de 1949, mais elles régissent le droit de la guerre et ne concernent que les conflits armés. On peut contester que le Chili de Pinochet ait jamais été en état de *« conflit armé »* et prétendre qu'il ne s'agissait que d'une situation de *« tension interne »*. On peut aussi prétendre le contraire ;

– par la convention contre la torture de 1984, mais la présence de l'auteur présumé sur le territoire de l'Etat où sont engagées les poursuites est une condition en principe nécessaire ;

– par la Déclaration des Nations unies sur les disparitions forcées (1992), mais ce n'est qu'une déclaration, moins contraignante que les conventions.

Le principe de la juridiction universelle a cependant fait du chemin avec la création des deux Tribunaux pénaux internationaux sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, qui autorisent les juridictions nationales à se saisir des criminels réfugiés sur leur territoire, sauf si La Haye ou Arusha leur demandent de se désister. Deux procédures sont en cours en France contre des Rwandais soupçonnés d'avoir participé au génocide de 1994. D'autres l'ont été en Allemagne et en Autriche pour des acteurs du conflit en Bosnie. Beaucoup de juristes se réfèrent à l'esprit de ces textes qui régissent les TPI. Les statuts de la future Cour pénale internationale excluent en revanche la compétence universelle.

C. T.

Le maire de Moscou tente de fédérer l'opposition en vue de la présidentielle

Iouri Loujkov a créé son propre parti, La Patrie

MOSCOU
de notre correspondant

Iouri Loujkov est prêt à participer à une élection présidentielle anticipée en Russie. Le maire de Moscou a complété sa « machine de guerre » électorale en créant, jeudi 19 novembre, son propre parti politique, La Patrie. Annoncée depuis plusieurs semaines, la réunion constitutive a eu lieu à la mairie de Moscou. M. Loujkov a pu afficher les nombreux soutiens dont il bénéficie. Sergueï Iastrjembski, ancien porte-parole du Kremlin, et Andreï Kokochine, ancien secrétaire du conseil de sécurité étaient présents. Les deux hommes avaient été limogés en septembre par Boris Eltsine après avoir plaidé pour la nomination du maire de Moscou au poste de premier ministre.

Mais c'est surtout la participation d'une vingtaine de gouverneurs de régions et de présidents de républiques autonomes qui a été remarquée. Depuis des semaines, M. Loujkov multiplie les déplacements en province et passe de nombreux accords économiques avec les régions. Il tente ainsi de surmonter la méfiance, voire l'hostilité des électeurs provinciaux envers la capitale. Il connaît l'influence déterminante qu'auront les gouverneurs lors des élections législatives, normalement prévues en décembre 1999, et dans la compétition présidentielle.

Elu, à l'unanimité, président de La Patrie, Iouri Loujkov a tenté de définir *« le centrisme »* qu'il dit vouloir incarner pour *« sortir la Russie de la crise économique ». « Notre principe est de servir le peuple,* a-t-il déclaré. *La Patrie souhaite coopérer avec tous les partis détachés des dogmes de gauche, du radicalisme économique et du monétarisme. »* Le maire de Moscou a ajouté quelques couplets nationalistes à son éloge *« du bon sens et du compromis ». « Le niveau de vie de la plupart des citoyens s'est catastrophiquement effondré, tandis que la pornographie et le sadisme s'étalent sur les écrans télé ».*

Lors d'un déplacement à Londres en octobre, Iouri Loujkov avait déclaré vouloir construire *« un parti social-démocrate moderne ».* Dans le même temps, il évoquait une possible coalition de *« centre-gauche »,* sans refuser l'alliance proposée par Guennadi Ziouganov, chef du parti communiste (KPRF). La tempête politique déclenchée par les diatribes antisémites d'un député communiste, Albert Makachov, et le refus du KPRF de le désavouer, incitent M. Loujkov à regarder désormais vers la droite.

SOUTIEN DE TCHERNOMYRDINE

La surprise est venue de son vieux rival, Viktor Tchernomyrdine, dirigeant du parti de centre-droit Notre Maison la Russie. L'ancien premier ministre a déclaré, jeudi, qu'il *« pourrait soutenir une candidature »* du maire de Moscou. Deux jours auparavant, M. Tchernomyrdine réaffirmait pourtant son intention d'être candidat à l'élection présidentielle. Le mois dernier, les deux hommes s'étaient vivement opposés. Iouri Loujkov expliquait qu'il n'avait que faire *« d'un retraité de la politique ».* M. Tchernomyrdine répliquait en assurant que *« les incessants changements d'avis »* du maire de Moscou *« ruinaient sa crédibilité ».*

L'apparent revirement de M. Tchernomyrdine tient à ses difficultés au sein de son propre parti. Plusieurs voix, dont celles du gouverneur de la région de Saratov, Dmitri Aïatskov, présent jeudi à la mairie de Moscou, demandent son remplacement. Iouri Loujkov a expliqué que son adversaire le plus sérieux était Alexandre Lebed, gouverneur de la région de Krasnoïarsk. Il entreprend donc de le contenir en tendant la main à toutes les autres forces politiques. Ce fût les communistes en octobre. C'est aujourd'hui Notre Maison la Russie. Et ce fût la semaine dernière, Iabloko, le parti réformateur de Grigori Iavlinski. Dimanche, le maire de Moscou expliquait combien il appréciait *« le sérieux des analyses et des propositions »* de M. Iavlinski et qu'il serait *« ravi »* si celui-ci accédait à la fonction présidentielle.

L'autre bonne nouvelle pour Iouri Loujkov est venue du premier ministre. Evgueni Primakov a répété, jeudi, qu'il ne serait pas candidat à la présidence, ayant *« déjà fait le maximum en acceptant le poste de premier ministre ». « Ce n'est plus de mon âge »,* a-t-il ajouté. Au sommet des sondages de popularité, le premier ministre laisse ainsi la voie libre, pour le moment tout au moins, au maire de Moscou.

François Bonnet

M. Starr accuse à nouveau M. Clinton d'avoir « trompé » délibérément le peuple américain

La crédibilité du procureur a été mise en cause par les défenseurs du président

Le procureur Kenneth Starr a témoigné, jeudi 19 novembre, devant le Congrès. Les défenseurs de Bill Clinton ont systématiquement mis en doute sa crédibilité. M. Starr était le premier témoin à comparaître devant la commission judiciaire de la Chambre des représentants chargée de décider s'il y a lieu de recommander une éventuelle mise en accusation du président pour son rôle dans l'affaire Lewinsky.

WASHINGTON
de notre correspondant

Kenneth Starr a tenu douze heures, jeudi 19 novembre, sous les questions des membres de la commission judiciaire de la Chambre des représentants. C'était la première fois que le procureur chargé d'enquêter sur Bill Clinton paraissait en public, relayé à travers le pays par les caméras de télévision, et qu'il exposait en direct ses vues sur la destitution du président, actuellement en visite au Japon *(lire page 4)*. C'était aussi la première fois qu'il passait de l'autre côté du prétoire et qu'il était à son tour soumis à un interrogatoire aussi désagréable.

Avec la déposition de ce « témoin » commençait la procédure pouvant mener à *l'impeachment* (mise en accusation) du président Clinton. Très attendue, sa prestation n'a guère surpris. Tout d'abord, elle avait été distribuée à la presse à l'avance ; les journaux télévisés du soir et les quotidiens du matin en avaient publié de larges extraits.

Mais les cinquante-huit pages de sa déclaration lues d'une voix monocorde pendant deux heures n'ont pas apporté grand-chose de nouveau... si ce n'est d'entendre les accusations de M. Starr de sa propre bouche. Ce n'était pas le but de l'exercice.

> En une journée le procureur est passé du rôle de témoin à celui de « prévenu »

Le président de la commission et la majorité républicaine entendaient donner à M. Starr l'occasion de faire changer d'avis une opinion qui l'exècre et relancer, une ultime fois, une enquête qui s'enlise. Les démocrates et l'avocat du président Clinton voulaient donner l'image d'un procureur obsédé par le sexe et ses convictions partisanes.

Avec une *« éloquence digne d'un professeur de latin de lycée »,* selon les termes d'un commentateur de CNN, Kenneth Starr a évoqué dix cas prouvant un *« modèle de comportement » « d'obstruction au cours de la justice »,* de *« tromperie préméditée et délibérée du peuple américain ».* Il a démenti s'être uniquement intéressé à une affaire sexuelle, affirmant que, à six reprises, quand le président avait eu le choix de dire la vérité ou de mentir, il avait choisi la seconde option. Ses parjures, a-t-il assuré, *« peuvent constituer un motif d'*impeachment ». Pour convaincre de son objectivité, il a annoncé qu'il avait rédigé en 1997 un réquisitoire contre le président sur l'affaire Whitewater, qu'il n'avait pas transmis au Congrès *« en raison de la difficulté d'établir la vérité avec suffisamment de certitude ».* Il manque donc de preuves dans cette affaire, sur laquelle il enquête depuis plus de quatre ans.

De même sur les dossiers du « Filegate » (sur l'obtention illicite de dossiers du FBI) et du « Travelgate » (le service de voyages de la Maison Blanche), le procureur a également indiqué n'avoir aucun élément permettant d'inculper le président. Ne reste donc en course que le « Monicagate ».

Cette révélation – la seule de cette longue journée – a déclenché un tir de barrage des démocrates. Kenneth Starr a été accusé d'avoir délibérément dissimulé les résultats de son enquête pendant des mois pour ne les rendre publics qu'une fois les élections passées ; en clair, d'avoir sciemment assisté la campagne électorale des républicains. Il s'est défendu en assurant que sa mission était uniquement de fournir les preuves de la culpabilité présidentielle. *« En d'autres termes, vous n'avez rien à dire quand vous n'avez pas quelque chose de négatif à dire »,* lui a rétorqué le démocrate Barney Frank. Un autre élu l'a accusé de se prendre pour *« un policier du sexe rémunéré par le gouvernement fédéral ».*

Ces échanges donnent le ton de la journée. Tandis que les républicains se sont succédé pour faire un éloge sans nuances de Kenneth Starr, le parti du président s'est efforcé de le peindre sous les couleurs les plus noires : pour dissimuler un conflit d'intérêts, il a caché au ministère de la justice ses liens avec la défense de Paula Jones, une autre jeune femme accusant Bill Clinton de harcèlement sexuel ; brutal, il a intimidé des témoins pour leur faire dire ce qu'il souhaitait, afin d'incriminer le président ; hypocrite, il a organisé des fuites. Une représentante a même parlé d'une possible plainte pour parjure contre lui.

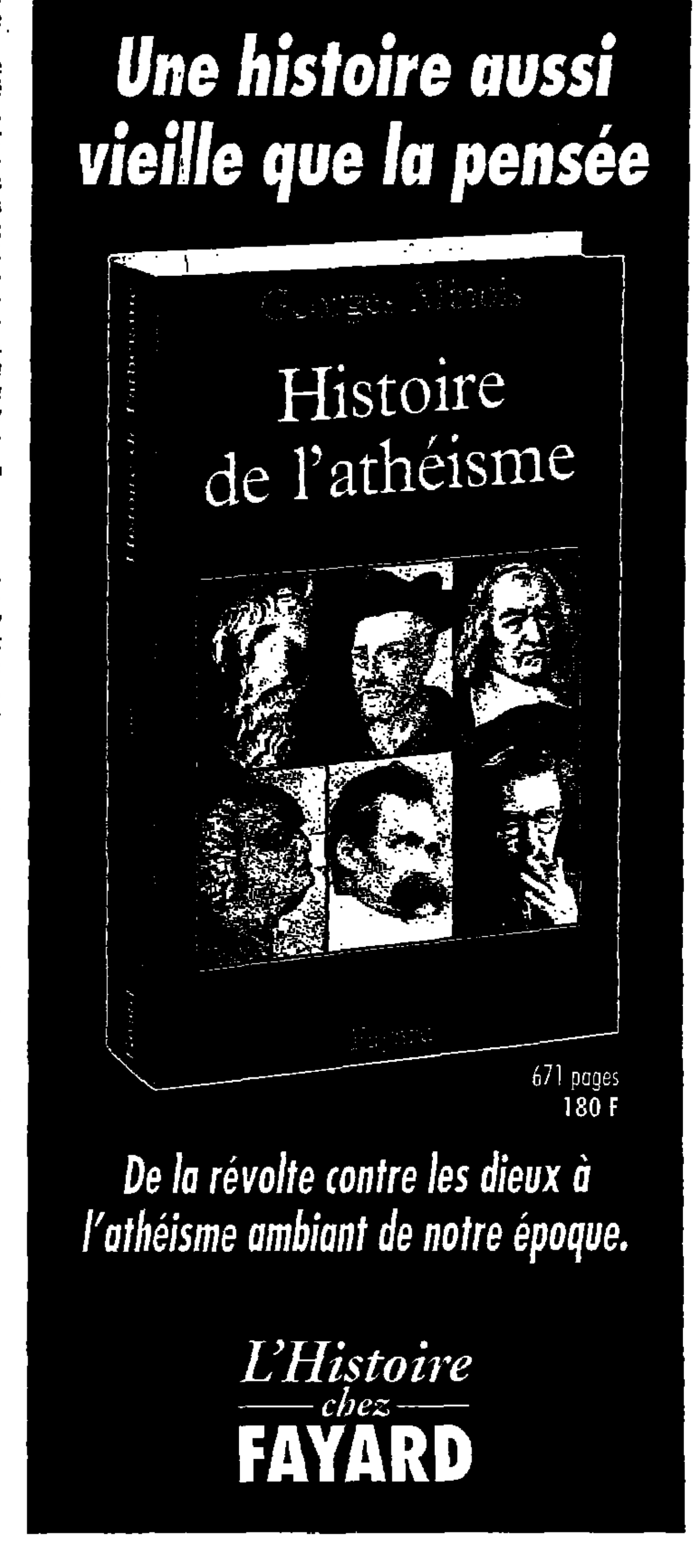
On a donc assisté à une curieuse journée où le procureur devenait prévenu. Certes M. Starr s'en est bien tiré, gardant son calme et répondant avec une lenteur calculée. Ce faisant, il a donné une curieuse impression de déjà-vu. Il ne se souvenait plus très bien de faits ou de documents mentionnés ; il n'était pas là lors de tel interrogatoire ; il devait consulter ses notes, ses collaborateurs ; il n'était pas très sûr ; il n'avait pas bien entendu la question ; il souhaitait que des questions lui soient posées par écrit... ce qui n'était pas sans rappeler le comportement dilatoire qu'il a reproché au président Clinton. Mais cela avait-il vraiment beaucoup d'importance, questionneurs et questionné – convaincus d'avance – s'adressant avant tout, par-delà la salle de la commission, à l'opinion ?

Que va-t-il sortir d'une confrontation parfois teigneuse ? Sans doute pas grand-chose. L'opinion ne veut plus entendre parler de l'affaire. De plus en plus de républicains – en premier lieu leur nouveau chef, Bob Livingston – veulent se débarrasser au plus tôt de ce que certains considèrent comme une pierre accrochée à leur cou. Les gouverneurs républicains, réunis ces jours-ci, veulent que l'on revienne aux choses sérieuses ; celui de Louisiane a ainsi déclaré que *« tout cela n'est qu'un autre gros tas de pornographie qui n'intéresse personne. Ils n'ont pas encore appris leur leçon »,* a-t-il ajouté à l'adresse de ses collègues, qui contrôlent la Commission judiciaire, et qui sont de plus en plus isolés dans une croisade anti-Clinton devenue politiquement sans objet.

Patrice de Beer

Le précédent d'Alexander Hamilton

Le *Wall Street Journal* a publié jeudi en « une » un article intitulé : « Il a eu une affaire, il l'a dissimulée, s'est fait prendre et a gardé son poste. De qui s'agit-il ? D'un père fondateur qui inspire les deux parties dans le débat sur l'*impeachment* ». Il s'agit de l'ancien secrétaire d'Etat au Trésor Alexander Hamilton qui, en 1791, avait eu une affaire avec une femme mariée, Maria Reynolds. Après qu'il eut donné au mari trompé une importante somme d'argent en échange de son silence, il reçut la visite de trois de ses collègues. Ceux-ci le soupçonnaient de collusion avec M. Reynolds dans des affaires financières. Il leur dévoila donc la vérité et ils repartirent satisfaits de sa réponse et confus de l'avoir embarrassé. L'un d'eux, le futur président Monroe, conserva les lettres de Hamilton, les passa à son rival Jefferson, qui les donna à un journaliste. Triste retour des choses, quelques années plus tard, c'est ce même journaliste qui révéla la liaison de Jefferson avec son esclave noire. – *(Corresp.)*



La Suède souhaite entendre le chef du PKK sur le meurtre d'Olof Palme

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Il n'aura pas fallu attendre longtemps avant que la police suédoise ne se manifeste après l'arrestation en Italie d'Abdullah "Ocalan, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Cette formation est bien connue des autorités de Stockholm. Non seulement elles l'interdirent – bien avant l'Allemagne ou la France – pour activités *« terroristes »* après l'assassinat en Suède de deux dissidents du PKK, en 1984 et 1985, mais l'organisation autonomiste fut aussi, pendant quelques mois, la principale suspecte dans l'enquête sur le meurtre du premier ministre suédois Olof Palme, le 28 février 1986. Si la « piste kurde » n'aboutit finalement à rien, les policiers ne parvinrent pas pour autant à élucider le crime. Aussi viennent-ils de réclamer la possibilité d'interroger Abdullah Öcalan, interpellé le 12 novembre à son arrivée à Rome en provenance de Moscou. Non pas que les enquêteurs aient de nouveaux éléments à charge contre le PKK, affirme-t-on à Stockholm, mais *« nous nous devons de poser des questions à Öcalan, maintenant qu'il se tient à notre disposition »,* explique le chef de la police criminelle, Lars Nylen.

Il revient désormais au procureur en chef, Jan Danielsson, en charge du dossier Palme, de décider de transmettre ou non cette requête à Rome. Si sa décision est positive, il ne fait aucun doute que les Suédois souhaiteront entendre le Kurde à propos du refus du Royaume scandinave de lui accorder l'asile politique. Un refus qui, couplé à une coopération présumée des services de renseignements suédois et turcs, aurait pu pousser le chef du PKK à se venger en commanditant le meurtre d'Olof Palme, selon les tenants de la vieille « piste kurde ».

Abdullah Öcalan était susceptible d'être accueilli en Suède dans le cadre du regroupement familial, son épouse d'alors y ayant obtenu un permis de résidence depuis 1981. Cette dernière avait rencontré Olof Palme afin de plaider la cause de son mari. Le dirigeant social-démocrate, alors dans l'opposition, avait *« répondu qu'il n'y était pas opposé, mais que ce n'était pas à lui de décider »,* raconte l'écrivain kurde Mahmut Baksi, qui assista à l'entretien. Sur avis de sa police secrète *(Säpo),* Stockholm opposa en 1984 une fin de non-recevoir à la demande d'Öcalan, qui trouva ensuite refuge au Liban et en Syrie jusqu'en octobre. A l'été 1986, le préfet de police, Hans Holmer, chargé de l'enquête sur l'assassinat de Palme, s'orienta résolument vers la « piste kurde » sur la base d'étranges écoutes téléphoniques. Mais elle tourna court : faute de preuve, une vingtaine de suspects arrêtés furent très vite relâchés et M. Holmer fut démis de ses fonctions.

Le nom du PKK – qui bénéficie du soutien d'une partie des 20 000 Kurdes de Suède – refit surface au printemps. Un responsable militaire de la guérilla, arrêté par les forces turques, aurait reconnu, dans des conditions peu claires, le meurtre au nom du PKK. Depuis, plus rien ; jusqu'à la nouvelle de l'arrestation d'Öcalan. Elle surprit les enquêteurs suédois tout occupés à démêler une piste qu'ils considèrent plus chaude. Celle d'un revolver qui aurait servi à dévaliser un bureau de poste en 1985 et dont les balles auraient été fabriquées au même endroit que celle qui tua Olof Palme...

Antoine Jacob



Bill Clinton cherche à calmer les tiraillements avec le Japon

La péninsule coréenne est à l'ordre du jour de sa visite à Tokyo et à Séoul

Le président Clinton s'est efforcé de séduire les Japonais en dépit des tensions qui prévalent entre le Japon et les Etats-Unis, à propos de leurs rapports économiques en particulier. La situation dans la péninsule coréenne et les incertitudes sur les intentions de Pyongyang constituent un test des nouvelles relations militaires entre les deux pays, dans un climat alourdi par les remontrances américaines envers l'archipel.

TOKYO
de notre correspondant

« Le partenariat entre le Japon et les Etats-Unis (...) continuera à jouer un rôle puissant dans le développement de la région Asie-Pacifique », a souligné le premier ministre, Keizo Obuchi, au cours du dîner offert en l'honneur de Bill Clinton, qui vient de faire une visite de vingt-quatre heures à Tokyo avant de gagner Séoul vendredi 20 novembre. Pourtant, ledit partenariat n'est pas vécu sans grincement de dents à Tokyo et sans agacement à Washington.

La visite de Bill Clinton au Japon intervient alors que l'onde de choc de la sortie du vice-président Al Gore à Kuala Lumpur à l'encontre du premier ministre malaisien Mahathir ne s'est pas encore évanouie. Mais, à Tokyo, Bill Clinton a plutôt cherché à détendre l'atmosphère. Il n'a voulu que donner des *« conseils d'ami aux Japonais »*, qui, *« en dépit de leurs difficultés, ne doivent pas être trop pessimistes »*, a-t-il par exemple déclaré au cours d'une conversation télévisée avec le public. Il a répondu à toutes les questions personnelles – y compris sur la manière dont il s'est excusé auprès de sa femme pour l'affaire Lewinski –, et son aisance a séduit un public peu accoutumé à ce genre d'exercice de charme médiatique.

Ce numéro de *« Clinton Magic »*, comme le qualifie le *Washington Post*, aura-t-il apaisé les Japonais ? Devant la chambre de commerce américaine à Tokyo, le secrétaire adjoint au Trésor, Lawrence Summers, conservait un autre ton en déclarant que *« le Japon est l'épicentre des crises financières asiatiques »*. La presse japonaise met plutôt l'accent sur la tension des relations américano-nippones et sur les divergences entre les Etats-Unis et les autres pays de la région.

« EFFRONTERIE »

La diplomatie du « porte-voix » employée à l'égard du Japon et de l'Asie en général – à l'exception de la Chine – agace partout. Les dirigeants nippons, pour leur part, n'ont pas oublié l'affront que leur fit, en juin, M. Clinton en refusant de s'arrêter à Tokyo au retour de sa visite à Pékin. Ni qu'il prit alors la Chine comme tribune pour critiquer un Japon qui est pourtant le principal allié des Etats-Unis dans la région. La décision récente de l'agence de cotation Moody's de rétrograder le classement des emprunts d'Etat japonais (*Le Monde* du 18 novembre) a été qualifiée d'*« effronterie »* par une personnalité gouvernementale citée par la presse, qui ajoutait : *« Et si le Japon, premier créancier de la planète, vendait les bons du Trésor des Etats-Unis, pays le plus endetté du monde, dont il est le plus gros détenteur ? »*

Dans ce climat peu chaleureux, M. Clinton et M. Obuchi ont évoqué les grands dossiers régionaux, et d'abord la situation dans la péninsule coréenne. Pyongyang vient de refuser à l'envoyé américain, Charles Kartman, l'accès au site souterrain de Kumchangni, à 40 kilomètres au nord-ouest du complexe nucléaire de Yongbyon. Selon M. Kartman, les Etats-Unis auraient *« la preuve que ce site a vocation nucléaire »*. Pyongyang aurait donc rompu l'accord passé avec Washington en 1994, aux termes duquel un consortium international doit lui fournir deux centrales à eau légère (dont l'énergie est plus difficilement détournable à des fins militaires) en échange de l'arrêt de son programme nucléaire.

La situation en Corée du Nord pourrait être un test de coordination américano-nippone en matière de sécurité ; d'autant plus que le Japon s'est senti directement menacé par l'envoi, le 31 août, au dessus de son territoire d'un missile nord-coréen.

Alors que Washington paraît inflexible avec l'Irak, sa stratégie plus conciliante envers la Corée du Nord semble atteindre un seuil et est l'objet de critiques au Congrès. Mais les Etats-Unis peuvent difficilement durcir leur position.

« INTOLÉRABLE » EXCÉDENT

Le régime nord-coréen a l'appui de la Chine, et la Corée du Sud mène une politique d'ouverture en direction de Pyongyang : non seulement parce que celle-ci a toujours été la voie prônée par le président Kim Dae-jung, mais aussi parce que Séoul ne souhaite pas de tension avec le nord au moment où son économie est en crise. La situation nord-coréenne sera au centre des entretiens de Bill Clinton avec M. Kim.Si la question nord-coréenne est la grande question stratégique de la visite de M. Clinton à Tokyo et à Séoul, les priorités immédiates des Américains sont d'ordre commercial et économique. Leur grand grief est l'*« intolérable »* excédent commercial dégagé par le Japon et dans une moindre mesure par la Corée du Sud (en matière sidérurgique). La résistance opposée par le Japon sur la question du désarmement tarifaire lors du sommet de l'APEC à Kuala Lumpur a courroucé Washington, qui s'irrite, enfin, des atermoiements de Tokyo à enrayer la récession.

Sur ce dernier point, M. Obuchi avait tout lieu d'être à l'aise avec Bill Clinton. En trois mois, le peu charismatique premier ministre a obtenu des résultats et répondu à deux demandes pressantes des Américains : plan de sauvetage des banques et programme de relance d'un montant record, qui devrait permettre au Japon de renouer avec une croissance modérée dès 1999. M. Obuchi est désormais en meilleure position au Parlement pour faire passer des lois sur les nouvelles orientations de la coopération militaire avec les Etats-Unis. L'élection à Okinawa d'un nouveau gouverneur, plus souple sur la question de la présence des bases militaires américaines, devrait aussi faciliter le réaménagement de l'alliance stratégique américano-nippone, décidé en septembre 1997.

Philippe Pons

Le « Charles-de-Gaulle » bord à bord avec des porte-avions américains

LE GÉNÉRAL de Gaulle, qui n'a pas toujours porté les Américains dans son cœur, l'aurait-il apprécié de son vivant ? Les temps ont changé mais le fait est là : le porte-avions nucléaire, qui a été baptisé du nom de l'ancien président de la République, a été conçu pour manœuvrer à la mer avec des porte-avions américains et être « interopérable » avec eux. Le *Charles-de-Gaulle*, le seul de sa catégorie que la France alignera fin 2000, et les porte-avions américains pourront même échanger leurs avions, à la différence du *Foch* et du *Clemenceau*, qui n'en étaient pas capables.

C'est l'état-major de la marine nationale qui vient de l'admettre. Pour des raisons d'économies – et cela s'explique dans le cas d'un bâtiment dont le coût dépasse les 19 milliards de francs non compris ses appareils embarqués – le *Charles-de-Gaulle* a été doté, pour le lancement de ses avions, de deux catapultes de conception américaine et de trois brins d'arrêt, des câbles d'acier aptes à stopper les avions qui appontent, identiques à ceux des porte-avions américains de la classe du *Nimitz*.

SERVICES MUTUELS

A des profanes, ces précisions ne disent rien. Elles ont pourtant une signification politique évidente à long terme. En clair, elles impliquent que les avions de combat français, principalement le Rafale, ont adopté un dispositif de catapultage en service dans la marine américaine. Ce qui signifie que l'avion de Dassault pourra se poser sur des porte-avions américains et en repartir. De même, les brins d'arrêt, ajoutés à bien d'autres équipements du pont d'envol, permettront au *Charles-de-Gaulle* d'accueillir des avions de combat américains, tels les A-6 Prowler de brouillage électronique ou les FA-18 d'attaque. A la seule exception des armements qui, dans les deux marines, devront demeurer spécifiques.

Ainsi, le *Charles-de-Gaulle* et les porte-avions américains, qui sont deux fois plus gros en règle générale, pourront se rendre des services mutuels, au lieu de simplement se côtoyer, voire de s'ignorer, durant des missions communes en mer, comme c'est aujourd'hui le cas pour le *Foch*.

Ce ne sera pas la seule coopération opérationnelle. La marine française a, en effet, décidé d'acheter aux Etats-Unis trois avions de guet aérien Hawkeye, qui seront embarqués sur le *Charles-de-Gaulle*. Ces appareils sont voués à détecter des cibles lointaines, à contrôler l'espace aérien et à guider des avions de combat vers leurs objectifs. Ces Hawkeye, acquis par un contrat signé spécifiquement entre le Pentagone et la France pour un coût global de 6 milliards de francs, pourront œuvrer avec des appareils identiques déjà en service dans la marine américaine. Plusieurs pilotes français achèvent leur entraînement sur le porte-avions *Kennedy* et le premier des trois Hawkeye doit être livré à la France à la mi-décembre. Et c'est ainsi que, discrètement, la France s'insère dans l'OTAN.

Jacques Isnard

Un chantier de 19,5 milliards de francs

Le *Charles-de-Gaulle* ne sera pas en service opérationnel avant la fin 2000. Il doit commencer ses essais en mer en février prochain. Le programme a été lancé en février 1986 par Paul Quilès, alors ministre de la défense. Depuis le début des travaux, à l'arsenal de Brest et pour des raisons d'économies budgétaires successives, la construction a enregistré au total quarante-six mois de retard. Ce qui a obligé l'état-major de la marine française à prolonger, après le désarmement du *Clemenceau* intervenu l'an dernier, la carrière du *Foch* au-delà de ce qui avait été prévu malgré le coût d'une telle opération de maintien en service d'un porte-avions âgé d'une quarantaine d'années. Sans ses appareils embarqués et les armements dont ils seront équipés, le *Charles-de-Gaulle* est un programme estimé à 19,5 milliards de francs, soit une dérive de 15 % par rapport au devis.

Le premier ministre japonais renforce sa base de pouvoir

TOKYO. Le Parti libéral (PL), formé par des politiciens qui avaient rompu avec la majorité conservatrice du Parti libéral-démocrate (PLD) en 1993, en vue de créer un mouvement d'opposition voulant incarner l'alternance, a rejoint les rangs du pouvoir. Un accord en ce sens, visant à la constitution d'une alliance de gouvernement, a été signé, jeudi 19 novembre, par le premier ministre Keizo Obuchi et le président du PL, Ichiro Ozawa. Cette alliance, un « retour à la case départ » pour M. Ozawa, n'implique pas dans l'immédiat une fusion des deux formations, mais est commentée sur un ton sarcastique par la presse : le quotidien *Asahi Shimbun* estime qu'elle *« bafoue la volonté des électeurs »* qui ont fait mordre la poussière au PLD dans les élections sénatoriales de juillet. Insuffisante pour garantir la majorité au PLD au sénat, elle est mal accueillie au sein de celui-ci. Le deuxième personnage du gouvernement, Hiromu Nonaka, chef du secrétariat du cabinet et porte-parole, a annoncé sa démission si cette alliance se concrétise.
Par ailleurs, le ministre de la défense, Fukushiro Nukaga, a démissionné, vendredi 20 novembre, pour assumer la responsabilité d'un scandale impliquant son administration et le géant japonais de l'électronique NEC. – *(Corresp., AFP.)*

M. Kabila accuse le Rwanda des massacres de réfugiés hutus en 1997

BRUXELLES. Le président de la République démocratique du Congo (RDC), Laurent-Désiré Kabila, accuse l'armée de Kigali d'avoir tué des milliers de réfugiés hutus rwandais lorsqu'elle le soutenait dans sa conquête du pouvoir en 1996-97, dans un entretien publié jeudi 19 novembre par le quotidien belge *Le Soir*. *« Nous avons protesté contre le massacre des Hutus. Je leur avait dit qu'il ne fallait pas continuer »*, dit M. Kabila. *« Les victimes se comptaient par milliers. Jamais nous n'aurions imaginé que ces gens puissent être si cruels, si sanguinaires, c'était révoltant. (...) La population congolaise était indignée. Nos compatriotes étaient bouleversés, parce qu'on leur demandait même d'aider les militaires, de mettre les corps dans des sacs, de les jeter dans des charniers »*, ajoute-t-il. Kigali a répondu jeudi en niant toute implication dans les massacres. Dans un communiqué, l'homme fort du Rwanda, le général Paul Kagame, dénonce les accusations *« pathétiques et absurdes »* et réaffirme que les forces de M. Kabila massacrent actuellement des Tutsis en RDC. – *(AFP.)*

Les forces serbes auraient utilisé des gaz à Srebrenica, selon Human Rights Watch

LA HAYE. Les Serbes auraient utilisé des gaz contre les Musulmans fuyant l'enclave de Srebrenica après sa prise en 1995, a affirmé, jeudi 19 novembre, l'organisation Human Rights Watch. Les forces serbes auraient lancé des grenades contenant du BZ, un gaz incapacitant aux effets hallucinogènes proches du LSD, qui peut-être mortel à hautes doses. L'association humanitaire fonde ses soupçons sur des témoignages de survivants de Srebrenica, qui ont fait état de grenades dégageant, après explosion, des fumées gazeuses. Des Musulmans, désorientés, auraient commencé à se tirer les uns sur les autres et à se suicider. Human Rights Watch demande au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye d'enquêter, et affirme que les pays de l'OTAN auraient été informés durant la guerre d'une enquête américaine établissant la présence d'armes chimiques, mais que les pays européens qui avaient fourni des « casques bleus » auraient tu ces informations. – *(AFP.)*

Violents affrontements en Colombie entre la guérilla et les paramilitaires

BOGOTA. Des combats ont opposé pendant deux jours les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, communistes) aux milices d'Autodéfense unies (groupes paramilitaires) à Pavarando dans la région d'Uraba, dans le nord-ouest du pays. Carlos Castaño, chef des Autodéfenses unies de Cordoba et Uraba, a annoncé à la radio privée Caracol que dix-neuf paramilitaires et seize guérilleros ont été tués. Un communiqué des FARC fait état de trente morts du côté des paramilitaires. L'Uraba, au sud de la frontière avec le Panama, a une valeur stratégique pour la guérilla qui, de source militaire, a été évincée de la région et cherche depuis plusieurs mois à la reconquérir. Les combats directs entre guérilleros et paramilitaires à Pavarando pourraient annoncer la mise en place de nouvelles stratégies militaires par chaque camp, dans les régions disputées. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

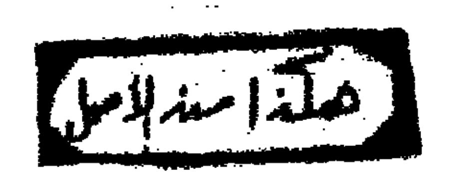
■ **TURQUIE : plus de 700 militants *pro-kurdes*,** dont le chef du Parti de la Démocratie du peuple (Hadep) Murat Bozlak, ont été placés en garde à vue pour avoir manifesté leur soutien au chef kurde Abdullah Öcalan, selon l'agence Anatolie. Les interpellations ont été ordonnées par le parquet de la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara. – *(AFP.)*

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le premier ministre tchèque Milos Zeman a remis,** jeudi 19 novembre, à son homologue français Lionel Jospin, au terme de sa visite à Prague, une demande d'adhésion de la République tchèque à la francophonie. Le voyage officiel de M. Jospin, le premier d'un chef de gouvernement français depuis les années 30, a été qualifié par les deux parties de *« grand succès »*. – *(Corresp.)*

■ **BURUNDI : le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris,** a été délégué par le pape pour le représenter lors des célébrations de clôture du centenaire de l'évangélisation du Burundi. Il devait en particulier rencontrer, vendredi 20 novembre, le major Pierre Buyoya, président de la République, et Léonce Ngendakumana, président de l'Assemblée nationale.

Londres veut sévir contre ses paradis fiscaux insulaires

LONDRES. Londres veut sévir contre les paradis fiscaux de Jersey, Guernesey et de l'île de Man où s'abritent quelque 350 milliards de livres (près de 3500 milliards de francs), selon un rapport officiel publié jeudi 19 novembre à Londres. Ces sommes, qui représentent près de la moitié du produit intérieur brut annuel britannique, viennent pour un tiers seulement de Britanniques. Le gouvernement s'inquiète de l'accueil réservé par ces havres fiscaux à de l'argent blanchi lié au trafic de drogue ou au crime organisé et souhaite mieux les contrôler. Les îles Anglo-Normandes et l'île de Man ne font pas partie de la Grande-Bretagne mais sont des territoires de la Couronne. Elles jouissent d'une autonomie financière qui, ajoutée à leur refus en 1973 de rejoindre l'Union européenne, en font un havre pour l'argent étranger. – *(AFP.)*



Israël retire son armée de 2 % de la Cisjordanie occupée

La libération de prisonniers palestiniens doit suivre ce repli

Israël a commencé, vendredi 20 novembre, à retirer ses troupes d'une partie de la Cisjordanie occupée depuis 1967. L'Etat hébreu doit restituer à l'Autorité palestinienne des zones représentant 2 % de ce territoire. Les militaires ont commencé à placer bornes et panneaux de signalisation matérialisant les nouvelles frontières.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les forces israéliennes ont commencé, vendredi matin 20 novembre, leur retrait d'une partie de la Cisjordanie occupée depuis la guerre de six jours, en 1967. D'ici au mois de février 1999, l'Autorité palestinienne aura récupéré 13,1 % de territoires supplémentaires, conformément au mémorandum signé à Wye River, sous l'égide des Etats-Unis, après de laborieuses négociations menées entre Israéliens et Palestiniens. Le retrait amorcé vendredi matin touche une région située principalement entre Djénine et Naplouse, au nord de la Cisjordanie. Jeudi, des milliers d'habitants de Djénine, qui venaient d'apprendre le départ imminent des Israéliens, ont manifesté leur joie en défilant dans les rues de la ville.

Alors que les pistes de l'aéroport palestinien de Gaza devraient être inaugurées en accueillant l'avion personnel de Yasser Arafat, puis avec un premier vol de Royal Air Maroc, deux cent cinquante prisonniers palestiniens seront libérés dans les prochaines heures. Une vive polémique a éclaté à leur sujet entre Palestiniens et Israéliens, les premiers reprochant aux seconds de ne vouloir libérer qu'une majorité de détenus de droit commun malades, ou dont la peine arrive à expiration.

Les Palestiniens demandent l'élargissement prioritaire de ceux que les Israéliens nomment les *« sécuritaires »*, prisonniers condamnés pour des activités politiques souvent sanglantes. Quelque 3 500 détenus seraient dans ce cas. Jeudi soir, le bras droit de M. Arafat, Abou Mazen, a rencontré pour en discuter le ministre israélien de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani. A l'issue de la réunion, ce dernier a annoncé qu'un premier groupe comprendrait 150 prisonniers de droit commun et 100 *« sécuritaires »*. Les deux hommes se rencontreront à nouveau la semaine prochaine, pour définir les critères applicables aux 500 autres prisonniers libérables dans les semaines à venir.

ROUTES DE CONTOURNEMENT

Depuis plusieurs jours, l'armée israélienne a entrepris de préparer son retrait en lançant la construction de plusieurs routes de contournement. Celles-ci permettront aux colons juifs établis en Cisjordanie de rejoindre leurs implantations sans traverser les territoires placés sous autorité palestinienne. Dans la colonie de Psagot, face à la ville palestinienne de Ramallah, des murs de béton ont été dressés et des tranchées creusées, pour prévenir les attaques que les Palestiniens sont soupçonnés de vouloir mener.

Le conseil des ministres s'était réuni, jeudi matin, pour vérifier que l'Autorité palestinienne avait bien rempli la partie des conditions que lui impose le mémorandum de Wye River, avant tout nouveau retrait israélien, notamment en matière de lutte contre le trafic d'armes et contre le terrorisme. Conformément au calendrier établi, plus de dix Palestiniens, dont Israël demandaient l'incarcération pour activités terroristes, ont bien été arrêtés par la sécurité palestinienne, agissant sous le contrôle de la CIA. Le *conseil des ministres a également* reçu confirmation que le comité exécutif de l'OLP avait fait sienne le contenu d'une ancienne lettre, envoyée par Yasser Arafat au président Bill Clinton, réaffirmant sa décision de supprimer de la charte de son organisation toute référence à la destruction de l'Etat d'Israël.

Le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, avait fait de cette affaire un casus belli, exigeant bruyamment la réunion du Conseil national palestinien pour ratifier *une nouvelle fois l'abolition de la* charte. Faute de quoi, assurait-il, ses troupes ne se retireraient pas. Quelques jours plus tard, plus dis*crètement, il s'en est finalement re*mis à la décision négociée à Wye River et s'est contenté d'une simple lettre.

L'inquiétude que manifeste la partie la plus radicale des colons juifs face au retrait contraste avec l'indifférence de la majorité de la population, pour laquelle l'affaire est entendue depuis longtemps. Jamais, ces derniers mois, les organisations de soutien aux colons n'ont été en mesure de réunir plus de quelques milliers de personnes, pour protester contre la rétrocession de *« la terre sacrée d'Israël »*.

Le climat est en revanche plus tendu dans la classe politique, notamment parmi les partis de droite et d'extrême droite, en pleine confusion devant des initiatives que l'on n'attendait pas de M. Nétanyahou. Jeudi, seuls sept ministres sur les quinze présents ont voté en faveur de la poursuite du processus ; cinq s'y sont opposés et trois se sont abstenus. Lors de la discussion du mémorandum de Wye River à la Knesset, un nombre élevé de députés de droite avaient *fait défection à leur premier* ministre.

Georges Marion

L'intervention de Kofi Annan dans la crise irakienne suscite des critiques aux Etats-Unis

Les secrétaires d'Etat et à la défense américains étaient partisans d'un recours à la force contre Bagdad et regrettent l'occasion manquée par la « faute » de l'ONU

NEW YORK
(Nations unies)
de notre correspondante

Boutros Boutros-Ghali aimait dire que le secrétaire général des Nations unies est le *« bouc émissaire international »*. Kofi Annan, son successeur, est en train de découvrir à quel point il avait raison.

On pouvait penser que le règle*ment pacifique de la crise irakienne* serait applaudi par tout le monde. D'ailleurs, des diplomates du monde entier ont estimé que le *président américain, Bill Clinton*, a pris une décision *« courageuse »*, en accordant le bénéfice du doute au président irakien Saddam Hussein. Mais certains à Washington sont amèrement déçus par l'épilogue du dernier défi irakien. A en croire la presse américaine, le secrétaire à la défense, William Cohen, et la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, en feraient partie. Ne pouvant critiquer une décision prise par M. Clinton, les partisans d'une action militaire n'hésitent pas à rejeter sur M. Annan la responsabilité de leurs frustrations.

« Kofi Annan peut définitivement oublier un deuxième mandat », entend-on désormais dire au sujet du diplomate ghanéen, qui était pourtant *« le candidat »* des Américains, lors des élections de 1996 à l'ONU. M. Annan est accusé d'avoir, en adressant *« quelques minutes »* avant les frappes aériennes une lettre à M. Hussein – à laquelle ce dernier a favorablement répondu –, *« brisé »* la coalition internationale, qui s'était résignée au recours à la force contre l'Irak.

« Quoi qu'il ait fait, explique un diplomate onusien, *le secrétaire général aurait été critiqué. Au début de la crise, on l'accusait de passivité, et lorsqu'il a fait son travail en lançant un appel à la paix, il a été esquinté. »* De fait, lorsque, le 31 octobre, l'Irak annonçait qu'il ne coopérerait plus avec les experts chargés de le désarmer, les Etats-Unis ont qualifié d'*« inacceptable »* le silence de M. Annan. *« Il a bien profité de la gloire du voyage à Bagdad, en février*, disait-on alors à Washington. *Maintenant que Saddam Hussein a déchiré l'accord signé avec lui, il ne dit rien. »*

« FRUSTRATION »

Les Américains auraient voulu que le secrétaire général accuse l'Irak de s'être livré à une *« violation flagrante »* des résolutions de l'ONU, ce qui aurait juridiquement ouvert la voie au recours à la force. Mais M. Annan a préféré s'en remettre au Conseil de sécurité de l'ONU. Ayant décidé de ne pas se rendre à Bagdad, il a commencé une tournée dans les pays du Maghreb. C'est lorsque Richard Butler, le chef de la commission chargée de désarmer Bagdad (Unscom), a décidé, mercredi 11 novembre, *« sans consultation »* avec le secrétaire général, de retirer les inspecteurs d'Irak que M. Annan a, par le biais de la presse, demandé à M. Hussein de revenir sur sa décision.

Cet appel est resté sans réponse. De retour à New York, M. Annan a été conjointement prié de jouer un rôle par les représentants de la France, de la Russie et de la Chine, qui voulaient qu'il adresse un nouveau message au président irakien dans lequel il ferait allusion au paragraphe 22 de la résolution 687 du Conseil de sécurité, liant la levée de l'embargo au désarmement de l'Irak. M. Annan a refusé.

Après une réunion avec le Conseil de sécurité, dont les membres n'ont pas réussi à s'entendre sur le contenu d'un message à Bagdad, M. Annan annonçait son intention de rédiger une lettre, reprenant les termes de son premier appel à l'Irak, mais demandant *« une réponse »* de M. Hussein.

C'est ce qui aurait provoqué la colère de Washington.

Dans son dernier numéro, l'hebdomadaire *Time*, citant un responsable américain, indiquait que M. Annan a *« totalement ignoré les protestations américaines en écrivant la lettre »*. *« Washington avait remarquablement réussi à isoler Saddam Hussein, et le secrétaire général* [de l'ONU] *a miné nos efforts. »* Rejetant *« catégoriquement »* ces affirmations, M. Annan a répondu que *« la vérité est connue de tous ceux qui ont participé à la réunion du Conseil de sécurité »*.

« Ces critiques, note-t-on à l'ONU, *émanent de ceux à Washington qui ont perdu le débat sur le recours à la force, certainement pas de la Maison Blanche. »* *« L'ambiance à Washington*, explique un diplomate, *était à la frustration et à une profonde ambivalence. Les Américains voulaient certes punir le président irakien, mais, jusqu'à la dernière minute, ils ne savaient pas que faire le lendemain des bombardements. »*

Les mêmes sources affirment que M. Annan a pris sa décision *« en consultation permanente avec le président Clinton »*, et aussi parce qu'en sa qualité de secrétaire général de l'ONU *« c'est son devoir de rechercher une solution pacifique »*.

Afsané Bassir Pour

GAUCHE François Hollande, premier secrétaire du PS, *« déplore »* les propos de Michel Rocard qui a jugé, dans le dernier numéro de *La Revue de droit public*, que François Mitterrand *« n'était pas un honnête homme »*. ● M. HOLLANDE répond à Dominique Voynet, ministre de l'environnement, qui avait affiché son désaccord avec la politique du gouvernement dans le dossier des sans-papiers. Il estime que si l'action gouvernementale se *« définit collectivement »*, elle doit ensuite *« s'appliquer clairement »*. ● LE PREMIER secrétaire du PS assure que le résultat des élections européennes de juin 1999 *« ne peut pas aboutir à une modification des équilibres au sein du gouvernement »*. ● HENRI LECLERC, président de la Ligue des droits de l'homme, demande au gouvernement de réouvrir le dialogue sur les sans-papiers.

M. Hollande déplore la mise en cause de François Mitterrand par M. Rocard

Dans un entretien au « Monde », le premier secrétaire du PS déplore « le prolongement blessant d'un contentieux personnel ». A propos des sans-papiers, il répond à Dominique Voynet que « les divergences » ne peuvent pas devenir « une interpellation permanente de ce qui a été décidé »

« Comment réagissez-vous aux déclarations de Michel Rocard, affirmant que François Mitterrand n'était pas *"honnête"*, et qui provoquent déjà l'émoi de plusieurs dirigeants socialistes ?

– Les socialistes savent ce qu'ils doivent à François Mitterrand : l'union de la gauche, les victoires de 1981 et de 1988, des réformes majeures auxquelles Michel Rocard a d'ailleurs pris sa part. Leur gratitude n'a jamais été un aveuglement. Aussi suis-je d'autant plus libre pour déplorer avec tristesse aujourd'hui les propos de Michel Rocard qui apparaîtront, au-delà de l'estime qu'on lui porte, davantage comme le prolongement inutile et blessant d'un contentieux personnel ancien que comme un témoignage probant.

– Comment voyez-vous la situation de la majorité "plurielle" après l'expression par Dominique Voynet de son *"désaccord"* avec le gouvernement sur les sans papiers ?

– La majorité plurielle, nous l'avons voulue. Les socialistes auraient pu en effet gouverner seuls. Ils ont souhaité, au contraire, associer à la responsabilité du gouvernement tous ceux qui avaient contribué à la victoire et qui représentaient la gauche plurielle. Cela s'est fait sur la base d'accords bilatéraux que nous avons conclus avec chacun de nos partenaires et qui définissaient une ligne politique. Le débat a donc eu lieu dans le cadre de la pluralité des opinions. Il s'est prolongé à travers le fonctionnement du gouvernement, qui élabore collectivement sa politique.

» Une fois que, sur une question, l'échange, éventuellement contradictoire, s'est opéré, la politique définie doit être appliquée. S'agissant de l'immigration et des sans-papiers, le gouvernement a délibéré, le Parlement a discuté, une loi a été votée. Des circulaires ont prévu une régularisation sur la base de critères, qui ont été appliqués de manière souple et humaine. Chacun peut rester maître de sa position de départ, mais, en même temps, membre d'un gouvernement et d'une majorité, il faut en accepter les règles, qui sont celles de la lisibilité par les Français de la politique mise en œuvre. Il ne peut pas y avoir de doute sur les lignes de force de l'action gouvernementale. Elle ne se négocie pas tous les jours. Elle se définit collectivement puis s'applique clairement.

– Les événements peuvent imposer de redébattre de ce qui a été débattu...

– Cela peut arriver. Cet été, les critères de régularisation ont été assouplis, parce que nous avions eu la démonstration qu'il demeurait des inégalités de traitement et que des cas méritaient d'être reconsidérés. Ce qui a conduit le gouvernement à réinterpréter certaines conditions et à uniformiser la jurisprudence entre préfectures. D'où la création de la commission Galabert. On peut, à chaque fois, en délibérer collectivement, mais nul ne comprendrait que chaque manifestation de sans-papiers implique la réouverture de débats. Un point de vue, même minoritaire, mérite d'être respecté mais, au nom du droit au débat, pourquoi aurait-il vocation à s'imposer ?

– Après les déclarations de Dominique Voynet, est-il normal qu'un débat public oppose le premier ministre à un de ses ministres ?

– Il n'y a pas eu véritablement de confrontation. Dominique Voynet a interpellé le premier ministre sur un point de sa politique. On peut l'accepter d'un chef de parti, même si on peut moins facilement le comprendre venant d'un ministre. Il lui a répondu. On ne demande pas au PCF ou au MDC de partager les choix du gouvernement sur la politique européenne. On sait qu'il y a des divergences. Elles doivent s'exprimer, mais elles ne peuvent pas être comprises comme une interpellation permanente de ce qui avait été décidé. Lorsque le gouvernement a été constitué, les communistes connaissaient notre position sur l'Europe, et les Verts savaient quelle était notre politique concernant l'immigration. Nul n'a été pris en défaut ou par surprise.

– Les accords que vous avez passés il y a dix-huit mois



FRANÇOIS HOLLANDE

doivent-ils être actualisés ?

– Les partis devront revenir sur des éléments qui n'ont pas été appréhendés à l'occasion des législatives. Dès lors que le traité d'Amsterdam aura été ratifié, et avant les élections européennes, il ne serait pas illogique que les partenaires de la gauche se rencontrent pour acter leurs convergences et leurs divergences sur les questions européennes et sur la façon de les dépasser au regard de la nouvelle phase, avec onze gouvernements de gauche en Europe.

– N'est-ce pas paradoxal de chercher une synthèse à l'approche des élections européennes et, ensuite, de s'y affronter ?

– Je n'ai pas dit forcément une synthèse, mais qu'au moins sur un certain nombre de principes nous puissions marquer nos convergences. Les élections européennes provoquent la dispersion. La constitution de listes séparées n'est pas anormale même si l'union est toujours préférable. Mais il est nécessaire de faire apparaître des positions communes sur l'Europe et la croissance, l'Europe et l'emploi, l'Europe sociale. Si nous pensons la même chose, pourquoi ne pas le dire ?

– Les élections européennes apportent une prime à l'atypisme et sont très difficiles pour les partis traditionnels. Comment allez-vous y faire face ?

– Le contexte est différent de tout ce qu'on a connu. La présence de chefs de gouvernement socialistes fait déjà que nos engagements ne seront pas seulement ceux de parlementaires européens voulant peser sur la Commission mais ceux de chefs de gouvernement pouvant eux-mêmes agir au niveau du conseil des ministres européens. L'enjeu va également être modifié car, pour la première fois sans doute, il va y avoir un clivage gauche-droite au sein du Parlement européen.

» Nous allons faire une campagne sur la base d'un programme commun européen. Tous les socialistes des quinze pays de l'Union vont défendre les mêmes engagements. C'est ainsi que nous pourrons donner un contenu et un enjeu politique à la campagne car nous n'entendons pas laisser un certain nombre de personnes utiliser le débat à des fins ou narcissiques ou de défoulement collectif. Car un scrutin n'est pas fait pour faire plaisir aux candidats mais pour être utile aux électeurs.

– Les élections européennes ne serviront pas de jauge à la réalité politique des différentes composantes de la majorité plurielle ?

– Non. La seule conséquence de l'élection, c'est combien de députés européens en plus ou en moins pour les uns et pour les autres. Nous, nous espérons en avoir davantage mais cela ne peut pas aboutir à une modification des équilibres au sein du gouvernement, pas plus qu'à une réévaluation des prétentions de ceux qui pensent que ce scrutin a vocation à déterminer leurs exigences pour les élections municipales. Ne confondons pas tout.

– Compte tenu d'un enjeu européen plus net, comment pourrez-vous ne pas tenir compte des préférences des électeurs entre les propositions des socialistes, des communistes, des Verts ou des Citoyens ?

– Pour renforcer la gauche européenne, je souhaite que l'ensemble des partis de la majorité aient les meilleurs résultats. L'erreur serait de construire une stratégie qui viserait à faire simplement les vases communicants. Ce que nous voulons, c'est déborder et donc prendre aux abstentionnistes et même à droite. Il faut créer une dynamique positive où chacun peut gagner au bénéfice de tous.

– Si les Verts ont un écho plus important et que le PC se trouve en déclin, est-ce que ce sera sans effet sur le gouvernement ?

– Un pacte majoritaire se définit au moment des élections législatives. On ne va pas donner à un scrutin un rôle qui n'est pas le sien. Ou alors cela s'appelle du saute-élections : je me présente à une élection pour préparer la prochaine.

– Votre convention sur l'entreprise n'est-elle pas décalée ? La réconciliation de l'opinion avec l'entreprise s'est faite il y a dix ans. Vous, vous choisissez un moment où l'entreprise a moins la cote ?

– Nous voulons un rapport laïque avec l'entreprise, fondé sur le contrat. Il ne s'agit plus de considérer l'entreprise comme un lieu d'exploitation et de conflit ou de lui vouer un culte qui n'a pas lieu d'être. L'entreprise est à la fois un lieu de conflit et de création de richesses et d'emplois : nous voulons plus de citoyenneté et plus de responsabilité économique.

– Comment concilier la volonté de réforme du gouvernement avec la surcharge parlementaire que l'on constate ?

– Il faut des textes plus courts, une bonne organisation du calendrier parlementaire pour que des projets essentiels ne soient pas gênés par la multiplication de textes plus secondaires. Mais il faut des lois. La gauche se mettrait en contradiction si elle voulait un rythme soutenu sans en assumer les conséquences parlementaires. Quant à l'opposition, elle ne se bat pas pour favoriser le débat législatif mais pour en empêcher l'aboutissement. Il faut réfléchir collectivement à une amélioration du fonctionnement des assemblées.

– Un an après votre élection comme premier secrétaire, comment jugez-vous votre influence sur le gouvernement, vérifiée sur le relèvement des minima sociaux mais non sur le budget 1999 ?

– Le parti ne jouerait pas son rôle s'il ne renvoyait pas au gouvernement un certain nombre de frustrations ou de messages de l'opinion. Si, pour le budget 1998, il y a eu un très bon dialogue avec le gouvernement, cette année – peut-être parce que les choix ont été connus trop tôt, ou aussi à cause des incertitudes conjoncturelles –, il n'y a pas eu suffisamment d'incorporation de nos propositions fiscales.

» Nous aurions préféré davantage de baisse de TVA, avec plus d'ampleur, sur certains produits (travaux et restauration). On a eu raison de privilégier la baisse de la taxe professionnelle mais cela a retardé la réforme de la taxe d'habitation à laquelle nous tenons. A l'avenir, il faudra corriger les effets de la CSG sur des contribuables non imposables disposant de petits revenus mobiliers ou fonciers. L'abattement pour les retraites doit rester plafonné à 20 000 francs dans le cadre de l'impôt sur le revenu. Ce principe doit être validé au moment des décisions sur l'ensemble du dossier des retraites. Nous attendons, pour le premier trimestre 1999, les propositions du gouvernement sur les cotisations patronales. Nous voulons une extension de l'assiette, qui ne pèse aujourd'hui que sur le travail, car on ne peut pas vouloir créer des emplois et, en même temps, pénaliser les entreprises qui embauchent par rapport à celles qui licencient. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau et Michel Noblecourt

> « Mme Voynet a interpellé le premier ministre sur un point de sa politique. On peut l'accepter d'un chef de parti, on peut moins facilement le comprendre d'un ministre »

Le PS insiste sur la nécessité de contrôler les plans sociaux

FRANÇOIS HOLLANDE va profiter de la convention nationale du Parti socialiste sur l'entreprise, samedi 21 et dimanche 22 novembre, à la Cité des sciences de La Villette, qui sera conclue par un discours de Lionel Jospin, pour adresser quelques signaux au gouvernement. Le premier secrétaire du PS réclame de nouveau, pour *« la fin de l'année prochaine »*, *« un texte sur le contrôle des plans sociaux »*. Soulignant que *« Martine Aubry a rappelé qu'elle était favorable à une législation sur la prévention des licenciements »*, M. Hollande met les points sur les « i » : *« A nos yeux, cela suppose le retour à un contrôle administratif dès lors que le contrôle judiciaire n'a pas fait les preuves de sa grande pertinence. »*

Si le premier secrétaire du PS juge que le droit du travail ne doit pas être *« constamment changé, parce que cela crée une instabilité défavorable à l'activité économique »*, il doit être *« effectif »*, *« ce qui suppose un renforcement des moyens de l'administration du travail »*. M. Hollande reproche à la loi quinquennale sur l'emploi d'Edouard Balladur et de Michel Giraud, en 1993, d'avoir *« profondément bousculé la stabilité juridique des salariés dans l'entreprise »*. Dès lors, le PS veut la modifier profondément, mettant notamment en cause *« la législation sur le temps partiel subi qui donne à des entreprises la possibilité de recruter à temps partiel en bénéficiant d'exonérations »*. Pour le député de Corrèze, s'il est *« logique que des entreprises recourent à des CDD quand elles doivent faire face à des à-coups d'activité, il est normal que celles qui abusent soient sanctionnées financièrement »*.

L'autre grand débat de la convention va concerner la mise au point d'une nouvelle doctrine sur le champ du secteur public, mettant fin à la règle du « ni-ni » – ni nationalisations ni privatisations – instaurée par François Mitterrand et appliquée par Michel Rocard en 1988. M. Hollande récuse le procès fait au gouvernement de M. Jospin d'avoir poursuivi les privatisations alors que le programme électoral du PS s'engageait sur leur arrêt : *« La seule question est de savoir ce qu'on veut garder dans le secteur public pour mieux le développer et ce qui n'a plus de légitimité à figurer dans le patrimoine de l'Etat. Nous allons garder, voire étendre, la sphère du service public dans ses champs traditionnels (éducation, énergie, poste, transports publics) et dans ses champs nouveaux (communication, formation professionnelle). »*

M. Hollande reconnaît qu'il souhaitait que les industries de la défense demeurent dans le secteur public. Mais *« on nous a démontré que si on voulait encore des entreprises de défense en France, elles devaient être adossées à des partenaires européens. A partir de là, l'ouverture du capital ou la privatisation paraissaient nécessaires »*. Toutefois, prévient-il, *« il doit toujours y avoir une part de capital public dans ces entreprises »*. La nouvelle doctrine du PS se décline en trois principes : *« Promotion du service public à partir d'un contrôle parlementaire renforcé sur les missions et les champs du service public ; ouverture du capital d'entreprises publiques concurrentielles dans des secteurs stratégiques, comme la défense, dès lors qu'il y a alliance européenne ou française ; cession d'actifs publics dès lors qu'ils n'ont plus de légitimité à figurer dans le patrimoine national parce qu'ils ne concourent plus à une activité d'intérêt général. »*

Le premier secrétaire du PS va plus loin que le texte adopté par les militants, en se montrant favorable – en cas de cession ou d'ouverture du capital des entreprises publiques – *« à ce que les salariés aient une part réservée du capital et soient présents au conseil d'administration »*. Le premier secrétaire souhaite aussi, dans le secteur privé, que *« les conseils de surveillance soient ouverts aux salariés »*. Après avoir défendu l'autogestion, le PS se fait le chantre de la cosurveillance.

M. N.

Sans-papiers : la controverse continue

LES PROPOS de Lionel Jospin tançant Dominique Voynet au sujet des sans-papiers et qualifiant d'*« irresponsable »* l'attitude *« qui revient à faire passer le message qu'en France tout immigré entré irrégulièrement peut être régularisé »* (*Le Monde* du 19 novembre) suscitent de vives réactions aussi bien au sein des associations de défense des étrangers que chez les responsables religieux.

Ainsi, dans un texte adressé au *Monde* jeudi 19 novembre, Mᵉ Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme (LDH), s'interroge : *« Qui est irresponsable ? Ceux qui ne cessent de chercher une solution qui permette de sortir dignement d'une situation dramatique ou ceux qui claquent les portes avec mépris ? Qui est démagogue, ceux qui parlent des droits et des principes ou ceux qui croient devoir se réfugier derrière une opinion secouée par la crise, l'insécurité et les discours racistes de l'extrême droite ? Il est urgent aujourd'hui d'écouter ceux qui veulent renouer les fils de la confiance et non de les rejeter avec condescendance. Il n'est pas d'autre issue à la crise que d'ouvrir le dialogue. »* Mᵉ Leclerc accuse le premier ministre de *« recourir à une calomnie réservée jusqu'à présent à la droite musclée »* en accusant *« ceux qui apportent leur soutien aux grévistes de la faim de les avoir manipulés et poussés à recourir à cette arme ultime des désespérés »*.

« ARBITRAIRE »

Pour le président de la LDH, le gouvernement, parce qu'il ne peut *« expulser 60 000 personnes (...) laisse à l'arbitraire des vérifications d'identité au faciès ou des choix préfectoraux le soin d'expulser au coup par coup un certain nombre de ces irréguliers »*. Mᵉ Leclerc estime que les sans-papiers ayant déposé une demande de régularisation *« ne sont plus des clandestins parce qu'ils ont fait confiance aux autorités de la gauche arrivant au pouvoir après une campagne électorale aux élans généreux »*. Il est convaincu que *« bien peu répondront aux propositions du projet de "codéveloppement" »* et que *« la plupart resteront »*.

Un point de vue comparable a été exprimé, jeudi, par le pasteur Michel Bertrand, président du conseil national de l'Eglise réformée de France. S'exprimant lors d'une conférence de presse, M. Bertrand a estimé qu'étaient *« irresponsables ceux qui ne veulent pas entendre ceux qui souffrent »*. Pour lui, la question des sans-papiers *« n'est pas un problème général de société ni un enjeu politique ni un dossier gouvernemental dont on arriverait à bout avec des règlements, mais celui de personnes qui ont choisi de manière responsable et confiante de vivre dans notre pays »*. *« Même si nous comprenons les contraintes du gouvernement qui ne peut accueillir des flux non régulés de migrants*, a-t-il estimé, *il demeure que la compassion, l'approche humanitaire à l'égard de ces sans-papiers, est nécessaire. »*

Enfin, le cardinal Pierre Eyt, archevêque de Bordeaux, ville où se poursuit une grève de la faim dans des locaux paroissiaux, a estimé, dans *La Croix* du 19 novembre, qu'il n'acceptait *« absolument pas le qualificatif d'irresponsable »*. *« Notre mission*, ajoute-t-il, *ne peut pas être celle de l'administration et du maintien de l'ordre. »*

Les Français partagés sur la régularisation

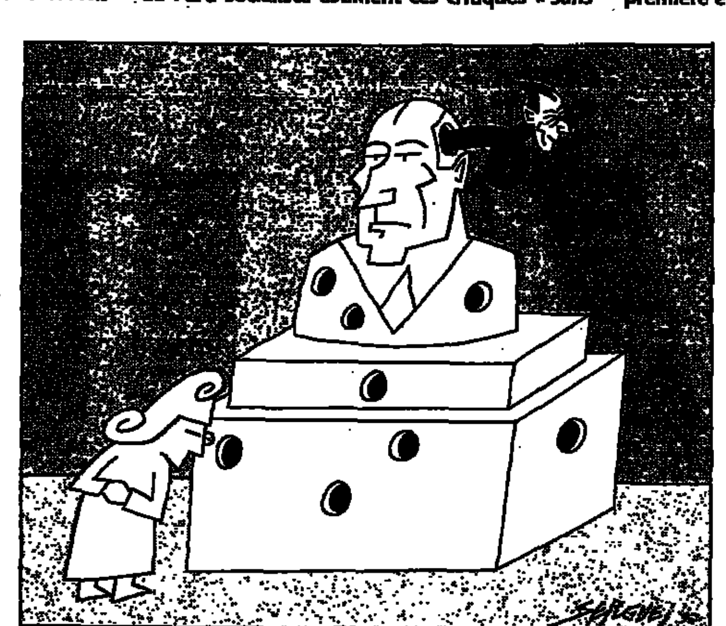
Les Français sont partagés sur l'attitude à adopter à l'égard des sans-papiers. Selon un sondage réalisé par CSA, les 18 et 19 novembre auprès d'un échantillon de 1 004 personnes et publié par *Le Parisien* (daté 20 novembre), une majorité des personnes interrogées (51 %) fait confiance au premier ministre pour trouver *« une solution satisfaisante »* à ce problème, contre 43 % qui ne lui font pas confiance. Toutefois, les réticences sont fortes dans la gauche « plurielle », 46 % des Verts, 38 % des communistes et 26 % des socialistes exprimant leur manque de confiance en Lionel Jospin, alors que ce dernier est soutenu par 45 % des sympathisants UDF et 33 % des RPR. Globalement, 48 % des Français se disent opposés à la régularisation de tous les sans-papiers, contre 45 % qui y sont favorables (dont 69 % des écologistes, 60 % des communistes et 54 % des socialistes). Ce sont les sympathisants de droite qui sont majoritairement favorables à l'attitude ferme de M. Jospin.

Les mitterrandistes répliquent sèchement aux déclarations de Michel Rocard

Louis Mermaz juge « tout à fait indigne » son attitude de « dénigrement »

Les propos de Michel Rocard à *La Revue du droit public* sur François Mitterrand ont provoqué une vive émotion chez la plupart des grands barons de la mitterrandie. Ils lui reprochent de rouvrir une querelle personnelle. Les autres membres du Parti socialiste estiment ces critiques *« sans utilité »* pour le PS, au moment où celui-ci cherche à surmonter ses anciens clivages entre première et deuxième gauche.

LES PROPOS de Michel Rocard à *La Revue du droit public* sur François Mitterrand apparaissent comme les plus durs de l'ancien premier ministre à l'encontre de l'ancien président de la République. Vendredi 20 novembre au matin, le député européen a fait savoir qu'il ne souhaitait y apporter d'autres commentaires. Ces déclarations qualifiant d'*« exécrables »* ses relations avec François Mitterrand, qui, à ses yeux, *« n'était pas un honnête homme »*, refont surgir la vieille querelle entre les champions de la première et de la deuxième gauche au moment même où le PS tente de surmonter cet ancien clivage et d'offrir une version modernisée de la social-démocratie.



L'affrontement entre M. Rocard et l'ancien premier secrétaire du Parti socialiste remonte au 19 mars 1978, où, au soir d'un nouvel échec de la gauche aux élections législatives, l'ex-leader du PSU avait martelé à la télévision, clairement accusateur à l'égard de son porte-parole : *« La gauche vient de manquer un nouveau rendez-vous avec l'Histoire. »* Ce combat s'était poursuivi au grand jour au congrès de Metz, en avril 1979, avant que M. Rocard n'annonce sa candidature à l'élection présidentielle de 1981, puis n'accepte de la retirer, avant de devenir, en 1988, lors d'une cohabitation souvent très conflictuelle, le premier ministre de François Mitterrand. Déjà, en 1992, dans le livre de Robert Schneider *La Haine tranquille* (Seuil), il avait raconté son départ, en 1991 : *« Quand j'ai compris que le président me demandait de partir sur le champ, j'ai répliqué : pas vous, pas comme ça, pas maintenant. »*

Lors du décès de François Mitterrand, en janvier 1996, l'ancien premier ministre s'était astreint à une obligation de réserve mais il avait ensuite, déjà à propos de l'affaire Dumas, mis en cause l'ancien président à travers son entourage. Ses nouvelles déclarations ont provoqué une vive émotion chez la plupart des grands barons de la mitterrandie. Mais elles ont aussi amené François Hollande, le premier secrétaire du PS, héritier d'un Lionel Jospin qui s'était singularisé, en 1995, en réclamant un *« droit d'inventaire »* qu'il voulait collectif pour l'action des socialistes de 1981 à 1995, à les *« déplorer avec tristesse »*.

Vendredi matin, sur France-Inter, Louis Mermaz a jugé *« tout à fait indigne »* l'attitude de *« dénigrement »* de M. Rocard. L'ancien ministre parle de *« bassesses »* et de *« dérapage tragique »*, en assurant qu'*« on n'avait jamais vu un ancien premier ministre se livrer à de pareilles attaques »*. Le député socialiste de l'Isère a affirmé que M. Rocard *« a toujours couru après une hypothétique alliance avec le centre »*, alors que François Mitterrand avait choisi l'union de la gauche.

« UNE FIDÉLITÉ ÉTERNELLE »

Jeudi 19 novembre, sur RTL, Michel Charasse a évoqué les déclarations de M. Rocard en termes vifs : *« On n'a pas le droit, même quand on se sent un peu isolé, un peu vieillissant, un peu écarté de la vie publique, quasiment un peu raté quoi, de dire n'importe quoi pour faire parler de soi. » « Quand on est raté, on est raté »*, a ajouté l'ancien ministre, membre du premier cercle des fidèles de l'ancien président, à qui il dit vouer *« une fidélité éternelle »*, en rappelant qu'aux élections européennes de 1994 la liste socialiste conduite par M. Rocard avait obtenu 14 %. *« Au fond,* ajoute-t-il, *François Mitterrand l'a mis au gouvernement pour qu'il fasse la démonstration qu'il n'était pas capable et la démonstration a été faite. »* Le sénateur socialiste du Puy-de-Dôme s'interroge sur sa mise en cause de l'honnêteté de l'entourage en assurant que, s'il est visé, il lui fera *« un procès en diffamation »*.

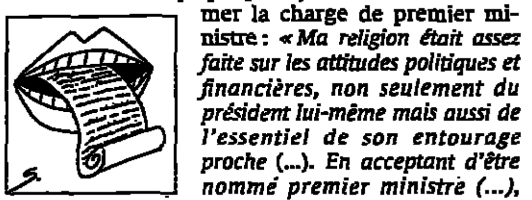
Dans un communiqué publié jeudi, l'ancien ministre de la culture Jack Lang n'est pas moins sévère : *« Michel Rocard a manifestement pété les plombs. J'ai de la peine pour lui. C'est un homme de valeur qui s'égare dans le ressentiment. Quelques jours de repos lui permettront sans doute de retrouver le chemin de la sérénité. »* Député socialiste de Charente et petit-neveu de François Mitterrand, Jérôme Lambert juge, dans un communiqué, que *« l'expression de Michel Rocard à propos de François Mitterrand nous montre le mal-être d'un homme politique aujourd'hui isolé et dont l'esprit est devenu confus »*. Pour M. Lambert, sur ce point au diapason du premier secrétaire du PS, *« les socialistes méritent que l'on respecte les combats »* menés avec l'ancien président.

M. Giscard d'Estaing, M. Chirac et la dissolution

Le même numéro de la *Revue du droit public* publie un entretien avec Valéry Giscard d'Estaing, dans lequel celui-ci évoque la dissolution. Expliquant la raison pour laquelle il n'avait pas eu recours à l'article 12 de la Constitution au lendemain de son élection à l'Elysée, M. Giscard d'Estaing observe : *« J'ai toujours pensé qu'il était aventuré (et M. Chirac en a fait l'expérience) de dissoudre une majorité qui vous était favorable. Vous privez les candidats de l'argument principal qui est de dire :* "La majorité est mauvaise, changez-la". *Si vous leur dites :* "La majorité était bonne, on vous met dehors, faites-vous réélire", *cela ne leur facilite pas la tâche (...). Le problème ne se rationalise pas en quelques éléments d'automatisme. Dans le plus grand nombre de cas, un président, s'il est élu en rupture avec la situation antérieure, prendra la solution de dissoudre, mais il peut y avoir des situations dans lesquelles ce n'est pas nécessaire, ce n'est pas souhaitable, ou c'est risqué. »*

« Mitterrand n'était pas un honnête homme »

ÉVOQUANT longuement, dans le dernier numéro de la *Revue du droit public* (numéro 5-6, 1998), ses *« relations exécrables »* avec François Mitterrand lors de son passage à l'hôtel Matignon, entre 1988 et 1991, Michel Rocard explique pourquoi il a décidé d'assumer la charge de premier ministre : *« Ma religion était assez faite sur les attitudes politiques et financières, non seulement du président lui-même mais aussi de l'essentiel de son entourage proche (...). En acceptant d'être nommé premier ministre (...), j'aurais une fonction de protection de mon pays devant certaines orientations ou dérives possibles. »*



VERBATIM

« Deux ou trois fois, poursuit-il, *il lui est arrivé de me faire attendre pour que je regarde un peu sa bibliothèque : elle était immense en matière littéraire, ainsi qu'en matière juridique et historique. Mais il n'y avait pas un livre d'économie, ni de sociologie ou de démographie. Il abordait les rapports entre les hommes par la ruse et la violence. (...) Mitterrand m'avait nommé pour que je m'effondre. (...) Il a eu l'expression, reproduite par deux de ses conseillers :* "On lève l'hypothèque Rocard". "L'hypothèque Rocard", *c'était que j'étais meilleur que lui dans les sondages. Crime de lèse-majesté. Or,* "l'hypothèque" *ne se levait pas aussi vite qu'il pensait. Parce que compte tenu de sa grille de lecture, cet homme était persuadé qu'un type aussi naïf que moi finirait par s'effondrer. »*

Revenant sur la moralité du président, M. Rocard ajoute : *« Mon vrai problème, c'était que Mitterrand n'était pas un honnête homme. Il fallut défendre la France contre beaucoup de choses. Mon objectif principal a d'abord été les nominations (...). Là-dessus, je m'étais fait mon système théorique : protéger la dignité de la fonction publique et le professionnalisme contre le clientélisme et surtout le copinage. »*

L'ex-premier ministre évoque à ce propos la nomination de Roland Dumas dans son gouvernement, en 1988 : *« J'ai risqué une phrase du genre :* "Etes-vous sûr, monsieur le président, qu'aux affaires étrangères, on ait besoin de quelqu'un d'aussi discuté que Roland Dumas ?" *Je me suis fait rapidement renvoyer dans mes "vingt-deux mètres". Ça a duré dix secondes. »*

Plus généralement, M. Rocard estime que M. Mitterrand lui a imposé *« toute sa "garde noire" »* au gouvernement, *« si bien que j'ai pu nommer à mon gré un certain nombre de personnes mais à des postes de moindre importance. »* C'est à partir de cette réalité politique que M. Rocard publie, le 25 mai 1988, une circulaire sur la méthode de gouvernement qu'il justifie ainsi aujourd'hui : *« J'avais très envie d'afficher par écrit que sur le plan des méthodes de gouvernement, on voulait autre chose. On commençait à connaître la "mitterrandie" dans ses traces. On entrait dans la critique de l'Etat (...). En outre, il y avait des conduites ministérielles un peu "insuffisantes". »* Dans ces conditions, demeurer trois ans à l'hôtel Matignon *« m'a beaucoup surpris »*, assure M. Rocard.

Son pourvoi en cassation permet à M. Le Pen de se présenter aux européennes

L'offensive contre M. Mégret se poursuit

JEAN-MARIE LE PEN devait annoncer, au cours d'une conférence de presse, vendredi 20 novembre dans la matinée, sa décision de se pourvoir en cassation (*Le Monde* du 19 novembre). Le président du Front national, qui se déclare *« innocent »* des faits qui lui sont reprochés – l'agression, en mai 1997, de Mme Annette Peulvast-Bergeal, alors candidate socialiste aux élections législatives de Mantes-la-Jolie –, qualifie de *« scandaleux »* et *« hypocrite »* l'arrêt qui diminue de moitié – un an au lieu de deux en première instance – la peine d'inéligibilité prononcée contre lui.

Il lui fallait toutefois un motif sur la forme pour se pourvoir en cassation. M. Le Pen l'a trouvé dans la requalification de l'accusation de *« violences en réunion »* en *« violences sur personne dépositaire de l'autorité publique à l'occasion de l'exercice de ses fonctions lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur »*. M. Le Pen soulignait en effet, tout de suite après l'annonce de la décision de la cour d'appel de Versailles, que Mme Peulvast-Bergeal est maire de Mantes-la-Ville et non de Mantes-la-Jolie – commune où a eu lieu l'échauffourée – ce qui à ses yeux devait être recevable devant la Cour de cassation.

Bien qu'il le qualifie de *« mi-chèvre, mi-chou »*, cet arrêt fournit à M. Le Pen la possibilité de se présenter, sans trop de risques – une fois le pourvoi déposé – aux élections européennes de 1999 tout en évitant de compromettre ses chances de concourir à l'élection présidentielle de 2002. L'avantage, pour lui, de prendre la tête de la liste Front national aux européennes sera de ne plus fournir de prétexte à la crise profonde que traverse son parti depuis le mois de juillet, et dont le détonateur a été l'intention affichée par M. Le Pen de présenter sa femme à sa place si sa candidature était empêchée par une décision de justice. Selon de multiples témoignages, provenant de cadres ou de militants du parti, le conflit entre le président du parti d'extrême droite et son délégué général, Bruno Mégret, qui a mené la contestation sur la place publique en affichant sa volonté de prendre la tête de la liste FN en tant que *« second du parti »* si M. Le Pen était dans l'impossibilité de la conduire, n'est pas près de finir.

« Jean-Marie Le Pen est décidé à se venger et à éliminer tous ceux qui ont soutenu Bruno Mégret », affirme un membre du bureau politique. Depuis qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de demander au bureau politique du 8 septembre des sanctions contre M. Mégret, M. Le Pen n'a de cesse d'humilier ou d'écarter celui-ci. Il y a eu cette décision de confier à Jean-Claude Martinez, antimégrétiste déclaré, la responsabilité de la campagne européenne (*Le Monde* du 2 octobre), tâche généralement dévolue à la délégation générale ; puis la nomination d'une équipe doublant tous les services occupés par des mégrétistes. Des blâmes et des menaces ont suivi, prononcés contre Damien Bariller, directeur de cabinet de M. Mégret, et Philippe Olivier, adjoint à la délégation générale, et compagnon de Marie-Caroline Le Pen, coupables d'avoir critiqué en interne Jean-Claude Martinez, qui avait eu des propos désobligeants à leur égard (*Le Monde* du 23 octobre).

> **Le chef du parti d'extrême droite a rappelé qu'« il n'y a qu'une photo autorisée dans les bureaux », la sienne**

Plus récemment, M. Le Pen s'est irrité de la décision prise par le groupe Front national du conseil régional d'Ile-de-France d'organiser un meeting, le 25 novembre à Paris, sur le thème de l'Europe, avec M. Mégret. Ne parvenant pas à le faire annuler – le groupe votant à la très grande majorité pour son maintien –, M. Le Pen a décidé de s'y inviter et a convoqué les frondeurs, mardi 24 novembre, à son bureau de Saint-Cloud. Saisissant le prétexte de la campagne européenne, il a également convoqué Damien Bariller, responsable de l'organe du parti, *Français d'abord*, pour *« réorganiser »* les rubriques et exiger, notamment, que l'éditorial de Bruno Gollnisch, secrétaire général du parti, passe une fois sur deux avant celui de M. Mégret.

Les proches de M. Le Pen, au premier rang desquels son gendre, Samuel Maréchal, directeur du Front national de la jeunesse (FNJ), auraient entrepris de doubler les services détenus par M. Mégret, comme l'Institut de formation national. Un agrément aurait déjà été demandé pour la nouvelle structure. De même, l'équipe Le Pen aurait contacté Publicis afin de contourner l'atelier de propagande du FN, piloté par la délégation générale. Enfin, le président du parti d'extrême droite a confié à sa fille Marine, avocate de profession, le soin d'éplucher les statuts et les comptes de toutes les associations et sociétés liées à M. Mégret. Enfin, histoire de bien faire comprendre qui est le chef, il a invité les personnels du siège, le 3 novembre, pour lui signifier que leur situation dépendait de la bonne marche du parti et leur rappeler qu'*« il n'y a qu'une seule photo autorisée dans les bureaux »*, la sienne, bien sûr.

Christiane Chombeau



Les électeurs ruraux arbitreront le duel RPR-PS en Côte-d'Or

Le suppléant de M. de Broissia espère conserver ce fief de droite

L'élection législative partielle des 22 et 29 novembre, dans la 2e circonscription de Côte-d'Or, est la conséquence de l'entrée au Sénat, le 29 septembre, de Louis de Broissia, président du conseil général. A majorité rurale, ce fief de droite n'avait été conservé au RPR, en 1997, qu'à la faveur d'une triangulaire avec le FN.

DIJON
de notre correspondante

L'élection législative partielle de la deuxième circonscription de Côte-d'Or, les 22 et 29 novembre, devrait se jouer dans un mouchoir *de poche, au second tour de scrutin*, entre le PS et le RPR. Devenue vacante après l'élection au Sénat, le 29 *septembre, de Louis de Broissia* (RPR), président du conseil général, cette circonscription est traditionnellement ancrée à *droite*, les sept cantons qui la constituent portant tous les couleurs RPR-UDF. En 1995, seuls ceux de Dijon-3 et de Pontailler-sur-Saône ont voté majoritairement pour Lionel Jospin.

Désignée aux législatives de 1993 par le Parti socialiste, Colette Popard, conseillère municipale de Dijon et conseillère régionale, part pour la troisième fois, avec le soutien du Mouvement des citoyens et du Parti radical de gauche, à l'assaut du fief que le RPR détient depuis 1988. Le Parti communiste français fait bande à part, et les écologistes sont représentés par deux candidats. La droite affiche, quant à elle, une « *union parfaite* » autour du RPR Jean-Marc Nudant, suppléant de Louis de Broissia depuis mai 1997. Cet adjoint au maire de Dijon et conseiller général a reçu l'investiture de L'Alliance pour la France avec la bénédiction de toutes ses composantes, jusqu'au Centre national des indépendants. Souvent discret sur ses soutiens, Robert Poujade, député et maire RPR de Dijon, a dérogé à *la règle à l'occasion d'une conférence de presse.* « *Gaulliste de cœur, homme de tolérance et de contacts. Jean-Marc Nudant ferait un bon député* », assure-t-il.

LE FN COMPTE SE MAINTENIR

En dépit de cette union, la droite républicaine reste sur ses gardes. en se souvenant que M. de Broissia a été réélu en 1997 dans le cadre d'une triangulaire. Avec 19,72 % des suffrages exprimés et 12,67 % des inscrits au premier tour, la candidate d'extrême droite, Liliane Floiras, inconnue à l'époque et depuis élue au conseil régional, avait créé la surprise en se maintenant au second tour. Le Front national espère bien arbitrer le duel traditionnel qui devrait sortir des urnes dimanche soir. « *Si le candidat RPR sollicite nos voix, il devra s'engager sur un ou deux points qui nous tiennent à cœur, par exemple ne pas voter le projet de loi de modification du scrutin des élections régionales* », précise Pierre Jaboulet-Vercherre, chef de file du FN en Bourgogne. « *Il n'est pas question de la moindre entente, et je ne ferai aucun geste en direction du Front national* », certifie Jean-Marc Nudant.

Alors que tout les différencie, Colette Popard et Jean-Marc Nudant partagent néanmoins une conviction. L'un et l'autre élus de Dijon et plus à l'aise en chaussures de ville que bottes aux pieds, ils *savent qu'il leur faudra d'abord* convaincre les 40 % d'électeurs ruraux de la circonscription pour pouvoir siéger à l'Assemblée nationale. Aussi mettent-ils un point d'honneur à parcourir tous deux la campagne, sans oublier le moindre petit village.

Christiane Perruchot

Le PS part à l'assaut de l'ancien bastion de Ladislas Poniatowski dans l'Eure

Hervé Morin, dauphin désigné du député UDF, élu sénateur le 29 septembre, doit faire face à une campagne offensive du candidat socialiste, Jean-Louis Destans

ROUEN
de notre correspondant

Devant une centaine de personnes réunies dans la salle municipale de Beuzeville, à l'extrême ouest de l'Eure, non loin de Honfleur, Ladislas Poniatowski tient à mettre les choses au point. En choisissant le Sénat il avait « *parfaitement conscience des conséquences et des risques pris. Si je n'ai pas hésité, c'est que j'avais l'assurance que la succession était assurée* », clame-t-il en désignant son poulain, Hervé Morin. Dans la troisième circonscription de l'Eure, dont il a occupé le siège de 1988 à septembre 1998, après *avoir été élu une première fois* député en 1986, M. Poniatowski est sur ses terres. En 1997, aux *mauvaises heures de la droite*, il a réussi à conserver plus de 56 % de voix. En septembre, au plus fort *de la querelle avec* Alain *Madelin* et Démocratie libérale, dont il avait été le porte-parole, il disait « *être découragé par ce qui se* [passait] *dans l'opposition, et pas seulement à DL* ». « Ponia » ne cachait pas, non plus, que « *le combat* [serait] *difficile* » pour Hervé Morin, trente-sept ans, conseiller général UDF de Cormeilles, canton voisin.

Investi pour assurer la « *relève* », comme l'annoncent ses affiches, M. Morin marche sans hésitation dans les pas de son prédécesseur. Fils d'une famille d'agriculteurs, il égrène les épisodes de son enfance sur les marchés de la région et les relations tissées à l'Assemblée nationale – dont il est l'un des administrateurs des services –, ou auprès de François *Léotard*, dont il fut le conseiller technique au ministère de la défense. Dans le souci de motiver son électorat, son message est simple : « *Aujourd'hui, personne ne s'y retrouve. On a tous déçu. Notre pays est le grand malade du monde occidental.* »

« UN HOMME DE DOSSIERS »

Face à lui, le maire socialiste de Pont-Audemer, Jean-Louis Destans, conseiller régional et conseiller général, est une des pièces maîtresses du PS dans le département. Ce diplomate est arrivé en Haute-Normandie à la demande de Laurent Fabius. Très présent sur le terrain, il est maintenant convaincu d'avoir accumulé un capital d'expérience depuis son arrivée à Pont-Audemer, en 1994. « *C'est un homme de dossiers qui sait écouter et transformer en réalité les désirs des gens* », proclame-t-on dans son entourage.

Au Parti socialiste, on croit possible de renverser le résultat de 1997. Pour cela, M. Destans a bénéficié de l'appui de ténors nationaux, *Dominique Strauss*-Kahn, ministre de l'économie et des finances, François Hollande, *premier secrétaire du PS*, sans pour autant mobiliser plus de personnes que son concurrent de droite, *qui s'est contenté* d'arpenter la circonscription avec M. Poniatowski. Des trois autres *candidats, Marc Froidefont* (FN), Fernand Emult (PCF) et Pascal Didtsch (LCR), seul celui d'extrême droite est en mesure de dépasser les 10 %.

Etienne Banzet

Les députés adoptent la réforme du mode de scrutin régional

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 novembre, le projet de loi destiné à assurer la cohérence des majorités régionales et leur stabilité, en modifiant le mode de scrutin et le fonctionnement des conseils régionaux. Les élus PS, PCF et Verts ont voté pour, l'opposition a voté contre. Jusqu'au vote final, le gouvernement a eu quelques inquiétudes, en raison de la relative mobilisation des députés socialistes, et a craint que ne se renouvelle l'épisode du PACS.

L'abaissement des seuils permettant à une liste de fusionner ou de se *maintenir séparément au second tour a été* vivement critiqué par la droite. Celle-ci a estimé que le gouvernement cherchait à rendre le Front national « *maître du jeu* ». La procédure de vote bloqué instaurée à titre transitoire jusqu'aux élections régionales prévues en 2004, permettant à un président de conseil régional d'imposer un projet de budget, a également été condamnée par l'opposition.

M. Sarkozy et M. Strauss-Kahn polémiquent sur la rétroactivité

L'ANCIEN MINISTRE DU BUDGET, Nicolas Sarkozy, devait défendre, vendredi 20 novembre, devant l'Assemblée nationale, sa proposition de loi tendant à interdire à l'Etat, pendant une durée maximale de cinq ans, de remettre en cause un avantage fiscal (*Le Monde* du 24 octobre et du 14 novembre). Selon Dominique Strauss-Kahn, ce texte « *n'est manifestement pas conforme à notre Constitution* ». Pour le ministre des finances, il n'est pas acceptable « *qu'une majorité parlementaire finissante, qui n'aurait à en assumer ni la responsabilité politique ni la responsabilité financière, puisse imposer sa volonté, pour toute la durée de la législature, à une nouvelle majorité* ».

Le ministère des finances fait valoir qu'avec la disposition de M. Sarkozy il aurait été, par exemple, impossible à l'actuelle majorité de remettre en cause l'avantage exorbitant accordé à certains contribuables (1 million de francs de déduction sur le revenu imposable) investissant dans des parts de copropriété de navires – les fameux « quirats ».

La Coordination rurale fustige la « mondialisation incontrôlée »

LES MEMBRES *de* la Coordination rurale, qui s'est transformée en syndicat en 1994, ont, au cours de leur congrès national, qui s'est tenu mardi 17 et mercredi 18 novembre à Combourg (Ille-et-Vilaine), fustigé une nouvelle fois leurs ennemis jurés : la « *mondialisation incontrôlée* » et la réforme de la politique agricole commune, voulue par la Commission de Bruxelles.

« *Le revenu des agriculteurs doit venir du prix des produits, pas des aides ou des primes* », estime le syndicat. Celui-ci prône l'établissement d'un « *juste prix* » des denrées agricoles, qui tiendrait compte des coûts de production, des charges, et des bénéfices réalisés par les producteurs. La crise porcine ne prendra pas fin sans protectionnisme, estime le syndicat, qui s'est donné un nouveau président, Hubert Barré (Deux-Sèvres), qui remplace Jacques Laigneau. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **PATRONAT : Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, a critiqué**, vendredi 20 novembre, l'intention de la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, de pénaliser le recours systématique aux contrats à durée déterminée et au travail intérimaire. « *C'est bien dommage aujourd'hui que le gouvernement intervienne* », a déclaré M. Seillière sur RTL. « *Les CDD, c'est comme ça qu'on a créé un très grand nombre d'emplois parce que les entreprises ont besoin de souplesse* », a-t-il indiqué.

■ **MAIRES : Laurent Fabius, présent au 81e congrès de l'Association des maires de France, a invité**, jeudi 19 novembre, à plus de « *pragmatisme* » dans les relations entre Etat et collectivités locales. « *Il serait bon, malgré les difficultés que cela recouvre et qu'a évoquées récemment le premier ministre, que nous avancions vers une nouvelle phase de décentralisation, vers un meilleur partage des compétences en vertu d'une clarification et selon une intercommunalité élargie* », a ajouté le président de l'Assemblée nationale.

CORSE Dans un entretien au *Monde*, François Santoni, ex-dirigeant de A Cuncolta et démissionnaire de cette organisation nationaliste corse, appelle à abandonner la lutte armée. Cela *« symboliserait*, explique-t-il, *la maturité politique du mouvement nationaliste et un gain de crédibilité »*. M. Santoni estime que *« la lutte nationaliste a causé directement ou indirectement la mort d'au moins 220 personnes depuis le début des années 80* ● IL DONNE sa version de l'organisation de la conférence de presse clandestine de Tralonca, en 1996 : *« La veille de la réunion*, affirme-t-il, *Alain Juppé à Matignon et Jacques Chirac à l'Elysée avaient, sur leur bureau, la copie du texte qui a été lu par les militants armés. »* ● ECLATÉ en diverses composantes, le mouvement nationaliste tente pour le moment sans succès de se recomposer.

François Santoni appelle les nationalistes à l'abandon de la lutte armée

Dans un entretien au « Monde », l'ex-dirigeant d'A Cuncolta revient sur vingt années de combat indépendantiste qui, selon lui, a fait plus de deux cents morts. Il affirme que Jacques Chirac et Alain Juppé étaient informés des négociations secrètes menées en 1995 et 1996

« Votre libération de prison intervient-elle dans le cadre d'une négociation avec l'Etat ?

– Non, c'est la procédure judiciaire qui a conduit à ma libération. Je peux vous assurer qu'il n'existe aucune négociation avec le gouvernement. Je suis resté deux ans en prison parce que je m'appelle François Santoni et que j'avais des responsabilités politiques. On a voulu me neutraliser. C'est une décision politique qui est à l'origine de mon incarcération, c'est une mesure judiciaire qui met fin à cet épisode.

– Au mois de septembre, alors que vous étiez encore en prison, vous avez abandonné vos fonctions de secrétaire national de A Cuncolta et démissionné avec fracas de votre mouvement en appelant à l'arrêt de la violence armée. Est-ce un mea culpa ?

– Non, je ne regrette aucun moment de la lutte nationaliste. Mon départ de A Cuncolta n'est pas non plus une énième scission. Pour moi, c'est un signal d'alarme devant une dérive qui peut perdre l'ensemble du mouvement nationaliste. La radicalisation sans projet politique n'a pas de sens. Je note avec satisfaction le discours de plus en plus modéré de mon ancien mouvement. Pour moi, il s'agit de mener notre combat avec réalisme et pragmatisme et non de s'enfermer dans une logique suicidaire. L'abandon de la lutte armée symboliserait la maturité politique du mouvement nationaliste et un gain en crédibilité.

– Pensez-vous réussir à convaincre de cesser tout d'un coup la lutte armée ?

– Il me paraît difficile d'abandonner d'un coup. Il faut savoir que la lutte nationaliste, en Corse, a causé, directement ou indirectement, la mort d'au moins 220 personnes depuis le début des années 80. Notre combat contre le trafic de drogue et le recyclage de l'argent sale a fait beaucoup de dégâts. Des membres du milieu ont été actionnés par des sphères parisiennes. Il convient également d'ajouter la guerre contre l'Etat et les luttes fratricides, et vous comprendrez qu'il faudra du temps pour désarmer. Mais je ne vois pas d'autre issue. Je souhaite qu'il puisse être décrété une trêve, du type de celle de l'ETA ou de l'IRA.



FRANÇOIS SANTONI

– Vous retournez en Corse ces jours-ci ; qu'allez-vous faire ?

– Je compte agir de manière à faire baisser la tension. Je ne créerai pas de nouveau groupe politique et je resterai proche de Corsica Nazione. Mais je m'efforcerai, en tout cas, d'aider ceux qui voudront mettre en place une structure suffisamment politique pour accueillir tous les militants. L'abandon de la lutte clandestine signifie la réintégration d'une centaine de personnes. J'estime à une dizaine le nombre de personnes qui risquent de dériver vers le banditisme. Pour moi, c'est une obligation morale de les aider à s'insérer au maximum.

– Avec près d'un quart des voix lors des élections territoriales en 1992, le mouvement nationaliste avait l'occasion historique de sortir de vingt années de clandestinité pour accéder aux manettes des institutions qui dirigent la Corse. Comment expliquez-vous cet échec ?

– Lorsque nous avons monté, en 1992, la liste Corsica Nazione, qui réunissait l'ensemble des tendances nationalistes en Corse à l'exception du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), nous avions confié la tête de liste à Edmond Simeoni. Leader historique du combat nationaliste, son crédit personnel permettait d'assurer un consensus autour de sa personne. Mais Edmond Simeoni n'a pas assumé le succès électoral. Il semble préférer l'opposition à la majorité. Il a, de fait, refusé de prendre ses responsabilités. Peu de temps après, le départ des membres de l'Accolta naziunale Corsa (ANC), dirigée par Pierre Poggioli, a sonné la fin de l'union des nationalistes. Dès lors, chacun jouant sa propre carte, le manque de maturité politique de notre mouvement a fini par éclater au grand jour.

– Est-ce le simple manque de maturité politique qui peut expliquer la guerre civile qui a sévi, en Corse, entre nationalistes entre 1994 et 1996, causant la mort d'au moins treize militants ?

– Cette guerre a été initiée par une frange nationaliste, le Mouvement pour l'autonomie (MPA), qui avait besoin d'une caution politique dans un combat qui n'avait rien à voir avec la lutte pour le peuple corse. Ce groupe était engagé, début 1995, dans un important conflit d'intérêts – machines à sous et boîtes de nuit – avec le grand banditisme en Corse du Sud. Pour sortir de ce mauvais pas et dissimuler ses activités inavouables, la structure clandestine du MPA, soutenue par celle de l'ANC pour des raisons purement politiques, a choisi A Cuncolta pour cible. Quinze jours avant le guet-apens dans lequel Vincent Gallo, qui conduisait la moto sur laquelle je me trouvais, a trouvé la mort, nous savions qu'une action était imminente.

– Les soupçons d'affairisme et de dérive guerrière n'ont pas épargné votre mouvement et votre personne. Vous êtes-vous, par exemple, opposé à l'assassinat d'un militant de vos propres rangs par le FLNC-canal historique ?

– L'impôt révolutionnaire perçu par les militants du FLNC n'a servi qu'à faire fonctionner leur organisation. Je ne me suis jamais enrichi sur le dos de la cause nationaliste. J'ai des amis dans toutes les sphères de la société corse, aussi bien au RPR qu'à gauche ou dans les affaires. Quant à la mort de Robert Sozzi, en 1993, c'est regrettable mais j'accepte l'explication du FLNC-canal historique. Il s'apprêtait à tuer deux autres militants. C'était de la légitime défense. La revendication a été maladroite, mais honnête.

– Votre propre mouvement n'a-t-il pas sa part de responsabilité dans cette division sanglante ?

– Nous n'avons pas su expliquer le sens de notre démarche politique. Nous voulions rassembler : les autres groupes pensaient que nous étions enfermés dans une logique hégémonique. Notre faute réside sans doute dans notre piètre gestion des médias. L'image jusqu'au-boutiste donnée d'A Cuncolta dans l'opinion nous a nui considérablement. La guerre contre le MPA et l'ANC a fini de nous convaincre qu'il fallait se replier sur nous-mêmes.

– Entre 1992 et 1996, ces affrontements n'ont-ils pas existé parallèlement à des négociations avec les gouvernements successifs ?

– Pendant toute cette période, jusqu'à mon incarcération en 1996, les négociations menées avec l'Etat ont été pilotées par l'équipe de l'ancien ministre de l'intérieur, Charles Pasqua. Les relations que nous entretenions avec les pouvoirs publics passaient également par des personnes du ministère de la justice et de la Mairie de Paris. A partir de 1995, nous avions également des interlocuteurs à l'Elysée et à Matignon. Le dialogue était alors beaucoup plus assumé qu'à l'époque où Pierre Joxe était ministre de l'intérieur. Il s'agissait de préparer l'abandon progressif de la clandestinité. La conférence de presse clandestine de Tralonca, en 1996, devait être le point d'orgue de cette politique.

> « L'assassinat du préfet Erignac est la plus grande manipulation que la Corse ait connue »

– Aux yeux de l'opinion, Tralonca, qui fut l'occasion d'un déploiement de forces – plusieurs centaines de personnes en cagoules, *fusils d'assaut* et bazookas – jamais vu auparavant, reste, au contraire, l'expression d'une crise sans précédent. Que s'est-il passé ?

– L'objectif était d'offrir les garanties nécessaires au gouvernement pour montrer que le mouvement clandestin tout entier acceptait la logique de négociation. L'organisation de l'événement s'est faite en plein accord avec les autorités. J'ai été personnellement mandaté par le FLNC-canal historique pour gérer le contact. La veille de la réunion, Alain Juppé à Matignon et Jacques Chirac à l'Elysée avaient, sur leurs bureaux, la copie du texte qui été lu, à Tralonca, par les militants armés.

– Quelle est votre analyse sur l'assassinat du préfet de la région corse, Claude Erignac ?

– Pour moi, c'est la plus grande manipulation que la Corse ait jamais connue dans toute son histoire. Je ne crois pas à la version des agriculteurs en colère. Je me demande si l'Etat a réellement la volonté de remonter jusqu'aux auteurs et les moyens politiques de faire sortir cette affaire. Aujourd'hui, la force de frappe des groupes clandestins est identique à celle d'avant. Le terrain politique est miné. »

Propos recueillis par
Jacques Follorou

Tralonca, une erreur de communication

Plus qu'une provocation délibérée, la fameuse conférence de presse nocturne de Tralonca, en janvier 1996, fut sans doute, de la part des nationalistes, une gigantesque erreur de communication. Selon toutes probabilités, les pouvoirs publics étaient bien informés de cette réunion. Celle-ci devait signifier une sorte d'« adieu aux armes » du FLNC-canal historique, aboutissement des discussions plus ou moins secrètes entre des émissaires du pouvoir et les nationalistes. Mais, selon des sources proches du ministère de l'intérieur de l'époque, la mise en scène, avec des centaines d'hommes cagoulés équipés d'une profusion d'armes ultra-modernes – qui indigna l'opinion et les médias –, n'était pas prévue. Le gouvernement aurait donc été piégé.

Des poursuites judiciaires dans trois affaires

DEUX ANS après son incarcération à la prison de la Santé, à Paris, François Santoni a perdu 20 kilos. Ce militant nationaliste de trente-huit ans, originaire du village de Gianucciu, près de Sartène (Corse-du-Sud), avait déjà été placé en détention pendant quatre ans, entre 1985 et 1989, avant d'être libéré à la faveur des mesures d'amnistie négociées alors avec le gouvernement socialiste. De retour en Corse, vendredi 20 novembre, il compte s'y reposer et contribuer à apaiser les tensions régnant parmi les rangs nationalistes.

Instituteur de formation, il a consacré, en fait, l'essentiel de son temps au nationalisme. Assistant parlementaire du député européen Max Simeoni de 1989 à 1994, il devient plus tard directeur commercial de la société de transport de fonds Bastia Securita, contrôlée par le mouvement A Cuncolta.

Il est aussi secrétaire national de A Cuncolta pour la Corse-du-Sud avant d'en démissionner début septembre 1998. Avant d'exprimer publiquement sa rupture avec la violence armée, comme l'avait fait avant lui l'ancien chef du FLNC, Pierre Poggioli, dans les colonnes du *Monde* du 12 juin 1996, il affirme avoir tenté, sans succès, d'infléchir de l'intérieur la politique de A Cuncolta.

François Santoni est actuellement mis en examen dans trois procédures judiciaires. La première lui a valu ses deux ans de détention provisoire. Elle porte sur des faits d'extorsion de fonds, d'association de malfaiteurs et de complicité d'attentat contre les locaux du golf de Sperone (Corse-du-Sud), le 12 décembre 1996.

EXTORSION DE FONDS

La justice le soupçonne d'avoir tenté de soustraire 4 millions de francs au gérant du golf, Jacques Dewez. Placé en détention provisoire le 17 décembre 1996, il a été remis en liberté le 10 novembre par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris qui a estimé que sa libération ne constituait pas une entrave aux investigations du juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière.

Placé sous contrôle judiciaire, il doit désormais pointer tous les quinze jours au commissariat de Porto-Vecchio (Corse-du-Sud). Il est également mis en cause pour tentative d'extorsion de fonds et association de malfaiteurs dans l'affaire de Cavallo, du nom d'une île située à l'extrême sud de la Corse et connue pour être un lieu de villégiature de certaines personnalités fortunées.

Enfin, le juge d'instruction parisien Gilbert Thiel l'a mis en examen pour des faits similaires ainsi que pour une éventuelle participation à quatre attentats perpétrés contre des lotissements construits par l'entreprise Cardoso à Porto-Vecchio.

« Mon client dément toutes les accusations portées contre lui », nous a indiqué, vendredi 20 novembre, Me Pascal Garbarini. *« Dans ces trois dossiers*, affirme-t-il, *la cour d'appel de Paris a annulé tous les mandats d'arrêt délivrés contre François Santoni. Dans le dossier Cardoso, par exemple, il ne figure aucune question sur l'affaire elle-même. »*

J. Fo.

Un mouvement éclaté en mal de recomposition

DE L'ACCÈS de fièvre souvent violent à l'inactivité politique, la revendication nationaliste corse connaît tous les états. En ce début d'hiver 1998, l'heure est à la recomposition du mouvement. Malgré les morts qui peuvent séparer des groupes jadis unis, la mouvance nationaliste semble consciente de son morcellement. Pourtant, cette ambition de recomposition est loin d'être réalisée. La guerre fratricide, en 1995 et 1996, a marqué la mémoire des militants, et certains veillent à ce que les deuils ne soient jamais éteints. De plus, il existe une profonde divergence sur la question de la lutte armée.

Principal mouvement nationaliste, A Cuncolta independentista tente, depuis le mois d'octobre, de rassembler le maximum de structures au sein d'un Front populaire indépendantiste, synonyme, à ses yeux, du renouveau de la cause nationaliste. Lors des récentes réunions publiques, l'exécutif d'A Cuncolta a ainsi proposé au Parti paysan indépendantiste (PPI), à l'Appel pour l'indépendance, Manca Naziunale (nationalistes de gauche), Corsad et Corsica Viva, de joindre leurs forces. Les dirigeants ont également entamé des discussions pour se rapprocher de l'Accolat Naziunali Corsa, contrôlée par Pierre Poggioli, ancien leader historique du FLNC dont le mouvement s'est trouvé opposé à A Cuncolta pendant la guerre civile. La volonté de réunir les composantes nationalistes n'inclut cependant pas le Mouvement pour l'autodétermination (MPA), créé par Alain Orsoni, encore considéré comme l'ennemi juré d'A Cuncolta. La plupart de ces groupes ont pour point commun de disposer d'un bras armé censé, selon eux, crédibiliser leur action politique. A la différence de celle d'A Cuncolta, la branche armée du MPA a prononcé son autodissolution le 29 janvier 1997. Par ailleurs, d'autres mouvements s'inscrivent dans le jeu normal des institutions.

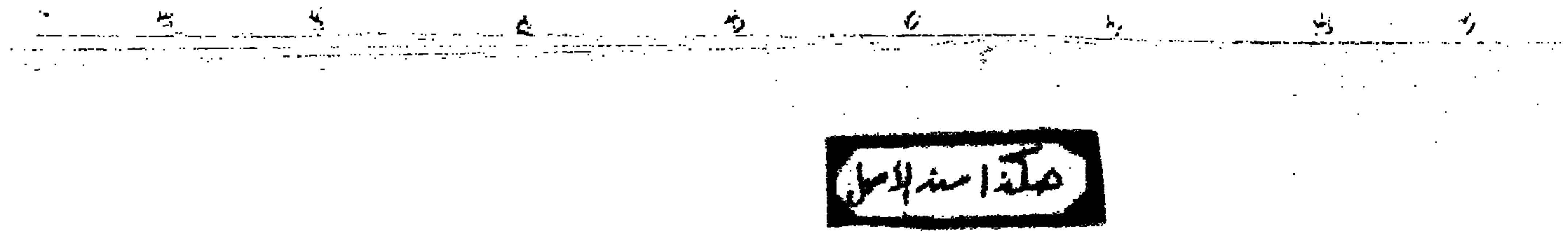
Les nationalistes disposent d'une tribune officielle à l'Assemblée territoriale de Corse avec Corsica Nazione, qui compte actuellement cinq élus. Constituée pour les élections de 1992, au lendemain de la loi Joxe de 1991 érigeant la Corse en collectivité territoriale, Corsica nazione est une coalition réunissant des élus nationalistes appartenant à A Cuncolta et des élus écologistes. Après plusieurs mois d'une certaine atonie, les élus de Corsica nazione ont repris l'initiative lors des dernières séances de l'Assemblée de Corse en proposant, en vain faute de majorité, d'inscrire à l'ordre du jour un débat sur la reconnaissance du peuple corse et en s'opposant, en termes virulents, au préfet Bernard Bonnet. Enfin, non représentée à l'Assemblée, l'Union du peuple corse (UPC) des frères Max et Edmond Simeoni, dirigée par François Alfonsi, se définit comme autonomiste et refuse le recours à la violence.

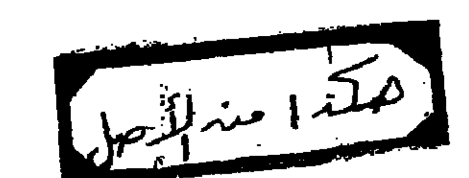
SIGNE INQUIÉTANT

La volonté de recomposer le mouvement nationaliste est cependant loin d'être acquise. La pièce essentielle du futur Front populaire indépendantiste, A Cuncolta, est elle-même déstabilisée après le départ, au mois de septembre, de deux « poids lourds » du mouvement et d'une dizaine de militants. Protestant contre la décision prise, selon eux en petit comité et sans en référer à la base, de changer le nom du mouvement, A Cuncolta naziunalista, en A Cuncolta independentista alors qu'ils étaient incarcérés, François Santoni, alors secrétaire national pour la Corse du Sud, et Jean-Michel Rossi ont quitté le mouvement en expliquant leur démarche dans une lettre ouverte. Ils y dénoncent la logique radicale et suicidaire de leur anciens amis et annoncent qu'ils s'engagent, pour leur part, dans une démarche de négociation et d'abandon de la lutte armée. François Santoni pourrait ainsi être conduit à jouer un rôle dans une forme de recomposition purement politique.

Par ailleurs, quelques jours avant que M. Santoni, mis en examen dans une affaire d'extorsion de fonds et d'association de malfaiteurs, ne soit remis en liberté, le 10 novembre, par la chambre d'accusation, Charles Pieri, secrétaire national d'A Cuncolta pour la Haute-Corse, était incarcéré à son tour après la découverte à son domicile bastiais d'un véritable arsenal. Enfin, signe inquiétant pour l'avenir, de petits groupes nationalistes clandestins, inconnus jusqu'alors, affirment s'opposer à toute négociation. Les « sans sigle », comme il est désormais convenu de désigner les auteurs de la revendication de l'assassinat du préfet Claude Erignac, ont prévenu, dans un communiqué, qu'ils pouvaient agir de nouveau.

J. Fo.





la lutte armée

selon lui,

1995 et 1996

Le gouvernement décide d'accorder la retraite à cinquante ans aux victimes de l'amiante

L'Etat et la Sécurité sociale financeront le dispositif en 1999

La ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, a annoncé, jeudi 19 novembre, que les victimes de maladies professionnelles liées à une exposition à l'amiante pourront désormais *prendre une retraite anticipée à l'âge de cinquante ans*. Le dispositif, financé par l'Etat et la Sécurité sociale en 1999, le sera ensuite par une *« contribution spécifique »* qui viendra s'ajouter aux charges patronales.

LA MESURE est exceptionnelle. *« Une première en France »*, selon Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité : les victimes de maladies professionnelles liées à une exposition à l'amiante pourront prendre une retraite anticipée, à l'âge de cinquante ans. *« Beaucoup d'hommes et de femmes n'ont plus le temps d'attendre »*, a expliqué Mme Aubry lors d'une conférence de presse, jeudi 19 novembre. Cette mesure concerne les personnes atteintes d'asbestose, de tumeurs pleurales primitives, de mésothéliomes et de cancers broncho-pulmonaires. Pour ceux qui travaillent ou qui ont travaillé dans les industries de transformation de l'amiante (fibro-ciment, tissages, matériaux de friction), l'âge de fin d'activité sera calculé en déduisant, par rapport à l'âge légal de la retraite (soixante ans), un tiers des années passées au contact de la fibre minérale cancérogène. Il ne pourra être inférieur à cinquante ans.

Pour l'heure, *« trois mille à quatre mille personnes et peut-être plus »* sont concernées, a précisé Mme Aubry, ajoutant que *« tous les salariés qui ont pu être exposés fortement et de façon continue à l'amiante »* n'étaient pas inclus dans le dispositif, notamment certains salariés des entreprises spécialisées dans les flocages et les calorifugeages. Des études permettront d'*« identifier précisément les populations potentiellement concernées »*.

L'allocation versée aux victimes de l'amiante sera identique à celle allouée dans le cadre du régime de droit commun des préretraites, à hauteur de 65 % du dernier salaire brut jusqu'au plafond de la Sécurité sociale et de 50 % au-delà. Un fonds spécial est créé pour assurer le financement du dispositif en 1999, qui va être abondé à la fois par le budget de l'Etat et par la Sécurité sociale. Son montant devrait avoisiner les 600 millions de francs. Un amendement précisant ces modalités de financement sera déposé lors de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, jeudi 26 novembre.

« Afin de ne pas remettre en cause la baisse de la cotisation accidents du travail-maladies professionnelles » et de *« respecter les engagements pris par Jacques Barrot »*, son prédécesseur, Mme Aubry, a expliqué qu'elle n'avait *« pas souhaité ouvrir un conflit avec le patronat sur ce sujet »*. En revanche, pour l'an 2000, le dispositif sera financé par une *« contribution spécifique »* qui viendra s'ajouter aux cotisations patronales.

GESTION DU RISQUE

Rappelant les mesures prises le 29 juillet pour améliorer, d'une part, la gestion du risque et la recherche d'amiante dans les bâtiments et, d'autre part, la réparation et l'indemnisation des victimes (*Le Monde* du 31 juillet), Mme Aubry a aussi annoncé qu'une conférence scientifique de consensus sera organisée en janvier 1999, afin de mettre au point des *« recommandations aux médecins sur la surveillance médicale pré et post-professionnelle »* des personnes exposées à l'amiante.

Le professeur Claude Got, qui avait recommandé cette cessation d'activité anticipée dans son rapport sur l'amiante en France, s'est félicité d'avoir été suivi sur ce point par les pouvoirs publics. L'expert en santé publique a tenu à rappeler au passage que *« la médecine du travail a besoin d'indépendance »*. La Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath) a salué, pour sa part, jeudi soir, une *« belle victoire pour les victimes »*, estimant que le processus *« ne peut, à terme, que s'étendre à d'autres catégories de salariés victimes de leur travail »*. L'association nationale des victimes de l'amiante (Andeva) s'est déclarée *« satisfaite »* de voir l'une de ses principales revendications mise en œuvre, mais elle a réclamé l'extension de la mesure *« aux travailleurs des chantiers navals, des arsenaux et* [aux] *métiers fortement exposés dans le bâtiment et la sidérurgie »*, et continue de réclamer *« une loi d'indemnisation pour toutes les victimes de l'amiante »*. Même son de cloche au Comité antiamiante de Jussieu, qui a approuvé *« des avancées importantes »* mais a critiqué le caractère *« limité »* de la mesure et a regretté que *« la question de l'indemnisation n'*[ait] *pas encore été prise en compte »*.

Laurence Folléa

A Paris, la vente du patrimoine privé a déjà rapporté 102 millions de francs

LE DOMAINE privé de la Ville de Paris livre peu à peu ses secrets. Trois jours après la publication d'un rapport sur les conditions d'acquisition, pendant l'Occupation, de 260 biens immobiliers (*Le Monde* du 18 novembre), le Conseil du patrimoine privé est revenu à l'Hôtel de Ville, vendredi 20 novembre, pour faire le compte rendu d'une année d'activité.

Créé en février 1996 par le maire de Paris, Jean Tiberi, pour calmer la polémique sur la gestion d'un patrimoine immobilier évalué à 1,5 milliard de francs, le Conseil est un organe consultatif, composé de notaires et de professionnels de l'immobilier. Après les révélations sur les conditions très avantageuses dont bénéficiait Alain Juppé, alors premier ministre, pour son appartement du 6e arrondissement, Jean Tiberi avait décrété la vente d'une partie des 503 immeubles (2 209 logements et 359 commerces) du domaine, une autre partie devant être transférée aux bailleurs sociaux.

Ce second rapport d'activité du Conseil du patrimoine livre, a posteriori, une photographie intéressante des privilèges inouïs dont bénéficiaient – et dont bénéficient encore – certains locataires de la Ville. On apprend ainsi que plus du tiers des 973 logements du domaine destinés à la vente bénéficient d'un loyer soumis à la loi de 1948. La Ville a engagé 186 procédures de sortie de ce régime en commençant par les 4e et 6e arrondissements. Parmi les locataires concernés, 54 ont engagé des procédures contentieuses pour continuer à bénéficier du système et la Ville a dû dénoncer 28 baux pour *« occupation irrégulière »*.

Depuis février 1997, 21 « congés pour vendre » ont été notifiés à des locataires non soumis à la loi de 1948. Quatre se sont portés acquéreurs de leur logement mais les cinq autres se sont *« maintenus dans les lieux »*. Une procédure judiciaire a été engagée par la Ville pour obtenir la libération d'un de ces logements.

MÊME L'ÎLOT 16

L'ancien « îlot 16 », situé dans le Marais, qui vient d'être l'objet d'une expertise particulière, n'a pas été épargné. Cinq locataires de ce quartier, arrivés en fin de bail, ont en effet tenté de tirer profit du gel des ventes dans l'îlot, décidé à l'automne 1996. Le moratoire leur offrait la possibilité de voir reconduire leur bail loi de 1948 pour six ans et sans hausse de loyer. Le Conseil de Paris a, du coup, décidé de délivrer des congés pour vendre, y compris dans l'îlot 16. Deux locataires se sont portés acquéreurs mais trois se maintiennent dans les lieux, *« sans droits ni titres »*.

Au total, depuis février 1997, le Conseil du patrimoine a statué sur le sort de 291 immeubles, et les 117 biens vendus ont rapporté plus de 102 millions de francs à la Ville. Le transfert aux bailleurs sociaux a été préconisé pour 46,2 % des logements.

Cet aspect du dossier semble néammoins sérieusement patiner puisque aucun logement n'a encore été transféré dans le parc social. La Ville et le Conseil du patrimoine sont visiblement en désaccord sur le choix des bailleurs. La première souhaite privilégier ses propres sociétés d'économie mixte (SEM) et son OPAC. Au nom de la *« transparence »* et d'une saine émulation, le Conseil plaide pour que l'ensemble des acteurs du logement social soient concernés. Il en profite d'ailleurs pour noter, au passage, que *« la qualité de gestion des organismes proches de la Ville* [peut], *dans certains cas, paraître insuffisante »*.

Le Conseil du patrimoine s'oppose aussi à ce que des logements en loi de 1948 soient vendus de gré à gré à leurs actuels locataires – ce que, visiblement, la Ville a envisagé. Il n'a toutefois qu'un avis consultatif et le maire de Paris peut parfaitement passer outre.

Christine Garin

Spoliation des biens juifs : Bordeaux crée sa commission

Le maire de Bordeaux (Gironde), Alain Juppé, va proposer la création d'une commission d'étude sur la spoliation des biens juifs à l'image de celle qu'a mise en place Jean Tiberi à Paris. Elle comprendra trois *« personnes qualifiées »*, deux avocats, Mes Bertrand Favreau et Michel Touzet, représentants de parties civiles au procès de Maurice Papon, et Michel Slitinsky, un ancien résistant à l'origine de l'affaire. Michel Slitinsky demande depuis plusieurs années que la lumière soit faite sur les biens, meubles et immeubles *« aryanisés »* entre 1942 et 1944 lorsque Maurice Papon était secrétaire général de la préfecture de Gironde.

Une « très courte » peine de prison avec sursis a été requise contre le préfet Christian Prouteau

LE 19 FÉVRIER 1997, à la suite d'un renseignement d'un informateur « anonyme », deux juges d'instruction, l'un versaillais, l'autre parisien, Jean-Marie Charpier et Jean-Paul Valat, accompagnés de policiers de la direction de la sûreté du territoire (DST), avaient saisi dans un box de garage situé à Plaisir (Yvelines) de nombreux documents appartenant au préfet hors cadre Christian Prouteau. Parmi les effets personnels de l'ancien chef de la cellule antiterroristes de l'Elysée de 1981 à 1986 retrouvés dans ce garage loué par ses soins sous un nom d'emprunt, les enquêteurs avaient collecté dans des cantines plusieurs dizaines de cartons, classeurs, bandes magnétiques, registres ayant trait à des dossiers sensibles des années 80.


PROCÈS

Certains furent immédiatement versés au dossier de l'affaire des écoutes de l'Elysée, dans laquelle l'ancien patron du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) avait déjà été mis en examen pour *« atteinte à la vie privée »*. D'autres relançaient l'affaire dite des Irlandais de Vincennes. D'autres encore furent conservés par la DST, dans l'attente d'une réponse concernant leur éventuel classement en secret-défense.

Après expertise, la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), alors saisie par le premier ministre, Alain Juppé, lui-même saisi par les deux juges d'instruction, avait estimé que seuls deux des documents conservés par la DST présentaient un caractère de secret de défense nationale : deux feuilles volantes, l'une de type télécopie figurant un texte manuscrit relatif au fonctionnement du Groupement interministériel de contrôle (GIC) – chargé des écoutes administratives –, l'autre, au contenu non précisé, portant en rouge la mention « *source secrète* ». M. Prouteau avait donc été mis en examen, puis renvoyé devant le tribunal correctionnel pour leur recel.

« A ma connaissance, je n'avais pas de documents « classifiés », a soutenu M. Prouteau, jeudi 19 novembre, à la barre du tribunal correctionnel de Versailles. Juste après le comédien Guillaume Depardieu, que le hasard faisait comparaître – et condamner – pour outrage à agents, l'ancien chef de la cellule élyséenne a d'abord expliqué comment, après avoir cessé ses activités en 1995, il avait conservé, *« dans l'attente d'un autre poste »*, *« la mémoire de ce* [qu'il avait] *fait »* durant ses années de mission. Puis il a justifié le choix d'un garage *« parce* [qu'il n'avait] *plus de place chez* [lui] *»*, tout en ayant quelque mal à indiquer pourquoi il avait donné au propriétaire du garage en question le nom d'un ami qui n'en avait pas été prévenu.

DOCUMENTS DÉTRUITS

« J'affirme que je ne détenais pas de documents officiels, a repris M. Prouteau, qui s'est interrogé sur les intentions de la DST venue perquisitionner. *D'ailleurs, ces deux feuilles, je ne les ai toujours pas vues ! Je ne vois pas pourquoi je les aurais gardées. »* Remis au GIC, ces documents, théoriquement pièces à conviction, ont effectivement été détruits et n'ont pas été versés au dossier.

« Compte tenu du volume des archives [retrouvées], *il n'est pas invraisemblable de penser qu'il y a pu avoir une défaillance dans l'attention de M. Prouteau, qui a manqué de vigilance à l'égard de deux documents »*, a estimé, avec indulgence, le procureur Jacques Hossaert. Evoquant un *« délit de bureau »*, le représentant du ministère public a requis une peine de principe, soit une *« très courte peine d'emprisonnement avec sursis »* ainsi qu'une amende. Le représentant du ministère public, jugeant la poursuite pour *« recel »* peu adaptée, a aussi demandé une requalification des faits en *« détournement de secret de la défense nationale par son dépositaire »*.

« On demande à M. Prouteau de s'expliquer sur des pièces qu'il n'a jamais vues ! », s'est alors exclamé Me Francis Szpiner pour la défense. L'avocat de M. Prouteau a stigmatisé *« une procédure scandaleuse »*, à l'issue de laquelle *« un juge ne saurait asseoir une décision en l'absence de pièces »* non soumises à l'examen de toutes les parties. Puis il a repris au mot le représentant du parquet : *« S'il y a défaillance dans l'attention, s'il y a oubli, il n'y a pas d'intention coupable, donc pas de délit ! »*

Jugement le 7 janvier.

Jean-Michel Dumay

Guy Georges mis en examen pour deux autres assassinats

LE TUEUR EN SÉRIE PRÉSUMÉ de l'Est parisien, Guy Georges, a été mis en examen, jeudi 19 novembre, par le juge d'instruction Gilbert Thiel, pour les assassinats, précédés de viols, de deux jeunes femmes, en 1994. Interrogé par la brigade criminelle de la police judiciaire de Paris, Guy Georges, trente-cinq ans, a avoué les viols et les meurtres de Cathy Rochet et d'Elsa Benady, qui avaient été agressées dans des parkings, à la différence de ses autres victimes présumées, suivies jusqu'à leurs domiciles.

La différence de mode opératoire et l'absence d'empreintes génétiques du tueur sur les lieux avaient conduit la justice à ne pas joindre ces deux dossiers à la procédure principale. Depuis son interpellation, le 26 mars, Guy Georges a été mis en examen pour les agressions de onze femmes, dont sept ont été tuées.

Mme Royal saisit la justice sur l'« usinage » aux Arts-et-métiers

LA MINISTRE DÉLÉGUÉE chargée de l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, a alerté, mercredi 18 novembre, le procureur de la République de Châlons-en-Champagne (Marne) sur la pratique de l'« usinage » dans le centre de l'Ecole nationale supérieure des Arts-et-Métiers (Ensam) de cette ville. Au début du mois d'octobre, un élève a été hospitalisé, victime d'un malaise après avoir subi les méthodes « d'initiation aux traditions » imposées par des étudiants de deuxième année. Deux plaintes, de la famille et de la direction du centre, ont déjà été déposées.

A la suite de nouveaux signalements sur le numéro d'appel SOS Violences, Mme Royal envisageait de saisir les procureurs d'Angers, d'Aix-en-Provence et de Lille, en invoquant, pour la première fois, la loi du 17 juin 1998 sur le bizutage. De nouvelles règles avaient pourtant été adoptées par la direction générale de l'Ensam, en accord avec les associations d'élèves et la société des ingénieurs Arts-et-métiers.

Mouvements de grève d'étudiants à Amiens, Montpellier et Toulouse

L'UNIVERSITÉ LITTÉRAIRE de Montpellier-III est en partie paralysée, depuis mercredi 18 novembre, à la suite de la mise en place de piquets de grève par des militants du Syndicat étudiant unitaire et laïque (SEUL), proche de l'extrême gauche, et de l'UNEF. A l'université du Mirail (Toulouse-II), plusieurs centaines d'étudiants, à l'appel de l'AGET-UNEF et de SUD-étudiant, ont arrêté les cours et ont participé à des manifestations dans la ville. Un mouvement identique affecte, depuis une dizaine de jours, l'unité de sociologie de l'université d'Amiens.

Dans les trois cas, les étudiants dénoncent *« la logique de privatisation »* découlant, selon eux, du rapport Attali sur l'enseignement supérieur et du schéma des Universités du troisième millénaire. Après avoir reçu une délégation de l'UNEF-ID, jeudi 19 novembre, Claude Allègre a rejeté ces accusations en indiquant qu'il n'était pas engagé par les conclusions du rapport.

Manifestations des « pions » contre la modification de leur statut

LES DEUX JOURNÉES DE GRÈVE des surveillants d'externat et maîtres d'internat (MI-SE), à l'appel du SNES les 17 et 19 novembre, ont été assez largement suivies avec un taux de participation de 46 % parmi les 44 000 « pions » selon les chiffres du ministère. Plusieurs rassemblements ont eu lieu à Toulouse, Caen, Lyon, Rouen. A Nancy et à Rennes, les manifestants qui occupaient les locaux des rectorats ont été expulsés par la police. Les surveillants protestent contre les nouvelles règles de recrutement de trois mille postes à mi-temps, prioritairement réservés aux élèves de première année des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), annoncées par Claude Allègre dans le plan pour les lycées. Le ministre de l'éducation a indiqué que ces modifications ne s'appliqueraient pas aux surveillants en poste.

DÉPÊCHES

■ **EXTRADITION : la justice française a refusé**, mercredi 18 novembre, l'extradition demandée par la Grande-Bretagne de David Shayler, un ancien agent secret britannique, et l'a remis en liberté après presque quatre mois de détention. M. Shayler avait été interpellé à Paris le 1er août, en exécution d'un mandat d'arrêt délivré par un magistrat de Londres. Membre du MI5 jusqu'en octobre 1996, il aurait communiqué à des journalistes, en échange de 39 000 livres (environ 350 000 francs), des documents classés *« très secret »*. L'infraction reprochée revêt *« en droit français le caractère d'un délit politique »*, a estimé la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris.

■ **JUSTICE : une peine de deux ans de prison**, dont un an avec sursis, cinq ans de privation de droits civiques et 200 000 francs d'amende, a été requise contre Pierre Samot, le maire (div. g.) du Lamentin, deuxième ville de Martinique, entendu, ainsi que cinq autres prévenus, par le tribunal correctionnel de Fort-de-France, du lundi 16 au mercredi 18 novembre, pour répondre d'une série d'infractions au code des marchés publics révélée en 1992. Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 21 décembre. – (*Corresp.*)

DISPARITIONS

Alan Pakula

Le cinéaste du complot

LE RÉALISATEUR américain Alan Pakula est mort à l'âge de soixante-dix ans dans un accident de la circulation, jeudi 19 novembre, sur une autoroute des environs de New York.

Né le 7 avril 1928 à New York, Alan Pakula étudie l'art dramatique à Yale et entre en 1949 au département animation de la Warner. Il intègre la MGM en 1950, puis fonde, en 1957, une compagnie de production avec un autre cinéaste, Robert Mulligan. De cette collaboration naîtront sept films réalisés par Mulligan, dont le plus célèbre, *Du silence et des ombres* sera nommé à l'oscar en 1962. L'association Pakula-Mulligan produira toujours des films graves, combinant une narration très classique et des personnages forts. *Daisy Clover* (1966), avec Robert Redford et Natalie Wood, décrivait l'ascension et la chute d'une jeune actrice hollywoodienne qui n'arrivait pas à faire face aux pressions de son métier. On y retrouvait une direction d'acteurs impeccable et un sens de la psychologie suffisamment simpliste pour plaire au public.

Le premier film réalisé par Pakula seul, *The Sterile Cuckoo* (1969) était naturellement influencé par les films de Mulligan, avec Liza Minelli, en collégienne complexée, et Maggie Smith, atteinte d'une maladie incurable. Alors que *Love and Pain and the Whole Damn Thing* (1973) passe inaperçu, c'est avec trois thrillers politiques qu'Alan Pakula s'impose dans les années 70 : *Klute* (1971), *A cause d'un assassinat* (1974) et *Les Hommes du président* (1976) lui valant l'étiquette de cinéaste du complot.

Dans *Klute*, le meurtrier se révèle être le président de la compagnie pour laquelle l'enquêteur interprété par Donald Sutherland travaille. Dans *Les Hommes du président*, les investigations menées par les deux journalistes, joués par Robert Redford et Dustin Hoffman, conduisent, en dernière instance, au président des Etats-Unis en personne. Tandis que *A cause d'un assassinat*, le film le plus inquiétant de Pakula, montre Warren Beatty essayant en vain de remonter les ramifications d'un complot responsable de l'assassinat de plusieurs personnalités politiques, dont on devine facilement qu'il s'agit des deux frères Kennedy.

Pakula avait déclaré à propos de ces deux derniers films : *« On a dit que dans* A cause d'un assassinat *on détruisait le mythe du héros américain ; si cela est vrai, alors* Les Hommes du président *le ressuscite. On m'a demandé comment j'avais pu faire ces deux films si opposés, la réponse est très simple :* A cause d'un assassinat *représente mes peurs relativement à ce qui se passe dans le monde,* Les Hommes du président *représente mes espoirs. »*

Ce dernier film reposait sur un défi parfaitement relevé par Pakula, parvenant grâce au montage à donner un rythme haletant à un récit composé d'éléments plutôt ennuyeux : la série de coups de téléphone et de témoins interrogés par Redford et Hoffman pour recouper leurs sources et dévoilant ce qui allait être connu comme le scandale du Watergate.

Pakula ne retrouvera jamais par la suite une telle inspiration. Il reste le cinéaste d'une époque, et d'un moment précis où l'Amérique était plus engagée politiquement. Il ne se remettra jamais des années 80. Ni en tâtant du western avec *Le Souffle de la tempête* (1978), ni avec un film comme *Le Choix de Sophie* (1982), adapté du célèbre roman de William Styron, qui souffre d'une pesanteur que la performance de Meryl Streep n'arrive pas à alléger. Le réalisateur se perdra ensuite dans une série de thrillers totalement vides, comme *Présumé innocent* (1990), avec Harrison Ford, ou le pitoyable *Affaire Pelican* (1993), avec Julia Roberts.

Samuel Blumenfeld

■ **LUCILIA DO CARMO**, célèbre chanteuse portugaise de fado, est morte jeudi 19 novembre des suites d'une maladie d'Alzheimer, dans un hôpital de Lisbonne. Elle était âgée de soixante-dix-neuf ans. Son fils, Carlos do Carmo, lui aussi un grand nom du fado, a indiqué que sa mère *« était absente, ne reconnaissant personne »* depuis deux ans. Née le 4 novembre 1919 à Portalegre (sud du Portugal), Lucilia do Carmo s'était très tôt installée à Lisbonne avec sa famille. Elle avait commencé à chanter le fado à seize ans au Retiro da Severa, puis dans d'autres maisons de fado de la capitale. Dotée d'une voix très tendue, d'une palette d'inflexions très large, elle s'était, par l'émotion qu'elle dégageait, rapidement imposée parmi les grandes interprètes de fado. Après avoir vécu cinq ans au Brésil, la chanteuse était revenue à Lisbonne, où elle avait ouvert sa propre maison de fado sous le nom d'Adega da Lucilia (La Cave de Lucilia), puis de Faia. *Loucura*, *Amor desfeito*, *Leio em teus olhos* et *Maria Madalena* figurent parmi ses principaux succès.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 14 novembre sont publiés :

● **Préretraites** : un décret modifiant l'article R. 322-7 du code du travail ; un décret portant application de cet article.

● **Médecins** : un arrêté portant règlement conventionnel minimal applicable aux médecins en l'absence de convention médicale. Ce nouveau règlement minimal, qui s'appliquerait faute de convention, entraînerait une hausse des cotisations sociales des médecins libéraux à partir du 1er décembre, les caisses d'assurance-maladie réduisant la part de cotisations qu'elles prennent en charge.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marie-Claude DUTREY
a la joie d'annoncer la naissance de sa petite-fille,

Cilaé,

à Paris, le 18 novembre 1998.

Au foyer de
Jean-Noël PALERME
et de
Marie-Amélie DUTREY.

02000 Monampteuil.

Mariages

Hélène BERTHOUL et Claude-Jean ANTOINE

ont le plaisir d'annoncer leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité à la mairie de Collorgues (Gard).

4, rue de l'Oratoire,
54000 Nancy.

M. et Mme Jules LALLEMAND,
M. et Mme Maurice BRUN
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Jean-Pierre et Brigitte,

qui sera célébré, samedi 21 novembre 1998, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

Anniversaires

– Heureux anniversaire,

Jacques !

Deux ans, huit mois et... deux jours de bonheur.

Retraites

– Tours. Paris.

Sylvie et Eric

souhaitent à leur

Papa

la plus heureuse des retraites.

Décès

– Mme Maurice Delpla,
son épouse,
Christiane et Jacques Chevalier,
Laurence et Frédéric Lévy,
Marc et Geneviève Delpla,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
M. Gaston Delpla,
son frère,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Maurice DELPLA,
ancien président honoraire
du comité de radioprotection
à Electricité de France,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur,

le 18 novembre 1998, en sa quatre-vingt-septième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, les Jardins-de-la-Croix,
83420 La Croix-Valmer.

– Mme Huguette Flatrès,
son épouse,
Les familles Mury, Leray, Flatrès, Leroux, Pellen et Richer,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre FLATRÈS,
ancien professeur de géographie
aux universités de Lille, Rennes,
Paris-IV - Sorbonne,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 18 novembre 1998, à Paris-14e, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 21 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Etienne de Rennes.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Fougerolles-du-Plessis (Mayenne), le même jour à 13 h 30, dans le caveau de famille.

2, villa du Bourg-l'Evêque,
35000 Rennes.

– Le président de l'université Paris-IV - Sorbonne,
Et l'ensemble de la communauté universitaire
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre FLATRÈS,
professeur retraité
de l'UFR de géographie
à l'université Paris-IV - Sorbonne.

– Mme Gérard Foll,
son épouse,
Patrick,
son fils, et Solenne,
Ses frères et sœurs,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Gérard FOLL,
docteur en chirurgie dentaire,

survenu le 17 novembre 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 21 novembre, à 11 heures, en l'abbatiale Saint-Etienne de Caen.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue Saint-Ouen,
14000 Caen.
9, rue Demolombe,
14000 Caen.

– Anne Aïda,
sa fille,
Ainsi que son épouse,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre François GUILLORÉ,

survenu subitement le 18 novembre 1998, dans sa cinquante-neuvième année.

2, allée des Missionnaires,
78330 Fontenay-le-Fleury.

– Habib Kasbani,
son frère,
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Wadiha KASBANI,

survenu le 17 novembre 1998, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 21 novembre, à 15 heures, en l'église Saints-Pierre-et-Paul, à Kfarchima, au Liban, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jean Saint-Geours, président de la Cinémathèque française,
Dominique Païni, directeur de la Cinémathèque française,
Le conseil d'administration,
Les membres de l'association,
Et l'ensemble du personnel,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collaborateur et ami,

Alain MARCHAND,
directeur du service
de la diffusion culturelle.

La cérémonie religieuse, sans fleurs ni couronnes, aura lieu le mercredi 25 novembre 1998, à 11 heures, en l'église réformée, 18, boulevard Arago, Paris-14e et l'incinération à 13 h 15, au crématorium du Père-Lachaise, boulevard de Ménilmontant, Paris-20e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jean Luc et Gilles,
ses enfants,
Ainsi que leurs conjointes,
Patrick, Julie et Mathilde,
ses petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Lucien MONTCUQUET,

survenu à Tours, le 18 novembre 1998, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 20 novembre, au cimetière d'Orly.

– Mme Bernard Persoz,
son épouse,
Danielle Rinderknecht, Henri Persoz, Martine Legrand,
Marc Persoz, Anne Persoz,
ses enfants,
René Persoz,
son frère,
Leurs conjoints,
Ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard PERSOZ,

qui s'est éteint à quatre-vingt-cinq ans dans la paix, entouré de l'amour des siens, le 15 novembre 1998.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière du Montparnasse.

68, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.

– Mme Yvonne Plaud,
son épouse,
Georges et Geneviève Lafont,
François Plaud,
ses enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Lucien PLAUD,
directeur d'école honoraire,
officier de l'ordre national
du Mérite.

La cérémonie aura lieu le samedi 21 novembre 1998, à 15 heures, en l'église de Dissay (Vienne).

– On nous prie d'annoncer le décès de

Robert SCHAAL,
professeur honoraire
à l'université Paris-VI,

survenu le 16 novembre 1998, à Paris.

Mme Catherine Schaal
et toute sa famille,
27, villa Croix-Nivert,
75015 Paris.

– Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie,
La directrice de l'UFR de chimie,
Ses collègues, les personnels,
ont *la tristesse de faire part du décès*, le 16 novembre 1998, de

M. Robert SCHAAL,
professeur de chimie honoraire.

Les obsèques auront lieu le lundi 23 novembre, à 15 heures, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

– Plomodiern (Finistère).

Lajla, Michel, Yann,
ses enfants,
Ses sœurs,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Yves VOURCH,
ingénieur agronome,
volontaire
des Forces françaises libres,
ancien des réseaux Johnny
et Bordeaux-Loupiac
et du no 4 commando,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
Medal of freedom USA,

à Plomodiern, le 19 novembre 1998, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Les obèques auront lieu en l'église de Plomodiern, le samedi 21 novembre, à 14 h 30.

Anniversaires de décès

– Le 21 novembre 1991,

Gérard GARROS

nous quittait, volontaire.

Pour leur grand-père des étoiles : Pierre, Louis, Simon, Colas.

– Il y a un an, le 22 novembre 1997,

Paul OTTINI

disparaissait brutalement.

Que ceux qui l'ont estimé, aimé, à qui il manque, soient solidaires dans leur peine.
Pensons très fort à Ludivine.

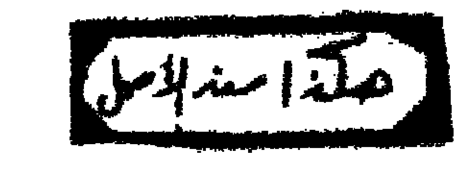
Soutenances de thèse

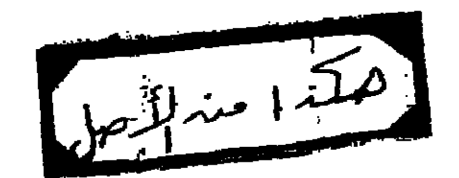
– Mme Timothée Horodyski a soutenu le 14 novembre à l'université Paris-VIII une thèse de doctorat intitulée : « Varèse : héritage et confluences ».
Le jury, composé de Mme Eveline Andréani, MM. Horacio Vaggione, Guy Maneveau et Jean-Claude Risset, lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations.

CARNET DU MONDE
TARIFS 98 - TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS,
AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 109 HT
TARIF ABONNÉS 95 F HT
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES
500 F TTC FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36

Le Monde
A LA TÉLÉVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
■
Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30
■
De l'actualité à l'Histoire
HISTOIRE
Les dimanche à 20 h 45,
jeudi à 13 heures et 23 heures,
vendredi à 11 heures et 19 heures,
samedi à 8 h 30 et 16 h 30
■
Le Grand Débat
FRANCE-CULTURE
Les 3e et 4e lundis de chaque mois
à 21 heures
■
A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 (heures de Paris)
■
La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35





Un réseau national de véloroutes et de voies vertes est en gestation

En collaboration avec les associations, le gouvernement devrait bientôt rendre public un schéma prévoyant quelque 7 000 kilomètres d'axes aménagés à travers l'Hexagone, reliés à des itinéraires européens. Objectif : réserver aux cyclistes des infrastructures sécurisées et adaptées

HORS DES VILLES, aussi, le vélo fait son chemin et ose enfin revendiquer ses aises. Sous l'impulsion de la jeune Association française de développement des véloroutes et des voies vertes (AF3V), créée en décembre 1997, un réseau national comprenant une douzaine d'itinéraires cyclables à moyenne et longue distance – sécurisés, linéaires, continus et fléchés – est en projet. Ce réseau s'inscrirait dans le programme Eurovélo qui, de Cadix au cap Nord, de Dublin à Athènes, de Nantes à Moscou et de Syracuse à Saint-Pétersbourg, se propose de tracer sur le Vieux Continent un « *cycle route network* » permettant aux cyclistes de tous les pays de voyager au long cours en prenant du champ avec la civilisation du tout-automobile. Neuf des itinéraires hexagonaux ont déjà fait l'objet d'études et les pouvoirs publics semblent prêts à s'engager.

Lors d'une journée de débats organisée à Paris, le 6 novembre, le chargé de mission interministérielle « vélo » (équipement et transports, aménagement du territoire et environnement, jeunesse et sports) et les représentants de plusieurs ministères ont témoigné de l'intérêt du gouvernement pour cette initiative. La prochaine réunion du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), en décembre, devrait comporter un volet vélo et, sur proposition de Dominique Voynet, un schéma national portant sur quelque 7 000 kilomètres est en cours de réalisation, en étroite collaboration avec les associations intéressées. L'objectif est que ce schéma puisse être pris en compte dans les prochains contrats de plan Etat-régions 2000-2006, en gestation.

Les véloroutes utilisent soit un itinéraire en site propre, soit, le plus souvent, des petites routes tranquilles, agréables et point trop pentues, pour relier des régions en traversant les villes dans de bonnes conditions. Des points d'hébergement, de ravitaillement et de réparation les balisent. Dans la plupart des cas, il s'agit moins d'aménager des voies que de promouvoir des itinéraires.

TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE LOCAL

La voie verte – qui peut, au demeurant, constituer un tronçon de véloroute – a une portée plus locale, mais une vocation plus large : il s'agit d'un « *aménagement polyvalent en site propre* », excluant toute circulation motorisée. Dédiées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite, voire aux cavaliers – même si ces cohabitations croisées n'ont rien d'évident –, les voies vertes sont aussi bien urbaines que rurales et peuvent emprunter les chemins de halage, les voies ferrées désaffectées, les routes forestières et les parcs urbains. Elles doivent s'intégrer au tissu socio-économique local et desservir, autant que possible, les pôles d'intérêt culturel, les équipements scolaires et récréatifs, les centres commerciaux, les gares, etc.

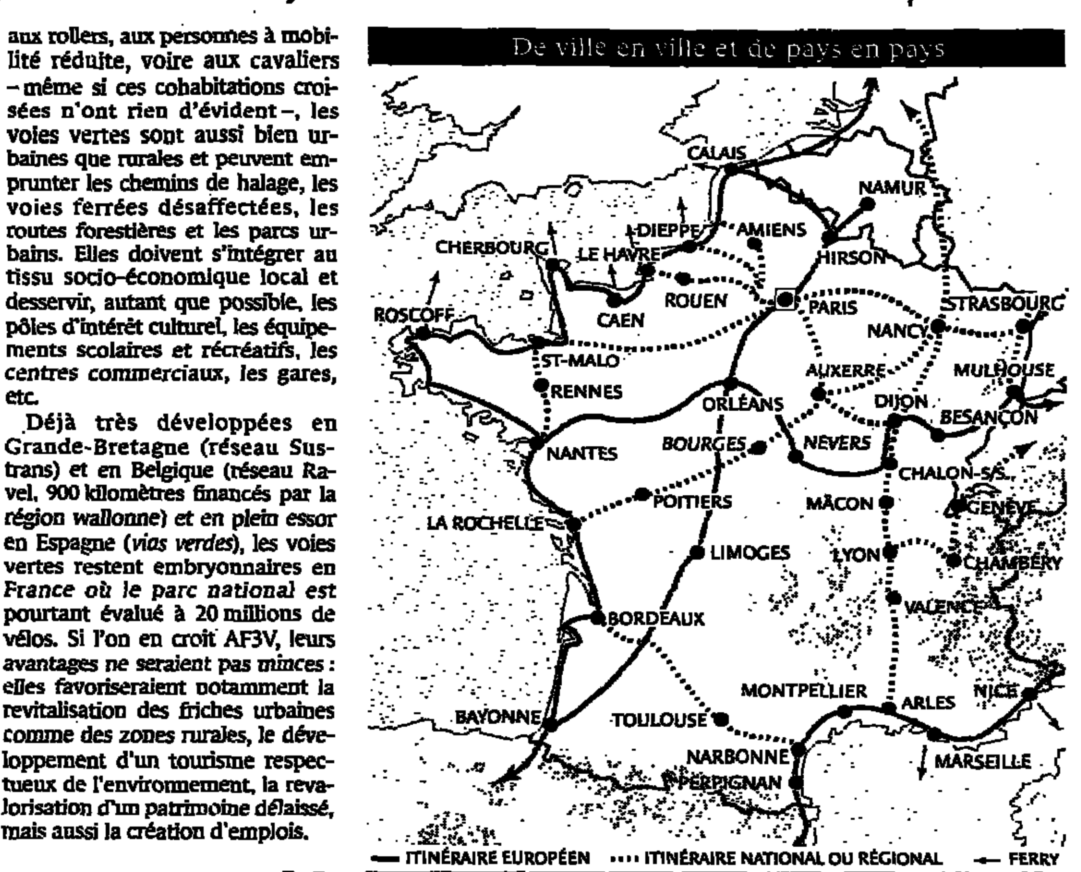
Déjà très développées en Grande-Bretagne (réseau Sustrans) et en Belgique (réseau Ravel, 900 kilomètres financés par la région wallonne) et en plein essor en Espagne (*vias verdes*), les voies vertes restent embryonnaires en France où le parc national est pourtant évalué à 20 millions de vélos. Si l'on en croit AF3V, leurs avantages ne seraient pas minces : elles favoriseraient notamment la revitalisation des friches urbaines comme des zones rurales, le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, la revalorisation d'un patrimoine délaissé, mais aussi la création d'emplois.

R. B.

Le code de la route modifié dans un sens favorable

Par un décret paru le 16 septembre au *Journal officiel*, le code de la route a été modifié dans un sens favorable aux cyclistes. Les pistes cyclables leur sont désormais « *exclusivement réservées* » et, sous réserve de ne pas gêner les piétons, la circulation des bicyclettes est autorisée dans les aires piétonnes, les enfants de moins de huit ans pouvant même rouler sur les trottoirs.

La distance de sécurité à respecter hors agglomération pour dépasser un deux-roues est élargie de 1 mètre à 1,50 m et des feux de signalisation distincts vont être créés pour les deux-roues qui, à défaut, disposeront aux feux rouges d'une ligne d'arrêt différente de celle des voitures. Les cyclistes doivent, pour leur part, s'équiper de dispositifs réfléchissants supplémentaires.



En Ile-de-France, une « coulée verte du Sud parisien » peu convaincante

*« **POUR CONTINUER** votre promenade, mettez pied à terre... »* : en quelques mots, tout peut être dit sur l'usage et la place parfois dévolus au vélo en région parisienne – alors même qu'un récent sondage désignait ce mode de transport comme promis au plus bel avenir en ville (*Le Monde* du 29 octobre). Ce panneau destiné aux cyclistes est installé devant un carrefour dangereux, à Malakoff (Hauts-de-Seine), sur la « *coulée verte du Sud parisien* », en construction depuis dix ans le long et au-dessus des voies du TGV-Atlantique. Cette voie est présentée comme un aménagement exemplaire par l'Agence des espaces verts du conseil régional d'Ile-de-France qui en a lancé le projet, dont la réalisation est assurée par un syndicat mixte.

A quelques centaines de mètres du réseau mis en place à Paris par Jean Tiberi depuis le début de son mandat de maire (*Le Monde* du 25 juin), et faute d'une véritable signalisation, le cycliste doit encore parcourir plusieurs dizaines de mètres dans l'inconnu, porte de Vanves, avant de découvrir le départ de cette « coulée ». Sur cette piste au revêtement souvent glissant, il lui faut ensuite négocier les racines qui boursouflent le sol, les passages où stationnent parfois des voitures, et un arrêt à un panneau stop à l'entrée d'un parking. Sur 12 kilomètres à travers 9 communes et 2 départements (Hauts-de-Seine et Essonne), la « coulée verte », a déjà coûté 200 millions de francs aux collectivités. Mais ? à Malakoff, comme un peu plus loin à Châtillon où elle s'interrompt à travers une zone d'aménagement concerté (ZAC), les plus motivés des cyclistes renoncent. « *Je préfère rouler sur la chaussée*, explique Lute, grand gaillard juché sur un vélo hollandais acheté dans son pays natal. *J'ai essayé la piste une fois au risque de casser une roue, et surtout, c'est beaucoup plus fatiguant car elle monte et descend tout le temps.* »

ARGUMENT ÉLECTORAL

Autre « réalisation-pilote », le réseau d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) réserve lui aussi quelques surprises. Chacune des quatre rues adaptées aux cyclistes utilise un aménagement différent : les pistes sont dessinées ou matérialisées sur des espaces gagnés sur les trottoirs, sur les contre-allées ou, plus classiquement, sur la chaussée. L'efficacité du dispositif s'en trouve singulièrement amoindrie et les cyclistes sont également peu nombreux à emprunter ces équipements.

Avec un sens certain de la communication, André Santini, le maire (UDF-FD) de la ville, a toujours fait de cette politique, souvent donnée en exemple, l'illustration des « *efforts pour promouvoir et aménager la place du vélo dans la ville* ». Le label « Réseau vert » – et les subventions distribuées à ce titre par le conseil régional – a cependant été vigoureusement contesté par l'association du même nom, qui ne retrouve pas « *une véritable alternative à l'automobile* » dans ce qu'Issy-les-Moulineaux présente maintenant, au demeurant, sur ses panneaux comme de simples « *chemins partagés* ».

Le conseil régional, qui a inscrit 32 millions de francs à son budget pour l'ensemble des actions en faveur des circulations douces, a organisé récemment une rencontre entre ses services techniques et les associations d'usagers de la bicyclette, pour tenter de mettre en place une politique nouvelle : l'Ile-de-France dispose de 500 kilomètres de pistes cyclables, mais dispersées à travers des communes qui en font avant tout un argument électoral. Et quand les villes ne réussissent pas à mettre en place sur leur territoire un tracé cohérent, comment espérer voir un jour l'amorce du « *réseau cyclable francilien* », dont parle le conseil régional ?

Christophe de Chenay

Les Rennais en roue libre

Centre-ville impraticable en voiture, places de parking introuvables : à Rennes, mieux vaut avoir le réflexe vélo. Depuis juin, il suffit d'emprunter l'une des deux cents bicyclettes mises gratuitement à disposition. Les vélos sont disponibles de 6 heures à 14 heures, pour une durée maximale de deux heures. L'« emprunteur » doit simplement présenter, dans l'une des 24 stations de la ville, une carte à puce, retirée en mairie. Une fois arrivé à destination, il devra déposer son véhicule à la station de prêt la plus proche.

Le succès du dispositif « Vélo à la carte » est clair : 3 700 habitants du district de Rennes ont demandé leur carte. Pour l'instant, 1 200 sésames ont été distribués, et 800 seulement doivent encore être attribués. « *Beaucoup d'utilisateurs viennent en voiture jusqu'aux abords du centre-ville, puis se garent et empruntent un vélo* », explique Pascal Rey, directeur général d'Adshel, la société d'équipement urbain qui gère le dispositif. – *(Corresp. rég.)*

Les « petites reines » de Rochefort la Charentaise

ROCHEFORT
(Charente-Maritime)
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

« Nous agissons davantage sur les comportements que sur les aménagements »

Sur la place Colbert piétonne où dansèrent Catherine Deneuve et Françoise Dorléac, inoubliables « demoiselles », entre les terrasses de café, la fontaine et un grand manège à l'ancienne, l'air du temps rochefortais semble être resté celui, onirique, d'une comédie musicale. Ainsi, devant l'hôtel de ville, n'est-il pas rare de voir Jean-Louis Frot, maire (div. d), arriver de bon matin à bicyclette, comme si le pernicieux syndrome de la Safrane-avec-chauffeur avait épargné cette douce sous-préfecture de la Charente-Maritime.

Ce n'est pas pour faire du cinéma que l'élu, fringant sexagénaire, enfourche sa bécane. Bon an, mal an, il parcourt avec elle 5 000 à 6 000 kilomètres « *pour le plaisir* ». Et c'est sans doute pour faire partager ce simple petit bonheur-là à ses concitoyens qu'il a lancé, voilà bientôt cinq ans, une politique d'encouragement à la pratique du deux-roues non motorisé, dont le volontarisme et l'originalité valent le détour, même si son impact reste modeste.

Pour sortir le vélo de sa réserve et le réintégrer dans son espace naturel, la rue, comme on le ferait d'une espèce en voie de disparition, afin d'en refaire un « *moyen de transport urbain à part entière* », la municipalité investit beaucoup – 10 % du budget voirie – mais ne fait pas dans le spectaculaire. « *Notre approche se veut globale et nous agissons davantage sur les comportements que sur les aménagements* », explique Alain Papillon, directeur des services techniques de la ville, qui va jusqu'à prendre le TGV pour Paris avec son vélo ultra-pliable sous le bras. « *En centre-ville, les bandes réservées, mais non obligatoires, marquées à la peinture, sont ainsi préférées aux pistes cyclables, plus coûteuses et ségrégatives, qui deviennent indispensables en périphérie, où la vitesse est moins réduite. Mais dans la plupart des artères urbaines, c'est au milieu de la chaussée que les cyclistes doivent reprendre la place dévorée par les automobilistes auxquels des logos – "Partageons la rue" –, peints sur le macadam, rappellent qu'elle n'est pas leur propriété.* »

EN MOINS D'UN QUART D'HEURE

Chaque année, les bandes réservées gagnent du terrain et, pour 1999, l'objectif est de classer tout le centre historique (50 hectares) quadrillé par Colbert en zone à 30 kilomètres/heure. « *Déjà, la plupart des carrefours ont été aménagés avec des grands ronds-points ou des mini-giratoires qui mangent moins d'espace*, indique M. Frot, *mais il reste beaucoup à faire, notamment pour la réorganisation de la voirie et le stationnement – ici, on envisage mal de se garer à plus de 300 mètres de sa destination –, mais aussi l'urbanisme. Quand on construit ou rénove, la problématique vélo devrait être prise en compte comme c'est le cas à Papenburg, notre ville-jumelle de Basse-Saxe.* »

Parce que les embarras de la circulation rochefortaise sont rares et limités et que le stationnement, bilatéral le plus souvent, n'est pas un casse-tête, l'usage de la voiture s'y est développé au point de devenir le mode de déplacement quasi exclusif. Les deux lignes de bus, dont un mini, créées il y a cinq et trois ans, constituent tout le réseau de transports en commun d'une ville de 27 000 habitants, dont l'agglomération regroupe près du double.

Pour la municipalité, cette situation n'est pas irréversible. Accueillante aux voitures, Rochefort peut l'être plus encore aux vélos. Nichée dans une boucle de la Charente, elle est suffisamment compacte pour être traversée en moins d'un quart d'heure. Surtout, l'absence de relief – le point culminant est à 17 mètres – en fait pour l'homme qui pédale une sorte de paradis. Encore virtuel. Pour qu'à l'horizon 2010 le vélo, qui ne représente aujourd'hui que 5 % des déplacements, grimpe à 15 %, le chemin de l'utopie humaniste est escarpé, mais la municipalité n'en a pas moins mis le grand braquet.

Grâce à la Corderie royale et à la maison de Pierre Loti, Rochefort draîne, chaque été, des touristes d'arrière-pays. C'est à eux surtout, mais aussi aux curistes, attirés par les eaux chaudes ferrugineuses, que sont dédiés les « vélos bleus », loués, en période estivale, à un tarif très attractif : 6 francs la demi-journée, 12 francs la journée. Avec l'un de ces trente-cinq routiers, rustiques et sympas, les visiteurs peuvent aller vagabonder sur le chemin de Charente, qui longe la rivière depuis le bassin de plaisance et la Corderie jusqu'aux étangs de la station de lagunage, peuplés d'une grande variété d'oiseaux, en passant par le fantasmagorique pont-transbordeur du Martrou, unique vestige français d'une technique « moderniste ». Cet itinéraire de découverte, macadamisé mais champêtre, sera prolongé et, à terme, il devrait atteindre la mer, distante de 25 kilomètres.

En direction de La Rochelle, où l'esprit pionnier reste dans le vent, et qui n'est plus une rivale de Rochefort, mais une partenaire, au sein d'un bipole urbain, les projets sont nombreux. Une voie piétonne et cyclable longeant l'océan par un chemin douanier sera opérationnelle sur 30 kilomètres dès que deux gros échangeurs auront été évités. Un projet plus ambitieux, porté par la SNCF, le département et la région, concerne la réactivation de la liaison ferrée entre les deux villes, quasiment tombée en désuétude, mais qui constituerait le meilleur des prolongements au vélo.

APPRENTISSAGE EN PRIMAIRE

Pour influer sur les comportements et diffuser une nouvelle manière de vivre la ville, un conseiller municipal délégué, Christian Guérin, a été nommé « M. Vélo », et une « ambassadrice vélo » a même été recrutée à temps plein sur le contingent des emplois-jeunes. Cette jeune éducatrice reconvertie assure avec enthousiasme un certain nombre d'animations aux visées pédagogiques.

A travers les « vélos scolaires », une trentaine de bicyclettes sont ainsi mises à la disposition de classes du primaire pour des périodes de quatre semaines. Sous la houlette de l'enseignant et d'un conseiller pédagogique, les écoliers font l'apprentissage du code de la route et le mettent en pratique lors de randonnées urbaines. Actuellement, 12 % des collégiens et lycéens de Rochefort utilisent régulièrement le vélo pour aller en classe, mais 37 % se déclarent prêts à prendre plus souvent ce moyen de transport. Du bon grain à mouliner...

Avec les « vélos de la forme », les adultes qui prennent leur cœur à cœur se voient proposer trois séances gratuites de deux heures par semaine, sur des circuits variés, pour apprendre ou redécouvrir les vertus thérapeutiques de la « petite reine ». La municipalité les a, quant à elle, bien intégrées, qui dispose désormais d'un parc vélos plus fourni que son parc autos, d'un atelier technique spécifique et d'un garage couvert.

A l'inévitable rayon « communication », une plaquette quadrichromique expose la « charte vélo » d'une ville où l'on ne circulerait plus idiot. Enfin, autre signe des temps, le vol étant, après la sécurité, le principal obstacle allégué à la pratique du vélo en ville, Rochefort propose de faire « tatouer » son vélo, au prix coûtant de 20 francs. Comme le souligne M. Papillon, « *s'il suffit d'ouvrir une route pour que les voitures s'y engouffrent, il n'en est pas forcément de même pour les bandes cyclables* ». Façon de souligner qu'à Rochefort la voie du vélo-roi est largement ouverte.

Robert Belleret

Crissements de pneus à l'Assemblée nationale

DES DÉPUTÉS à vélo ? Une idée « *folklorique* », a lancé Bernard Derosier (PS), premier questeur de l'Assemblée nationale, jeudi 19 novembre. Le député du Nord aime à rappeler l'expérience de Marie-Christine Blandin (Verts), ancienne présidente du conseil régional Nord - Pas-de-Calais, qui avait lancé un programme d'équipements en vélos dans la région : « *On en a acheté six et, à son départ, il y en avait trois qui n'avaient jamais servi* », a-t-il assuré. La questure n'a donc « *pas prévu, à ce jour, d'acheter un parc de vélos* », a affirmé M. Derosier, tandis que son collègue Patrick Braouezec (PC, Seine-Saint-Denis) confirmait que cette question n'avait jamais été à l'ordre du jour... En revanche, M. Derosier s'est dit prêt à veiller à la mise en place d'un nombre suffisant de « râteliers » pour garer des vélos dans l'enceinte du Palais-Bourbon.

Laurent Fabius a réagi au quart de tour à ces déclarations, indique son entourage. Aux petits soins avec les six députés Verts, le président de l'Assemblée nationale – reprenant l'expression d'Yves Cochet (Verts, Val-d'Oise) – n'a pas hésité à évoquer un « *verdissement* » de l'Assemblée, lors de la journée parlementaire des Verts, les 25 et 26 septembre. Aussi M. Fabius a-t-il envoyé, jeudi après-midi, une lettre à M. Derosier dans laquelle il indique qu'il prévoit de mettre « *quinze vélos* » en libre-service « *au printemps* ».

STATIONNEMENT

Dans un précédent courrier au premier questeur, daté du 22 octobre, M. Fabius avait déjà souligné la nécessité de « *favoriser* » l'usage des vélos en développant une capacité de stationnement sur les trois sites (126 et 101, rue de l'Université, et 233, boulevard Saint-Germain) et en créant un « *pool* » de bicyclettes, de « *capacité appropriée* », à disposition des « *députés, de leurs collaborateurs et des fonctionnaires, pour leur déplacement dans Paris dans la journée* ».

Une telle mesure pourrait être prise « *dès maintenant* », avait ajouté le président de l'Assemblée.

Clarisse Fabre

La nostalgie des « privés »

« AVANT, les amants étaient plus gais : ils allaient se promener, au cinéma, parfois au théâtre, puis ils soupaient avant d'entrer dans un hôtel. Aujourd'hui, c'est un McDo et au lit ! »

Même si ces amours illicites l'obligeaient à des filatures interminables, ou à voir dix fois le même film au cours d'une semaine, Carmele Greco semble avoir la nostalgie de ces longues traques, qui constituaient l'essentiel de ses activités de « privé». Directrice de Gérard Détective, agence qu'elle a créée en 1967 au premier étage d'une arrière-cour du boulevard Montmartre, cette femme volontaire fait partie des quelque trois mille « enquêteurs de droit privé » ou « agents privés de recherche » officiellement déclarés en France.

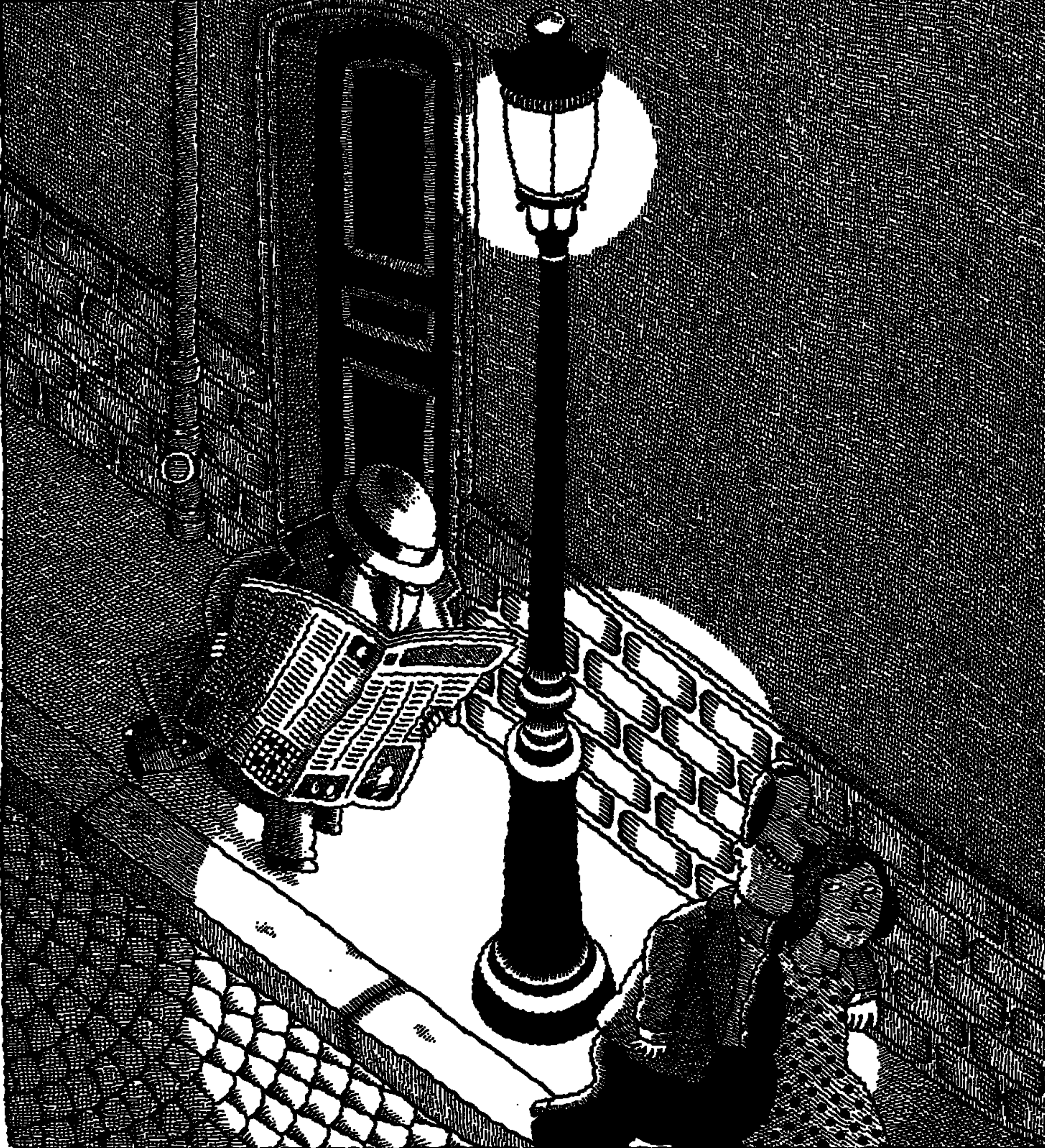
Si les « privés » ont été les héros privilégiés des romans noirs américains, c'est en France que les historiens font naître la profession. Très exactement en 1833 lorsqu'un certain François-Eugène Vidocq, ancien malfrat embauché par Fouché pour renseigner Napoléon sur *« tout ce qui se passe en France »*, prend sa retraite et crée le « Bureau des renseignements universels pour le commerce et l'industrie », sis rue Cloche-Perce. La raison sociale pompeuse ne doit pas faire illusion : Vidocq et ses acolytes s'occupent essentiellement de traquer les *« faiseurs »* qui achetaient des marchandises à crédit, ne payaient pas, et revendaient à moitié prix les objets ainsi détournés.

Un siècle et demi plus tard, les « faiseurs » sont toujours là. Voilà même que les dossiers économiques ont remplacé ce qui constituait le quotidien des détectives privés : les adultères. La révolution se situe en 1975, lorsque l'adultère n'est plus considéré comme un délit pénal. *« Notre fonds de commerce en prenait un sacré coup »*, ironise un enquêteur.

« Les affaires d'amour, c'était terriblement important », raconte Albert Duchenne. A quatre-vingt-six ans, bon pied bon œil, sec comme un coup de trique, il représente la véritable mémoire de la profession. Entré à seize ans au bureau de Paris de Dun and Bradstreet, il est embauché, en 1943, à l'agence Dubly, dont il fait la première agence française. *« J'ai eu jusqu'à vingt-sept enquêteurs qui travaillaient pour moi »*, dit-il fièrement.

Autre fierté, c'est à lui que François Truffaut s'adresse pour qu'il recherche son véritable père. Qu'il retrouve. Le cinéaste tournera d'ailleurs plusieurs scènes de *Baisers volés* dans les locaux de son agence, ce qui permettra à Antoine Doisnel/Jean-Pierre Léaud, enquêteur bien peu doué, d'effectuer une filature d'anthologie.

Souvent, les privés étaient contactés avant le mariage pour faire des enquêtes préliminaires sur le futur conjoint. Comme ce *« monsieur très bien, habitant Neuilly, riche à millions »*, qui demanda à l'agence Dubly d'enquêter sur *« cinquante des plus jolies femmes de Paris, des top-models, comme on dit aujourd'hui »*. *« Il voulait se marier avec la plus belle, mais il voulait en même temps savoir si elle était sérieuse »*, se souvient Albert Duchenne. En dépit des rapports circonstanciés de l'agence, l'industriel épousa finalement une aventurière, qui le ruina.



Les constats d'adultère constituaient le quotidien des quelque trois mille « enquêteurs de droit privé » ou « agents privés de recherche » officiellement déclarés en France jusqu'à la réforme du code pénal en 1975. Les enquêtes économiques ont pris le relais, transformant une profession désormais enseignée à l'université

CARMELE GRECO se souvient, elle, de *« ces gens simples qui venaient demander des renseignements sur le ou la fiancée de leur enfant »*. *« C'était peut-être plus facile avant,* précise-t-elle. *J'allais voir le curé, le bistrot ou le maire et j'obtenais les renseignements que je voulais. »*

Martine Baret, qui dirige l'agence Duluc – *« quatre-vingts ans d'enquêtes »* –, semble aussi regretter ce temps *« où les gens restaient parfois trente ans dans le même appartement et étaient connus de tout le monde dans leur quartier »*. Pas comme aujourd'hui, où il faut enquêter *« dans des ensembles de tours de vingt étages, où les portes sont protégées par des codes, et où personne ne connaît personne ! »*. *« 80 % des femmes qui viennent me voir,* explique cette femme élégante, *sont "positives". Elles savent que leur mari les trompe, et il n'y a plus qu'à chercher la ou les rivales. Les hommes, eux, se fourvoient souvent. »*

De nombreux clients s'effondrent lorsqu'on leur apporte, noir sur blanc, la preuve de l'infidélité de leur conjoint. *« La plupart du temps, j'adoucissais au maximum le rapport de mes enquêteurs »*, raconte Albert Duchenne. *« Les adultères et les tromperies ne se terminent pas toujours sur une séparation. Il arrivait qu'une femme ou un homme "outragé" pardonne. Moi, je poussais à ne pas divorcer. C'est mieux pour tout le monde, surtout pour les enfants »*, dit-il, avant d'ajouter avec un clin d'œil : *« Et puis, cela faisait toujours des clients potentiels, car, la jalousie aidant, ils pourraient toujours revenir me voir ! »*

Martine Baret raconte des exemples plus gais, comme ce mari, très riche, qui fit rechercher deux très anciennes amies de sa femme, qu'elle avait complètement perdues de vue, et qui firent leur apparition le soir de Noël. Ou encore cette recherche de sept mois – un record pour l'agence – qui permit aux enquêteurs de Duluc de retrouver, en 1997, le père de l'enfant d'une jeune fille née en 1960, uniquement sur la base d'une vague ancienne adresse. Réussite aussi pour ce vieux monsieur, qui, devenu veuf, put renouer avec un amour de jeunesse *« qui travaillait dans une maison de parfum »*.

La tâche est parfois rendue plus ardue par la profession ou les fonctions des personnes à suivre. Il n'est pas facile d'effectuer une filature sur un homme politique de renom, de faire prendre un commissaire de police en flagrant délit d'adultère ou d'enquêter sur un nobliau de province, maire de son village ! Chargé par un directeur de journal d'exercer une filature sur un patron de presse à scandales *« pour lui montrer le mal qu'il faisait à tous les gens sur lesquels il lance ses paparazzi »*, un enquêteur a dû renoncer. *« Mission impossible : il passait d'un jet privé à un autre sans que je puisse assurer une filature certaine. »*

LA dureté du monde des affaires, au centre maintenant du travail des « privés », fait souvent apparaître comme de gentilles arlequinades les amours adultérines. *« Lorsqu'un patron nous demande d'enquêter sur un concurrent ou sur un futur partenaire, il veut tout savoir, jusqu'à la couleur de son slip ! »*, ironise un enquêteur.

Sa méthode est simple : *« D'abord, je le "scanne" et ensuite je ne le quitte plus. »* La « scannérisation » passe par la recherche de tous les éléments – fiscaux, administratifs, bancaires, civils – susceptibles d'être recueillis sur l'« objectif ». Quant à la filature, elle sera de toutes les secondes. *« Très intéressant de savoir ce qu'il a dans son panier après avoir fait ses courses, ou de bavarder avec son pharmacien ou le vétérinaire de son chien ! »* Et tant pis si l'« objectif » a une voiture plus rapide que celle de son suiveur : ce dernier peut se charger de « neutraliser » la Porsche ou la Ferrari.

Autres demandes d'enquête de plus en plus fréquentes : *« Un de mes employés n'est jamais au bureau : je pense qu'il travaille pour un concurrent. »* Réponse d'un directeur d'agence : *« Le pire n'est pas toujours sûr. Souvent, les enquêtes nous montrent qu'un employé suspecté jardine, qu'un autre construit sa maison ou que le troisième passe son temps au cinéma. »* Quant au quatrième, il lui arrive d'escroquer doublement son employeur. Comme cet homme qui avait profité de sa mise en arrêt maladie – fictive – pour créer sa propre entreprise concurrente.

Christian Borniche, le fils du célèbre inspecteur, auquel il a succédé à la tête d'une agence privée fondée en 1958 et qui est aujourd'hui vice-président de l'Union fédérale des enquêteurs de droit privé, raconte aussi le cas d'un homme se faisant passer pour paralysé. *« Il nous a été facile de constater qu'il était en forme, bêchant son jardin, conduisant sa voiture et rejoignant même sa maîtresse tous les jours à l'insu de son épouse. Lorsque la compagnie d'assurances l'a averti qu'elle enverrait quelqu'un pour une expertise, nous étions toujours en planque et nous avons assisté à un véritable branle-bas de combat dans la maison : les frères arrivaient avec des chaises roulantes... »* L'escroc a non seulement perdu ses indemnités, mais il a aussi été contraint de divorcer à ses torts.

Christian Borniche cite aussi cet homme qui n'a pas hésité à se couper volontairement un pied avec une scie électrique. *« Nous avons pu établir quelques anomalies : pourquoi était-il justement ce jour-là avec un de ses amis médecins ? Pourquoi avait-il signé quelques jours auparavant une promesse d'achat pour une maison équivalant à peu près au montant de la prime d'assurance ? »* Souvent, la petite histoire rejoint la grande. Lors de la première crise pétrolière, les compagnies d'assurances ont ainsi vu croître de façon surprenante les disparitions, vols ou incendies des limousines grosses consommatrices d'essence ! Les privés sont-ils mêlés à des affaires criminelles ? *« Cela n'est pas notre boulot, et d'ailleurs les enquêtes nous coûteraient trop cher »*, répondent-ils.

De temps en temps, ce sont pourtant leurs investigations qui obligent la police à rouvrir un dossier. Comme pour la mort « accidentelle » d'une vieille dame brûlée vive en nettoyant son four et dont il a été ensuite établi qu'il s'agissait d'un meurtre prémédité. Surprise aussi d'un enquêteur, en pleine filature pour un adultère, qui voit son « client » se préparer à... braquer une banque !

« Souvent, les enquêtes nous montrent qu'un employé suspecté jardine, qu'un autre construit sa maison ou que le troisième passe son temps au cinéma »

A les entendre, la majorité des « privés » restent toujours dans le cadre de la légalité la plus stricte. Et d'énumérer tous les moyens dont ils peuvent user pour assurer leurs recherches : état civil, avis d'imposition – chacun a le droit de savoir ce que tout autre citoyen paye comme impôt à condition de ne pas en divulguer la somme –, liste électorale, cadastre, banques de données...

Certains avouent pourtant quelques petites « faiblesses ». *« Nous n'avions pas accès au sommier de la police,* reconnaît Albert Duchenne, *mais j'avais quelqu'un sur place, que je payais, et qui nous communiquait les informations dont nous avions besoin. »*

UN autre enquêteur sera plus franc, mais c'est sous couvert d'anonymat qu'il nous racontera les mille et une manières de travailler « sur le terrain » : pose de micros, entrée discrète dans les administrations pour « jeter un œil » sur certains dossiers, piratage de codes informatiques. Quant à son arsenal d'appareils ultra-sophistiqués, il se le procure apparemment sans difficulté et constate, en riant : *« On a le droit de les fabriquer, on a le droit de les vendre, mais... on n'a pas le droit de les utiliser. Cherchez l'erreur. »*

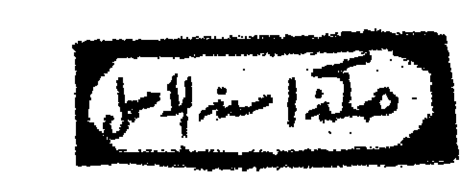
Le travail plonge parfois dans l'univers glauque des romans très noirs. C'est la prostituée, les poches remplies de drogue, que l'on met dans les mains de l'« objectif », qui se fera arrêter par la police. On apprend ainsi que de très grandes sociétés, ayant pignon sur rue, font régulièrement appel à des agences spécialisées pour « neutraliser » – *« Attention, sans violence ! »* – certains de leurs cadres qui ont, ou vont révéler à la justice certaines pratiques, notamment financières, de leurs entreprises. *« Non, nous ne traitons pas des affaires nobles, mais dans ce secteur, ce ne sont pas des gens nobles qui font appel à nous »*, conclut notre « privé».

Tout un chacun peut ouvrir une agence de détective privé en France, puisqu'une simple déclaration d'enregistrement à la préfecture suffit. Mais une loi de 1980 précise que le « privé» doit avoir un casier judiciaire vierge et peut voir son agence fermer en cas de simple mise en examen.

A la tête de la croisade pour moraliser sa profession, Christian Borniche est l'un des principaux enseignants qui, depuis le 16 novembre, donne des cours à une trentaine d'élèves, réunis sous l'égide de l'Institut de droit et d'économie de Melun, qui dépend de Paris-II, en vue d'obtenir les premiers diplômes universitaires professionnels d'enquêteur privé. Thème du cours inaugural : respect des libertés fondamentales dans l'exercice de la profession.

Entendront-ils ricaner Nestor Burma ?

José-Alain Fralon
Dessin : Vincent Sardon



Les ambiguïtés de l'« effet Cohn-Bendit »

LE CONSTAT est quasi unanime : le retour flamboyant de Daniel Cohn-Bendit dans le débat politique français constitue un événement réjouissant et vivifiant. Le quinquagénaire, doté d'une jeunesse sinon éternelle, du moins étonnamment résistante à l'épreuve des ans, manie toujours avec maestria l'insolence et l'art du contrepied face aux pouvoirs. Son parler-vrai, dénué de toutes les finasseries tactiques inhérentes à la pratique traditionnelle du discours politique, déconcerte ses adversaires comme ses amis. Cette rhétorique lui assure en revanche la sympathie de nombreux non-spécialistes de la politique, c'est-à-dire de la grande majorité du peuple et même de ceux qui ne partagent pas ses options.

Il joue à la fois de l'effet de mémoire et de l'effet d'espoir. Daniel Cohn-Bendit est l'une des rares personnalités n'appartenant pas au monde du spectacle qui s'inscrit dans la mémoire collective de toute une génération. Il est le témoin vivant que l'on a été jeune naguère, dans une époque dont l'éloignement progressif a fait pâlir, comme sur une vieille photo, la plupart des visages, à l'exception du sien. En devenant tête de liste des Verts – la formation politique française qui donne la plus grande place à l'utopie dans son discours et son action – pour l'élection au Parlement européen, il incarne l'espoir de tous ceux qui n'ont pas renoncé à l'idée de *« changer la vie »*. A cette double inscription dans le passé et dans l'avenir, phénomène insolite et exceptionnel dans le monde politique français – à l'exception, notable, de Charles de Gaulle –, il faut ajouter que les circonstances l'ont préservé de toute mise à l'épreuve par l'exercice du pouvoir.

UN NOUVEAU DÉFI

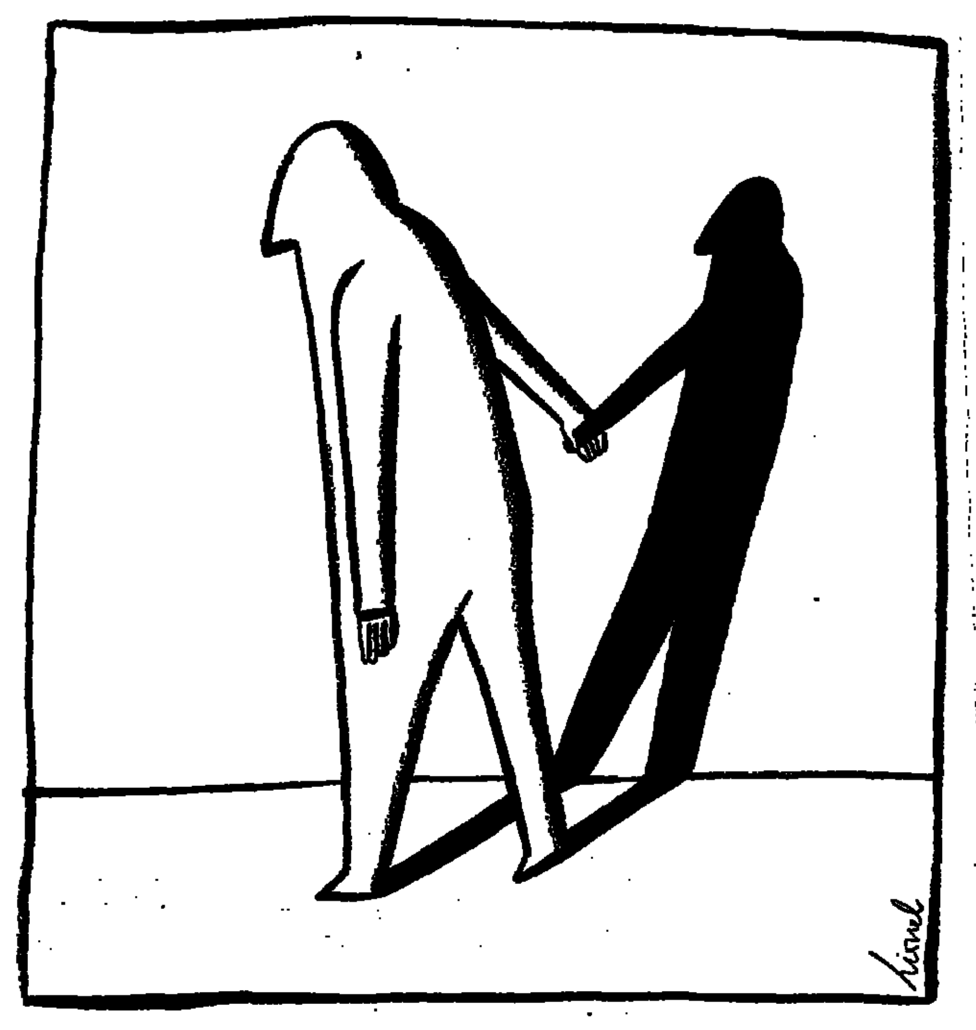
Même ses fonctions de « délégué aux affaires multiculturelles » de la municipalité de Francfort ne constituaient pas pour lui une prise de responsabilité politique au sens classique : Daniel Cohn-Bendit avait expressément tenu à exercer ces fonctions de manière bénévole, hors du collège des adjoints au maire, se réservant une sorte de laboratoire d'agitation d'idées en marge de la gestion quotidienne. Sa présence au Parlement de Strasbourg lui a permis de transposer dans une enceinte compassée les techniques rhétoriques éprouvées dans le feu des assemblées générales de mai 1968. Mais, là aussi, la question essentielle, celle du pouvoir et de son exercice, était exclue : le Parlement européen n'est pas – pas encore ? – le lieu où s'effectuent les choix déterminants concernant la politique continentale et les hommes qui doivent l'appliquer.

En franchissant à nouveau le Rhin, et en se plaçant aux avant-postes de la vie politique française, Daniel Cohn-Bendit franchit une étape décisive et prend le risque d'être confronté à un nouveau défi : être mis en demeure d'appliquer dans le réel les termes de son discours. Et cela d'autant plus que la formation dont il est devenu le porte-drapeau participe à l'exercice du pouvoir. Avec comme handicap d'être par nature dans l'incapacité de pouvoir l'exercer. Si sympathique puisse être l'expression de son identité (*« Français de naissance, juif par hasard, Allemand par nonchalance »*), celle-ci l'exclut de toute participation active à un exécutif français, tant que la législation demeurera ce qu'elle est aujourd'hui. Et c'est là que réside toute l'ambiguïté de l'art de la politique selon Daniel Cohn-Bendit. La noblesse de ce métier qu'il exerce depuis plus de trente ans ne consiste-t-elle pas à aspirer aux plus hautes fonctions ? A ne pas se dérober quand la démocratie a tranché ? Le choix de Daniel Cohn-Bendit de venir exercer dans l'Hexagone ses talents politiques n'est-il pas, dans une certaine mesure, une fuite devant la prise de responsabilités qui aurait pu lui échoir avec l'arrivée au pouvoir de ses amis Grünen allemands ? A moins que l'on estime que les Allemands, même Verts, se méfient de ceux qui revendiquent une germanité « nonchalante »...

Au cours des mois à venir, Daniel Cohn-Bendit va être sollicité pour donner son avis sur tous les sujets qui font l'actualité : l'Europe, l'immigration, le football même, dont il se pique d'être expert. On peut lui faire confiance pour ne pas se dérober à ce questionnement. Ses prises de position pèseront dans le débat, susciteront enchantement ou irritation, en tout cas feront chaque jour un peu plus du leader vert un acteur majeur de la vie politique française. Avec le risque qu'il se retrouve dans la position du fameux castrat italien Farinelli, celui qui portait de sa voix sublime les dames vers l'extase, mais était contraint de se dérober au moment décisif.

Luc Rosenzweig

Solitude *par Lionel Portier*



L'homme dans l'espace, pour quoi faire ?

Suite de la première page

Les scientifiques le reconnaissent volontiers : satellites, sondes et automates font aussi bien, sinon mieux, et pour moins cher, qu'un équipage en orbite. Les progrès éclatants des sciences de la Terre et de l'environnement – géodésie, océanographie, météorologie, climatologie – tout comme ceux enregistrés dans les sciences de l'Univers grâce aux satellites en sont la preuve. En outre, l'expérience russe sur la vie en apesanteur est déjà considérable. Les promesses concernant les usines pharmaceutiques ou les fabriques de nouveaux matériaux en orbite semblent n'avoir jamais vraiment quitté le registre de la science-fiction : quel industriel serait prêt à parier sur un produit dont le coût additionnel lié au transport serait de 40 000 dollars par kilogramme ?

Il faut pourtant se garder de tout manichéisme : il est effectivement des expériences sur la physiologie humaine qui ne peuvent guère se faire qu'en apesanteur, et les automates spatiaux, eux aussi, peuvent être dispendieux : les sondes vénusiennes dont rêve Claude Allègre coûteraient – au bas mot – 8 ou 9 milliards de francs.

Il n'en faut pas moins rechercher ailleurs les raisons de la poursuite des vols habités. Notamment du côté militaire. Certes, les expérimentations menées à bord de l'ISS seront on ne peut plus pacifiques. En revanche, la navette est un véhicule fréquemment utilisé pour mettre en orbite les charges utiles les plus encombrantes, dont les satellites-espions. Sans station, la navette, dont chaque vol coûte entre 500 millions et un milliard de dollars, aurait de fortes chances de disparaître purement et simplement au profit de lanceurs classiques, encore indisponibles.

La NASA joue donc en partie sa survie avec l'ISS, ayant été dépouillée du secteur des télécommunications et de celui des lanceurs au profit du privé. Les vols habités représentent, pour l'année fiscale 1999, 40 % de son budget hors aéronautique, soit 5,5 milliards de dollars, dont 2,77 milliards pour la seule ISS. Nul doute que les industriels appuient ses efforts de *lobbying* auprès du Congrès. Boeing, architecte industriel de la station, bénéficie à ce titre de 7 milliards de dollars de contrats qui lui permettent de développer un savoir-faire utilisable dans d'autres projets. Les contractants de la NASA ont toujours su faire valoir la question de l'emploi, notamment dans des Etats-clés dans les élections fédérales, comme la Californie, pour s'assurer l'appui des politiciens.

PARTAGER L'ADDITION

Le coût de la station équivaut à celui du projet lunaire Apollo ou de l'initiative de défense stratégique (IDS), la « guerre des étoiles » du président Reagan, souvent considérée comme l'un des facteurs ayant accéléré la chute de l'empire soviétique. Mais cette fois, la coopération internationale a succédé à une logique d'affrontement bipolaire et seize nations sont associées au projet. Ce n'est certes pas par bonté d'âme que les Etats-Unis ont invité ces partenaires à leur table. Il s'agit avant tout de partager l'addition et, par la même occasion, de faire fabriquer certains composants à moindre prix par la Russie tout en profitant de son avance technologique en matière de vols humains.

Mais les Russes désargentés se sont révélés piètres convives, réclamant des crédits pour se mêler au festin, menaçant de gâcher la fête en allongeant les délais de fourniture de leurs modules dans un chantage qui n'est pas sans rappeler celui que mènent les Ukrainiens autour de Tchernobyl. Quant aux Européens, ils prennent part aux agapes du bout des lèvres, avec un laboratoire bien plus modeste que celui des Japonais. Pourtant, aucun gouvernement ne s'est dérobé. Pour des raisons politiques : difficile, pour une nation industrielle et spatiale, de ne pas être ce que Daniel Goldin, patron de la NASA, qualifie *« d'entreprise internationale scientifique et technologique sans précédent »*. Ne serait-ce que pour tenir son rang.

« Qu'en sera-t-il de ce soutien lorsque sera achevée la phase de développement et que les principales dépenses seront liées à l'exploitation ? », s'interroge André Lebeau dans *L'Espace, les enjeux et les mythes*. Cet ancien président du CNES n'est pas loin de prédire à l'ISS le même sort que le programme Apollo. Après quelques séjours sur la Lune, la démonstration de la supériorité américaine ayant été faite et l'enthousiasme du public lassé, on a purement et simplement supprimé les dernières missions, les plus précieuses sur le plan scientifique.

A cette aune, sans doute l'Europe a-t-elle intérêt à se concentrer sur des objectifs plus stratégiques, dans ce qu'il est convenu d'appeler l'« espace utile » – réseaux de téléphonie de deuxième génération, observation de la Terre ou système de positionnement mondial (GPS) actuellement contrôlé par les Etats-Unis – comme le soulignait Antonio Rodotà, directeur général de l'Agence spatiale européenne (*Le Monde* du 23 octobre). Il sera temps ensuite de rêver aux nouvelles frontières, martiennes ou vénusiennes, de s'imaginer en Noé intersidéral, postulant par avance le saccage de notre fragile orange bleue plutôt que de tenter d'y remédier.

Hervé Morin

RECTIFICATIFS

MOULINEX

Contrairement à l'information parue dans *Le Monde* du 5 novembre, la société Moulinex n'envisage pas une offre publique de rachat d'actions (OPRA), dont le mécanisme ne correspond aucunement à la régularisation de cours envisagée. Ainsi qu'il était indiqué dans la note d'information visée par la COB et publiée dans *Les Echos* du 4 novembre, le groupe Moulinex se donne la possibilité de mettre en place, s'il y a lieu, un dispositif de régularisation de cours. Le nombre d'actions achetées dans ce cadre concernerait au maximum 1 % du capital.

JEAN-MARIE LE GUEN

Jean-Marie Le Guen, député socialiste de Paris, nous demande de préciser qu'Alain Tourret, député RCV, n'est pas son avocat. M. Le Guen a cependant appuyé la candidature de M. Tourret pour faire partie de la commission d'enquête sur *« la Sécurité sociale et les mutuelles étudiantes »* qui devrait être mise en place à l'Assemblée (voir *Le Monde* du 6 novembre).

ORDRE DU TEMPLE SOLAIRE

Contrairement à ce qu'indiquait le titre de l'article consacré au suicide de membres de l'Ordre du Temple solaire (*Le Monde* du 19 novembre), l'instruction de ce dossier n'est pas close. *« Le juge Luc Fontaine (...) souhaite boucler son dossier dans les prochains mois »*, précisait l'article.

SOLEIL LEVANT

Une coupe malencontreuse, dans une brève publiée dans *Le Monde* du 17 novembre, a pu laisser croire que le Musée Getty de Los Angeles avait acquis *Impression, soleil levant*, le tableau de Monet (1872) auquel l'impressionnisme doit en partie son nom, qui est conservé au Musée Marmottan, à Paris. L'achat concerne en fait un tableau presque homonyme, intitulé *Soleil levant*, peint par Claude Monet durant le printemps 1873.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les placards du PCF

LE Parti communiste français ressemble à ces prudes de Molière qui embrassent la vertu quand elles ne sont plus en état de fauter. Depuis l'arrivée de Robert Hue à la direction du parti, on ne compte pas les actes de contrition, les proclamations publiques de regret, sinon de remords, pour tous ceux qui furent ignominieusement chassés des rangs communistes pour cette seule raison qu'ils n'obéissaient pas à la « ligne » déterminée selon le modèle stalinien de prise de décision imposé par Moscou dans les années 20.

Ils n'étaient pas simplement exclus, ce qui en disait déjà long sur la conception de la démocratie d'un parti ne tolérant aucune opposition, tendance ou dissidence. Ils étaient calomniés, insultés, salis, coupés de toutes relations avec leurs anciens camarades, parfois condamnés dans leur propre famille. Certains de ceux qui avaient eu le tort de ne pas approuver le pacte Staline-Hitler, en 1939, furent même assassinés par l'organisation clandestine du parti dans les premiers mois de l'Occupation. Après la guerre, les « procès de Moscou à Paris » – selon la formule de Charles Tillon qui, pour son malheur, faisait de l'ombre à Maurice Thorez, en raison de son engagement précoce dans la lutte contre les nazis et de son rôle à la tête des Francs-tireurs et partisans – se succédèrent : contre une partie des cadres de la Résistance, contre les « titistes », contre les « khrouchtchéviens », contre les « Italiens », contre les trotskistes toujours, enfin contre ceux qu'indignaient l'acceptation, par le PCF, de la « normalisation » soviétique en Tchécoslovaquie.

Sous le règne de Georges Marchais – qui commença par exclure Roger Garaudy, puis Charles Tillon, resté membre du parti « à la base » –, le PCF, engagé d'abord dans l'union de la gauche, oscillant ensuite entre l'entente avec les socialistes et la reviviscence d'une improbable stratégie « révolutionnaire », ne se jugea plus en mesure d'organiser les spectaculaires exclusions de jadis. Il leur substitua le constat hypocrite que tel ou tel s'était *« mis de lui-même hors du parti »*, sort réservé à Henri Fiszbin et à d'autres qui, comme lui, avaient commis l'erreur de croire que la direction avait vraiment décidé de tourner le dos au stalinisme et de s'engager dans une voie démocratique.

Aujourd'hui, le PCF proclame tous les trois mois sa « repentance » et professe la conversion la plus sincère. La confession publique et collective de ses fautes est devenue un exercice rituel, qui a pris la place de l'autocritique autrefois exigée des militants hérétiques. S'étant refusé à engager à temps une vraie mutation, comme celle de son homologue italien – qui avait, il est vrai, deux ou trois décennies d'avance sur lui –, reculant avec effroi devant un changement de nom et une rupture franche avec l'Histoire et le système de pensée dont la chute du mur de Berlin a consacré la faillite, le communisme français s'emploie à vider ses placards des cadavres politiques dont il les avait remplis. Le problème, c'est que les cadavres se portent bien : l'Histoire leur a donné raison. Les placards, eux, tombent en poussière.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, *Société anonyme des lecteurs du Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les trésors de la Cinémathèque

DEPUIS longtemps l'on entendait chuchoter ici et là que la Cinémathèque française répugnait à livrer ses trésors secrets aux yeux des « fans » du septième art. Et d'accuser – oh ! sans trop d'acrimonie – son secrétaire général, le sympathique Henri Langlois, d'en vouloir jouir solitairement. Rien de plus faux. Henri Langlois, comme s'est plu hier soir à le reconnaître Jean Grémillon, président de la Cinémathèque, constituait patiemment avec infiniment de soin et de minutie cette anthologie du film vraiment unique au monde qu'abrite le 7, avenue de Messine.

20 000 bandes, plus de 100 000 reproductions photographiques, une bibliothèque à peu près complète de tout ce qui s'est partout publié ayant trait au cinéma, d'innombrables maquettes, les plus efficaces contributions à l'activité des ciné-clubs, l'initiative de porter en Sorbonne des cours d'histoire du cinéma et d'organiser à l'étranger comme à Paris de remarquables expositions, autant de résultats à porter à l'actif de cet organisme qui travaille depuis 1935 sans tapage ni publicité et mérite aujourd'hui d'être enfin connu de tous ceux qui s'intéressent à l'écran.

L'occasion en est fournie par l'extraordinaire rétrospective que présente depuis peu la Cinémathèque concernant la préhistoire, la naissance et les premiers pas du cinéma. Et par l'intelligente initiative qu'ont prise ses dirigeants de présenter quotidiennement depuis mardi dernier au cours de deux séries d'un trimestre chacune cent chefs-d'œuvre du film conservés dans ses archives.

Henry Magnan
(21-22 novembre 1948.)

Guerre à la spirale de la déflation

par Robert B. Reich

COMME un boxeur sonné se relève lentement du tapis, les Bourses du monde entier se sont redressées. Cela veut-il dire que le pire est passé ? Pas du tout. Simplement, la Réserve fédérale américaine a insufflé à Wall Street un peu d'oxygène grâce aux baisses successives des taux d'intérêt. De son côté, le Japon injectait 500 milliards de dollars pour ranimer ses banques comateuses. Et voilà que, à présent, les Etats-Unis et les organismes internationaux sous leur coupe – le Fonds monétaire international et la Banque mondiale – s'apprêtent à consentir une aide de 30 milliards de dollars au géant malade de l'Amérique latine, le Brésil, afin de le maintenir en vie et d'empêcher l'implacable contagion de s'étendre au reste de la région.

Ces actions sont trop limitées pour lutter contre le ralentissement majeur de l'activité. Quarante pour cent de l'économie mondiale régresse encore aujourd'hui. La demande ne cesse de s'éroder dans la plupart des pays de l'Asie de l'Est. La Russie est un panier percé, et l'impossibilité où elle s'est trouvée, cet été, de rembourser ses emprunts continue de faire trembler les marchés financiers internationaux. Faute d'une grande réforme bancaire au Japon – fermeture des établissements les plus affaiblis, rééchelonnement de l'ensemble de la dette –, les 500 milliards de dollars destinés à la remise à flot de l'économie n'amélioreront pas la situation.

La nouvelle aide consentie au Brésil peut faire plus de mal que de bien. Cédant aux pressions du Trésor américain et du FMI, qui veulent que ce pays conserve la confiance des investisseurs internationaux, le président brésilien Fernando Henrique Cardoso a porté le taux directeur de la banque centrale à plus de 50 %. Cela a eu pour conséquence de bloquer les prêts aux entreprises et de laminer la consommation dans un marché de 160 millions d'habitants, le plus vaste d'Amérique latine. Rien d'étonnant dans ce cas que le chômage augmente et que le pays se dirige vers la récession. Pour remplir les conditions d'obtention de cette aide des Etats-Unis et du FMI, M. Cardoso envisage aussi de réduire les importants déficits de la nation en taillant pour l'essentiel dans les programmes sociaux. Ces mesures vont accentuer le ralentissement de l'économie brésilienne avec le risque, en outre, d'engendrer une instabilité sociale.

La Commission des Nations unies pour le commerce et le développement indique que le salaire réel continue de baisser dans une bonne partie de l'Amérique latine et que les inégalités augmentent. Le maintien d'une demande satisfaisante exige une classe moyenne nombreuse et en progression, ce que l'Amérique latine pourrait bien perdre.

Les principales économies de l'Europe occidentale continuent de connaître un taux de chômage supérieur à 10 %. La politique qui prédomine n'en reste pas moins récessionniste. Les déficits gouvernementaux ont été réduits de façon drastique sur l'ensemble du continent pour répondre aux conditions de l'euro. Parallèlement, la Bundesbank a persisté dans une attitude pure et dure de lutte contre l'inflation en conservant des taux d'intérêt relativement élevés. Wim Duisenberg, président de la nouvelle Banque centrale européenne, et plusieurs des gouverneurs qui siégeront à son comité directeur maintiendront, semble-t-il, cette ligne dure.

Aux Etats-Unis, les signes inquiétants s'accumulent. La progression de l'emploi s'est considérablement ralentie en septembre. Depuis mars, plus de 150 000 postes ont été supprimés dans l'industrie. La confiance des consommateurs chute depuis trois mois et a plongé en septembre. Le salaire horaire moyen n'a progressé que de 1 % le mois dernier, en baisse par rapport aux mois précédents. Les exportations continuent de s'effondrer et les profits des entreprises accusent à présent le coup. Ajoutons à cela un nouveau resserrement du crédit bancaire, en réponse à la nervosité des marchés.

La léthargie des salaires américains est un élément des plus sensibles, en raison du rôle que jouent les dépenses des ménages dans la progression de l'économie. Cela veut dire que l'économie est, aux Etats-Unis, en grande partie portée par l'endettement des ménages – cartes de crédit, prêts personnels et hypothèques – qui se maintient à des niveaux records. S'il représentait 60 % du revenu disponible au début des années 70, cet endettement dépasse aujourd'hui les 90 %. Les faillites personnelles connaissent, en conséquence, des niveaux comparables, tout comme les défauts de paiement par carte de crédit. La limite est atteinte.

Les mesures prises par le Bureau de la Réserve fédérale pour réduire les taux d'intérêt ont donné à Wall Street un coup de pouce psychologique, mais pas beaucoup plus. Les inquiétudes qui persistent sur la baisse de bénéfices des entreprises et la crainte qu'elles ne puissent faire face à leurs engagements ont accru le rendement des obligations – qu'elles soient de sociétés, hypothécaires ou à risque élevé, ainsi que celles des marchés émergents.

En même temps, la politique fiscale américaine est récessive. Le budget fédéral qui vient d'être voté va soutirer plus d'argent à l'économie qu'il ne va en réinjecter. Dans les dix ans à venir, le gouvernement américain envisage de collecter 1 550 milliards de dollars d'excédents. Cependant, même en période de déflation, aucun homme politique ne pousse vraiment à utiliser cet argent pour relancer l'économie. En soutenant au contraire qu'il faut économiser les excédents budgétaires pour que la sécurité sociale reste solvable encore trente-quatre ans, même les démocrates ont renoncé à recourir au déficit et à réduire la fiscalité. Et, plutôt que de prendre le risque d'être accusés de mettre en danger la sécurité sociale, les républicains ont limité leur ambitieux projet de baisse de l'impôt.

Alors, pourquoi les responsables, ici et partout dans le monde, continuent-ils de plaider pour l'argent rare et l'austérité budgétaire ? Parce qu'ils en sont restés à la dernière guerre – contre l'inflation. Ils ont gardé un souvenir beaucoup trop présent de ce qui s'est passé quand, dans les années 70, l'inflation a échappé à tout contrôle. Mais l'ennemi aujourd'hui vient de l'autre direction – d'une spirale de la déflation.

> « Pourquoi les responsables continuent-ils de plaider pour l'argent rare et l'austérité budgétaire ? Parce qu'ils en sont restés à la dernière guerre – contre l'inflation »

Or une spirale déflationniste peut être aussi dangereuse qu'une spirale inflationniste. Des prix qui s'effondrent réduisent les profits, ce qui amène les entreprises à diminuer les salaires et l'emploi. Résultat : les travailleurs ont moins d'argent pour acquérir des biens et des services, ce qui accentue encore la chute des prix et des bénéfices. La valeur des biens acquis à crédit tombe au-dessous du prix d'acquisition, d'où les défauts de paiement de plus en plus fréquents. Les prêteurs ne peuvent plus consentir de prêts. On s'enfonce dans la crise.

Un cercle vicieux déflationniste peut aussi provoquer des débordements sociaux qui aggravent encore la situation économique. A l'inverse de ce qui se passe en cas de forte demande, qui s'accompagne d'un faible niveau de chômage et de salaires en hausse, les périodes où la demande est réduite, ou en recul, entraînent une hausse du chômage et une baisse des salaires. Un endettement qui s'accentue, doublé d'un chômage qui progresse, engendre grèves, changements dans les gouvernements démocratiquement élus, voire des formes violentes d'agitation sociale. Cette instabilité réduit encore l'activité et compromet les nouveaux investissements.

Quatre mesures doivent être prises pour empêcher que le ralentissement de l'économie qui se produit un peu partout ne se transforme en récession mondiale, ou pire.

Premièrement, réduire les taux d'intérêt. Les décisions récentes de la Réserve fédérale américaine d'abaisser les taux à court terme vont dans la bonne direction, mais elles restent insuffisantes. La nouvelle Banque centrale européenne devra emboîter le pas.

Deuxièmement, relancer la politique fiscale. Il n'est pas l'heure de s'accrocher aux excédents de budget. Le président Clinton devrait préparer les Américains à l'éventualité d'un stimulant budgétaire lors de la réunion que le nouveau Congrès tiendra en janvier. L'Europe devrait assouplir les conditions d'entrée dans l'Union monétaire européenne. Quant au Japon, il lui faut prendre un ensemble de mesures qui favorisent les dépenses, en plus du renflouement de ses banques. Une réorganisation du système bancaire est indispensable dans ce pays, mais elle prendra du temps. Un recours au déficit à grande échelle doit s'amorcer immédiatement.

Troisièmement, cesser de subordonner les prêts au tiers-monde à l'obligation pour les pays concernés d'effectuer des coupes sévères dans les budgets publics et d'augmenter les taux d'intérêt. Ces mesures – auxquelles tiennent le Fonds monétaire international et le Trésor américain – étouffent les économies (Brésil) qu'ils cherchent à aider. Elles ne feront qu'accentuer le ralentissement de l'économie mondiale.

Enfin, quatrièmement, alléger le poids énorme de la dette privée dans les pays en développement. Il ne faut pas compter sur les créanciers internationaux pour entreprendre, de leur propre chef, cette démarche. Le FMI devra rapidement se poser en syndic de faillite et négocier avec les créanciers des remboursements acceptables qui permettent aux pays en développement d'aller de l'avant. Le Brésil serait le bon endroit où commencer.

Modifier les orientations de la politique économique est plus facile que changer les comportements. Les décideurs qui, des années durant, se sont efforcés d'anticiper la spirale inflationniste doivent maintenant montrer tout autant d'énergie à prévenir la déflation et être prêts à se servir de toutes les armes à leur disposition.

Robert B. Reich, *est ancien secrétaire d'Etat au travail (administration Clinton) et professeur à l'université de Brandeis (Massachusetts).*

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Sylvette Gleize.

AU COURRIER DU « MONDE »

DÉBATS OU DIATRIBES SUR L'ÉCOLE ?

Ce qui est irritant dans les échanges sur l'école, c'est qu'il s'agit rarement d'un débat, mais presque toujours de polémiques recourant à une théâtralisation apocalyptique sur le mode de la déploration, de l'anathème, du procès d'intention, de l'amalgame frisant la mauvaise foi. L'article de Joseph Urbas « Non au lycée light » (*Le Monde* du 28 octobre) en est un bel exemple.

On conçoit que les colères syndicales, les indignations de parents frustrés, les discours d'hommes politiques puissent porter à des outrances explicables sinon justifiées. Mais qu'à propos du projet de réforme des lycées Philippe Meirieu, et avec lui indistinctement tous les *« pédagogues »* ou *« réformateurs »*, subissent le mépris et la vindicte de collègues et d'intellectuels acharnés à travestir leurs propositions et à caricaturer leurs pratiques est stupéfiant.

Il faudrait faire justice une bonne fois des imputations erronées et des allégations gratuites évoquant des pédagogues terroristes, avides de pouvoir, prenant les enfants en otage, *« pactisant avec l'ignorance »*, niant *« la puissance émancipatrice de l'instruction »*, etc. (...)

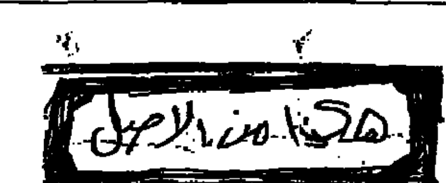
La controverse sur l'école souffre de malentendus qui, pour avoir été souvent dénoncés, n'en ont pas moins la vie dure.

Le plus récurrent est celui qui opposerait partisans de la pédagogie et tenants du savoir pur. Aux yeux de certains, toute réflexion sur les modalités de la transmission des connaissances équivaut à une dévalorisation du savoir, en conséquence de quoi il y a lieu de défendre l'intégrité des disciplines que menacerait l'envahissement du pédagogique. (...)

Toute pratique enseignante suppose des dispositifs, des méthodes, une instrumentation, des normes de travail, des attitudes, c'est-à-dire une pédagogie dont la cohérence implicite ou explicite ne va jamais de soi. La question n'est donc pas d'être pour ou contre la pédagogie, mais de savoir quels principes doivent l'inspirer, comment ceux qui enseignent se forment et se perfectionnent à leur action de transmission des connaissances pour que les élèves puissent effectivement se les approprier.

L'art d'enseigner progresse par tâtonnements, expériences, évaluations, échanges entre praticiens, débats théorico-pratiques. Et non à coups de diatribes.

Gilles Ferry
Sèvres (Hauts-de-Seine)



Le porc de Luc Guyau est déguisé

par Marinette Roques

Du lard... ou du cochon ? Cette question m'est venue à l'esprit lorsque j'ai lu le point de vue que Luc Guyau, président de la toute puissante Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), a publié dans *Le Monde* (3 novembre). La crise porcine, écrit-il, est européenne et mondiale. Personne n'ignore, en effet, que les marchés sont saturés à tous les niveaux. Aussi M. Guyau se déclare-t-il ouvert « *sans excès* » (on ne *saurait être trop prudent !*) à la maîtrise de la production.

Mais pourquoi, dans ces conditions, les représentants départementaux de la FNSEA *continuent-ils*, dans de très nombreux départements, à inciter leurs adhérents à « *faire du porc* » ? Pourquoi les marchands d'aliments et les groupements de producteurs (ces derniers comptant nombre d'adhérents de la FNSEA) maintiennent-ils, sans que le syndicat de M. Guyau en dénonce la perversité, leurs aides aux candidats à l'installation de nouvelles porcheries : fourniture gratuite de plans-types, constitution de dossiers, assistance contentieuse, prêts à taux 0 pouvant aller jusqu'à 30 % de l'investissement ? Pourquoi les préfets persistent-ils à accorder, aussi généreusement qu'ils l'ont toujours fait, des autorisations d'ouverture de porcheries industrielles, futures victimes de la prochaine crise ? La réponse de Luc Guyau est un petit chef-d'œuvre d'habileté : « *Des normes existent ; si certains les jugent trop laxistes, la responsabilité en incombe au législateur, pas aux producteurs de porcs* »... Il n'est, hélas ! que trop vrai que ces normes, conçues pour protéger l'environnement contre des installations que la loi qualifiait de « *dangereuses, incommodes et insalubres* », ont été si libéralement définies par les gouvernements successifs que l'esprit de la loi en a été trahi. Résultat : la Bretagne est abominablement polluée.

Et, dans quelque région que ce soit, il ne faudra pas s'étonner des désastres écologiques tant qu'on *pourra, avec la bénédiction des* pouvoirs publics, installer une porcherie industrielle avec soufflerie extérieure et production intensive de lisier à 100 mètres d'une habitation ; épandre du lisier à 35 mètres d'un cours d'eau ; créer une porcherie sans enquête publique ni étude d'impact dès lors que sa capacité n'excède pas quatre cent cinquante porcs de plus de 30 kilos (soit, avec les porcelets, une moyenne de quinze cents porcs). Il y a trois ans, les distances dites « de protection » des habitations ont même été réduites dans certains cas à 50 mètres pour l'implantation de la porcherie et à 10 mètres pour l'épandage du lisier !

En dépit de ce traitement de faveur réservé à leurs projets, de nombreux éleveurs de porcs ont entrepris leur activité en infraction à la loi, la plupart d'entre eux en totale impunité : non seulement l'Etat ne les poursuit pas mais, magnanime, il les aide financièrement à se mettre en règle ! Tel est l'objet du plan de maîtrise des pollutions agricoles. Selon M. Guyau, il serait actuellement freiné, faute d'un financement suffisant : l'Etat, les collectivités locales et l'Agence de l'eau assument pourtant les deux tiers de la dépense, et l'exploitant bénéficie en prime du pardon de l'infraction commise ! Ce programme, en application depuis quatre ans, a coûté et va coûter des milliards aux contribuables pour ai*der des contrevenants à la loi. Sans* résultat tangible sur l'environnement, puisque le nombre de porcheries continue à augmenter ! Que la responsabilité de ce laxisme généralisé incombe aux gouvernements, soit. Mais qui pourrait affirmer sans hypocrisie que le syndicat agricole majoritaire, qui prétend cogérer l'agriculture avec l'Etat, n'y est pour rien ?

Il faut aussi rappeler les sommes que l'Union européenne a consacrées il y a peu à l'abattage de huit millions d'animaux pour éradiquer l'épidémie de peste porcine ; il faudrait aussi inclure les dépenses importantes que vont coûter maintenant à l'Union le stockage des excédents et le montant des artifices financiers – restitutions ou aide alimentaire – par lesquels on va expédier nos porcs aux Russes, qui ne peuvent pas les payer et ne souhaitent d'ailleurs pas ce dumping qui achève de détruire leur propre agriculture. C'est ce que Luc Guyau appelle pudiquement « *saisir toutes les opportunités sur le marché russe* » ! Il faudrait enfin ajouter les subventions que départements et régions continuent, en dépit de la crise, à dispenser aux installations de nouvelles porcheries.

Peu de chose, estime M. Guyau, « *au regard de la richesse et des emplois de la filière porcine* ». S'agissant des emplois, on peut en douter : depuis trente ans, le productivisme agricole a détruit plus d'emplois *qu'il n'en a créés. La question, en* tout cas, vaut qu'on y regarde de plus près : dans cette intention, les cent quarante associations et fédé*rations, réparties dans cinquante* départements, que regroupe notre Coordination nationale, ont demandé récemment aux groupes de l'Assemblée nationale la constitution d'une commission d'enquête. Nous ne doutons pas que M. Guyau, fidèle au souci dont il se réclame de « *clarifier le débat* », appuiera notre demande de toute la force dont son syndicat est capable...

Marinette Roques *est agricultrice, présidente de la Coordination nationale contre les élevages porcins sur caillebotis.*

L'enfant sujet de droit

par Claire Brisset

LE droit des enfants est une idée neuve, en Europe et dans le monde. Qu'on en juge. Près de 300 millions d'enfants travaillent dans des conditions proches du servage, recroquevillés dans des ateliers étouffants ou pliés en deux au fond d'une mine ; 130 millions d'enfants n'ont aucun accès à l'école ; 1 million d'entre eux tombent chaque année dans les réseaux de la prostitution organisée dont ils ne sortiront, s'ils en sortent, que détruits à jamais. En ce moment même, 300 000 servent comme soldats dans des armées régulières ou des mouvements de guérilla.

Sait-on qu'en Iran, aujourd'hui, une fillette de neuf ans peut être légalement mariée, après des « *fiançailles* » nouées par sa fa*mille lorsqu'elle avait six mois ?* Qu'au Pakistan, en Afghanistan, des rituels de deuil accompagnent la naissance d'une fille ? Oublie-t-on qu'en France, un enfant peut se voir refuser, sa vie durant, le droit de connaître l'identité de sa mère, dont l'administration seule gardera le secret ? Qu'en Grande-Bretagne plusieurs centaines de milliers d'enfants travaillent dès l'aube, avant de se rendre à l'école, et que ceci est présenté par de nombreux parents comme « *l'apprentissage de la vie* » ?

Tous ces pays, pourtant, ont dûment ratifié la convention internationale sur les droits de l'enfant, dont on célèbre tous les ans l'anniversaire, le 20 novembre, date de son adoption par l'Assemblée générale de l'ONU en 1989.

Cette convention a été ratifiée par tous les pays du monde sauf deux, situés aux extrémités de la pauvreté et de la richesse : la Somalie et les Etats-Unis. Le cas de la Somalie est aisé à comprendre : l'acte d'adhésion à la convention doit être posé par un vote de chaque Parlement, et la Somalie ne dispose plus guère d'institutions publiques.

On célèbre tous les ans l'anniversaire de la convention sur les droits de l'enfant, le 20 novembre. Grâce à ce texte, les enfants émergent enfin du ghetto où les avaient confinés des siècles de "minorité"

Le cas des Etats-Unis est infiniment plus complexe. Dans un pays où 30 millions d'enfants vivent, de l'aveu même de ses dirigeants, dans l'extrême pauvreté, où 8 millions sont privés de soins de santé, où la violence affecte un quart des jeunes, les activistes de la cause des enfants se heurtent à d'extraordinaires obstacles qui tiennent autant à la tradition juridique qu'aux considérations politiques. Les traités qui lient le pays de manière fédérale – et la convention sur les droits de l'enfant est un traité – sont fort impopulaires aux Etats-Unis, non seulement lorsqu'ils affectent la sphère politique mais plus encore quand ils traitent du droit humanitaire international.

Il y a plus. Il existe dans la convention sur les droits de l'enfant des dispositions qui se heurtent radicalement à certaines pratiques pénales utilisées dans nombre d'Etats américains, par exemple l'exécution capitale de jeunes qui ont commis des crimes lorsqu'ils étaient mineurs. Dès qu'ils deviennent majeurs, leur exécution peut être programmée – et elle l'est –, ce qui serait impossible au regard de la convention.

Néanmoins, malgré cette remarquable absence, la convention sur les droits de l'enfant est aujourd'hui le texte le plus massivement ratifié de tous les instruments de droit international. Ceci est en soi un immense progrès, juridique et culturel, car il transforme progressivement le regard que le monde d'aujourd'hui porte sur les enfants.

Grâce à ce texte, les enfants émergent enfin du ghetto où les avaient confinés des siècles de « *minorité* ». Ils sont affirmés comme sujets de droit non seulement en tant qu'adultes en puissance mais aussi comme êtres humains dotés de singularités à respecter comme telles, notamment leur fragilité physique et affective ou leur besoin de protection particulière. Le droit international comme celui des *Etats s'éloignent ainsi lentement* d'une vision purement patriarcale et quasi patrimoniale de l'enfant, jusqu'à présent perçu comme *simple propriété* de l'adulte. D'un bout à l'autre du texte est en effet affirmée la notion d'« *intérêt supérieur de l'enfant* », novation radicale et, sous beaucoup d'aspects, subversive.

Est-ce à dire que les droits de l'enfant sont enfin devenus réalité et que les Etats qui ont ratifié la convention la respectent pleinement ? Assurément non, tant s'en faut. Les exemples de violations les plus grossières sont légion. Les guerres, les guerres « *modernes* », ont tué, ces quinze dernières années, plus de 2 millions d'enfants et en ont laissé plus de 8 millions *définitivement mutilés.*

Dans toute l'Amérique latine, des millions d'enfants vivent dans et de la rue, respirant à plein poumons, pour oublier la vie, une colle très hygiéniquement fabriquée en Allemagne et qui détruit irrémédiablement leurs cellules cérébrales. Les moins décoratifs d'entre eux sont abattus par la police ou des milices privées : en moyenne, 3 enfants de la rue sont assassinés chaque jour à Rio de Janeiro.

Dans toute l'Europe de l'Est, la paupérisation – des Etats comme des familles – est telle que des milliers d'enfants abandonnent l'école, entrent dans le monde du travail, voire se vendent eux-mêmes pour assurer leur propre subsistance. Dans d'immenses parties de l'Asie, la crise financière frappe de plein fouet des populations entières dont les enfants ne peuvent plus aller à l'école et dont l'avenir, de ce fait, est brisé net.

Car la racine du mal est aussi économique. La « *mondialisation* », qui inquiète tant les milieux financiers car elle véhicule la crise, se paye aussi en exploitation de travailleurs de huit ans, en tourisme sexuel, en ventes massives d'armes, tous phénomènes dont les premières victimes sont les enfants du monde entier.

En réalité, ce long combat ne fait que commencer. En France, il est loin d'être achevé. Il subsiste en droit français des lois – sur l'accouchement secret, par exemple, ou sur le droit de l'héritage – qui sont en contradiction directe avec la convention, que la France a pourtant ratifiée dès 1990. En outre, une interprétation restrictive de cette convention par la Cour de cassation en limite considérablement la portée. La juridiction suprême estime en effet que la convention n'est pas « *d'application directe* » par les tribunaux français alors même que la Constitution (article 55) affirme la primauté des traités internationaux sur le droit interne. La France, enfin, ne s'est pas – pas encore ? – dotée d'un « *médiateur des enfants* » dont disposent déjà dix pays européens.

Dans le remarquable rapport qu'ils ont consacré à l'application par la France de la convention sur les droits de l'enfant, Laurent Fabius et Jean-Paul Bret soulignent, à juste titre, et regrettent de telles anomalies. « *Ni les différents statuts familiaux*, écrivent-ils, *ni la diversité des lieux de naissance, ni l'organisation des structures institutionnelles chargées de la protection de l'enfance ne sauraient justifier que les enfants, en France, exercent plus ou moins leurs droits.* » On peut ajouter à cela le mot de la grande poétesse chilienne Gabriela Mistral : « *L'enfant ne peut attendre. Son nom est aujourd'hui.* »

Claire Brisset *est directrice de l'information au Comité français pour l'Unicef.*

TABAC Les élus locaux des régions de Tonneins et de Morlaix, reçus jeudi 19 novembre par Jean-Dominique Comolli, le PDG de la Seita, n'ont guère été convaincus par ses arguments. ● LE FABRICANT français de tabac maintient son projet de fermeture de deux usines produisant respectivement des cigarettes brunes et des cigares. ● LE GOUVERNEMENT a demandé à M. Comolli de faire d'autres propositions prenant en compte l'aménagement du territoire. ● LA SEITA justifie sa restructuration par la nécessité de se développer sur le marché porteur des cigarettes blondes en utilisant la marque Gauloises blondes dans toute l'Europe. ● L'ENTREPRISE se retrouve en concurrence avec les grands cigarettiers mondiaux, qui disposent d'unités de production de plus grande taille. ● LA CONCENTRATION de l'outil de production en France n'est sans doute pas arrivée à son terme.

La Seita veut imposer la Gauloise blonde en Europe

La fermeture des sites de Morlaix et Tonneins ne va pas marquer la fin de la restructuration du cigarettier français. Ce dernier cherche à compenser en dehors des frontières et sur tout le Vieux Continent le déclin du tabac brun en France

« OUVERTURE au dialogue, mais maintien de la procédure » C'est en ces termes que Jean-Dominique Comolli, le PDG de la Seita, a résumé, jeudi 19 novembre, son état d'esprit, à l'issue des deux réunions qu'il a eues avec les élus locaux des régions de Tonneins (Lot-et-Garonne) puis de Morlaix (Finistère). Dans ces villes, le fabricant français de tabac a annoncé, le 10 novembre, la fermeture d'usines, respectivement de cigarettes brunes et de cigares, et la suppression de plus de 500 emplois. *« Cynisme »*, a lâché, en écho, le maire PS de Morlaix, Michel Le Goff, à la sortie de la réunion, jeudi matin.

M. Comolli estime avoir fait *« deux ouvertures importantes »* en direction des élus des deux villes. Il leur a suggéré de se joindre au *comité d'entreprise pour faire réaliser...* la contre-expertise dont la procédure sociale prévoit la possibilité. Le PDG a par ailleurs proposé de surseoir d'un an à la fermeture de l'usine bretonne, qui cesserait ainsi ses activités fin 2000, comme celle de Tonneins. *« Cela laisse deux ans pour trouver de nouveaux emplois et vérifier que ce sont de vrais emplois »*, souligne-t-on à la Seita. L'entreprise insiste un peu maladroitement sur le fait que, 45 % des salariés concernés ayant plus de 50 ans, ceux-ci pourront bénéficier de mesures d'âge, ce qui *« permettra de maintenir leur pouvoir d'achat sur place »*. D'où l'accusation de *« cynisme »* lancée par M. Le Goff.

Bref, le dialogue censé s'amorcer ressemble plutôt à un dialogue de sourds. Après les interventions de ministres, Martine Aubry et Dominique Strauss-Kahn, demandant à l'entreprise de *« revoir sa copie »*, tout est en place pour faire de cette restructuration un des feuilletons sociaux de l'hiver. D'autant que la Seita apparaît comme une entreprise en pleine santé financière. Elle a dégagé en 1997 un profit net de 827 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 18,4 milliards, affiche une progression de 19,5 % de ses résultats au premier semestre de 1998 et dispose d'une trésorerie confortable de l'ordre de 5,4 milliards de francs. Sa position sur le marché français a longtemps semblé inexpugnable. Ses marques de cigarettes (Gauloises, Gitanes, Royale, News...) occupent encore un gros tiers du marché, malgré l'offensive massive des Anglo-Saxons. Et la Seita, qui n'a plus formellement le monopole de la distribution depuis 1976, a réussi à rester le seul réseau d'approvisionnement des 35 000 bureaux de tabac de France, concessionnaires du monopole public, en concluant des contrats commerciaux avec ses concurrents.

Autant de points forts apparents qui pourraient cependant être rapidement remis en cause. 1999 sera une année cruciale, puisque Seita Distribution va devoir renégocier tous les contrats commerciaux triennaux conclus avec les concurrents. Le numéro un mondial, Philip Morris, a déjà commencé à mettre la pression, en faisant savoir qu'il avait fait réaliser une étude très poussée sur le coût de constitution d'un réseau alternatif de diffusion de ses tabacs auprès des buralistes. Une menace prise très au sérieux par la Seita.

L'entreprise française n'oublie pas qu'elle demeure un nain sur le marché mondial du tabac, dont elle détient moins de 1 % de parts. Elle réalise environ 6 milliards de francs de chiffre d'affaires sur les cigarettes blondes, quand Philip Morris, *détenteur de la première marque* mondiale, Marlboro, tire près de 250 milliards de ses activités tabac. Depuis 1984, dix ans avant sa privatisation, la stratégie de la Seita n'a guère changé : elle consiste à s'appuyer sur son marché intérieur – rentable malgré la guerre des prix et le déclin inexorable du tabac brun – pour financer son développement à l'international.

1984, c'est l'année de lancement de la marque Gauloises Blondes. *« Au milieu des années 80, nous vendions environ 1 milliard de cigarettes blondes hors de France, en 1997, nous avons vendu 16 milliards de Gauloises Blondes en Europe »*, souligne Eric Albrand, directeur général adjoint et financier du groupe. La Seita se targue d'être ainsi *« la seule à avoir réussi à créer une marque d'envergure européenne »*. Au prix d'investissements massifs en communication. Une marque dont la firme française entend se servir pour unifier derrière elle, au sein d'une sorte de « fédération », les fabricants européens de taille moyenne, fraîchement introduits sur le marché boursier par les Etats ou les groupes qui les détenaient, comme l'espagnol Tabacalera ou les britanniques Imperial Tobacco et Gallaher. Un joint-venture a déjà été conclu avec Tabacalera.

Mais, avant d'aller plus loin, *« nous devons continuer à concentrer notre outil de production »*, explique M. Albrand. Imperial Tobacco réalise l'intégralité de sa production de cigarettes (40 milliards d'unités) dans une seule usine, Gallaher dans deux sites, bientôt regroupés dans un seul, qui sera capable de produire 50 milliards de cigarettes par an. Nantes, la plus grande et la plus performante des quatres usines de la Seita, fabrique 14,5 milliards de cigarettes et devrait porter son volume à 20 milliards en l'an 2000. Autant dire que, au-delà de Morlaix et Tonneins, les salariés de « *la manu* » ne sont pas au bout de leurs peines.

Pascal Galinier

Le cow-boy contre la Gauloise

LES MARQUES LES PLUS VENDUES EN FRANCE EN 1996

en % du marché des cigarettes

Marque	%	Marque	%
MARLBORO	20,3	CAMEL	4
GAULOISES BRUNES	16,6	PHILIP MORRIS	3,6
WINFIELD	7,2	JPS	3,1
GITANES BRUNES	6,6	ROYALES	3,1
GAULOISES BLONDES	6,2	BENSON & HEDGES	2,3
CHESTERFIELD	5,6	ROTHMANS	2,2
WINSTON	5,3	LUCKY STRIKE	1,8
PETER STUYVESANT	4,4	GOLDEN AMERICAN	1

Les arguments financiers de Strasbourg

Le transfert de la production de cigares de Morlaix à Strasbourg, où l'usine est surcapacitaire, ne coûterait *« que 2 millions de francs »* (hors plan social), affirme-t-on à la Seita, alors que l'inverse reviendrait à *« 90 ou 100 millions de francs »*. Les élus bretons pensaient avoir un argument de poids pour récupérer toute l'activité : l'usine alsacienne étant située en plein centre-ville, son déménagement – à Morlaix –, aurait permis de réaliser une opération d'aménagement foncier et une belle plus-value. Finalement, le déménagement de l'usine alsacienne est envisagé, mais sur un... terrain du Port autonome de Strasbourg. Les élus locaux auraient proposé de prendre en charge *jusqu'à 40 % du coût de ce déménagement, qui* pourrait avoir lieu d'ici dix-huit mois. *« Ce projet ne vient pas de nous*, affirme-t-on à la Seita. *Il nous a effectivement été proposé courant octobre par les élus de Strasbourg. Mais il n'a pas été pris en compte dans notre décision. »*

Deux cents cigariers de Morlaix à Paris

REPORTAGE

Les salariés bretons sont sortis déçus de leur rencontre avec la direction

LES QUATRE CARS partis de Morlaix (Finistère) à *3 heures du matin jeudi 19 novembre arrivent enfin vers* 9 h 30 devant le siège de la Seita à Paris, et les deux cents passagers, venus manifester pour la défense de leur usine menacée de fermeture, posent le pied sur le pavé où voltigent quelques flocons. Les cent soixante-douze cigariers bretons salariés de la Seita sont au complet, renforcés par quelques conjoints et enfants dans leur lutte pour conserver leur gagne-pain. Une dizaine de parlementaires de la Bretagne occidentale ont fait le déplacement, prêtant main-forte au maire de Morlaix, Michel Le Goff (PS), et au député socialiste du Finistère, Pierre Kerdaon. On déplie les banderoles de la « Manu » (pour « manufacture »), le drapeau breton, les pancartes.

Le maigre cortège massé derrière les grilles reçoit quelques coups de klaxon d'automobilistes pressés mais sympathiques à la cause, et aussi le soutien d'une poignée de salariés du siège. L'une d'entre eux : *« C'est honteux. Ici, nos syndicats ne nous ont même pas appelés à descendre dans le hall ! »* Bientôt, la délégation des « politiques » est reçue par Jean-Dominique Comolli, PDG de la Seita. Dehors commence l'attente, sans trop d'illusions. Une heure plus tard, à la fin du rendez-vous, éclatent la déception, la colère : *« Il se moque de nous. Nous sommes trop sages. Nous devrions faire comme les manifestants paysans, tout casser pour nous faire entendre »*, crie-t-on en réponse au compte rendu du maire de Morlaix. Celui-ci, visiblement tendu, déçu par le *« cynisme »* de la Seita, n'a pas mâché ses mots. *« J'ai dit à M. Comolli que j'espérais qu'un jour il n'y aurait plus d'avenir pour des sociétés comme la sienne qui choisissent des logiques purement financières. Nous avons eu une heure de discussion pour rien, sans évolution de la position du PDG. Il nous faut mobiliser encore plus fort. »*

Puis c'est au tour de la délégation syndicale menée par Paul Huguen, délégué CGT et au comité central d'entreprise, d'être reçue, cette fois-ci, par Gérard Blanc, directeur des ressources humaines. Entrevue formelle, et retour devant les manifestants. *« Le plan de réinsertion est une plaisanterie. Nous savons ce qu'il en est de ces promesses de recaser tous les salariés. A Morlaix, ceux de Thomson ont déjà vécu ce sort, la plupart sont restés sur le carreau. »*

A Morlaix, explique-t-on autour du maire, *« il n'y a aucun autre débouché »*. Le député rappelle pourquoi l'Etat, bien que possédant seulement 5 % du capital, a un rôle prioritaire à jouer, une pression de poids. *« La Seita, grâce au régime fiscal lié à son monopole de fait de la distribution de tabac, fait d'énormes bénéfices. Cette entreprise, bien que privée, doit donc répondre devant l'Etat de ses choix industriels. »* La foule acquiesce.

De l'autre côté des grilles, dans une salle à l'abri de la contestation, la porte-parole de la direction, Isabelle Ockrent, tient à rappeler à la presse *« les propositions constructives du PDG »*. Les devoirs découlant du privilège fiscal ? Isabelle Ockrent préfère ne pas répondre sur ce point. Quand midi sonne, les manifestants regagnent leurs autobus pour déjeuner de casse-croûte. Le repas n'est pas joyeux. Mais déjà on se prépare au prochain rendez-vous : ce même jeudi, à 16 h 30, Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, reçoit la délégation.

Danielle Rouard

Shell ne ferme pas immédiatement sa raffinerie de Reichstett

LA RAFFINERIE alsacienne de Reichstett ne fermera pas dans l'immédiat. Réuni jeudi 19 novembre, le conseil d'administration de la Compagnie rhénane de raffinage (CRR), contrôlée à 65 % par Shell, a écarté cette éventualité pour le court terme. Mais la menace plane toujours puisque les actionnaires, parmi lesquels figurent BP-Mobil (17 %), Elf (10 %) et Total (8 %), ont refusé d'investir dans une nouvelle unité appelée *« splitter »*. Cet équipement aurait permis de produire des carburants conformes aux futures normes européennes applicables à partir de l'an 2000 et à celles encore plus sévères attendues pour 2005.

Le président de la CRR, Philippe du Mottay, a reconnu, lors d'une conférence de presse, qu'il existait *« un risque de fermeture important avant 2005 »* alors que les syndicats jugent l'échéance plus proche. En guise de protestation, une centaine de salariés sur les 280 que compte l'entreprise ont bloqué la gare routière et empêché les camions-citernes de s'approvisionner en carburants.

L'unité de Reichstett, dans le Bas-Rhin, est l'une des dix-sept raffineries que contrôle Shell en Europe. Mais c'est aussi une des plus petites installations avec une capacité de raffinage de 5 millions de tonnes par jour. Son enclavement est un handicap dans le programme de restructuration que lance le groupe anglo-néerlandais.

ACCÉLÉRER LA RÉORGANISATION

Au début du mois de novembre, le premier pétrolier mondial, en annonçant une chute, au troisième trimestre, de son résultat (– 55,9 %), a décidé d'accélérer sa réorganisation. *« Nous devons être stimulés par ces piètres performances et les mauvaises perspectives pour nous attaquer aux coûts, nous concentrer sur nos investissements en cours et réévaluer notre portefeuille »*, avertissait alors Moody Stuart, le patron du groupe (*Le Monde* du 7 novembre). Ces mesures s'ajouteront à celles annoncées, comme la réorganisation des sièges européens, la réduction d'effectifs dans l'exploration production, la diminution de production de la raffinerie de Berre et la fermeture de Haven en Grande Bretagne.

La décision suivante concernait Reichstett. Cette raffinerie espérait se doter d'un *« splitter »* lui permettant d'abaisser la teneur en benzène des carburants pour se conformer aux spécifications européennes antipollution défini dans le cadre du programme Auto Oil 1 applicable dés janvier 2000. Cet investissement de 60 millions de francs a été repoussé, une autre solution s'est imposée. L'extraction du benzène se fera en Allemagne dans une autre raffinerie du groupe. Les produits intermédiaires, traités à Reichstett, seront transportés, par barges, sur le Rhin, à Godorf. Les produits finis reviendront ensuite. *« Le conseil admet la nécessité de concentrer les investissements sur un certain nombre de sites de raffinage pérennes »*, reconnaît la CRR. La firme précise s'être *« donnée les moyens de poursuivre l'activité jusqu'à la mise en application effective d'Auto Oil 2 »*. Ce programme européen fixant de nouvelles spécifications est prévu pour 2005 mais pourrait être avancé. *« C'est économiquement irréalisable »*, a commenté Guy Mercier, délégué CFDT. *« On va se retrouver dans une situation économique détestable, et ils pourront fermer. »*

Dominique Gallois

Des difficultés techniques et politiques perturbent la naissance d'une Bourse européenne unifiée

Paris a repris l'initiative face à Londres et à Francfort

La rencontre à Paris, vendredi 27 novembre, des présidents de neuf places boursières européennes, sous l'égide de la Société des Bourses françaises (SBF), devra fixer les contours d'une future Bourse paneuropéenne. Les obstacles apparaissent toutefois nombreux à la réalisation rapide d'un accord, compte tenu des difficultés techniques et de la vive concurrence entre les places.

VA-T-ON assister rapidement à la naissance d'un vaste marché boursier paneuropéen, qui permettrait aux opérateurs de disposer, sur un écran unique, des cours d'entreprises cotées aujourd'hui séparément sur les différentes places du Vieux Continent ? En annonçant, jeudi 19 novembre, l'organisation d'une rencontre, à Paris, vendredi 27 novembre, des présidents de neuf places boursières européennes (*Le Monde* du 20 novembre), la Société des Bourses françaises (SBF) a créé la surprise, tout en reprenant l'initiative. Au début du mois de juillet, l'alliance entre les places de Londres et de Francfort avait provoqué la colère des dirigeants boursiers français, qui l'avaient ressentie comme un acte de traîtrise de la part des Allemands.

C'est en grande partie grâce au talent de négociateur de Marc Viénot, ancien président de la Société générale et actuel dirigeant de Paris Europlace, association destinée à promouvoir la place financière parisienne, que les fils du dialogue ont été renoués entre les différentes Bourses européennes. « *Les Allemands et les Anglais ont pris conscience qu'ils ne représentaient qu'une moitié de la capitalisation boursière européenne et qu'ils ne pouvaient traiter pour le reste de l'Europe* », explique-t-il. Ils ont accepté de se remettre à la table des discussions d'autant plus facilement que leur alliance, décidée dans la précipitation, bute sur des problèmes techniques et politiques. Chacune des deux places a investi des sommes considérables dans ses propres installations informatiques (environ 1 milliard de francs pour le système de cotation électronique britannique, 500 millions de francs pour le système allemand) et n'est pas prête à abandonner facilement sa technique.

IMPATIENCE

Il reste que la réunion du 27 novembre s'annonce difficile. Chaque participant arrivera avec des exigences particulières. Les Allemands et les Anglais sont loin d'avoir renoncé à leur alliance et essaieront de persuader les autres dirigeants des places européennes de les rejoindre, comme ils viennent de réussir à le faire avec la Bourse de Madrid.

Déjà la place de Milan s'est montrée pressée de parvenir à un accord et les représentants de la place néerlandaise se sont déclarés « *très heureux que de plus en plus de Bourses se joignent aux discussions engagées par Londres et Francfort* ». Le président du marché bruxellois, Olivier Lefebvre, s'est déclaré « *très intéressé* » par une ouverture de l'alliance entre les places de Londres et de Francfort à d'autres marchés européens.

Les dirigeants des autres places boursières sont plus circonspects. La Bourse de Stockholm a insisté sur la « *valeur ajoutée* » que devrait apporter aux actionnaires un marché paneuropéen. Les représentants de la Bourse de Zurich ont pour leur part déclaré qu'ils excluaient, pour le moment, toute intégration dans l'alliance germano-britannique et se rendraient à Paris pour « *regarder, parler, écouter, analyser* ».

Même à Paris, la confusion reste grande, surtout après les déclarations, corrigées par la suite, jeudi matin, du ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, selon qui Paris avait rejoint les places de Londres et Francfort et créé avec elles une société commune.

Démentant certaines informations, la SBF a souligné pour sa part qu'aucune lettre d'intention n'a été signée avec d'autres Bourses du Vieux Continent. Les dirigeants de la Bourse parisienne admettent aussi qu'il est peu probable que l'on parvienne à l'issue de la réunion de vendredi à un accord en bonne et due forme entre les neuf marchés européens. « *Il faudra donner du contenu au concept de Bourse paneuropéenne avant une deuxième étape qui portera sur l'interconnexion des marchés. La troisième, plus délicate, concernera l'harmonisation des systèmes de négociation, des réglementations, du droit de ces différentes places* », a reconnu Jean François Théodore.

Joël Morio

Protéger le consommateur financier

La France est favorable à ce que l'Union européenne aille de l'avant en matière de marché unique de services financiers, en harmonisant les dispositions législatives et réglementaires dans les différents pays, a affirmé Dominique Strauss-Kahn. Bercy a donc préparé un mémorandum, comprenant une série de propositions, qui seront évoquées lundi 23 novembre, lors du conseil des ministres des finances à Bruxelles. Bercy estime que l'effort d'harmonisation doit d'abord porter sur la protection du consommateur et milite pour qu'un niveau très élevé de protection devienne la norme, comme c'est le cas en France. Les prestataires de services financiers devraient donc respecter le droit du pays d'accueil, et non celui de leur pays d'origine. C'est ce que réclament les établissements financiers français. La France propose aussi d'harmoniser la définition de l'appel public à l'épargne, les normes comptables et le droit des offres publiques d'achat (OPA).

Un conflit social majeur se profile à la SNCF

TROIS ANS après le conflit majeur de 1995, s'oriente-t-on vers une nouvelle grève dure à la SNCF ? Tous les ingrédients semblent réunis. Depuis le lundi 9 novembre, les cheminots marseillais sont en grève, paralysant en grande partie le trafic régional. A Bordeaux, les agents de conduite multiplient également les actions afin d'obtenir plus d'effectifs et de meilleures conditions de travail. Lundi 23, le trafic devrait être très perturbé par une journée d'action européenne contre la libéralisation du rail préconisée par la Commission de Bruxelles (*Le Monde* du 18 novembre).

Mais ces actions, jusqu'ici sporadiques, risquent de déboucher sur un conflit national. Jeudi 19 novembre, l'ensemble des syndicats de la SNCF ont appelé les agents de train, c'est-à-dire les contrôleurs, à cesser le travail vendredi 27 novembre, dans le cadre d'une grève « *nationale et reconductible* ». Même si, pour le moment, les préavis déposés s'arrêtent le samedi 21, rien ne dit que l'action des contrôleurs s'arrêtera dès ce jour-là. Or leur présence est indispensable à la circulation des trains. De plus, la quasi-totalité des syndicats devaient se réunir, vendredi 20 novembre en début d'après-midi, pour élargir le mouvement des contrôleurs. Selon la CFDT, il était acquis, dès vendredi matin, qu'une action serait organisée le 27 novembre. « *La question est de savoir si tous les cheminots seront appelés à faire grève ou seulement les agents de conduite* », explique Denis Andlauer, secrétaire général adjoint de la CFDT-cheminots. « *Toutes les conditions semblent réunies pour un mouvement reconductible à partir de la fin du mois* », pronostique Jean-Michel Sgorlon, secrétaire fédéral de la CGT.

Les deux syndicats mettent en avant des problèmes d'effectifs. « *Nous avions prévenu au printemps que nous ne ferions pas grève pendant le Mondial mais que les tensions ressurgiraient à l'automne. Pour la première fois, des mécaniciens n'arivent pas à suivre les formations obligatoires parce que les effectifs ne le permettent pas. Les 35 heures devraient provoquer mécaniquement la création de plusieurs milliers d'emplois mais la SNCF n'en a pas les moyens budgétaires puisqu'il faut négocier à masse salariale constante* », explique la CFDT.

PAS DE DISCUSSION NATIONALE

Côté direction, Louis Gallois, président de la SNCF, déclarait, il y a un mois, que « *l'entreprise n'avait pas pour vocation de faire le bonheur du cheminot mais de transporter des voyageurs* ». Pour la direction, la négociation sur l'emploi ne pourra se faire que dans le cadre de la négociation sur les 35 heures. Les premières réunions bilatérales ont débuté le 3 novembre et se sont poursuivies jusqu'au 14 novembre. Un cadrage au niveau national devrait désormais s'ensuivre avec une négociation métier par métier. La direction de la SNCF et les syndicats discutent actuellement à Marseille, où le conflit porte sur une dizaine d'agents. En revanche, alors que le mouvement s'étend, il n'y a, pour l'instant, aucune discussion au niveau national.

S'exprimant, jeudi 19 novembre, sur France-Info, le président de la SNCF a de nouveau enfoncé le clou en déclarant que la grève était un « *obstacle majeur au développement de l'entreprise* » et a annoncé avoir porté plainte à l'encontre des grévistes marseillais qui ont séquestré six cadres samedi 14 novembre. La direction a aussi lancé des procédures internes de sanction. M. Gallois a également déclaré que les occupations de voies dans la région de Bordeaux, qui sont liées à des changements de services d'hiver, n'étaient « *pas acceptables* » car « *contraires à la loi : la grève est un droit mais la grève se fait dans un certain nombre de règles* ». Louis Gallois estime par ailleurs que les discussions sur les 35 heures vont permettre à la fois de concilier « *l'intérêt de l'entreprise et celui des personnels* ».

François Bostnavaron et Frédéric Lemaître

Projet de fusion des marchés pétroliers de Londres et de New York

LES DEUX premiers marchés à terme du pétrole, le New York Mercantile Exchange (Nymex) et l'International Petroleum Exchange (IPE) de Londres, ont annoncé, jeudi 19 novembre, l'ouverture de discussions en vue d'une éventuelle fusion. « *Les conseils d'administration du Nymex et de l'IPE (...) ont accepté cette semaine de mettre en place un groupe de travail commun pour étudier une possible fusion des deux organisations* », a indiqué l'IPE. Les deux marchés ont entamé des discussions depuis le début de l'année sur le développement d'une plate-forme électronique d'échanges hors des horaires officiels, puis ont démarré des négociations en vue d'une alliance stratégique en juillet.

Framatome restera une entreprise publique

LE MINISTRE de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a réaffirmé, jeudi 19 novembre, que le constructeur de réacteurs nucléaires Framatome restera une entreprise publique. « *L'ensemble du nucléaire est un sujet auquel j'ai l'intention de consacrer du temps en 1999 et l'évolution de Framatome, sa stratégie industrielle notamment, fait partie du programme de travail qui vient.* » Mais le gouvernement, a-t-il assuré, « *n'a pas pour autant l'intention de faire sortir Framatome du secteur public* ». Le premier actionnaire est actuellement le groupe privé Alcatel avec 44 % du capital, mais l'Etat contrôle l'entreprise par le biais des groupes publics actionnaires.

Aéroports de Paris ne veut pas de transfert d'Orly à Roissy

LE CONSEIL d'administration d'Aéroports de Paris (ADP) s'est prononcé, jeudi 19 novembre, contre le projet du ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, de limiter le trafic aérien sur l'aéroport d'Orly aux vols de moins de 5 000 kilomètres. Le transfert d'une partie des vols d'Orly vers Roissy serait dommageable à l'emploi selon les représentants du personnel. L'avis d'ADP est consultatif.

Le groupe belge Tractebel tisse sa toile électrique en Amérique latine

Il vient de prendre le contrôle du producteur brésilien Gerasul

Tractebel, l'EDF belge, filiale de Suez-Lyonnaise des eaux *via* la Société générale de Belgique, invoque son appartenance à une petite nation sans visées impérialistes pour se développer résolument en Amérique latine. Déjà présent en Argentine depuis 1992, Tractebel faisait en 1997 l'acquisition d'une centrale thermique de 180 mégawatts au Pérou, avant de se lancer dans de grandes opérations au Chili et au Brésil.

FLORIANOPOLIS (Brésil)
de notre envoyé spécial

Qu'ils soient en Belgique ou détachés dans de lointains pays, les dirigeants du groupe énergétique belge Tractebel n'aiment pas du tout que l'on rappelle que leur entreprise est désormais une filiale de Suez-Lyonnaise des eaux. Le groupe dirigé par Gérard Mestrallet contrôle en effet 50 % du capital, *via* la Société générale de Belgique. Les cadres de Tractebel font valoir à Santiago du Chili, à Brasilia ou à Buenos Aires que le fait d'être belge et d'appartenir à une petite nation sans visées impérialistes constitue un avantage.

REPORTAGE
Le troisième producteur mondial indépendant d'électricité

C'est ainsi qu'au cours des cinq dernières années le groupe dirigé par le Liégeois Philippe Bodson est parvenu à prendre pied en Amérique latine et a devenir un acteur majeur, à l'intérieur du cadre de libéralisation du marché de l'électricité, dans les principaux pays de ce continent. Déjà présent en Argentine depuis 1992 dans la distribution du gaz, Tractebel faisait, en 1997, l'acquisition d'une centrale thermique de 180 mégawatts au Pérou, avant de se lancer dans de grandes opérations au Chili et au Brésil. *« Nous avons choisi de développer ces activités dans ces pays, car ils connaissent une croissance rapide et sont sortis de l'instabilité politique qui les caractérisait dans les années 80 »*, explique Christian Biebuyck, directeur du développement de Tractebel en Amérique latine. Les soubresauts monétaires et économiques qui caractérisent actuellement la région n'inquiètent pas outre mesure Christian Biebuyck.

Cet esprit conquérant ne se départit pourtant jamais du pragmatisme et du bon sens belges, qui tendent à rechercher le profit sans prendre de risques exagérés. L'acquisition, le 15 septembre, d'une participation majoritaire dans le producteur d'électricité brésilien Gerasul pour la somme de 4,4 milliards de francs avait effrayé le gouvernement français, qui avait enjoint EDF, allié, pour l'occasion, au groupe Total, de se retirer de la compétition.

SUCCÈS À DOUBLE TRANCHANT

Les « petits Belges » ne comprennent pas cette pusillanimité, qui, de fait, arrange bien leurs affaires : faute de concurrence, ils ont acquis Gerasul au prix plancher fixé par le gouvernement brésilien. *« Pendant au moins cinq ans, nous sommes assurés de ne pas perdre de l'argent »*, explique Eric De Muynck, l'homme de Tractebel chez Gerasul. Active dans la partie sud du Brésil, la plus développée du pays, desservant une population de 25 millions d'habitants, Gerasul est un poids lourd de la production d'électricité brésilienne.

« Il est important d'être là avant les autres producteurs indépendants, poursuit Eric De Muynck, *car la réglementation est en constante évolution. Nous pouvons alors influer pour que le cadre réglementaire de la production d'énergie aille dans un sens qui nous est favorable. »* Tractebel entend bien faire de Gerasul une « entreprise qui monte » et projette de construire trois nouvelles centrales hydroélectriques. Au Chili, où le marché de l'énergie est devenu hyperconcurrentiel, le souci de Tractebel est de produire au meilleur coût. Dans le nord du pays, une grande région désertique à peine peuplée, mais où se situent les mines de cuivre, grandes consommatrices d'énergie, Tractebel a acquis la centrale thermique de Tocopilla. Celle-ci appartenait auparavant au groupe minier public Copelco, premier producteur mondial de cuivre.

En construisant le gazoduc transandin, en modernisant la centrale de Tocopilla et en contruisant une nouvelle centrale près d'Antofagasta, la plus grande ville du Nord chilien, Tractebel et ses filiales locales Electroandina et Colbun damment le pion aux compagnies nord-américaines concurrentes. L'interconnexion des réseaux électriques nord et sud de ce pays, qui s'étire sur 5 000 kilomètres, est un autre objectif de Tractebel, qui pourra ainsi fournir à partir du Nord de l'électricité au Sud plus peuplé en cas de pénurie de courant provoquée par les variations météorologiques affectant les centrales hydrauliques.

La stratégie menée par Tractebel dans la conquête des marchés internationaux a fait de ce groupe le troisième producteur mondial indépendant d'électricité. Elle vise, selon ses dirigeants, à mettre l'entreprise en bonne position pour intervenir lors de la déréglementation, décidée au niveau européen, du marché de l'énergie. L'étroitesse de son « fief » (la Belgique) l'oblige à se montrer entreprenante partout où il sera possible de produire de l'électricité dans un cadre libéralisé. Mais les succès engrangés dans ce domaine par Tractebel sont peut-être à double tranchant : ils pourraient inciter l'actionnaire principal, Suez-Lyonnaise, lui aussi actif dans le domaine des services aux collectivités, à vouloir accroître son emprise sur un groupe qui défend jalousement son autonomie.

Luc Rosenzweig

Deux gazoducs pour un désert

A 4 300 mètres d'altitude, dans les Andes argentines, des pelleteuses **creusent la tranchée du gazoduc nord-andin de Tractebel et de ses filiales chiliennes. A la fin des travaux, débutés en mai, il *transportera sur plus de 1 000 kilomètres le gaz naturel argentin* jusqu'aux centrales du nord du Chili.**

Un autre projet, également en voie d'achèvement, a été entre*pris par le groupe américain CMS Energy*. Sans anticiper la crise asiatique, qui a fait chuter le prix du cuivre, dont les mines consomment l'essentiel de l'énergie produite sur place. Tractebel s'est assuré par contrat la fourniture d'électricité au groupe minier nationalisé Copelco. Au grand dam de CMS, qui a porté plainte devant la commission chilienne des monopoles et vient d'être débouté.

Une femme à la direction générale de l'industrie

Normalienne et ingénieur en chef des Mines, Jeanne Seyvet hérite du douloureux dossier de la fermeture des Ateliers et Chantiers du Havre

JEUDI 19 NOVEMBRE, Jeanne Seyvet avait inscrit à son agenda de directrice générale adjointe de l'Anvar – Agence française de l'innovation – la participation à un jury chargé de désigner le lauréat d'un prix décerné à une entreprise. Elle n'a pas déprogrammé ce rendez-vous, malgré sa nomination la veille, en conseil des ministres, au poste de directrice générale de l'industrie, des technologies, de l'information et des postes au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

PORTRAIT
« Presque trop gentille » à un poste jusque-là réservé aux hommes

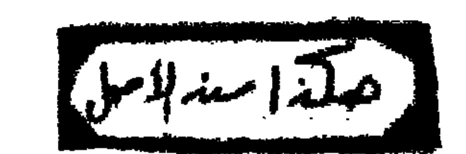
« Elle est presque trop gentille », soupire l'une de ses collaboratrices, fière de voir cette normalienne, ingénieur en chef des Mines, occuper, dès ce vendredi, des fonctions réservées jusque-là aux hommes, où elle succède à Didier Lombard. Si elle se dit attachée à *« la préparation de l'avenir industriel du pays et à l'évolution des technologies »*, Jeanne Seyvet hérite dans l'immédiat d'un dossier *« douloureux »*, celui de la fermeture des Ateliers et Chantiers du Havre. A la tête d'une équipe élargie, issue de la fusion de la direction des stratégies industrielles et de celle des postes et télécommunications, elle supervisera dans les prochains jours l'ouverture du capital de Thomson Multimédia, avant de prendre part aux négociations européennes sur la future *« directive poste »*. A quarante-quatre ans, cette mère de deux enfants est, selon son entourage, *« simple et directe »* malgré un parcours de première de la classe : Normale Sup, DEA de Physique, agrégée de mathématiques, elle est entrée au Corps des Mines *« l'année où celui-ci s'ouvrait pour la première fois aux normaliennes »*, après avoir accueilli quelques polytechniciennes. Le premier poste qu'on lui confie au ministère chargé de l'industrie, en 1981, est celui de chef du département espaces souterrains, où elle s'occupe notamment de la sécurité des travaux miniers.

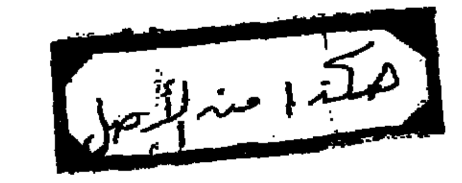
« JE SUIS CONTENTE »

En 1984, elle prend la tête du département nickel et matières premières minérales à la direction de l'énergie avant de rejoindre, en 1986, le secrétariat général du comité permanent pour les questions de coopération économique européenne (SGCI). A partir de 1989, elle entre au ministère de la recherche, où elle s'occupera notamment du programme européen Eurêka.

Numéro deux de l'Anvar depuis 1995, auprès du président Philippe Jurgensen, Jeanne Seyvet s'est immergée pendant trois ans dans l'univers des PME, où l'on s'est d'abord un peu étonné d'avoir une femme pour interlocuteur. De nouveau, elle va devoir s'imposer dans un monde très masculin, mais remarque, fine mouche, qu'*« il y a beaucoup de salariées femmes dans l'industrie, surtout dans certains secteurs »*. Le défi ne semble guère l'impressionner. *« Je suis contente »*, dit-elle sans chichis.

Anne-Marie Rocco





111

Havas acquiert un géant mondial des logiciels de jeux et du multimédia

La filiale de Vivendi paiera entre 4,5 et 5,5 milliards de francs pour prendre le contrôle de l'américain Cendant Software. Havas est prêt à céder sa filiale d'affichage Avenir pour se recentrer sur l'écrit et le multimédia

N'AYANT PAS l'intention de laisser son allié Bertelsmann multiplier seul les offensives américaines, Havas vient de réaliser sa plus importante acquisition outre-Atlantique. Eric Licoys, directeur général du groupe, s'est envolé jeudi 19 novembre à New York pour conclure l'accord de rachat de Cendant Software, *« le numéro deux mondial des logiciels éducatifs, le numéro un mondial des logiciels de jeux et le numéro trois sur les logiciels consacrés à la vie pratique »*.

Le montant de la transaction sera de *« 800 millions de dollars »*, qui peut être réévalué jusqu'à 985 millions de dollars (soit entre 4,5 milliards de francs et 5,5 milliards de francs). Cette acquisition est *« une opportunité unique pour Havas de devenir leader mondial dans l'édition électronique »*, s'est félicité le groupe vendredi 20 novembre. La filiale de Vivendi *« accélère ainsi considérablement son internationalisation et notamment sa présence aux Etats-Unis. D'importantes synergies pourront être développées avec le pôle éducation d'Havas (Larousse, Bordas, Nathan), AOL, Anaya et Canal Plus »*, précise le communiqué du groupe, diffusé vendredi 20 novembre.

Filiale du conglomérat Cendant Corp., basé à Parsippany, dans le New Jersey, et qui contrôle notamment les hôtels Ramada, la société de location de voitures Avis et la société immobilière Century 21, Cendant Software est née en 1996 de la fusion des éditeurs de logiciels américains Davidson & Associates et Sierra on Line avec le groupe de commerce électronique CUC. Basée en Californie, la filiale Cendant Software commercialise des grands standards mondiaux du jeu vidéo et des logiciels ludo-éducatifs (connus sous les marques Adibou, Blizzard, Knowledge Adventure et Sierra). L'an dernier, le chiffre d'affaires de cette filiale s'était élevé à 433,7 millions de dollars en 1997 (2,4 milliards de francs), soit environ 8 % du volume d'affaires de la maison mère. Havas prévoit que Cendant Sotware réalisera cette année 600 millions de dollars de chiffre d'affaires.

Henry Silverman, président de Cendant Corp., cherchait à céder sa filiale de jeux vidéo et de logiciels multimédia pour faire face à d'importantes difficultés. Les actions du groupe ont perdu la moitié de leur valeur en un an. Le 13 octobre, Cendant Corp. et American Bankers Insurance (ABI) avaient dû annuler la fusion qu'ils préparaient. L'échec de cette alliance s'était soldé par une obligation, faite à Cendant, de verser 400 millions de dollars de compensation financière à ABI.

LES DIFFICULTÉS DE CENDANT

Cendant Corp. a mis en place, depuis cet été, une politique de cessions d'actifs afin notamment d'alléger son endettement. Le groupe a fait appel au Crédit suisse First Boston pour mettre en vente Cendant Software, et au moins trois groupes – en plus d'Havas –, Disney, Microsoft et le leader mondial des jeux vidéo Electronics Arts, auraient étudié le dossier. Par ailleurs, Cendant Corp. a dû céder en août, pour 410 millions de dollars, sa filiale Hebdo Mag International (journaux de petites annonces basés à Paris) à son équipe dirigeante.

Pour financer cette nouvelle opération, Havas va procéder à la cession de son pôle affichage. *« Havas sera ainsi recentré sur ses cœurs de métiers, l'écrit et le multimédia »*, précise la direction. *« L'ensemble de l'opération augmentera la contribution d'Havas au résultat net de Vivendi pour la période 1999-2000. »* L'acquisition de la firme américaine intervient alors qu'Havas se met à acheter tous azimuts, après une frénésie de cessions d'actifs dans tous les domaines, qui ont rapporté à la filiale de Vivendi environ 6 milliards de francs auxquels s'ajouteront les quelque 3 milliards de francs résultant de la vente d'Avenir.

Depuis l'absorption d'Havas par Vivendi, l'éditeur a vu son chiffre d'affaires passer de 52 à 18 milliards de francs. Eric Licoys entend bien montrer que son groupe retrouve une capacité offensive dans le secteur du multimédia et de la presse professionnelle. Le rachat de Cendant Software intervient une semaine après la reprise du groupe L'Etudiant et s'inscrit après l'acquisition des groupes espagnols Doyma et Anaya, spécialisé dans les secteurs éducatifs et médicaux. Ces deux secteurs sont au centre de la stratégie d'Havas, qui veut développer ses atouts dans la presse professionnelle, en partenariat avec Bertelsmann.

Après la reprise au printemps du *Quotidien du médecin*, le groupe pourrait aussi reprendre le Vidal, bible des médecins, qui dresse la nomenclature de tous les médicaments. Les éditions du Vidal réalisent un chiffre d'affaires de 245 millions de francs et sont bien implantées dans le domaine de l'édition électronique, avec les CD-Roms, Média-Vidal et Vidal-Expert. On précise au Vidal que des négociations sont en cours avec Havas, mais aussi avec les néerlandais Wolters Kluwer ou Reed-Elsevier, et qu'*« aucun accord n'est conclu »*.

Cette acquisition renforcerait la place du groupe dans le domaine de l'édition et de la presse médicale, déjà assurée par le contrôle de Masson, Doyma et *Le Quotidien du médecin*, désormais unique quotidien médical depuis le changement de parution d'*Impact Médecin* et du *Panorama*. La mise sur le marché du Vidal a lieu alors que le groupe Les Echos a annoncé sa volonté de céder ses activités dans la presse médicale.

Le groupe Impact Médecin, détenu à 50 % par Bertelsmann, devrait faire partie de la corbeille de mariage des branches professionnelles d'Havas et de Bertelsmann, annoncé par les deux groupes d'ici à la fin de l'année. Les discussions se poursuivent sur le périmètre de la joint-venture, son siège et son président. En attendant, chacun fait ses emplettes. Bertelsmann a doublé de volume dans la presse spécialisée en rachetant Springer Verlag (*Le Monde* du 19 novembre) et Havas continue son développement dans la presse médicale, secteur stratégique pour Vivendi, chargé, *via* Cégétel, de l'informatisation des médecins.

Alain Salles et Nicole Vulser

Un acquéreur pour la société d'affichage

Havas Media Communication (HMC), filiale d'Havas spécialisée dans la communication de proximité, pourrait céder de façon *« imminente »*, selon *Les Echos* des 20 et 21 novembre, la société d'affichage Avenir au réseau américain TDI Worldwide (groupe CBS). HMC se refuse à tout commentaire mais un communiqué de la maison mère d'Havas, Vivendi, confirme *« envisager la mise en vente du pôle affichage »*.

Les Américains avaient annoncé fin août qu'ils voulaient céder leur réseau d'affichage TDI (*Le Monde* du 1er septembre). Des rumeurs persistantes, suivies de démentis, spéculent depuis plus d'un an sur la vente d'Avenir, dont la valeur serait de 3 milliards de francs selon des professionnels du secteur.

Cette nouvelle cession sonnera le glas d'HMC, présidé par Michel Boutinard-Rouelle. Son activité aura été réduite de deux tiers en un peu plus d'un an, avec la fin de la régie publicitaire de la presse régionale, la rétrocession des annuaires Oda à France Telecom et la vente d'Avenir.

Le CSA cherche un président pour Radio-France

*« **NOUS FAISONS** un tour d'horizon, le plus large possible, pour obtenir un consensus qui aille au-delà d'une simple majorité de cinq voix sur neuf »*, a expliqué Hervé Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), à propos de la nomination du futur PDG de Radio-France. Depuis une semaine, les neuf « sages » de l'audiovisuel ont entamé les auditions et devaient les poursuivre, vendredi 20 novembre.

Ils ont d'abord reçu les sept candidats déclarés : Michel Boyon, Francis Brun-Buisson, Anne Coutard, Eric Giuily, Jean-Pierre Hoss, Ivan Levaï, Jacques Pomonti (*Le Monde* du 17 novembre). Depuis mercredi, ils ont pris l'initiative de contacter d'autres responsables de l'audiovisuel.

Le premier entendu a été Olivier Mazerolle, directeur de l'information de RTL. Ont suivis ou vont suivre : Jérôme Bellay, directeur général de l'antenne d'Europe 1. Jean-Marie Cavada, PDG de Radio-télévision française d'outre-mer (RFO), Bruno Chetaille, PDG de TDF. D'autres responsables, comme Philippe Levrier, directeur général de France 3, ont décliné l'invitation. Gilbert Denoyan, directeur général des antennes de Radio-France, a demandé à être reçu par le CSA, après en avoir informé Michel Boyon. Les auditions, qui durent de une à deux heures, ont lieu au dix-huitième étage de la tour Mirabeau où siège le CSA.

RIEN NE PRESSE

Selon certains, la situation serait bloquée et les « sages » ne parviendraient pas à s'entendre sur un nom. Mais ces derniers estiment, quant à eux, que rien ne presse et qu'ils peuvent prendre le temps de consulter. Ils disposent d'un délai allant jusqu'au 29 novembre. *« Nous cherchons le meilleur candidat possible pour cette maison où travaillent 4 000 personnes, qui comprend deux orchestres philarmoniques, plusieurs antennes et qui doit réussir son passage à l'ère du numérique, des négociations sur la réduction du temps de travail et sur le statut de certaines catégories de personnel »*, justifie un conseiller.

Les conseillers du CSA sont confrontés à un double enjeu. Ils doivent effacer la mauvaise impression de fonctionnement qu'a laissée il y a trois ans la nomination de Michel Boyon, choisi à la dernière minute car les « sages » n'étaient pas parvenus à s'entendre sur l'un des candidats. En outre, cela représente un exercice et un test de crédibilité pour cette institution avant la désignation du président du futur groupe France Télévision, qui devrait avoir lieu au printemps.

Françoise Chirot

Un Syrien lauréat du prix Reporters sans frontières-Fondation de France

LE PRIX Reporters sans frontières (RSF)-Fondation de France 1998 a été décerné, mercredi 18 novembre, au journaliste syrien Nizar Nayouf, rédacteur en chef du mensuel *La Voix de la démocratie*, organe du Comité de défense des libertés démocratiques en Syrie (CDF). Doté de 50 000 francs, le prix récompense depuis 1992 un journaliste qui a su témoigner son attachement à la liberté de la presse.

Arrêté le 10 janvier 1992, Nizar Nayouf a été condamné le 17 mars de la même année, par un tribunal militaire, à dix ans de prison et de privation de ses droits civiques, pour avoir rédigé des tracts pour le CDF, association de défense des droits de l'homme considérée par les autorités syriennes comme une *« organisation terroriste »*, précise RSF.

Maintenu à l'isolement dans une cellule de la prison militaire de Mezzé, à Damas, Nizar Nayouf souffre d'une leucémie, curable si elle est traitée rapidement par chimiothérapie. *« Mais les autorités militaires lui ont clairement signifié qu'il ne serait soigné qu'après avoir signé un communiqué reconnaissant avoir fait de " fausses déclarations concernant la situation des droits de l'homme en Syrie " et s'il s'engageait à abandonner toute activité politique »*, a indiqué RSF.

Nizar Nayouf, ajoute l'association, souffre également des nombreuses séquelles de ses conditions de détention et des tortures qu'il a subies : paralysie des membres inférieurs, perte de la vue et hémorragies à l'estomac provoquées par ses nombreuses grèves de la faim.

A Damas, Saber Falhout, président du Syndicat des journalistes, a affirmé, d'après Reuters, que Nayouf *« n'a pratiqué le métier de journaliste dans aucun des services de radio, de télévision ou de presse écrite du pays »*, le syndicat ne reconnaissant pas comme organe de presse le mensuel du CDF.

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : Frédérique Bredin, députée PS de Seine-Maritime,** a été chargée par Lionel Jospin d'une mission sur les perspectives de financement de l'audiovisuel public, *« sur proposition de la ministre de la culture et de la communication Catherine Trautmann »*. Mme Bredin *« examinera les moyens de moderniser la perception de la redevance et d'assurer la pérennité du financement public des chaînes et de proposer les nouvelles ressources envisageables pour le secteur audiovisuel public »*, le projet de loi sur l'audiovisuel public, qui devrait être examiné le 17 décembre par l'Assemblée nationale, prévoyant une forte diminution de la publicité sur les chaînes publiques.

■ **RADIO : le responsable de la station suisse Couleur 3,** Jean-Philippe Allenbach, pourrait aller jusqu'au Conseil de l'Europe pour *« délit d'entrave injustifiée à la liberté de réception radiophonique telle que garantie par la convention européenne des droits de l'homme »*. En guerre depuis près de trois ans avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour la diffusion de la radio Couleur 3 à Besançon, M. Allenbach attend le jugement de la cour d'appel de cette ville. Le différend porte sur la non-attribution d'une fréquence à Besançon, à laquelle M. Allenbach était passé outre. Il a été condamné en première instance.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SEITA : malgré la pression des élus locaux,** la société reste ferme sur son projet de restructuration *(lire p. 18)*.

● **SHELL : la menace de fermeture de la raffinerie** de Reichstett (Bas-Rhin) se précise *(lire p. 18)*.

● **MICROSOFT : la Commission antitrust japonaise** a demandé vendredi à Microsoft d'interrompre la vente de ses logiciels pré-installés dans les ordinateurs. Selon la commission, Microsoft a demandé aux fabricants d'ordinateurs de ne pas installer de logiciels concurrents, un agissement contraire à la loi antimonopole japonaise.

● **TEXAS INSTRUMENTS : le groupe américain de semi-conducteurs** a annoncé, jeudi, la vente de son usine d'Aversa, en Italie, à la compagnie de télécommunications Telital. Texas Instrument met également un terme à son association avec le sud-coréen Samsung. Leur usine d'assemblage commune au Portugal va être fermée.

● **VIAG / ALUSUISSE : la fusion** entre le conglomérat allemand et le groupe suisse d'aluminium et d'emballage est presque réglée, affirme le quotidien allemand *Sueddeutsche Zeitung* vendredi 20 novembre. L'opération devrait être achevée d'ici à l'été 1999.

● **GAZPROM-LUKOIL : les deux groupes pétroliers** devaient annoncer, vendredi, la conclusion d'une alliance : les intérêts pétroliers de Gazprom seront gérés par LUKoil, tandis que la compagnie gazière aidera LUKoil à tirer profit des ses résidus gaziers, a rapporté la presse russe.

SERVICES

● **SNCF : les syndicats devraient,** vendredi, appeler à une grève nationale reconductible à partir du vendredi 27 novembre *(lire p. 19)*.

● **HAVAS : la filiale de Vivendi a racheté le géant américan du jeu vidéo Cendant Software** *(lire p 21)*.

● **TRANSPORT MARITIME : les armateurs japonais Mitsui OSL** Line et Navix vont fusionner en avril 1999 pour donner naissance à l'une des plus grandes compagnies mondiales de transport maritime.

FINANCE

● **SMC : suite à la cession de la Marseillaise de crédit à la** Banque Chaix (groupe CCF), le ministre de l'économie va demander au Parlement l'autorisation d'accorder une garantie de 435 millions de francs.

● **NIKKO : la maison de titres japonaises a annoncé vendredi** qu'elle va supprimer 2 000 emplois au Japon et fermer 14 de ses 20 sites étrangers. Elle va passer une perte extraordinaire de près de 4 milliards de francs au titre de l'exercice s'achevant fin mars.

● **SAKURA BANK : la banque japonaise a annoncé vendredi** qu'elle comptait passer pour 910 milliards de yens (43 milliards de francs) de provisions sur l'exercice en cours, ce qui devrait l'amener à afficher de lourdes pertes pour la deuxième année consécutive.

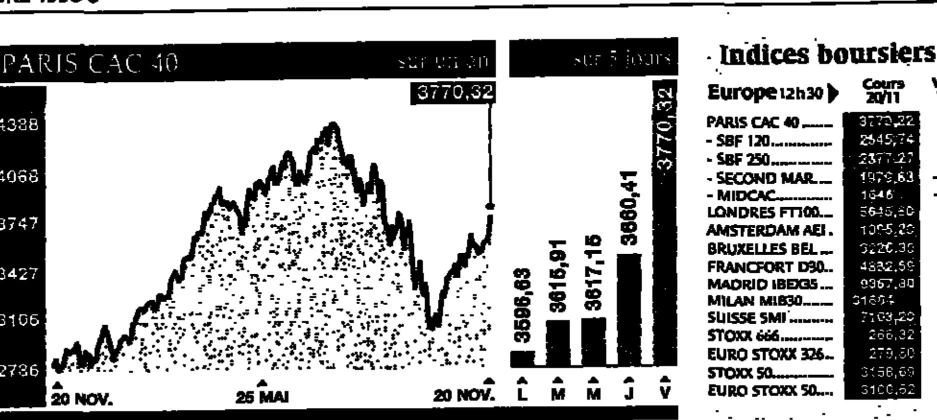
RÉSULTATS

■ **TOYOTA : le premier constructeur automobile japonais** a annoncé vendredi une baisse de 20 % de son bénéfice net, tombé à 192,6 milliards de yens (7,7 milliards de francs) au premier semestre.

NOMINATIONS

■ **ENI : le conseil d'administration du groupe pétrolier et gazier italien** a nommé, jeudi, Vittorio Mincato, soixante-deux ans, jusqu'à présent président de la filiale chimique Enichem, comme administrateur délégué. Il remplacera Franco Bernabe, nommé à la tête du groupe Telecom Italia.

★ Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».
www.lemonde.fr/bourse



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 20/11	Var. % 19/11	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3770,32	1,71	25,72
- SBF 120	2545,74	1,51	24,08
- SBF 250	2377,27	0,65	22,23
- SECOND MAR.	1979,63	-0,04	9,37
- MIDCAC	1646	-0,06	3,82
LONDRES FT100	5645,60	0,70	9,93
AMSTERDAM AEI	1095,20	2,05	19,87
BRUXELLES BEL	3220,38	1,61	33,41
FRANCFORT D30	4832,59	1,31	14,89
MADRID IBEX35	9367,80	1,38	29,11
MILAN MIB30	31604	1,34	27,03
SUISSE SMI	7103,20	1,66	13,37
STOXX 666	266,32	1,34	—
EURO STOXX 326	279,60	1,53	—
STOXX 50	3156,69	1,56	—
EURO STOXX 50	3100,52	1,67	—

Monde ▶	Cours 19/11	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	9041,11	0,61	14,33
- SP 500	1144,48	0,45	17,94
- NASDAQ	1897,44	1,01	20,85
BUENOS-AIRES M.	—	—	—
JOHANNESBURG	6527,80	0,03	-12,09
MEXICO BOLSA	298,51	2,65	-29,30
SANTIAGO IPSA	—	—	—
SAO PAULO BOU.	—	—	—
TORONTO FSE I.	—	—	—
ASIE 10h15	20/11	19/11	31/12
BANGKOK SET	26,25	4,21	1,04
HONGKONG H.	10313,33	0,98	-3,82
SÉOUL	51,47	4,47	21,56
SINGAPOUR ST.	1216,55	3,53	-12,68
SYDNEY ALL O.	2660,60	0,45	2,45
TOKYO NIKKEI	14354,40	-1,68	-5,93

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 19/11	Var. % 18/11	Var. % 31/12
CRED.FON.FRAN.	67	+7,40	-7,44
DMC (DOLLFUS	65,50	+7,02	-38,78
L'OREAL	3687	+6,10	+43,82
RHODIA	91,75	+6,08	—
LVMH MOET HEN.	1091	+5,92	+9,20
PATHE	1190	+5,21	+1,88
CNP ASSURANCE	134	+5,14	—
CARREFOUR	4185	+5,01	+33,28
CHRISTIAN DIO	563	+4,91	-3,07
SOCIETE GENER.	790	+4,69	-4,87

Baisses ▶	Cours 19/11	Var. % 18/11	Var. % 31/12
BOUYGUES OFFS.	145,10	-9,08	-43,23
CFF.(FERRAILL.	217	-4,65	+1,75
COFLEXIP	457	-4,57	-37,29
TECHNIP	472	-4,37	-25,66
SPIR COMMUNIC.	345	-4,16	-8,73
CARBONE LORRA.	232,50	-4,08	-22,20
DEVEAUX(LY)#	335	-3,75	+10
LABINAL	1327	-3,56	-14,27
GR.ZANNIER (L.	125	-3,20	-9,83
EUROPE 1	1339	-2,90	+1,61

PARIS SBF 250 3 mois — 2377,27 — 24 AOUT, 7 OCT., 20 NOV.

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9041,11 — 24 AOUT, 6 OCT., 19 NOV.

LONDRES FT100 3 mois — 5645,60 — 25 AOUT, 7 OCT., 20 NOV.

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 4832,59 — 25 AOUT, 7 OCT., 20 NOV.

TOKYO Nikkei 3 mois — 14354,46 — 24 AOUT, 6 OCT., 20 NOV.

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

VENDREDI 20 NOVEMBRE, porté par la fermeté du dollar, à 5,65 francs, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris était en hausse de 1,57 %, à 3 764,83 points à la mi-journée. Ce mouvement porte à 25,5 % la progression du CAC 40 depuis le début de l'année. Les analystes continuent de situer autour de 3 900 points le niveau que devrait atteindre l'indice à la fin de l'année. Nord Est a repris sa cotation, après l'OPA de Continentale Entreprise sur cette ancienne filiale de Paribas, sur un bond de 49,1 % de son cours. L'apaisement des tensions financières, favorable aux marchés d'actions et la détente des taux d'intérêt profitaient aux valeurs bancaires, notamment Société Générale (+8,5 %), BNP (+7,2 %), Crédit Foncier (+4,6 %) et CCF (+4,3 %). Vivendi gagnait 3,6 % après l'annonce du rachat de l'américain Cendant, et Thomson-CSF s'appréciait de 5,7 % grâce à un contrat de l'armée suisse.

FRANCFORT

SOUS L'IMPULSION d'un dollar ferme, à 1,68 mark, l'indice DAX de la Bourse de Francfort poursuivait sa progression entamée la veille (+2,23 %), gagnant 0,56 % à 4 832,37 points, vendredi 20 novembre. Après quelques minutes, le titre Viag annulait le gain de 2,7 % réalisé à l'ouverture, sur la confirmation, dans un article du *Sudddeutsche Zeitung* de vendredi citant des sources proches du dossier, de la fusion du conglomérat allemand avec l'industriel helvétique Alusuisse.

LONDRES

DANS LA FOULÉE de Paris et Francfort, la Bourse de Londres a terminé en nette hausse, l'indice FT 100 gagnant 2,42 %, à 5 606,2 points. Les valeurs bancaires, notamment HSBC (+5,7 %) et Lloyds TSB (+3,3 %), ont profité de l'espoir d'une prochaine baisse des taux manifesté par les opérateurs.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé la séance du vendredi 20 novembre sur une note très optimiste, gagnant 2,96 % à 14 779,94 points. Tandis que la perspective d'un accord entre le Parti libéral-démocrate (PLD) au pouvoir et le Parti libéral semblait prendre corps, les investisseurs ont affiché leur confiance en une baisse prochaine de la taxe à la consommation.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse de New York a terminé la séance du jeudi 19 novembre en légère progression de 0,17 % à 9 065,05 points. La publication des chiffres de mises en chantier, en hausse de 7,3 % en octobre, a montré que l'activité est toujours robuste outre-Atlantique. L'ensemble des valeurs technologiques ont progressé, notamment Texas Instruments (+ 7 %), Intel (+ 2.7 %) et Microsoft (+ 1,8 %).



Valeur du jour : le Lyonnais vaudrait 36 milliards de francs

A L'ISSUE du conseil d'administration du Crédit lyonnais, jeudi 19 novembre, les porteurs de certificats d'investissement (CI) de la banque ont appris deux nouvelles : une bonne et une mauvaise.

La mauvaise est une confirmation que leur part dans le capital de la banque va être diluée : de 18,25 %, elle va tomber à 10,24 %, l'Etat détenant en direct 87,7 % et la Caisse des dépôts 2,1 %. Ce sera la conséquence mécanique de l'émission de nouvelles actions Crédit lyonnais apportées à l'Etat pour lui racheter sa clause de retour à meilleure fortune, c'est-à-dire son droit de prélever un dividende prioritaire jusqu'en 2014 sur le résultat de la banque. Les actions seront émises au prix de 387 francs, alors que le CI s'échange autour de 500 francs. Avant de lancer cette augmentation de capital, la banque a toutefois décidé de diviser par trois le nominal de ses actions et CI. L'Etat recevra donc 122,4 millions d'actions de 129 francs.

C. I. Crédit lyonnais — en francs à Paris — 500 — J F M A M J J A S O N

A ce prix, l'Etat valorise le Crédit lyonnais à 36 milliards de francs, c'est-à-dire dans le bas de la fourchette de 35 à 40 milliards annoncée par M. Peyrelevade. La banque a précisé que cela ne préjugeait pas du futur prix de privatisation.

La dilution des porteurs de CI était prévue de longue date et le président de la banque, Jean Peyrelevade, a souvent rappelé ce risque aux investisseurs. Ses effets seront en partie compensés par le fait que ces futurs actionnaires du Lyonnais se partageront à l'avenir la totalité des résultats de la banque, et pas seulement une partie.

La banque a également fait part au marché d'une bonne nouvelle. Contrairement à la Société générale, le Lyonnais a donné des indications plutôt positives sur sa performance au troisième trimestre de 1998. Au 30 septembre, son résultat brut d'exploitation est en hausse de 26 % (à périmètre constant) à 9,4 milliards de francs. « *Les encours à risques sur les pays d'Asie affectés par la crise ont continué à baisser et la stabilisation progressive de la situation dans ces pays se traduit par un ralentissement très net des dotations aux provisions pour créances douteuses par rapport au premier semestre* », précise la banque. En conséquence son résultat courant continue à progresser, atteignant 3,7 milliards de francs sur les neuf premiers mois de l'année. « *Il est en ligne avec celui du premier semestre* », relève le Lyonnais, qui précise que la couverture des risques sur le Russie n'a pas été modifiée et que la situation de l'Amérique latine n'a pas nécessité de provisions. La banque se félicite enfin que l'agence Moody's ait relevé sa note de solidité financière.

Sophie Fay

Matières premières

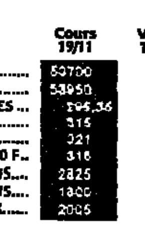
En dollars ▶	Cours 19/11	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1601,5	-0,03
ALUMINIUM 3 MOIS	1315,5	-0,04
PLOMB 3 MOIS	505	0,60
ETAIN 3 MOIS	5446	0,52
ZINC 3 MOIS	991	0,51
NICKEL 3 MOIS	4260	1,19
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5	0,60
PLATINE A TERME	72850	0,21
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	292	-0,34
MAÏS (CHICAGO)	221,75	0,23
SOJA GRAINE (CHG.)	579	—
SOJA TOURTEAU (CHG.)	148,8	0,61
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1483	—
CAFE (LONDRES)	2150	0,99
SUCRE BLANC (PARIS)	245,2	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 19/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	1243	0,16
WTI (NEW YORK)	12,93	1,26
LIGHT SWEET CRUDE	12,33	-0,52

Or

En francs ▶	Cours 19/11	Var % 18/11
OR FIN KILO BARRE	59700	+1,70
OR FIN LINGOT	53950	+1,51
ONCE D'OR LONDRES	294,36	-0,05
PIECE FRANCE 20 F	315	+0,64
PIÈCE SUISSE 20 F	321	+1,26
PIÈCE UNION LAT. 20 F	316	+1,28
PIÈCE 20 DOLLARS US	2825	-3,25
PIÈCE 10 DOLLARS US	1800	-2,70
PIÈCE 50 PESOS MEX.	2005	+1,78



MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert s'inscrivait en hausse, vendredi 20 novembre, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques. Il cotait 5,6530 francs et 1,6860 mark.
La monnaie américaine n'était pas pénalisée par la décision, la veille, de la Bundesbank et de la Banque de France de laisser inchangés leurs taux directeurs.
Face à la devise nippone, le dollar s'inscrivait en baisse, à 119,60 yens. Les cambistes s'attendent à ce que le nouveau gouvernement de coalition abaisse la taxe à la consommation, sous la pression du dirigeant du Parti libéral, Ichiro Ozawa, qui a appelé à un allègement fiscal pour relancer la consommation. Le ministre des finances, Kiichi Miyazawa, n'a pas écarté, vendredi, cette éventualité tout en précisant qu'une telle réduction n'est pas prévue « *pour le moment.* »

Cours de change

20/11 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5 62	6.60	9,38	4,08	2,97	4,72	0,34	3,35	....
DM	1,69	1,97	2,80	1,22	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1669,40	1947,82	2774,68	1202,93	878,16	1388,01	....	990,01	295,30
YEN (100)	120.29	140,32	199,94	86,70	63,26	...	7,21	71,25	21,28
FLORIN	1,90	2,22	3,16	1,37	....	1,58	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1.38	1.62	2.31	...	0.73	1.15	0,08	0,82	0,25
LIVRE	0,60	0,70	....	0,43	0,32	0,50	0,04	0,36	0,11
ECU	0,86	....	1,42	0,62	0,45	0,71	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	...	1,17	1,66	0,72	0,53	0,83	0,06	0,59	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 19/11 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3	0,36	4,16	5,09
ALLEMAGNE	3,37	3,55	4,05	5,08
GDE-BRETAG.	6,69	6,59	4,80	4,51
ITALIE	3,50	0,63	4,38	5,37
JAPON	0,22	0,08	0,88	...
ÉTATS-UNIS	3,03	0,44	4,86	5,27
SUISSE	0,96	1,31	2,45	3,81
PAYS-BAS	3	0,43	4,13	5,10

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 20/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DECEMBRE 98.	25175	110,21	110,07
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98.	3036	96,42	96,42

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 19/11	Achat 19/11	Vente 19/11
ALLEMAGNE (100)	335,33	322	346
AUTRICHE (100)	47,69	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,65	16,78
CANADA	3,61	3,31	3,91
DANEMARK (100)	88,10	83	93
ESPAGNE (100)	3,94	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	5,61	5,28	5,88
FINLANDE (100)	110,29	105	116
GDE-BRETAGNE	9,38	8,93	9,78
GRÈCE (100)	1,99	1,75	2,25
IRLANDE	8,33	7,92	8,76
ITALIE (1000)	3,38	3,13	3,63
JAPON (100)	4,71	4,47	4,82
NORVÈGE (100)	75,45	70,50	78,50
PAYS-BAS (100)	297,40	...	...
PORTUGAL (100)	3,27	2,95	3,65
SUÈDE (100)	69,52	66	76
SUISSE (100)	408,05	392	416

TAUX

● **France** : le marché obligataire a ouvert en hausse, vendredi 20 novembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 17 centièmes, à 110,24 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 4,18 %.
En dépit du statu quo décidé la veille par la Bundesbank et la Banque de France et de l'annonce d'une progression plus forte que prévu de la masse monétaire allemande au mois d'octobre, les opérateurs n'ont pas perdu tout espoir de baisse des taux en Allemagne et en France avant la fin de l'année.
Le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, a estimé jeudi qu'il ne fallait « *pas désespérer* » d'une éventuelle baisse des taux d'intérêt « *dans les pays du cœur de l'Europe* ».

ÉCONOMIE

Nouvelle détérioration du climat des affaires en Allemagne

LE CLIMAT des affaires s'est encore détérioré en octobre en Allemagne de l'Ouest, tombant à 92,4 points, selon le baromètre de l'institut de conjoncture Ifo publié jeudi. En août, l'indice s'élevait à 97,1 points.
Le baromètre Ifo, fondé sur un sondage effectué auprès d'un échantillon représentatif de chefs d'entreprise, mesure leur évaluation de la situation présente et leurs attentes pour les six mois à venir.
Il est un indicateur très suivi, car il permet notamment d'anticiper les projets d'investissement des entreprises, et par ricochet les perspectives de croissance de l'économie.
■ **Le chancelier Gerhard Schröder a présenté jeudi** devant le Bundestag une réforme du système des « *petits boulots* », exemptés de charges sociales, qui devrait entrer en vigueur au 1er avril 1999.
■ **La masse monétaire allemande M3 a affiché** une croissance de 5,3 % en octobre, une hausse plus forte que prévu par les économistes.

■ **ÉTATS-UNIS : les familles américaines vont dépenser 500 dollars** (2 800 francs) en moyenne en cadeaux de Noël, soit 11 % de plus que l'année passée, selon une enquête auprès de 5 000 foyers réalisée par l'institut du Conference Board.
■ **Les mises en chantier de logements en octobre aux Etats-Unis** ont progressé de 7,3 % à 1,695 million d'unités, a indiqué jeudi le département du commerce.

■ **ROYAUME-UNI : le nombre de Britanniques ayant voyagé** à l'étranger l'an dernier a atteint un niveau record, dopé par une livre sterling vigoureuse qui a augmenté leur pouvoir d'achat, selon un rapport publié vendredi par l'Office national des statistiques (ONS).

■ **RUSSIE : la Russie mettra des années pour sortir de la crise** dans laquelle elle est plongée depuis cet été, a déclaré jeudi Ramin Habibi, président de l'agence de notation financière Thomson BankWatch.
■ **Le premier ministre russe Evgueni Primakov a souligné** que le rouble ne vaudrait quasiment plus rien si le gouvernement tentait de sortir de la crise monétaire par un recours abusif à la planche à billets pour régler la crise monétaire.

■ **FRANCE : le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn,** a estimé jeudi qu'il ne fallait « *pas désespérer* » d'une éventuelle baisse des taux d'intérêt « *dans les pays du cœur de l'Europe* », parmi lesquels se rangent la France et l'Allemagne.
■ **M. Strauss-Kahn a affirmé jeudi que les entreprises publiques,** qui sont sous sa tutelle, doivent mettre en œuvre la réduction du temps de travail de manière exemplaire.
■ **M. Strauss-Kahn a déclaré jeudi que** « *le comité des taux réglementés se réunirait pour la première fois avant la fin de l'année* » et que l'on attendrait cette réunion « *pour voir quelle sera la politique du gouvernement par rapport aux taux administrés* ».
■ **La France, premier des onze pays qualifiés pour l'euro** à s'être lancé dans son programme de frappe de la monnaie unique, a déjà produit un milliard de pièces *européennes*.

■ **UNION EUROPÉENNE : près d'une entreprise européenne sur quatre (23 %) a l'intention d'augmenter ses effectifs** de cadres d'ici à juin 1999, selon le 10e panel européen de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) présenté jeudi.
■ **Le ministre allemand des finances Oskar Lafontaine et le** ministre italien du Trésor Carlo Azeglio Ciampi ont appelé jeudi à Rome à un « *respect intégral* » du pacte de stabilité et de croissance, tout en évoquant des « *marges de flexibilité* ».

■ **SUÈDE : la production industrielle suédoise est inchangée** en septembre par rapport au mois précédent, indique jeudi le Bureau central de la statistique (SCB).

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 20 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,77 %
CAC 40 : 3772,30

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	939	954	+ 1,59	1000
Cr.Lyonnais(TP) Ly.	909	901	– 0,88	1000
Renault (T.P.)	2599	2591	– 0,30	1000
Saint Gobain(T.P.)	1137	1137	—	1000
Thomson S.A (T.P)	940	955	+ 1,59	1000
Accor	1190	1203	+ 1,09	100
AGF	324,50	328,60	+ 1,26	30
Air Liquide	929	928	– 0,10	70
Alcatel	629	650	+ 3,33	40
Alstom	135	136,80	+ 1,33	40
Altran Techno. #	1198	1207	+ 0,75	10
Atos CA	1115	1118	+ 0,26	10
Axa	665	689	+ 3,60	60
Bail Investis	787	779	– 1,01	100
Bazar Hot. Ville	680	664	– 2,35	50
Bertrand Faure	380	380	—	5
BIC	346,70	347,10	+ 0,11	25
BIS	560	570	+ 1,78	20
B.N.P.	369	395	+ 7,04	25
Bollore Techno.	1026	1026	—	50
Bongrain	2565	2550	– 0,58	98
Bouygues	1146	1123	– 2	50
Bouygues Offs.	143,10	143,50	+ 0,27	10
[illegible]				
CFF.(Ferrailles)	217	[illegible]	+ 6,40	[illegible]
CGIP	290	292	+ 0,68	10
Chargeurs	308	308,50	+ 0,16	100
Christian Dalloz	465,90	460	– 1,26	10
Christian Dior	598	600	+ 0,33	32
CIC - actions A	470	465	– 1,06	100
Ciments Francais	319	322	+ 0,94	25
Clarins	459	441,10	– 3,89	50
Club Mediterranee	477,90	489	+ 2,32	25
CNP Assurances	184	182,40	– 0,86	25
Coflexip	417	405	– 2,87	10

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-
Colas	1226	1235	+ 0,7[illegible]
Comptoir Entrep.	11,20	11,80	+ 5,3[illegible]
Comptoirs Mod.	3700	3686	– 0,[illegible]
CPR	230	231	+ 0,4[illegible]
Cred.Fon.France	87	90,05	+ 3,5[illegible]
Credit Lyonnais CI	500	498	– 0,4[illegible]
CS Signaux(CSEE)	451	443,10	– 1,7[illegible]
Damart	4410	4489	+ 1,7[illegible]
Danone	1656	1661	+ 0,3[illegible]
Dassault-Aviation	1830	1852	+ 1,2[illegible]
Dassault Systemes	215	225	+ 4,6[illegible]
De Dietrich	300	291	– 3
Deveaux(Ly)#	770	760	– 1,2[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	61,35	59,50	– 3,0[illegible]
Dexia France	810	830	+ 2,4[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	65,50	66,75	+ 1,9[illegible]
Dynaction	170,50	170	– 0,2[illegible]
Eola	783	761	– 2,8[illegible]
Eiffage	450	448	– 0,4[illegible]
Elf Aquitaine	711	727	+ 2,2[illegible]
Eramet	163,40	163,50	+ 0,0[illegible]
Eridania Beghin	987	987	—
Essilor Intl	2283	2283	—
Essilor Intl.ADP	1910	1950	+ 2,0[illegible]
Esso	430	430	—
Eurafrance	3050	3063	+ 0,4[illegible]
Euro Disney	8,25	8,35	+ 1,2[illegible]
Europe 1	1339	1328	– 0,8[illegible]
Eurotunnel	7,15	7,05	– 1,3[illegible]
Fimalac SA	640	636	– 0,6[illegible]
Finextel	120	120	—
Fives-Lille	449	460	+ 2,4[illegible]
France Telecom	404,90	402,50	– 0,5[illegible]
Fromageries Bel	4672	4634	– 0,8[illegible]
Galeries Lafayette	6420	6450	+ 0,4[illegible]
Gascogne	445	445	—
Gaumont #	340	335,10	– 1,4[illegible]
Gaz et Eaux	247	253,90	+ 2,7[illegible]
Geophysique	350	346	– 1,1[illegible]
[illegible]			
Imetal	524	516	– 1,5[illegible]
Immeubl.France	500	499	– 0,2[illegible]
Infogrames Enter.	350	356,20	+ 1,7[illegible]
Ingenico	162,70	159,20	– 2,1[illegible]
Interbail	145	145	—
Intertechnique	1722	1730	+ 0,4[illegible]
ISIS	417,90	405	– 3,0[illegible]
Jean Lefebvre	559	536	– 4,1[illegible]
Klepierre	570	576	+ 1,0[illegible]
Labinal	1327	1300	– 2,0[illegible]
Lafarge	583	581	– 0,3[illegible]

[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES — [illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 20 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	119,05	4,578
CEPME 9% 89-99 CA#	103,80	2,466 †
CEPME 9% 92-06 TSR	—	3,822 d
CFD 9,7% 90-03 CB	122,81	7,707
CFD 8,6% 92-05 CB	124,65	6,786 †
CFF 10,25%90-01CB#	113	7,367
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,30	4,413
CNA 9% 4/92-07	131,55	5,966 †
CRH 8,6% 92/94-03	118,15	3,517
CRH 8,5% 10/87-88#	101,26	6,177
EDF 8,6%88-89 CA#	105,55	6,668
EDF 8,6% 92-04 #	121,90	5,419
Finansder 9%91-06#	132,50	8,975 ↓
Finansd.8,6%92-02#	114,02	7,176 †
Floral9,75% 90-99#	103,60	3,312 d
OAT TMB 87/99 CA#	100	2,914
OAT 8,125% 89-99 #	102,14	4,096 †
OAT 8,50%90/00 CA#	106,20	5,636 †
OAT 85/00 TRA CA#	101,70	0,970
OAT 10%5/85-00 CA#	109,03	4,986 †
OAT 89-01 TME CA#	100,10	3,367
OAT 10% 90-01 ecu	—	7,452 d
OAT 7,5%7/86-01CA#	109,50	2,527
OAT 8,5% 91-02 ecu	113,86	5,938
OAT 8,5% 87-02 CA#	118	—
OAT 8,50% 89-19 #	146,80	0,722 d
OAT.8,50%92-23 CA#	—	4,984
SNCF 8,8% 87-94CA	103,10	7,136 †
Suez Lyon.Eaux 90	1102	—

ACTIONS FRANÇAISES — [illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES — [illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 20 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Change Bourse (M)	186	183
CNIM CA#	229,60	229,50
Codetour	373	375
Comp.Euro.Tele-CET	450	450
Conflandey #	250	255
C.A. Hte Normandie	347	346,50
C.A. Paris IDF	965	960
C.A.Ille & Vilaine	312	311
C.A.Loire Atl.# Ns	316	316
C.A.Pas de Calais	562	562
C.A.du Nord#(Li)	510	511
[illegible]		

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 20 NOVEMBRE

[illegible]

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 20 NOVEMBRE

[illegible]

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 19 novembre

[illegible]

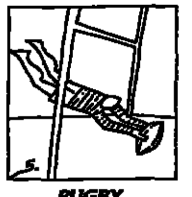
SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

SPORTS A moins d'un an de la Coupe du monde de rugby (1er octobre-6 novembre 1999), l'équipe de France affronte l'Australie, samedi 21 novembre, au Stade de France. ● UNE VICTOIRE contre une nation de l'hémisphère Sud aiderait les Français à retrouver une confiance érodée depuis la sévère défaite encaissée en 1997 face aux Sud-Africains (52-10). ● LA CRÉATINE, un produit très utilisé par les rugbymen du bout du monde, se retrouve au centre d'une polémique, puisque, selon de nombreux spécialistes, le recours à cette molécule de synthèse, censée favoriser la prise de muscles, dissimule d'autres pratiques. ● LE MÉDECIN des Sud-Africains estime, lui, qu'il s'agit d'un *« bon produit »*. ● JASON LITTLE, l'ailier australien (28 ans), sélectionné pour sa troisième *tournée en France*, assure que son médecin ne recommande pas l'usage de ce produit.

Le XV de France affronte les robustes Wallabies australiens

A moins d'un an de la Coupe du monde de rugby, organisée en Europe, l'équipe de France a besoin de se rassurer face à une des meilleures formations de l'hémisphère Sud. Plus que l'affrontement tactique, c'est le défi physique proposé par les Australiens que les Tricolores redoutent

RAPHAËL IBANEZ est un capitaine invaincu, mais pas rassuré. En huit matches internationaux, le talonneur du XV de France n'a pas connu la défaite depuis que les entraîneurs français, Jean-Claude Skréla et Pierre Villepreux, lui ont confié les destinées d'un groupe France traumatisé par le passage dévastateur des rugbymen sud-africains (52-10), à l'automne 1997. Raphaël Ibanez n'a pas perdu mais il n'a pas oublié. *« Nous n'avons pas envie de revivre ce qui s'est passé il y a un an »*, confiait-il à la veille du match qui devait oppposer la France à l'Australie, samedi 21 novembre, au Stade de France.



RUGBY

Deux grands chelems consécutifs dans le Tournoi des cinq nations ont, momentanément, placé le rugby français au sommet du rugby européen.

Une place certes enviable, mais un peu dérisoire alors que se profile la prochaine édition de la Coupe du monde de rugby, en octobre-novembre 1999 : être premier dans l'hémisphère Nord n'a aucune signification à une époque où le XV gallois se glorifie d'avoir concédé une légère défaite (20-28) face aux Sud-Africains, le 14 novembre à Wembley, et où le XV d'Angleterre, d'ordinaire si fier, s'offre un tour d'honneur parce qu'il a encaissé moins de trente points (8-25) face aux All Blacks, le 22 novembre 1997 à Manchester. L'équipe de France de rugby n'a pas gagné face aux trois principaux représentants de l'hémisphère Sud depuis le 11 novembre 1995. Depuis cette courte victoire sur la Nouvelle-Zélande (22-15), aucune équipe tricolore n'a été en mesure de faire douter une formation venue « d'en bas », du bout du monde.

> « C'est un peu un match-vérité, reconnaît Ibanez. Nous voulons savoir si ce groupe a encore une aventure à vivre ensemble ou non »

Frustré de victoires, le rugby français a tenu bon en s'accrochant aux basques d'un prétendu génie national. *« Sur un match, l'équipe de France peut battre n'importe qui »*, affirme une rumeur colportée aux quatre coins du monde et pourtant infondée depuis plus de trois ans.

A moins d'un an de la rencontre inaugurale de la quatrième Coupe du monde de rugby, le bref passage de l'Australie tombe à pic pour des Bleus qui ont toujours besoin de se rassurer – et de rassurer leur public – après la tiède prestation qu'ils ont réalisée face à l'Argentine, le 14 novembre.

« C'est un peu un match-vérité, reconnaît Raphaël Ibanez. *Nous voulons savoir si ce groupe a encore une aventure à vivre ensemble ou non. » « C'est une étape dans notre préparation,* ajoute Jean-Claude Skrela. *Après ce match, on verra si on a fait des progrès ou non. » « Samedi, on saura... »*, résume, énigmatique, Christophe Lamaison, de retour au centre des lignes arrière françaises. On saura si le rugby français a un avenir ou si ces Bleus-là peuvent déjà tirer un trait sur leurs espoirs de devenir, eux aussi, champions du monde.

Parce qu'une lueur d'inquiétude illumine toujours son regard lorsqu'il songe aux *« cinquante grains »* encaissés en 1997 face aux Springboks, l'entraîneur français invite ses joueurs à *« se lâcher »* face aux Australiens. Pour bien aborder cette rencontre que *« tout le rugby français attend »*, il demande à ses protégés de *« retrouver leur jeu du printemps dernier' » : « C'est la façon dont ils vont rivaliser qui compte,* précise Jean-Claude Skrela. *Si le contenu de leur match est faible, il n'est pas sûr qu'ils soient en mesure de bien figurer lors de la Coupe du monde. »*

Pour franchir ce cap australien, Pierre Villepreux compte, lui, sur *« l'orgueil »* de ses joueurs : *« C'est un ressort qui n'appartient qu'à eux,* assure-t-il. *Un an après la défaite contre l'Afrique du Sud, ils savent qu'ils jouent face à une équipe de l'hémisphère Sud, contre qui on a perdu deux matches en 1997 et qui vient de battre trois fois de suite les All Blacks. Ce n'est donc pas un match tout à fait ordinaire. »*

Battre l'Australie en France ? Avant l'avènement du professionnalisme, en 1995, c'était chose courante : les Bleus ont remporté neuf matches sur quatorze face aux Wallabies. Pourtant, en 1998, une telle performance relèverait, selon Raphaël Ibanez, de *« l'exploit »*.

« Il va falloir faire chauffer les épaules si on veut rivaliser avec les Australiens », avance Thomas Lièvremont. Le troisième ligne du XV de France fait allusion à cet incroyable engagement physique dont font preuve, depuis quelques saisons, les rugbymen de l'hémisphère Sud. *De ce côté-là du monde* de l'Ovalie, le passage ultra-rapide au professionnalisme s'est en effet accompagné d'évolutions morphologiques assez surprenantes, pour ne pas dire suspectes : l'arrière sud-africain Percival Montgomery affiche sans gêne sa métamorphose et le troisième ligne Rob Skinstad revendique un gain de *« huit à dix kilos »* de muscle. Les bienfaits de la créatine, assurent les deux Springboks, sans convaincre que cette *« wonder drug »* agit seule.

Eric Collier

La créatine, produit curieux aux effets étranges

VÉRITABLE RÉVOLUTION dans le monde de la nutrition *sportive ou dernier complément* alimentaire à la mode ? Molécule hybride, située aux frontières des pratiques de dopage, ou alibi permettant de masquer des pratiques illégales mais très répandues ? La créatine soulève aujourd'hui une série de questions difficiles quant à la définition exacte du dopage. Elle soulève aussi une nouvelle fois l'ambiguïté de nombre de sportifs de haut niveau et de leur entourage, soucieux d'améliorer coûte que coûte les performances ou le nombre de compétitions.

Bien que connue de longue date, la créatine n'a commencé à faire *parler d'elle que depuis peu : plus* précisément lorsque l'on a commencé à prendre conscience de l'ampleur du phénomène du dopage et devant les transformations corporelles, parfois spectaculaires, de certains sportifs. Soupçonnés de pratiques et de consommations illicites, rugbymen australiens, footballeurs italiens et sportifs américains, professionnels ou non, se justifièrent en vantant les mérites de cette molécule naturelle censée, selon eux, fournir masse et énergie musculaires. La créatine quittait ainsi les cercles étroits du bodybuilding pour gagner le monde sportif dans son ensemble.

Pour les biochimistes, la créatine est un dérivé azoté présent dans l'organisme, au sein des muscles squelettiques notamment, où elle joue un rôle-clé dans le stockage et la libération de l'énergie. Elle y est apportée via des phénomènes de synthèse ainsi que par l'alimentation, les sources principales *étant les viandes, les volailles et* les poissons. Une alimention normalement équilibrée fournit quotidiennement environ 1 gramme de créatine.

« EFFETS MODESTES »

Peut-on, à partir de ce que la biochimie a permis d'établir, extrapoler et affirmer que des apports massifs de cette substance étaient de nature à fournir de nouvelles capacités énergétiques et, plus encore, à augmenter la masse musculaire qui « stockerait » ainsi des trésors d'énergie ? Pour la plupart des spécialistes, la réponse est sans équivoque aucune négative.

« On pourrait presque ici aller jusqu'à parler d'un véritable gag, assure le docteur Jacques de Caeurriz, directeur du Laboratoire national du dopage. *Nous disposons de nombreuses données de biochimie et de physiologie qui établissent que des apports alimentaires importants de créatine ne permettent pas un stockage de cette molécule dans le muscle. Il existe en effet au sein de la cellule musculaire des mécanismes enzymatiques de régulation et de rétrocontrôle qui s'opposent à un tel stockage. Et, contrairement à ce que peuvent alléguer les fabriquants de créatine ou ceux qui en conseillent l'usage, ces apports sont, soit non absorbés par l'organisme, soit éliminés par voie urinaire. Si des effets existent, il ne peuvent être que très modestes. On peut en revanche s'interroger sur les conséquences négatives de fortes consommations, notamment sur des organes comme le cœur ou les reins. »*

Comment, dès lors, peut-on *avancer le recours à la créatine* comme facteur permettant d'obtenir une augmentation de la puissance musculaire dans les activités très intenses et de courte durée ou, mieux encore, une augmentation de poids ? Pour beaucoup de spécialistes de la lutte antidopage, la créatine, molécule naturelle, n'est qu'un leurre, un masque cachant d'autres pratiques qui, elles, ont amplement démontré à quel point elles pouvaient augmenter les capacités musculaires de l'organisme humain, qu'il s'agisse des stéroïdes anabolisants ou de l'hormone de croissance. Ceci expliquerait la coïncidence entre l'intérêt exprimé dans de nombreux milieux sportifs pour la créatine et la mise en lumière, grâce à la justice, de l'étendue des pratiques de dopage.

Le recours à la créatine peut être d'autant mieux avancé qu'à la différence des substances illicites cette molécule fait l'objet d'une large commercialisation. A l'étranger du moins, où elle est souvent considérée comme une forme de complément alimentaire.

EN RUPTURE DE STOCK

Il en va différemment en France. A la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), on assure que *« son emploi n'est pas autorisé dans l'alimentation humaine ou en tant que complément alimentaire ». « Des contrôles ont déjà été effectués qui ont conduit à l'ouverture de procédures contentieuses »*, ajoute-t-on.

Tout cela ne trouble nullement les officines étrangères qui, via Internet, proposent cette substance sous diverses formes. Basée à Besançon (Doubs), la société Bodyplanet – qui a décidé de faire des tarifs spéciaux (– 25 %) pour les fêtes de fin d'année – proposait ces derniers temps, au chapitre *« force, énergie, récupération »* de la *« pure créatine »* en vente par correspondance. Interrogé, un responsable de cette société nous a expliqué ne pas pouvoir nous en fournir, étant *« actuellement en rupture de stock »*.

Jean-Yves Nau

Pour les Sud-Africains, « ce n'est pas un produit dopant, tout le monde peut en prendre »

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Les Springboks, qui jouent contre l'Ecosse, samedi 21 novembre, à l'occasion de leur tournée européenne, *« carburent » à la créatine* et ne s'en cachent pas. Sur les 36 joueurs qui participent à la tournée de la sélection sud-africaine dans les îles Britanniques, 25 utilisent le produit. C'est ce qu'affirme le médecin de l'équipe, le docteur François Verster : *« La créatine est un bon produit. C'est une substance naturelle. Elle n'est pas interdite par les instances internationales, et aucun effet secondaire dangereux n'a été vraiment prouvé jusqu'à présent. »*

Le docteur Verster admet que la créatine n'est pas complètement dépourvue d'inconvénients et qu'elle peut notamment causer un problème de rétention des liquides. Mais il souligne que de nombreux joueurs prennent de la créatine tout au long de la saison et que, pour l'instant, aucun d'entre eux ne s'en est plaint. Le médecin des Springboks ne comprend pas la polémique déclenchée en Europe par l'utilisation du produit : *« C'est comme si vous mangiez un kilo de steak par jour, le cholestérol en moins. » « Tant que c'est légal, je ne vois pas où est le problème. C'est comme tout, il ne faut pas en abuser »*, explique Gary Teichmann, le capitaine des champions du monde. *« Je ne suis pas un utilisateur régulier. Mais la compétition entre joueurs est vraiment dure, vous avez toujours quelqu'un qui pousse derrière vous »*, souligne-t-il.

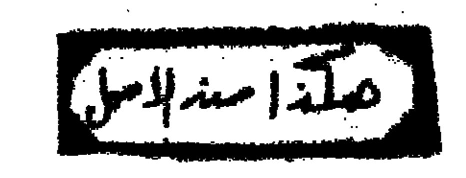
« PERSONNE NE PEUT SUIVRE »

Ajoutée au rythme déjà infernal des compétitions dans l'hémisphère Sud, l'approche de la Coupe du monde accroît encore la pression qui pèse sur les joueurs. Après l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le recours à la créatine s'est vraiment répandu cette saison en Afrique du Sud, fait remarquer le docteur Verster. *« Physiquement, le rugby professionnel est de plus en plus exigeant, et le temps de récupération, lui, ne fait que se raccourcir. Personne ne peut suivre »*, constate-t-il.

Dans ces conditions, la créatine apparaît comme un recours pour faire face aux exigences physiques de la course en avant du rugby moderne. *« La créatine permet de s'entraîner plus dur et de récupérer plus vite. Elle augmente aussi votre masse musculaire »*, reconnaît le praticien. Le médecin précise que son utilisation est laissée à la libre appréciation des joueurs. Il admet néanmoins recommander l'usage du produit et éventuellement le fournir à certains d'entre eux. C'est le cas de Breyton Paulse, le jeune ailier métis qui a besoin *« de prendre du poids et de la force »*, selon le médecin.

Pour autant, le docteur Verster refuse d'admettre que le recours à la créatine constitue une pratique répréhensible qui expliquerait en partie la supériorité physique des joueurs de l'hémisphère Sud : *« Ce n'est pas un produit dopant, tout le monde peut en prendre. »* Selon lui, les performances physiques des Sud-Africains s'expliquent avant tout par leurs qualités athlétiques et leur assiduité à l'entraînement. *« La créatine peut faire la différence et elle donne un avantage, c'est sûr. Mais si vous en prenez et que vous ne vous entraînez pas, le résultat est nul »*, souligne le docteur Verster, décidément sûr de son bon droit.

Frédéric Chambon





Jason Little (vingt-huit ans) regrette déjà le « bon vieux temps »

ROD McQUEEN, *l'entraîneur du XV d'Australie*, a longuement hésité avant de conduire ses joueurs jusqu'à Paris dès lundi 16 septembre, cinq jours avant leur match contre l'équipe de France. L'homme que la Fédération australienne de rugby avait chargé, à l'automne 1997, de mener la « *révolution* » redoutait les effets néfastes d'un séjour prolongé dans une capitale aux atours et aux tentations méconnus pour la plupart des vingt-six rescapés de l'interminable saison australienne. Pourtant, ses Wallabies n'auront guère eu le temps de goûter aux charmes de l'automne parisien.

« *Une tournée, aujourd'hui, cela signifie un entraînement le matin et un autre entraînement l'après-midi, ou alors une séance vidéo pour étudier le jeu des adversaires* », explique, avec une pointe de regret dans la voix, Jason Little. L'ailier australien au visage encadré de bouclettes blondes n'a que vingt-huit ans, mais il parle déjà du « *bon vieux temps* », celui où le rugby était un sport amateur : « *Nous sommes passés d'une activité récréative à un sport qui exige une implication à plein temps.* »

Il se dit « *désolé* » pour ses jeunes coéquipiers, qui ne connaîtront jamais les temps bénis de l'amateurisme : « *Une époque fantastique pour les tournées, les voyages. Nous avions le temps de faire du tourisme les après-midi. Maintenant, on a à peine l'occasion de voir Paris. On ne s'entraîne pas vendredi, la veille du match, mais on nous demande de ne pas trop marcher dans les rues de Paris, de toujours rester concentré sur le match.* »

Cette tournée australienne en France est la troisième de Jason Little. En 1989, à dix-neuf ans, il avait effectué des débuts internationaux tonitruants à Strasbourg, associé au centre de l'attaque australienne à un autre jeune inconnu, Tim Horan, son partenaire du Queensland. Les « jumeaux » sont revenus en 1993, avec un titre de champions du monde en poche. Chacune de ces visites s'était conclue sur un bilan mitigé : une victoire, une défaite.

Cette année, la paire est dissociée : Tim Horan paie d'un genou brisé une longue saison – les Australiens disputeront à Paris leur douzième match international de l'année, sans compter les éprouvantes rencontres du Super 12 – et Jason Little bénéficie au contraire d'une cascade de blessures dans les lignes arrière australiennes pour retrouver une place dans l'élite, mais à l'aile. « *Je n'ai pas le choix*, convient-il. *Sinon, je préférerais jouer au centre.* »

Dimanche 15 novembre, sous la pluie, à Lille, face à l'équipe de France A, il n'a pas touché le ballon. « *Pas une seule fois* », insiste-t-il. C'est que le rugby australien, fortement inspiré par la culture dominante du jeu à XIII, ne prolonge pas souvent le mouvement jusqu'aux ailes. « *C'est un jeu plus physique qu'autrefois*, reconnaît Jason Little. *Nous nous sommes beaucoup inspirés du jeu à XIII. Notre entraîneur des lignes arrière en vient. Il nous a apporté beaucoup de techniques et de schémas de défense issus de ce jeu.* »

Jason Little a changé de poste, mais aussi de physique. « *A dix-neuf ans, l'année de ma première tournée en France, je n'étais jamais rentré dans une salle de gym, j'étais un écolier* », assure-t-il. Il a, aujourd'hui, les mensurations standard d'un arrière de l'hémisphère Sud : 1,83 m, 97 kilos. Les bienfaits du professionnalisme : « *Quatre sessions de musculation chaque semaine, sans compter les séances de course à pied et la compétition elle-même.* » Ces comptes le laissent pensif : « *Quand on fait le rapport entre le nombre d'heures passées à l'entraînement et le nombre de matchs joués dans l'année, on se demande, parfois ce qu'on fait de sa vie...* »

« CINQ CONTRÔLES INOPINÉS »

S'est-il contenté des salles de gymnastique pour améliorer sa préparation physique au moment de passer professionnel ? Il coupe court : « *J'ai subi cinq contrôles inopinés cette saison.* » « *En Australie, nos docteurs ne nous ont jamais recommandé l'usage de la créatine*, poursuit-il. *Ils nous ont expliqué que cela pouvait entraîner d'autres blessures, notamment aux ligaments. Dans l'équipe nationale, le docteur tient toujours des propos négatifs sur l'utilisation de produits de complément. Il n'utilise que des produits qui contiennent des vitamines ou des minéraux. C'est tout. Je ne connais pas un joueur australien qui utilise des substances illégales.* »

Pourtant, selon le magazine *Midi Olympique*, John O'Neil, directeur exécutif de la Fédération australienne de rugby, est intervenu personnellement auprès de certains joueurs australiens pour leur demander, au printemps dernier, de cesser leur consommation de HMB, un produit diététique possédant des propriétés similaires aux stéroïdes anabolisants qui ne figure pas sur la liste des substances interdites par le Comité international olympique (CIO).

De même, en juin 1997, un joueur de la province de New South Wales avait été contrôlé positif au salbutamol, un anabolisant. « *C'est décevant d'entendre les gens ne plus parler que de la créatine et des autres produits illégaux*, soupire Jason Little. *Je suppose que cela fait partie des aléas du professionnalisme.* »

E. C.

Les équipes

● **Arbitre** : André Watson (AfS).
● **Coup d'envoi** : 15 h 30, en direct sur France 2.
● **FRANCE** : 1. Sylvain Marconnet (Stade français) ; 2. Raphaël Ibanez (Perpignan, cap.) ; 3. Franck Tournaire (Toulouse) ; 4. Olivier Brouzet (Bègles-Bordeaux) ; 5. Fabien Pelous (Toulouse) ; 6. Marc Lièvremont (Stade français) ; 7. Olivier Magne (Brive) ; 8. Thomas Lièvremont (Perpignan) ; 9. Philippe Carbonneau (Brive) ; 10. David Aucagne (Pau) ; 11. Thomas Lombard (Stade français) ; 12. Stéphane Glas (Bourgoin-Jallieu) ; 13. Christophe Lamaison (Brive) ; 14. Philippe Bernat-Salles (Biarritz) ; 15. Arthur Gomes (Stade français). **Remplaçants** : 16. Fabien Galthié (Colomiers) ; 17. Christophe Dominici (Stade français) ; 18. Franck Comba (Stade français) ; 19. Richard Castel (Béziers) ; 20. Thierry Cléda (Pau) ; 21. Patrice Collazo (Bègles-Bordeaux) ; 22. Marc Dal Maso (Colomiers).
● **AUSTRALIE** : 1. Patricio Noriega (ACT Brumbies) ; 2. Phil Kearns (New South Wales) ; 3. Andrew Blades (NSW) ; 4. Tom Bowman (NSW) ; 5. John Eales (Queensland, cap.) ; 6. Matt Cockbain (Queensland) ; 7. David Wilson (Queensland) ; 8. Toutai Kefu (Queensland) ; 9. George Gregan (ACT) ; 10. Stephen Larkham (ACT) ; 11. Joe Roff (ACT) ; 12. Nathan Grey (NSW) ; 13. Daniel Herbert (Queensland) ; 14. Jason Little (Queensland) ; 15. Chris Latham (Queensland). **Remplaçants** : 16. Chris Whitaker (NSW) ; 17. Manuel Edmonds (NSW) ; 18. Mitch Hardy (ACT) ; 19. Willie Ofahengaue (NSW) ; 20. Owen Finegan (ACT) ; 21. Cameron Blades ; 22. Michael Foley (Queensland)

Marseille et Monaco échouent en championnat avant de se mesurer en Coupe d'Europe

Les Phocéens se sont inclinés à Lyon, tandis que les Monégasques ont été défaits à domicile par Bordeaux

LYON
de notre envoyé spécial

FOOTBALL

Tous ceux qui pensaient que l'Olympique de Marseille arriverait à Noël avec sept points d'avance sur son premier poursuivant, et que le club phocéen en aurait même quinze au printemps pour la fin du championnat de France, auraient peut-être intérêt, qui sait, à réviser leur jugement. Jeudi 19 novembre, l'OM a subi sa première défaite de la saison en s'inclinant sur la pelouse de l'« autre » olympique, l'Olympique lyonnais (2-1). Deux heures et demie plus tôt, les Girondins de Bordeaux s'étaient imposés à Monaco (2-0), grâce à Lilian Laslandes (7e) et Johan Micoud (38e).

Alors que le grandissime favori de ce championnat 1998-1999 avait la possibilité de prendre ses distances face à son rival le plus tenace, un seul point sépare désormais Marseille de Bordeaux, soit peu de chose à la lecture du calendrier démentiel qui attend les deux clubs. L'entraîneur marseillais, Rolland Courbis, avait beau pester, après le match, contre cette « *stupide règle de la victoire à trois points* », coupable selon lui de créer un effet trompeur de Yo-Yo entre les équipes, l'OM a perdu de sa prestance et de son crédit, jeudi. Battu à la loyale par plus fort que lui, le leader du championnat n'est plus aussi « *irrésistible* » qu'il en avait l'air.

Si les raisons ne manquent pas pour expliquer ce premier faux pas, il en est toutefois une qui tranche par rapport aux autres. Lorsque l'arbitre Jean-Claude Puyalt donna le coup d'envoi à la rencontre, un coup d'œil s'imposait, en effet, du côté du banc de touche marseillais. Qui y trouvait-on ? Excusez du peu : deux champions du monde, Robert Pires et Christophe Dugarry, ainsi que l'actuel meilleur buteur de l'OM, Florian Maurice. On supputait que ce dernier, natif de Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône) et surnommé « *Monsieur Brun* » par son Marseillais d'entraîneur, ne serait pas aligné d'entrée face à son ancien club. Rolland Courbis avait fait le même coup à Robert Pires le jour où l'OM s'était déplacé à Metz. On savait, également, que le système de « tournante » imaginé par Rolland Courbis était, maintenant, suffisamment rodé pour pouvoir être poussé à l'extrême.

Se passer de la triplette Pires-Dugarry-Maurice ? Pourquoi pas ? Faire confiance à trois joueurs qui n'avaient, jusqu'ici, que très peu chaussé les crampons : Jocelyn Gourvenec, Daniel Bravo et Arthur Moses ? Rien d'étonnant, là non plus. Rolland Courbis est un « *bluffeur* », avait pertinemment rappelé Bernard Lacombe, l'entraîneur de l'OL, dans les colonnes du quotidien *L'Equipe* le matin du match.

REGAIN TARDIF

Le problème est qu'à ce genre de jeu il arrive qu'on se brûle les doigts. Jeudi, l'OM a réalisé une première mi-temps peu digne de son standing. Une erreur de Laurent Blanc, qui fêtait son 33e anniversaire et son 300e match en division 1, a permis au jeune David Linares, né à Vénissieux, il y a vingt et un ans, d'inscrire un but à la 17e minute. Un coup franc magistral de Philippe Violeau à la 55e minute doublait la mise.

Rentrés en deuxième mi-temps dans l'espoir de piquer au vif une formation visiblement fatiguée, les trois compères du banc de touche marseillais parvenaient alors à redonner des couleurs à l'OM, mais un peu tard. Sur une pelouse dont il prétend connaître « *tous les brins d'herbe* », Florian Maurice marquait son 9e but de la saison (63e). L'affaire devait en rester là. Sept mois d'invincibilité de l'OM prenaient fin à Gerland (la dernière défaite des Marseillais, 0-2 à Auxerre, remontait au 18 avril 1998).

Sur le thème « il fallait bien que cela arrive un jour », le milieu de terrain Eric Roy estimait qu'« *il serait réducteur d'imputer ce revers au système* » de « *turn-over* » érigé en profession de foi par Rolland Courbis. Celui-ci, de son côté, tenait à saluer la « *combativité* » lyonnaise et trouvait moyen de se consoler : « *Si on rentre à la maison avec zéro point, on rentre aussi avec zéro blessé.* » L'abondance et l'importance des matches à venir donnent le vertige au technicien marseillais.

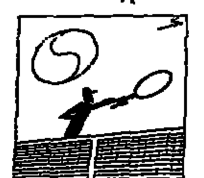
Deux rencontres explosives attendent l'OM dans les jours à venir. Avant de recevoir le Paris-Saint-Germain, dimanche 29 novembre, au Stade-Vélodrome, le club phocéen devra se rendre à Monaco, mardi 24, pour y disputer un huitième de finale aller de Coupe de l'UEFA. Il s'agira du premier duel franco-français de l'histoire de la Coupe d'Europe. Est-ce un hasard si, jeudi, les deux protagonistes de ce rendez-vous pas comme les autres sont passés à côté de leur sujet ? On se persuadera que oui. En attendant mardi.

Frédéric Potet

A New York, Steffi Graf transforme un match en pur moment d'émotion

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

L'émotion. C'est pour cela et par cela que le sport existe. Pour ce cœur qui s'emballe et ces nerfs qui s'emmêlent, pour cette gorge serrée, ce cri étouffé, cette larme au coin de l'œil. L'émotion, cette empreinte indélébile dans une vie d'amateur, un instant de bonheur qui donnera toujours la chair de poule à son évocation dans dix ans et plus. L'émotion. Parce qu'il en existe sûrement encore un peu dans une période troublée où l'acte sportif perd de sa noblesse, gommée par les nombreuses affaires de dopage.


TENNIS

C'était jeudi 19 novembre, au Madison Square Garden de New York. Monica Seles rencontrait Steffi Graf en quart de finale des Masters féminins. Rien que l'affiche faisait plaisir. A peine si le temps n'avait pas envie de s'arrêter un petit moment. Graf-Seles, cela ressemblait à jadis. Jadis, c'est-à-dire avant l'agression de Monica Seles en 1993 par un illuminé – qui voulait voir Steffi Graf reprendre sa place de numéro un – qui lui planta un couteau dans le dos. Jadis, c'est-à-dire l'époque où l'Allemande ne pouvait plus lutter contre cette enfant gauchère coriace et sans pitié et n'avait qu'un refuge, le gazon de Wimbledon.

C'était le temps où le tennis féminin devait se contenter de duels au sommet. Il y avait eu Evert-Navratilova et Navratilova-Graf, il y avait Monica et Steffi. Elles se rencontraient en finales. Monica Seles avait gagné la plus incroyable d'entre elles, à Roland-Garros en 1992 : 10-8 au troisième set. En 1995, elles avaient ensemble « fêté » son retour, après l'agression, en disputant la finale des Internationaux des Etats-Unis. Victoire de Steffi Graf, qui avait remis cela l'été suivant.

PAS ENCORE AU RAYON NOSTALGIE

Les rivales prestigieuses sont devenues cousines lointaines dans les tourments. Les deux jeunes femmes naviguent entre blessures et opérations, le père de Steffi est en prison, tandis que celui de Monica est mourant... Pendant ce temps, le tennis féminin a promu d'autres vedettes, et, quand elles sont revenues, elles ont été rangées au rayon « nostalgie ». Seulement voilà, Monica Seles pense redevenir numéro un mondial et a été finaliste à Roland-Garros pour le prouver. Et Steffi Graf vient d'inscrire un nouveau record dans l'histoire du tennis en battant les trois meilleures joueuses du monde en quatre matches.

New York les attendait. Dès leur entrée sur le court, le grondement a indiqué un degré d'ambiance exceptionnel, présageant l'événement. Monica Seles démarre en trombe. Puissance et angles retors, elle boucle la première manche en vingt-quatre minutes ne laissant qu'un jeu à Steffi Graf. Elle soulève l'admiration, mais le public veut plus qu'une démonstration, il veut une confrontation, un match. Regonflée par les encouragements comme par son orgueil, Steffi Graf resserre les vis. Son revers lifté ne flotte plus, elle avance. Monica Seles répond en boxant des deux mains. Musique syncopée : la salle est rythmée des cris de l'Américaine, seuls les spectateurs du premier rang peuvent entendre son adversaire gémir dans l'effort. Elle ne crie que pour s'encourager.

Le match fut anachronique, forgé d'échanges de fond du court longs et âpres. Il fut techniquement moyen, qu'importe ! Il fut intense, euphorique et poignant avec pour dénouement cinq balles de match. Quatre fautes directes, une volée gagnante et puis un cri immense de soulagement. Steffi Graf se qualifie pour la demi-finale des Masters (1-6, 6-4, 6-4). « *Ce fut un grand match, l'un des meilleurs que j'ai joués cette année* », dit Monica Seles. Steffi Graf complète : « *Cette rencontre est la réponse à ceux qui ne cessent de me demander pourquoi je me bats pour revenir. Ce soir, j'espère qu'ils savent.* »

Bénédicte Mathieu

Sur les ondes de la Route du rhum, les solitaires préparent leur arrivée

POINTE-A-PITRE
de notre envoyée spéciale

A quelques encablures de l'arrivée, les concurrents de la Route du rhum expriment leur hâte d'en finir avec les pépins techniques ou le sommeil fractionné. Les vacations radio se font plus intimistes et touchantes. Jeudi 19 novembre dans la soirée, la délicate régate qui devait sacrer le vainqueur était le sujet brûlant. Les 47 milles (87 km) de la Tête-à-l'anglais (pointe nord) à la ligne d'arrivée – soit deux tiers de tour de l'île – posent depuis toujours un cruel dilemme. Faut-il mettre ses nerfs à rude épreuve en passant au ralenti au ras des côtes déventé ou vaut-il mieux repartir à 30 milles au large et rallonger sa route pour retrouver l'alizé ?


VOILE

Même avec plus de 20 milles (37 km) d'avance sur Alain Gautier (*Brocéliande*), Laurent Bourgnon (*Primagaz*) avouait ne pas détenir la solution. Arriver le premier dans ces zones calmes n'est pas forcément un avantage. Aux félicitations de Marc Guillemot (*Biscuits-La Trinitaine*), il répondait prudemment : « *Ça ne m'étonnerait pas qu'on se retrouve tous ensemble à la dernière bouée.* »

Guillemot s'en réjouissait avant de dévoiler les dégâts causés sur le trimaran d'Alain Gautier par une collision avec un mammifère marin. Sur les ondes, l'intéressé gardait sa contenance. « *J'ai de la ressource, j'ai réparé.* » Mais ce nouveau contretemps l'agaçait. Quelques heures auparavant, il n'était plus qu'à 6 milles (11 km) de Bourgnon.

Aquitaine-Innovations de Thomas Coville était toujours embusqué derrière l'*Algimouss* de Jean-Luc Van Den Heede attendant l'alizé pour tenter de s'adjuger la victoire en monocoque. Pour se détendre, le jeune remplaçant d'Yves Parlier imaginait avec Bourgnon la fête de l'arrivée. Plus loin, la voix de Catherine Chabaud (*Whirlpool/Europe 2*) semblait se briser, de fatigue et de déception. Partie pour « *simplement arriver* », elle s'est prise au jeu sur son monocoque neuf et vit mal l'avance de Van Den Heede et Coville qui s'accroît : « *J'ai une voie d'eau, j'en ai plein le bateau. Je n'ai jamais été si fatiguée en mer.* »

Il y avait aussi la résignation de Paul Vatine (*Chauss'Europ*) à sa défaite : digne, concentrée dans les quelques lignes d'un télex à l'attention du PC course. « *Le routage n'est pas une science exacte*, écrivait-il, en panne de vent depuis plusieurs jours. *Il n'a pas gommé la notion de choix et ce n'est pas la machine qui l'effectuera au moment critique mais l'homme.* »

Plus au sud, Loïck Peyron (*Fujicolor II*) était moins philosophe face à sa défaite annoncée. Et ça n'était pas les 10 000 francs du challenge de la meilleure distance parcourue en vingt-quatre heures qu'il venait d'empocher qui pourraient le consoler.

Patricia Jolly

Un astéroïde pourrait avoir causé la fin des dinosaures

UN FRAGMENT DE MÉTÉORITE a été trouvé dans le Pacifique, au sein d'une couche de sédiments vieille de 65 millions d'années. Selon Frank Kyte (université de Californie Los Angeles) qui l'a découvert, ce minuscule caillou (2,5 mm de diamètre) proviendrait d'un météore rendu responsable par certains chercheurs de la disparition des dinosaures et d'un grand nombre d'espèces à la fin du crétacé. Le cratère de plusieurs centaines de kilomètres de diamètre qui lui est attribué, à Chicxulub, au Mexique, montre, en effet, que la puissance d'impact de ce bolide est susceptible d'avoir créé des perturbations atmosphériques ayant entraîné un refroidissement climatique important. L'analyse du fragment de Frank Kyte démontre, selon ce dernier, qu'il s'agissait d'un astéroïde plutôt que d'une comète.

DÉPÊCHES

■ **PALÉONTOLOGIE : une douzaine d'œufs fossilisés** contenant *des embryons de dinosaures herbivores, vraisemblablement de titanosaures*, ont été découverts en Patagonie, à 1 100 km au sud-est de Buenos Aires (Argentine). La conservation d'embryons à l'intérieur des coquilles est rarissime. On ne compte que quelques trouvailles en Chine, Mongolie, Etats-Unis et Canada.

■ **NUCLÉAIRE : le réacteur n° 1 de la centrale nucléaire Chooz-B** (Ardennes) pourra être rechargé en combustible, a annoncé la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), mardi 17 novembre. Ce réacteur avait été stoppé à la suite d'une fuite survenue le 12 mai sur le circuit de refroidissement à l'arrêt du réacteur n° 1 de la centrale de Civaux (Vienne), qui avait mis en évidence l'existence d'un défaut de conception commun à ces réacteurs de 1 450 mégawatts.

■ **Une fuite de sodium** affectant un échangeur de chaleur du réacteur de recherche à neutrons rapides Phénix à Marcoule (Gard) a entraîné un arrêt de l'installation, a annoncé, mardi 17 novembre, le Commissariat à l'énergie atomique. La fuite, détectée le 13 novembre, n'a eu, selon le CEA, aucune conséquence sur les personnels et l'environnement. L'incident a été classé au niveau 1 (sur 7) de l'échelle internationale des événements nucléaires.

■ **TEMPS : le Service international de la rotation terrestre** a décidé que le 31 décembre compterait une seconde de plus. Depuis 1972, ce sera la vingt-deuxième fois qu'une seconde sera ajoutée au temps universel coordonné (fourni par les horloges atomiques) pour compenser son avance sur le temps astronomique, due au ralentissement de la rotation de la Terre.

La thérapie génique constitue un espoir pour le traitement de certains cancers

Les résultats de tests sur l'homme publiés par une équipe de la Pitié-Salpêtrière sont prometteurs

Grâce à la technique dite des « gènes-suicides », une équipe médicale de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, a pu prolonger la vie de malades atteints de lésions malignes d'évolution gravissime, dont les mélanomes métastasés et les glioblastomes. Cette approche thérapeutique, sans effets secondaires importants, exigera encore plusieurs années de mise au point avant de devenir un traitement éprouvé.

UNE NOUVELLE ÉTAPE, modeste autant que prometteuse, vient d'être franchie, dans le champ, souvent désespérant, de la lutte contre le cancer, par une équipe française de biologistes et de médecins dirigée par David Klatzmann, Jean-Loup Salzmann, Jacques Philipon et Serge Herson (groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière, Paris). La revue *Human Gene Therapy*, dans son numéro daté du 20 novembre, publie deux comptes-rendus de ces travaux qui portent sur l'utilisation des « gènes-suicides », une ouverture thérapeutique développée depuis près de dix ans grâce aux concepts et aux outils de la biologie moléculaire. Etaient concernés, au total, vingt patients atteints de formes graves, souvent d'évolution rapidement mortelle, de deux types de cancer : le cancer de la peau (mélanomes métastasés) et le cancer du système nerveux central (glioblastomes).

La technique, dite des « gènes-suicides » occupe une place bien particulière dans l'ensemble des nouvelles thérapies géniques. Elle consiste à introduire au sein des cellules tumorales des séquences génétiques de nature à détruire ces cellules. Les résultats obtenus aujourd'hui font suite à ceux observés, au début des années 80, à partir de modèles expérimentaux animaux (*Le Monde* du 2 août 1993). Parallèlement aux travaux menés par quelques équipes américaines, celle du docteur Klatzmann avait réussi à traiter des métastases hépatiques chez le rat. Fortes de ces observations, ces équipes ont alors décidé de passer aux premiers essais cliniques chez l'homme. Les premiers résultats de ces essais commencent à être disponibles.

La première des deux publications de l'équipe parisienne portait sur huit patients souffrant d'un mélanome ayant atteint le stade des métastases chez lesquels les chercheurs ont injecté, selon différentes modalités, une séquence génétique (utilisant l'activité enzymatique de la thymidine kinase du virus *Herpes simplex* de type 1) de nature à tuer les cellules tumorales. Ils expliquent avoir observé *« une réduction modeste mais significative »* du volume des tumeurs traitées pendant l'administration du « gène-suicide » et notent que le volume de la tumeur augmente à nouveau à l'arrêt du traitement. Les modestes résultats obtenus sont, selon eux, dus à la relative inefficacité du transfert du « gène-suicide » au sein des cellules cancéreuses. Un obstacle qu'ils espèrent dépasser en modifiant le système d'encapsidation de l'information génétique utilisée à des fins thérapeutiques.

PEU D'EFFETS SECONDAIRES

Les résultats obtenus dans le cas du glioblastome sont nettement plus encourageants. Cette étude a été menée sur un groupe de douze patients atteints de cette forme très grave de cancer du système nerveux central. Les chercheurs ont eu recours au même « gène-suicide », qu'ils ont injecté après l'ablation chirurgicale de la tumeur. L'efficacité de cette thérapeutique a été évaluée par l'étude des récidives tumorales grâce à la technique de l'imagerie par résonance magnétique nucléaire, ainsi que par l'analyse de la durée de survie des patients.

Les résultats obtenus laissent penser que ce procédé permet de détruire les parties tumorales qui n'avaient pu être enlevées par le neurochirurgien. Une absence de récidive tumorale dans les quatre mois suivant l'intervention a pu être obtenue chez quatre des douze patients. D'autre part, alors que la moyenne de survie dans ce type de cancer est d'environ six mois, elle est ici de dix-huit mois. *« Une patiente est aujourd'hui indemne de récidive tumorale près de trois ans après le traitement, ce qui est tout à fait exceptionnel pour une telle pathologie »*, précisent les auteurs de ce travail.

Ils soulignent par ailleurs la très bonne tolérance de ce type d'injection par les malades. *« Cette observation est importante quand on sait que la plupart des thérapeutiques anticancéreuses entraînent des effets secondaires parfois lourds et difficiles à supporter pour des patients dont l'espérance de vie est réduite »*, ajoutent-ils. D'autres travaux expérimentaux sont en cours concernant des malades atteints de cancer de la plèvre (mésothéliome) ou de certaines leucémies.

« Il a fallu vingt ans d'efforts combinés de chercheurs, médecins, chirurgiens et industriels pour que la greffe d'organe passe du statut de thérapeutique expérimentale occasionnellement efficace à celui de traitement éprouvé qui a bouleversé le pronostic de nombreuses pathologies, commentent les docteurs David Klatzmann et Olivier Boyer dans le prochain numéro du mensuel *Médecine/Science. Il est prévisible que des efforts du même ordre seront nécessaires avant d'aboutir à un résultat équivalent pour la thérapie génique ; peut-être plus rapidement toutefois compte tenu des progrès rapides de la technologie. »*

Jean-Yves Nau

Le dossier de l'ancienne unité 391 de l'Inserm de Rennes s'alourdit

ACCABLANT. Le mot n'est pas trop fort pour qualifier le rapport que vient de remettre le comité d'hygiène et de sécurité de l'université Rennes-I sur le fonctionnement d'un ancien laboratoire de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

L'unité 391 de l'Inserm, créée en janvier 1994, avait été au centre d'une vive controverse scientifico-financière (*Le Monde* du 22 avril). Son directeur, Bernard Bihain, affirmait avoir identifié, dans les cellules du foie, une protéine intervenant dans les mécanismes de l'obésité. Un contrat de recherche avait été signé avec la société industrielle Genset, mais plusieurs de ses collaborateurs avaient accusé le docteur Bihain de « fraude scientique ». L'affaire s'est terminée par le départ du directeur pour les Etats-Unis – où il continue de travailler avec Genset – et la fermeture de l'unité, en juillet.

Ce sont, cette fois, les conditions de travail au sein du laboratoire breton qui sont gravement mises en cause. Les opérateurs faisaient appel, pour marquer les protéines, à différents radionucléides, en particulier de l'iode 125, liquide volatil à forte radiotoxicité qui se fixe sur la thyroïde et peut, en cas d'inhalation, provoquer des affections de cette glande. Le procédé est habituel en biologie, mais, compte tenu du niveau de radioactivité des solutions d'iode manipulées, le laboratoire aurait dû être équipé d'une « boîte à gants » hermétique évitant aux laborantins tout contact avec le produit dangereux. Or le bâtiment n'était doté que d'une « sorbonne », cabine de verre pourvue d'un volet mobile et d'un extracteur d'air. De surcroît, les performances du dispositif d'aspiration étaient *« très insuffisantes »*.

Plusieurs membres de l'équipe auraient manipulé de l'iode 125 sans avoir reçu de formation. Des radioéléments étaient utilisés *« de façon dispersée dans différentes pièces »*, des effluents liquides contaminés évacués par les éviers, des déchets saisis à main nue par un agent non qualifié. Des contaminations radioactives *« majeures »* ont été mesurées sur divers objets ou instruments, sans qu'aucune soit mentionnée dans le registre d'hygiène et de sécurité.

Le rapport fait également état d'une pratique qui surprend, pour le moins, les spécialistes de la radioprotection. Des comprimés d'iodure de potassium (iode stable) étaient proposés aux chercheurs manipulant des solutions d'iode 125. Cent gélules auraient été livrées au laboratoire, sur prescription de Bernard Bihain, et six personnes au moins en auraient consommé de façon plus ou moins régulière, entre 1994 et mi-1997. Or, si l'absorption d'iode stable est préconisée dans le cas d'une exposition accidentelle à une source d'iode radioactif afin de saturer la thyroïde (c'est pourquoi on distribue des pastilles d'iode aux riverains des centrales nucléaires), une prise préventive avant chaque manipulation est *« tout à fait déconseillée »*, selon l'Office de protection contre les rayonnements ionisants.

AMBIANCE TRAUMATISANTE

Le directeur de l'unité aurait déclaré que *« cette administration d'iode était non imposée et laissée au libre choix »*. Toujours est-il qu'en mars 1997 une pathologie thyroïdienne a été diagnostiquée chez une laborantine qui, pendant trois ans, avait manipulé régulièrement de l'iode radioactif et consommé une douzaine de comprimés d'iodure stable par an.

La commission d'enquête relève par ailleurs un comportement directorial inouï. *« Insultes en public »*, *« agression physique »*, *« diffamations »*, *« atteintes à la vie privée »*, *« pressions morales »* semblent avoir été le lot quotidien d'employés – une trentaine de personnes, sans compter plusieurs dizaines de collaborateurs partis volontairement ou renvoyés de l'équipe – souvent en statut précaire.

On peut s'étonner qu'une telle situation ait perduré plus de quatre ans, sans réaction des instances de l'Inserm, d'autant plus que le comité local d'hygiène et de sécurité de cet organisme, avait, dès mai 1996, émis des réserves sur les installations. Le directeur général de l'Inserm, Claude Griscelli, indique, sans autre commentaire, qu'il vient de demander *« un examen approfondi »* du dossier.

Pierre Le Hir

Froid et ensoleillé

SAMEDI, un anticyclone situé de la Russie à la France dirige sur notre pays de l'air froid et sec. Le temps sera instable sur le Sud-Est avec de la neige à basse altitude.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.– Sur la Bretagne, les passages nuageux seront nombreux. Ailleurs, le soleil sera prédominant. Il fera 4 à 9 degrés l'après-midi.

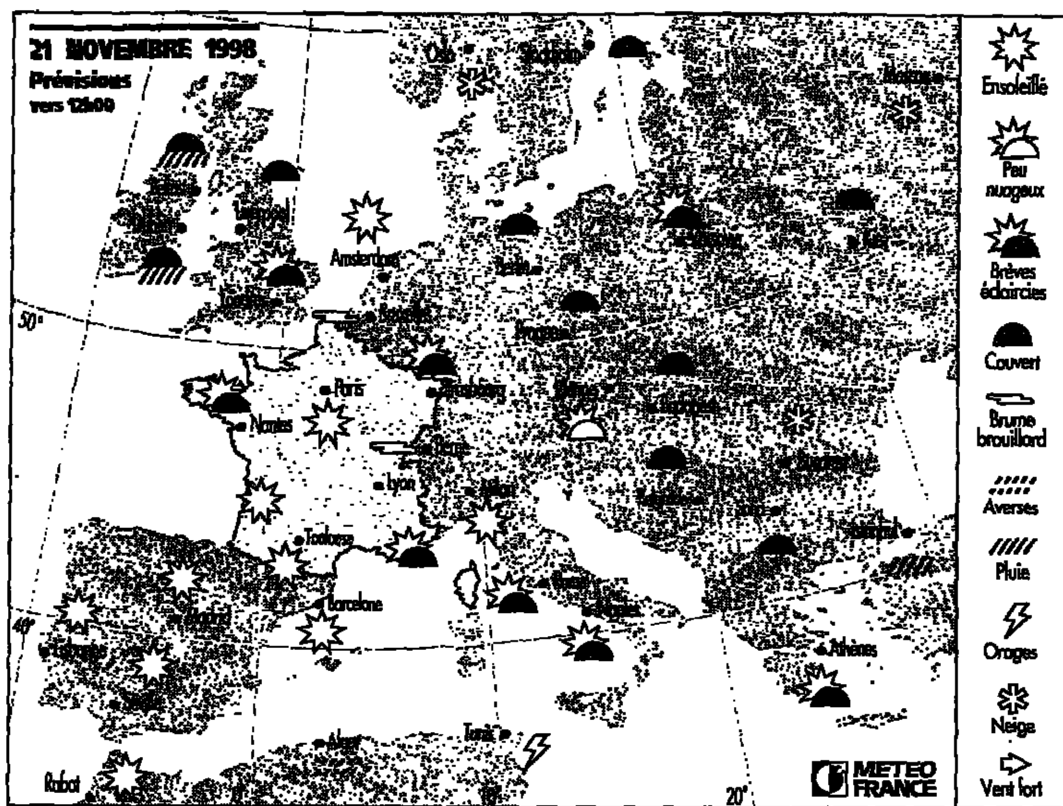
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Après dissipation de brouillards locaux, parfois givrants, le temps sera ensoleillé. La température maximale avoisinera 2 à 5 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages bas du matin ou les brouillards locaux laisseront place à de belles éclaircies l'après-midi. Il fera – 1 à 2 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après dissipation des brouillards locaux, parfois givrants, la journée sera bien ensoleillée. Les températures maximales avoisineront 2 à 6 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les brouillards locaux parfois givrants de la matinée laisseront place à un après-midi bien ensoleillé. Il fera – 1 à 5 degrés, au meilleur moment de la journée.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Sur le Languedoc-Roussillon, le soleil sera prédominant, avec un ciel plus nuageux sur l'est de la région. Ailleurs, le temps sera couvert le matin, avec des chutes de neige à basse altitude. L'après-midi, le temps s'améliorera avec de belles éclaircies. Sur la Corse, il y aura des averses, localement orageuses. Il fera 5 à 12 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉCOSSE.** Depuis le 19 novembre, la compagnie aérienne Ryanair opère un vol quotidien direct entre l'aéroport de Beauvais situé au nord de Paris et Glasgow pour 700 F A/R. En prime, les passagers se voient offrir un *pass* de Scotrail qui leur permet de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau des chemins de fer écossais. Pour un départ à 17 h 10 de Beauvais, l'arrivée à Glasgow Prestwick est prévue à 17 h 45. Pour les vols retour départ à 14 h 10 de Glasgow, arrivée à Beauvais à 16 h 45. **Renseignements** au 03-44-11-41-41.

■ **CORÉE.** Mise en service, à l'intention des visiteurs étrangers, d'un numéro de téléphone unique d'information, le Tourist Phone Service. Sur simple appel au 1788-1717, le voyageur est connecté à l'office de tourisme le plus proche de l'endroit où il se trouve. Des hôtesses lui répondent en anglais, japonais ou chinois.

PRÉVISIONS POUR LE 21 NOVEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/30 S	KIEV	-8/-7 C	VENISE	-4/4 C	LE CAIRE	16/27 S
				POINTE-A-PIT.	23/31 S	LISBONNE	11/17 S	VIENNE	-7/-2 N	MARRAKECH	10/22 S
				ST-DENIS-RÉ.	21/26 C	LIVERPOOL	5/8 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/26 S
				EUROPE		LONDRES	1/5 S	BRASILIA	19/26 N	PRETORIA	18/26 N
				AMSTERDAM	-3/1 S	LUXEMBOURG	-6/-2 C	BUENOS AIR.	16/29 S	RABAT	8/20 S
FRANCE métropole		NANCY	-6/1 N	ATHENES	11/17 S	MADRID	-1/11 S	CARACAS	23/28 P	TUNIS	5/11 P
AJACCIO	2/7 P	NANTES	-2/7 N	BARCELONE	4/10 S	MILAN	-2/9 S	CHICAGO	-3/3 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	-2/9 S	NICE	4/11 N	BELFAST	10/13 C	MOSCOU	-17/-15	LIMA	15/21 S	BANGKOK	24/29 C
BORDEAUX	-5/6 S	PARIS	-5/3 S	BELGRADE	-4/0 C	MUNICH	-8/-3 C	LOS ANGELES	13/20 S	BOMBAY	22/31 S
BOURGES	-6/4 S	PAU	-4/6 S	BERLIN	-6/-3 C	NAPLES	1/7 S	MEXICO	13/19 N	DJAKARTA	26/31 C
BREST	5/10 N	PERPIGNAN	2/9 S	BERNE	-8/-4 C	OSLO	-5/5	MONTREAL	0/4 C	DUBAI	21/31 S
CAEN	-2/4 S	RENNES	-1/6 N	BRUXELLES	-3/1 C	PALMA DE M.	3/11 S	NEW YORK	6/11 N	HANOI	20/26 C
CHERBOURG	1/7 N	ST-ETIENNE	-7/0 S	BUCAREST	-5/1	PRAGUE	-10/-6 C	SAN FRANCIS.	12/16 N	HONGKONG	21/26 C
CLERMONT-F.	-9/2 S	STRASBOURG	-5/2 N	BUDAPEST	-4/0 C	ROME	-4/6 S	SANTIAGO/CHI	11/30 S	JERUSALEM	16/27 S
DIJON	-5/2 S	TOULOUSE	-5/4 S	COPENHAGUE	-3/1 N	SEVILLE	6/18 S	TORONTO	0/5 N	NEW DEHLI	11/24 S
GRENOBLE	-7/6 S	TOURS	-4/4 S	DUBLIN	10/13 C	SOFIA	-2/1 C	WASHINGTON	6/12 S	PEKIN	-3/1 P
LILLE	-3/2 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-4/-2 C	ST-PETERSB.	-11/-7 C	**AFRIQUE**		SEOUL	-2/4 N
LIMOGES	-7/5 S	CAYENNE	23/33 S	GENEVE	-4/1 C	STOCKHOLM	-9/-1 C	ALGER	5/13 N	SINGAPOUR	27/31 C
LYON	-4/3 S	FORT-DE-FR.	25/31 S	HELSINKI	-10/-2 N	TENERIFE	15/22 S	DAKAR	25/31 N	SYDNEY	15/20 N
MARSEILLE	1/7 N	NOUMEA	20/26 S	ISTANBUL	9/15 P	VARSOVIE	-10/-8 N	KINSHASA	22/29 P	TOKYO	7/14 N

Situation le 20 novembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 22 novembre à 0 heure TU

ASTRONOMIE

La pluie des Léonides est tombée quand et où on ne s'y attendait pas

DANS LA NUIT de mardi 17 au mercredi 18 septembre, l'Extrême-Orient a levé les yeux au ciel. Non pour prier les dieux de résoudre la crise financière asiatique mais, plus simplement – et plus joliment –, pour le plaisir d'observer la pluie d'étoiles filantes des Léonides. Inscrit depuis longtemps sur les tablettes des astronomes, ce phénomène annuel se transforme, trois fois par siècle, en événement, après le passage de la comète périodique 55P/Tempel-Tuttle. Tous les 33,25 ans, elle dépose dans les parages de la Terre d'énormes quantités de particules – allant de la poussière au caillou – qui forment un nuage mouvant dans l'espace. A la mi-novembre, notre planète traverse le plan orbital de la comète et télescope les particules présentes là, qui, en se consumant dans l'atmosphère, se transforment en autant d'étoiles filantes.

55P/Tempel-Tuttle étant passée en mars, la plupart des docteurs ès mouvements des astres prédisaient une pluie d'étoiles filantes spectaculaire, notamment en Asie, où la constellation du Lion – qui a donné leur nom aux Léonides, qui semblent en jaillir – était visible à l'heure H (20 heures à Paris) dans cette tant attendue nuit du 17 au 18 novembre. Mais de « nuit des météores », de spectacle, il n'y eut point. Ou peu. Le déluge cosmique annoncé s'est, en Extrême-Orient, transformé en crachin.

Des centaines de milliers d'Asiatiques avaient cependant bravé le froid pour tenter d'apercevoir les zébrures orangées qui caractérisent les Léonides. Dans le nord-est de la Chine, la zone théoriquement la plus propice, nombreux sont ceux qui s'étaient rendus sur la Grande Muraille, par – 20° C, pour attraper au vol quelques-unes des 200 à 5 000 étoiles filantes par heure que les scientifiques prévoyaient. En vain. Selon un astronome de l'observatoire Shahe, situé près de Pékin, *le nombre de météores visibles* n'a à aucun moment dépassé un à deux toutes... les cinq minutes.

DES JAPONAIS ENTHOUSIASTES

A Oulan-Bator, la capitale de la Mongolie, *a priori* elle aussi merveilleusement située, l'équipe de savants américains et canadiens qui s'était spécialement rendue en Asie pour observer l'événement et prévenir la collision entre des météores et un des quelque six cents satellites en orbite autour de la Terre était plongée dans l'embarras. *« Nous ne nous attendions pas à cela, c'est très inhabituel »*, a déclaré le colonel Simon Worden, de l'US Air Force.

Seul le Japon, où la mobilisation avait atteint des proportions inégalées, paraissait vouloir faire contre mauvaise fortune bon cœur. Des dizaines de milliers de Nippons ont passé en famille la nuit à la belle étoile, saluant chaque – rare – étoile filante par un tonnerre d'applaudissements. Dans certaines grandes villes, les pouvoirs publics avaient demandé l'extinction de l'éclairage urbain, imités en cela par quelques sociétés et commerçants, afin de diminuer au maximum la pollution lumineuse. Si les discrètes Léonides ont passionné les Japonais, elles ont aussi involontairement causé la mort d'une jeune femme de dix-neuf ans, qui est tombée dans un ravin près de Tokyo alors qu'elle observait la voûte céleste en compagnie d'amis.

Les raisons de ce modeste crachin cosmique sont sans doute nombreuses. On peut évoquer le relatif éloignement de la Terre avec le centre du nuage de particules (1,2 million de kilomètres). Les spécialistes mettent aussi en avant le fait que ce nuage est fort peu uniforme en densité. La Terre a pu passer dans une sorte de « trou ».

CALCULS ERRONÉS

Mais la cause principale est ailleurs. En réalité, il y a bien eu un pic d'activité assez important. Mais il a eu lieu une quinzaine d'heures avant l'horaire prédit, soit aux alentours de 5 heures à Paris, le 17 novembre. Il était donc parfaitement visible en Europe occidentale, ce que de nombreuses observations effectuées par des lève-tôt de la capitale française ont confirmé. *« Les astronomes se sont trompés,* a reconnu Rudiger Jehn, un responsable de la section analyse de l'Agence spatiale européenne. *Les comètes ont le don de nous surprendre. Nous avons appris une fois de plus que les modèles mathématiques peuvent être inexacts. »*

Laissons, pour terminer, la parole à l'astronome britannique Alan Fitzsimmons, qui se trouvait, dans la matinée du 17 novembre, à l'observatoire de Las Palmas (îles Canaries). Le ciel était clair quand la « tempête » s'est déclenchée.

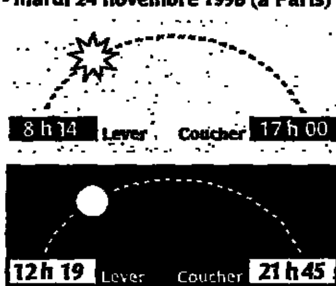
« Le nombre de météores brillants est stupéfiant, s'est-il émerveillé. *Toutes les deux minutes, un flash s'allume derrière vous et vous vous retournez pour voir la traînée s'évanouir. Les bolides les plus lumineux ont des traînées vertes et brillantes et souvent des têtes d'un rouge éclatant. Nous en sommes presque à un météore par seconde et ce chiffre semble encore augmenter, mais l'aube s'approche. »*

Pierre Barthélémy (avec AFP et Reuters)

Les satellites sont passés à travers les gouttes

La pluie des Léonides n'a apparemment causé de dommages à aucun satellite. Il n'y a eu *« aucun impact quel qu'il soit »* sur les vingt-cinq engins du réseau de télécommunications Intelsat, a indiqué un des directeurs de la société internationale. Même constat pour les soixante-six satellites du réseau Iridium. Un porte-parole de l'armée américaine a déclaré que pas un des quelque cent cinquante satellites militaires des Etats-Unis n'avait été touché. Son de cloche identique en France, où le Centre national d'études spatiales affichait, mercredi 18 novembre, sa satisfaction de voir les trois satellites d'observation de la Terre Spot et les quatre satellites Télécom se tirer indemnes de l'averse cosmique. Par mesure de précaution, la plupart des engins en orbite – dont la station orbitale russe Mir – avaient été placés dans une configuration spéciale, de façon à présenter le moins de surface possible aux Léonides.

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE
• mardi 24 novembre 1998 (à Paris) •



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98278

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II							■				
III					■						
IV										■	
V							■				
VI				■			■				
VII				■				■			
VIII					■						
IX									■		
X			■				■				
XI						■					

HORIZONTALEMENT

I. Eloigner de la réalité. – II. Ses vertus sont étonnantes, mais est-il efficace ? Grossit la Seine. – III. Fait tout à moitié. Suit le Mongol dans ses déplacements. – IV. Passera donc. – V. Fit boire la tasse à la flotte française. De même. – VI. Chez Corneille et Racine. Galette de sons. Décore les plafonds. – VII. La moitié des achats. Met en place. Grecque. – VIII. Pour se déplacer en région parisienne. Mit sur le feu. – IX. Malades comme des céréales. Donne la mesure à Pékin. – X. L'erbium. Entre Naxos et Santorin. Permet à l'artiste de se faire remarquer. – XI. Retraite au Luxembourg. Donne l'intensité du flux.

VERTICALEMENT

1. Eloignés de toutes réalités. – 2. Réduit à l'essentiel. – 3. Réduit aussi à l'essentiel. – 4. Cultivées pour leurs fleurs. Se soumit. – 5. Négation. Font corps avec le sous-sol. Petit pour consoler. – 6. Gâteries qui peuvent faire des dégâts. – 7. Draine la Sibérie avant de rejoindre l'Arctique. Des grades pour les huiles. – 8. Met le bâtiment en mouvement. Sorti. – 9. Elles nous en font voir de toutes les couleurs. Club phocéen. – 10. Point. Prêt à se mettre au travail. – 11. Remise en marche.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98277

HORIZONTALEMENT

I. Bénédiction. – II. Elévation. – III. Téguments. – IV. Tare. Gap. – V. Eternelle. – VI. Ré. Pape. Clé. – VII. Ash. Baratin. – VIII. Agora. Réa. – IX. Mots. Ci. – X. Etal. Epicer. – XI. Reconsidéré.

VERTICALEMENT

1. Betteravier. – 2. Eléates. Te. – 3. Nègre. Hamac. – 4. Evuerp (preuve). Golo. – 5. Dam. Nabot. – 6. Ite. Eparses. – 7. Cinglera. Pi. – 8. Total. Cid. – 9. Inspectrice. – 10. Lie. Er (ré). – 11. Nonagénaire.

PHILATÉLIE

La Poste se met à l'euro



En janvier 1999, La Poste émettra son premier timbre en euros. La valeur faciale de ce timbre à 3 F – dont l'équivalent exact en euros ne sera connu que début janvier – sera affichée en francs et en euros. Dessiné par Jean-Paul Cousin, gravé par Jacky Larrivière, il sera imprimé en taille-douce et tiré à 500 millions d'exemplaires, en feuilles, dans un premier temps, puis en carnets autocollants. Les émissions de timbres avec double valeur continueront jusqu'en décembre 2001.

Le Parlement européen

LA POSTE mettra en vente générale, lundi 7 décembre, un timbre à 3 F, *Parlement européen*. Il représente l'ensemble de bâtiments conçu par Architecture Studio Europe (ASE) et édifié sur les bords de l'Ill, à Strasbourg.

Ce timbre s'ajoute à une thématique européenne riche de timbres parus pour les élections au Parlement européen (1984, 1989 et 1994) et de timbres de service du Conseil de l'Europe (de nombreuses émissions depuis 1957), le Palais des droits de l'homme ayant d'ailleurs déjà fait l'objet de deux valeurs à 3 F et 3,80 F en 1996. Strasbourg apparaît enfin en sujet principal ou secondaire sur une douzaine de vignettes.

Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, dessiné par Jean-Paul Cousin, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.

P. J.

★ **Vente anticipée à Strasbourg, les samedi 5 et dimanche 6 décembre, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Parlement européen, avenue Robert-Schuman.**

EN FILIGRANE

■ **MSF au *Monde*.** *Le Monde* accueille, samedi 21 et dimanche 22 novembre, la vente anticipée « premier jour » du timbre *Médecins sans frontières* dessiné par Plantu. Médecins sans frontières et l'Union des philatélistes et télécartistes de La Poste vendront des souvenirs philatéliques au bénéfice de MSF.

■ **Ventes.** La vente sur offres Tomy-Anka (Paris, tél. : 01-47-70-45-72) clôturée le 24 novembre disperse près de 5 000 lots de France et du monde entier.
Le catalogue de la très belle vente sur offres Renon (Paris, tél. : 01-42-25-58-20) clôturée le 26 novembre compte 3 321 lots dont un 1 F vermillon sur lettre de Saint-Quentin du 8 mars 1849 (52 000 F).

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MUSIQUE Le compositeur Jean Sibelius (1865-1957) a laissé un ensemble de sept symphonies qui lui *ont valu d'être servi de son vivant* par les plus grands chefs d'orchestre et de jouir d'un attachement vivace de la part des mélomanes des pays nordiques et anglo-saxons. ● ÉNORMÉMENT ENREGISTRÉE, son œuvre n'a que rarement les honneurs du concert en France, où elle a été longtemps tenue à l'écart par les courants modernistes et académiques. Exception à la règle, Jacques Mercier et l'Orchestre national de France ont assuré la création française de *Kullervo*... en 1994. ● LE CHEF D'ORCHESTRE finlandais Paavo Berglund, l'une des grandes baguettes de notre époque, vient diriger deux concerts à Paris. ● DANS UN ENTRETIEN exclusif accordé cet été au *Monde*, il parle de son métier, de ses admirations et de la musique de son *compatriote*.

Le vrai Sibelius révélé par la baguette de Paavo Berglund

Le chef d'orchestre finlandais dirige, à Paris, deux extraits de « Kuolema » et les quatrième, sixième et septième symphonies de son compatriote. Dans un entretien au « Monde », il estime que cette musique, loin d'être cantonnée à l'imaginaire nordique, possède une dimension universelle

LES SUCCÈS internationaux des jeunes Esa-Pekka Salonen, Jukka-Pekka Saraste et Sakari Oramo tendent à prouver que le chef d'orchestre est devenu une spécialité finlandaise. La brillante carrière de leur aîné Paavo Berglund ne doit rien à leur charme nordique qui séduit les foules. Né à Helsinki en 1929, il aborde le violon à l'âge de onze ans. En 1949, il entre à l'Orchestre de la Radio finlandaise, dont il est le chef principal de 1962 à 1971, *fonction assumée* ensuite notamment à Bournemouth (1972-79) et à Stockholm (1987-91). Berglund a été invité par les formations les plus prestigieuses (Berlin, Leipzig, Londres, Saint-Pétersbourg, New York, Cleveland...).

« Est-il juste de voir en vous un chef d'orchestre autodidacte ?

– En 1949, j'ai réuni des collègues et des compagnons d'étude pour former un ensemble de chambre destiné à l'interprétation de Bach et de Corelli. La même année, je suis devenu violoniste de l'Orchestre de la Radio finlandaise, et peu de temps après on m'a proposé de le diriger. Je ne suis pas autodidacte car j'ai appris la théorie musicale, mais je ne vois pas ce qu'il faut étudier pour diriger un orchestre.

– Quelles qualités faut-il ?

– *Une bonne oreille*, une conscience naturelle de la musique et beaucoup d'autres choses que je ne me sens pas capable de formuler verbalement. La musique dépend de deux facteurs fondamentaux, l'un intellectuel, l'autre émotionnel, qu'il faut équilibrer.

Avez-vous eu des modèles ?

– Quand j'étais jeune, j'ai entendu la Philharmonie de Vienne dirigée par Furtwängler, et cela a eu une grande importance pour moi. A Vienne, j'ai aussi écouté Hans Knappertsbusch. Plus tard, d'autres chefs m'ont intéressé : Karajan, Barbirolli, Rosbaud, Mravinski et un Français, Albert Wolff, qui était un musicien raffiné. Je n'ai, hélas, jamais assisté à un concert de Toscanini, mais ses disques m'ont toujours impressionné.

– Vous avez dirigé Sibelius du vivant du compositeur. Vous a-t-il prodigué des conseils ?

– En tant que membre de l'Orchestre de la Radio finlandaise, j'ai effectué une visite à Ainola, le manoir de Sibelius, au milieu des années 50 mais sans parler au maître. Il m'a toutefois adressé un message de sympathie après avoir entendu l'une de mes interprétations et m'a conseillé d'adopter un tempo différent dans un passage précis. C'est tout.

– On peut donc dire que dans sa musique, vous avez évolué en autodidacte.

– Dans la musique de Joonas Kokkonen, dont j'ai créé beaucoup d'œuvres, on peut le dire, mais pas pour celle de Sibelius ! En tant que violoniste d'orchestre, j'ai interprété toutes ses symphonies et beaucoup d'autres pièces. Cela laisse des traces. Jouer sous la direction du chef finlandais Martti Simila m'a sans doute influencé. D'autres expériences m'ont marqué car je n'ai pas voulu faire ce que j'avais entendu. Dans les années 50, comme violoniste ou comme simple auditeur, j'ai été en contact avec des chefs aussi prestigieux qu'Ormandy, Barbirolli et Beecham. J'ai forcément beaucoup appris par leur intermédiaire.

– Duquel vous sentez-vous le plus proche ?

– J'ai beaucoup admiré Toscanini. Il parvient toujours à saisir le véritable esprit d'une œuvre en donnant l'impression de se battre contre quelque chose. C'est fascinant.

– Vous vous êtes aussi illustré dans la défense de Sibelius, notamment en publiant une révision de ses symphonies.

– En 1967, alors que je venais de subir une importante intervention chirurgicale, on m'a demandé de diriger la *Septième*, œuvre avec laquelle j'avais toujours éprouvé de grandes difficultés. J'ai profité de ma convalescence pour consulter les parties en détail et les comparer avec la partition publiée ; cette dernière contenait un nombre incroyable d'erreurs ! J'en ai dressé une liste publiée en Finlande, ce qui n'a pas été du goût de l'éditeur. Il a toutefois accepté, sur le conseil de Jussi Jalas, gendre de Sibelius, de publier une version révisée et m'a même demandé de procéder à un travail équivalent sur les *Cinquième* et *Sixième*. J'ai commencé par la *Cinquième*, mais ce fut un trop grand travail. Pour la *Sixième*, j'ai montré ce qu'il fallait faire et quelqu'un s'en est occupé au Danemark pour Wilhelm Hansen, l'éditeur. Tant que je continuerai à diriger, je n'aurai pas le temps nécessaire à une telle entreprise.

– Comment vous est venue l'idée d'interpréter les symphonies de Sibelius avec un effectif restreint ?

– L'Orchestre de chambre d'Europe, avec lequel j'avais interprété des œuvres de Sibelius pour petite formation, m'a demandé un jour s'il pouvait aussi s'essayer aux symphonies. J'ai pensé cela possible pour la *Quatrième*. On l'a donc abordée avec dix premiers violons, huit seconds violons, six altos, cinq violoncelles et quatre contrebasses. Cette répartition a également convenu aux *Sixième* et *Septième* ; pour la *Troisième*, on a pris un violoncelliste supplémentaire. La *Cinquième*, comme les deux premières symphonies, exige un plus grand effectif. On a donc utilisé quatorze premiers violons au lieu des seize habituellement présents dans un grand orchestre, mais je n'ai jamais eu l'impression d'effectuer une réduction de la musique de Sibelius !

– Quelle importance accordez-vous au disque ?

– J'espère laisser ainsi une sorte de document. Mais je dépends beaucoup de conditions extérieures telles que l'acoustique de la salle ou la bonne volonté du preneur de son. Il m'est ainsi arrivé de gâcher un disque parce que j'avais fait remarquer au technicien que certains passages étaient trop imposants et que d'autres manquaient de son. *Il a procédé à des* modifications. Quand j'ai découvert le CD, le résultat était encore plus éloigné de ce que j'avais demandé. J'ai alors décidé de ne jamais intervenir sur ce plan.

– Sibelius est encore exclusivement considéré par certains comme un compositeur de musique nordique...

– Je ne sais pas ce que cela signifie. Une partie de sa production a certes été inspirée par la mythologie et la nature *finlandaises*, mais les éléments musicaux de son langage ont une dimension universelle. »

Propos recueillis par
Pierre Gervasoni



HEIKKI TUULI

Paavo Berglund.

L'intégrale qui couronne une carrière

En 1968, Paavo Berglund enregistre pour la première fois une symphonie de Sibelius, la *Quatrième*, à la tête de l'Orchestre de la radio finlandaise. Depuis, le chef boucle tous les dix ans une intégrale de la production symphonique du maître d'Ainola.

Après celle de 1978 (Bournemouth, EMI) et celle de 1988 (Helsinki, EMI), la livraison de 1998 avec l'Orchestre de chambre d'Europe (4 CD Finlandia-Warner 3984-23389-2) témoigne d'une évolution. Les tempos sont moins contrastés et les nuances plus détaillées. La forme, terrain de recherche privilégié du compositeur, bénéficie d'un traitement d'une suprême intelligence et d'une confondante efficacité expressive. D'apparence multipolaire, le langage de Sibelius affiche avec Berglund une unité organique en avance sur son temps.

Un compositeur plébiscité de son vivant par le disque

NÉ EN 1865, Jean Sibelius est *mort en 1957, mais ses dernières* œuvres – si l'on ne tient pas compte d'une huitième symphonie à l'existence hypothétique – datent de la fin des années 20. A cette époque, l'image du compositeur est déjà en double décalage avec la réalité. Pour les commentateurs de la course au progrès engagée à distance par Claude Debussy et Arnold Schoenberg, Sibelius n'est qu'un nostalgique des formes du passé. Pour ses compatriotes soucieux de préserver par la culture une indépendance nationale fraîchement acquise (en 1917), l'auteur de *Kullervo* et de *Finlandia* représente l'archétype du particularisme finlandais. S'il se préoccupe de poursuivre l'action visionnaire conduite par Beethoven, Sibelius n'accompagne pas ses œuvres de déclarations conceptuelles et ne se pose pas en chef de file d'une tendance d'avenir.

S'il n'a donc pas la faveur des théoriciens, Sibelius a celle des interprètes. En terre germanique – où il a effectué ses études –, le très estimé Hans Richter assure sa première diffusion. En Angleterre, il jouit bientôt d'une situation exceptionnelle grâce notamment à la Sibelius Society fondée au début des années 30 par Walter Legge. Le légendaire directeur artistique de La Voix de son maître convie d'abord le Finlandais Robert Kajanus à graver un premier panorama orchestral, puis produit pendant plusieurs décennies une série de références sibéliennes inaugurée en 1935 avec l'enregistrement du *Concerto pour violon* par Jascha Heifetz et Thomas Beecham. Adrian Boult, John Barbirolli, Thomas Beecham et Henry Wood en Angleterre, Leopold Stokowski, Serge Koussevitzky, Eugène Ormandy et Arturo Toscanini aux Etats-Unis se consacrent au compositeur en pionniers. Ils seront suivis par des interprètes de premier plan – Leonard Bernstein, Herbert von Karajan et Lorin Maazel.

DANS LE DÉSERT FRANÇAIS

Sibelius a toujours été servi par le disque, comme en témoigne son *Concerto pour violon*, enregistré plus de soixante-dix fois en soixante ans et pointé au cinquième rang des concertos pour violon les plus souvent enregistrés de l'histoire (derrière ceux de Mendelssohn, Beethoven, Tchaïkovski et Bruch mais devant celui de Brahms) et au premier pour ce qui concerne le répertoire du XXᵉ siècle.

Car Sibelius est bien un compositeur du XXᵉ siècle. On fait mine d'en douter en France, non sans mesquinerie. En 1946, la violoniste Ginette Neveu lègue une poignante interprétation du concerto. En 1955, le compositeur René Leibowitz publie son œuvre la plus célèbre : un malveillant pamphlet intitulé *Sibelius, le plus mauvais compositeur du monde*. Ces deux actes isolés pourraient servir de bornes au désert dans lequel Sibelius est confiné chez nous.

Une monographie de Marc Vignal (Seghers, 1965) et l'action du musicologue Harry Halbreich qui dirigeait le Festival de Royan à la fin des années 70 ne changent pas les mentalités : il aura fallu attendre 1994 pour assister à la création française du monumental Kullervo (1892) sous la baguette de Jacques Mercier qui, avec son Orchestre national d'Ile-de-France, ne limite pas la présence de Sibelius dans ses programmes à une symphonie de temps à autre. On lui doit aussi l'exécution de *Luonnotar*, une sublime rareté également proposée en mars par l'Orchestre national de France sous la direction de l'Anglais George Benjamin. Dans l'Hexagone, il faut être un compositeur libéré de toute astreinte doctrinale pour s'intéresser à Sibelius – comme Benjamin, Pascal Dusapin, Frédérick Martin, Eric Tanguy et Régis Campo – et les fondateurs de la musique spectrale – Hugues Dufourt, Gérard Grisey et Tristan Murail.

P. Gi

Trois orchestres en un dirigés avec une humilité magistrale

SIBELIUS : « Scène avec grues », « Valse triste », extraites de *Kuolema* ; *Quatrième Symphonie* ; BRAHMS : *Double Concerto*. Lukas Hagen (violon), Richard Lester (violoncelle), Orchestre de chambre de l'Europe, Paavo Berglund (direction). BRUXELLES, Palais des beaux-arts, le 17 novembre.

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

Difficile de résister, dès la « Scène avec grues » qui ouvre le concert, à la direction de Paavo Berglund : lyrisme épuré des cordes, subtilité des couleurs, le tout d'une précision et d'une justesse remarquables, âpreté des vents jouant délibérément la carte de la singularité. Suit la fameuse « Valse triste ». L'a-t-on vraiment déjà entendue ? Berglund se distancie des « éternels regards » portés sur l'œuvre. Valse fantomatique et glacée dans le grisé spectral des cordes en sourdine, que marquent à peine, comme d'un trait de plume, les contretemps de la danse ; valse de mort, valse d'amour lorsque s'exalte l'évocation perdue-retrouvée de l'époux.... Rien de tragique ni de pesant dans cette musique de l'intemporel.

Après les tableaux quasi impressionnistes du *Kuolema*, le *Double Concerto* de Brahms, véhément et charnel. Une manière de *hic et nunc* musical avec la formidable présence d'un orchestre qui génère, en dépit de solides tempos, un étonnant sentiment d'urgence. Issus de l'orchestre, les deux solistes, gagnés par cet irrésistible élan, finiront par vaincre une raideur première et prendre place dans le cercle. Si Berglund accentue à loisir la dichotomie brahmsienne qu'incarne le jeu contraire des solistes, c'est pour mieux creuser les abîmes, côtoyer parfois la rupture. A l'inverse, le second mouvement, avec son enfilade d'arcatures ininterrompue, s'impose d'un seul tenant sans jamais reprendre souffle. Véritable rhétorique de l'élégie orgiaque – que griffent à peine quelques capricieux et intempestifs traits solistes –, une volonté dynamique unitaire, comme l'idée d'un flux « baroque » sur une articulation classique. Traité sur un mode délibérément plus élégant, le dernier mouvement maintiendra la pulsation primale.

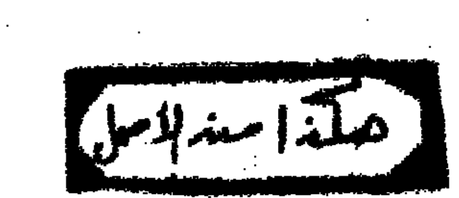
RÊVES DISSONANTS

Mais c'est avec la *Quatrième Symphonie* de Sibelius que l'art de Berglund devient magistral tant il est vrai que le chef finlandais a fait sienne une œuvre qu'il vient d'enregistrer pour la troisième fois. Symphonie de l'introspection, des profondeurs d'une genèse chaotique et désespérée, particulièrement dans le premier mouvement où chaque élan connaît sa propre mort : une obsession de quatre notes s'épuisant comme par une sorte d'entropie. *Morcellement* du discours, juxtaposition des voix éparses pour cette musique des confins qui toujours s'interrompt et ne paraît jamais finir, entre doute et peur, espoir et apaisement. Ainsi le magnifique « *Il Tempo largo* » avec son long solo de flûte faunesque et ses accents de cuivres en choral, puis l'ascension des cordes avant le retour au néant. Aucune dérogation, la veine plus populaire et rhapsodique du *finale* restant zébrée d'angoisses et de rêves dissonants.

Mieux qu'un maître de musique, Berglund sert une musique de maître, avec une telle humilité face aux œuvres qu'il excelle à faire entendre la voix singulière de chacune d'entre elles : ce n'est donc pas un mais trois orchestres qui se sont successivement partagé la scène.

Marie-Aude Roux

★ Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19ᵉ. Mᵒ Porte-de-Pantin. Le 21 novembre, à 20 heures (*même programme*) ; le 22, à 16 h 30 : Brahms, *Troisième Symphonie* ; Sibelius, *Sixième et Septième Symphonies*. Tél. : 01-44-84-44-84. De 100 F à 160 F.



« Pas vu pas pris », la saga d'un documentaire qui embarrasse les journalistes de télévision

Le film de Pierre Carles, qui relate la censure d'un de ses reportages sur le petit écran, sort en salles

Pas vu pas pris de Pierre Carles relate les infortunes d'un de ses documentaires, _Pas vu à la télé_, que Canal Plus lui avait commandé et qui ne fut jamais diffusé. Ce reportage censuré montrait l'embarras de journalistes de télévision qui avaient été invités à réagir aux images – prises fortuitement – d'une conversation privée entre Etienne Mougeotte et François Léotard, tendant à montrer une relation de « connivence » entre les deux hommes.

AU SOIR du dimanche 14 août 1994, Etienne Mougeotte et François Léotard devisent au bord de la plage de Fréjus. Le vice-président de TF 1, directeur général de l'antenne et le ministre de la défense d'alors attendent de passer à l'antenne du « 20 heures » de TF 1. Comme les autres chaînes généralistes, la Une célèbre le cinquantième anniversaire des débarquements alliés en Normandie et en Provence. Pour ce direct, TF 1 a réservé un canal satellite pour ses liaisons techniques. Quelques minutes avant le journal, François Léotard et Etienne Mougeotte « meublent », sans se douter que la caméra tourne et que les micros sont ouverts. Camarades de lycée, les deux hommes se tutoient. Durant ces huit minutes de conversation à bâtons rompus, le ministre de la défense pointe les chances de ses adversaires aux élections régionales et s'enquiert de la meilleure façon de capter LCI. Le vice-président de TF 1 annonce qu'il ne sera pas candidat dans la région et révèle que TF 1 prépare un bouquet de chaînes thématiques.

Ce dialogue, diffusé en clair par satellite, est capté et enregistré par les journalistes de *Satellite TV Magazine*. Après avoir alerté, en septembre, *Le Canard enchaîné*, le mensuel publie ce document en intégralité dans son numéro d'octobre. Le journaliste, investigateur et polémiste Pierre Carles s'en procure une copie vidéo. En janvier 1995, Canal Plus lui donne carte blanche pour réaliser un documentaire de douze minutes dans le cadre d'une « Journée de la télé » placée sous le thème de « Télévision, pouvoir et morale ». Ses images prises au vol lui servent de prétexte. Armé d'une caméra, le journaliste fait le tour des responsables des magazines d'information des chaînes généralistes. Anne Sinclair, Charles Villeneuve, François-Henri de Virieu, Bernard Benyamin, Patrick de Carolis, Jacques Chancel, Guillaume Durand et quelques autres sont invités à visionner le document et à s'exprimer sur la « connivence » entre Etienne Mougeotte et François Léotard. Leurs réactions sont proportionnelles à leur malaise. Seul Christian Blachas, présentateur de « Culture pub » sur M 6, fait preuve de franchise.

« PROCÉDÉS DÉGUEULASSES »

Ces premiers résultats font le bonheur de Canal Plus. « *A priori, on y va* », se réjouit Philippe Dana, responsable de cette « Journée de la télé ». Les semaines passant, la chaîne cryptée tempère son enthousiasme. A l'époque, Canal Plus, qui prépare le lancement de son bouquet numérique, conserve l'espoir de s'allier avec TF 1. Télévision par satellite (TPS), ensemble concurrent de CanalSatellite, n'a pas encore été constitué. Il ne s'agirait donc pas de mécontenter la Une avec un documentaire iconoclaste. Le reportage de Pierre Carles, intitulé *Pas vu à la télé*, est finalement refusé par la chaîne cryptée. « *Je continue à trouver les procédés de Pierre Carles moralement dégueulasses* », conclura Alain de Greef, directeur général chargé des programmes de Canal Plus. Mais Pierre Carles, qui n'en est pas à ses premiers démêlés avec des chaînes de télévision – Télé Lyon Métropole, Antenne 2, M 6, TF 1 et Arte l'ont tour à tour employé plus ou moins brièvement –, a enregistré et filmé tous ses entretiens avec ses interlocuteurs. Parfois à leur insu, notamment ses coups de fil avec Philippe Dana.

Faute de Canal Plus, Pierre Carles a choisi de faire un film de ses démêlés avec la chaîne cryptée. Le long-métrage, rebaptisé *Pas vu pas pris*, va dérouler les étapes de la censure de *Pas vu à la télé*. En novembre 1995, une première version de vingt-six minutes est primée au Festival du scoop et du journalisme d'Angers, avant d'être diffusée par la télévision belge RTBF. En décembre, Karl Zéro, de Canal Plus, propose à Pierre Carles de réaliser un sujet pour son magazine « Le vrai journal ». Une fois encore, la chaîne renoncera à diffuser le document. Pierre Carles profite de l'occasion pour intégrer cette nouvelle mésaventure dans *Pas vu pas pris*. Désormais porté à une heure et dix-huit minutes, le film commence une tournée des festivals.

Privée de télévision, *Pas vu pas pris* s'oriente vers une distribution en salle. Une association, « Pour voir pas vu », est créée pour l'y aider. En quelques mois, près de 3 500 souscripteurs apportent plus de 750 000 francs. Cet argent permet de terminer le film et de racheter les droits détenus par Canal Plus sur les douze minutes de *Pas vu à la télé*. Commanditaire du documentaire originel, Canal Plus peut bloquer l'exploitation du film. La chaîne cryptée s'est opposée à la diffusion, le 25 juin, d'extraits sonores dans le cadre de l'émission « Là-bas si j'y suis », animée par Daniel Mermet sur France-Inter. Finalement, Canal Plus enterre la hache de guerre et accepte de céder ses droits.

Les aventures de Pierre Carles ne s'arrêtent pas là. Son ex-collaborateur sur *Pas vu à la télé*, Hector Obak, a décidé de démontrer, dans un document, les erreurs, mensonges et omissions de *Pas vu pas pris*. Pierre Carles, quant à lui, prépare un nouveau film.

Guy Dutheil

TROIS QUESTIONS À...

HECTOR OBALK

1 Pourquoi, après avoir travaillé avec Pierre Carles, vous êtes-vous dissocié de son film ?

J'ai été payé par la maison de production qui a vendu le sujet à Canal Plus. Après avoir interviewé Bernard Benyamin et Charles Villeneuve, j'ai eu, à ma grande surprise, l'impression que nous avions fait chou blanc. Mais il y a surtout dans le film 14 minutes capitales sur le fameux échange Mougeotte-Léotard, qui ont été coupées. Le spectateur ne voit rien de cet échange, mais il comprend bien que *Le Canard enchaîné* en a fait une page titrée : « *Léotard balance des secrets d'Etat par satellite* ». Or, ce que *Le Canard enchaîné* présentait comme des secrets d'Etat n'en était pas. Pierre Carles et moi avons filmé Claude Angeli, le patron du *Canard*, et il me semblait important de montrer cette scène à l'écran.

2 A quel moment avez-vous averti votre partenaire de votre désaccord ?

Fin octobre. Maintenant que le film est public ainsi que les éléments importants de l'enquête, à savoir le bidonnage du *Canard* qui n'est pas révélé comme tel, je suis obligé de réagir. A ma grande surprise, je m'aperçois que *Le Canard enchaîné* continue d'être utilisé par Pierre Carles comme une caution.

3 Comment Pierre Carles a-t-il réagi à vos objections ?

Il m'a répondu qu'il avait coupé ces 14 minutes pour des raisons de cohérence cinématographique... Il a beau se défendre de protéger Angeli, je le soupçonne de jouer sur tous les tableaux, de faire un film caricatural où les personnages sont des archétypes et de nous faire croire qu'il révèle certaines vérités.

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Les Quinze veulent protéger la production culturelle

Le prix unique du livre est maintenu, et les pays membres de l'Union demeurent libres de définir leur politique en matière d'audiovisuel public

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Ni remise en cause du régime du prix unique du livre ni limitation du droit des Etats à définir les missions des télévisions publiques et leur mode de financement : malgré les coups de boutoir donnés par les tenants du marché (les gros distributeurs de livres, les chaînes privées), les ministres de la culture des Quinze, qui se sont réunis mardi 17 novembre à Bruxelles, semblent de plus en plus conscients de la nécessité de protéger la création, de traiter de façon spécifique la production culturelle. Catherine Trautmann, la ministre française, se félicitait de cette évolution, dont elle relevait le caractère récent.

C'est en invoquant des entorses aux règles de concurrence que des distributeurs importants ont porté plainte à Bruxelles contre des accords transnationaux conclus entre éditeurs et libraires de « zones linguistiquement homogènes ». Ils faisaient valoir que ces accords pouvaient entraver le jeu normal des échanges entre l'Allemagne et l'Autriche d'une part, entre les Pays-Bas et la Flandre d'autre part. Karel van Miert, le commissaire à la concurrence, qui est chargé d'instruire ces plaintes, s'interrogeait sur la marche à suivre, et l'on connaît son scepticisme personnel à l'égard des avantages du régime de prix fixe du livre. Mais la lettre qu'il vient d'adresser, conjointement avec son collègue Marcelino Oreja, commissaire européen chargé de la politique culturelle, aux ministres des Quinze (*Le Monde* du 17 novembre) est rassurante. Les deux commissaires confirment qu'ils n'ont nullement l'intention de mettre en cause les systèmes contractuels nationaux, pas plus que les dispositions législatives.

Quant aux accords conclus dans les zones linguistiques homogènes, la Commission examinera « *de façon positive si ces systèmes possèdent des finalités culturelles et comportent des dispositions d'ordre culturel (...) qui puissent justifier des restrictions de concurrence proportionnelles aux objectifs recherchés* ». Mais ces accords transnationaux ne seront pas avalisés s'ils ne servent qu'à protéger la marge des libraires. Soucieuse que les conditions ainsi posées ne deviennent pas des obstacles, « *qu'on ne revienne pas en arrière et qu'on puisse au contraire continuer à prendre d'autres mesures favorables au livre* », Mme Trautmann explique qu'elle « *demeurera vigilante* », tout comme Michael Naumann, son collègue allemand, avec qui elle a préparé ce rendez-vous européen.

OFFENSIVE DES CHAÎNES PRIVÉES

Ce n'est pas une surprise (*Le Monde* du 22 octobre), mais l'offensive tentée par les télévisions commerciales, notamment TF 1, pour limiter le champ d'action des chaînes publiques a fait chou blanc. Les services de M. Van Miert s'étaient montrés sensibles à leurs arguments et auraient volontiers envisagé un encadrement plus ou moins réglementaire des programmes et du financement de l'audiovisuel public. Les ministres ont répliqué qu'il n'en était pas question. « *Il appartient à chaque état membre de conférer, de définir et d'organiser le mandat du service public et les systèmes de financement à cet égard...* », lit-on dans la résolution adoptée.

Enfin, les ministres sont presque parvenus à un accord sur le financement du programme-cadre en faveur de la culture pour la période 2000-2003. Seuls les Pays-Bas refusent encore le montant de 167 millions d'écus (plus de 1 milliard de francs) proposé comme compromis.

Philippe Lemaître

A la lumière du grand écran

RÉALISATION très médiatisée à propos du refus des médias de montrer son contenu, *Pas vu pas pris* recèle une série de grains de sel ironiques qui en font le – relatif – intérêt. Sa sortie dans les salles de cinéma fait pourtant plus qu'ajouter une pincée supplémentaire. Elle aide à mieux comprendre la nature de toute l'opération.

On se souvient sans doute que, une caméra et un micro ayant enregistré une conversation privée entre François Léotard, alors ministre de la défense, et Etienne Mougeotte, alors et toujours vice-président de TF 1, directeur général de l'antenne, Pierre Carles s'en alla mettre sous le nez des divers responsables de l'information télévisée ce petit morceau d'indiscrétion. Ceux-ci, évidemment plus embarrassés d'avoir à prendre position publiquement sur des collègues que traumatisés par la révélation d'une connivence de polichinelle, émettent une succession de lapsus, bégaiements et dégagements en touche du plus bel effet guignol. Carles tira donc de leurs réactions embarrassées un distrayant bêtisier qui devait être programmé sur Canal Plus.

> Toute pensée de la mise en scène est bannie

Selon un enchaînement bien connu, la chaîne cryptée s'étant dédite et ayant renoncé à diffuser le reportage, celui-ci passa illico pour sulfureux. Il alimenta quelques fermes diatribes sur la collusion entre hommes de média et politiques et sur la censure, quand il témoignait tout au plus de ce que personne, dans le monde de la télé où on est si gentil, ne voulait faire de peine à TF 1. La reculade de Canal Plus ayant suscité quelques péripéties supplémentaires, celles-ci engendrèrent un complément à la réalisation de Pierre Carles, pour donner la version de *Pas vu pas pris* qui sort à présent au cinéma. Son arrivée dans une salle obscure peut passer pour un éloge du grand écran : quand la télé n'en veut pas, quand la radio ne peut pas, quand la presse ne sert pas, celui-ci serait l'ultime refuge de la liberté d'expression et de l'impertinence critique. Bravo le cinéma !

Le problème est qu'au cinéma il vaut mieux passer des films, ce que n'est en aucun cas le montage de Pierre Carles. Du moins la projection met-elle mieux en évidence combien ce dernier fonctionne exactement selon les mêmes procédés que les manipulateurs qu'il entend dénoncer : il partage avec eux, et utilise comme eux, l'illusion de montrer la vérité « puisque ça a été filmé », fondement même de la désinformation télévisuelle.

En effet, n'importe qui d'à peu près sensé, ayant visionné le dialogue Mougeotte-Léotard, adresserait un sourire apitoyé à celui qui, tel un maître chanteur maladroit, tente de s'en servir pour en obtenir menue monnaie de scandale, et rétorquerait qu'il n'y a vraiment pas là de quoi fouetter un journaliste. N'importe qui... sauf ces grands professionnels de la télévision : si eux, les plus expérimentés des praticiens de la caméra, se troublent si facilement dans une situation pourtant bien peu compromettante, c'est qu'ils font, ou cherchent à faire toute l'année durant, exactement la même chose que Carles.

Que le résultat vienne à présent se laisser mesurer à l'aune du cinéma rappelle que l'une des caractéristiques de ce travail, plus policier que journalistique, est de bien se garder de mettre en question son propre dispositif – dispositif aujourd'hui dénoncé par Hector Obalk, l'un des collaborateurs du réalisateur, dans un nouveau tour de manège exactement semblable. Saine évidence rappelée par le grand écran : Pierre Carles-Journal télévisé, même (mauvais) combat, puisque ici comme là, toute pensée de la mise en scène est bannie.

Jean-Michel Frodon

Robert Wyatt, d'air et d'eau

Le chanteur et compositeur britannique réédite cinq de ses albums, dont son chef-d'œuvre, publié en 1974, « Rock Bottom »

LE 1er JUIN 1973, Robert Wyatt Ellidge, né le 28 janvier 1945 à Bristol, tombe du quatrième étage d'un appartement londonien. Il se brise la colonne vertébrale. Il vit désormais dans une chaise roulante. Robert Wyatt, ancien batteur de Soft Machine puis de Matching Mole, l'une des plus belles voix du rock anglais, pianiste, compositeur, membre de cette confrérie de musiciens qui, à partir du milieu des années 60, ont permis aux improvisateurs du rock et du jazz britanniques de se fréquenter de manière créative, a alors le choix entre le désespoir et la renaissance. Avec le soutien de sa compagne, Alfreda Benge, de quelques amis, dont de nombreux musiciens, Wyatt va réapprendre – apprendre dans certains cas – le goût de la musique, de la nature, de la politique, le goût des mots, du chant, de l'amour pour Alfreda qu'il appelle Alfie. Une certaine *forme de solitude lui convient*, de dérision à son égard également.

C'est de tout cela, en grande partie, dont il sera question à partir de 1974 pour Robert Wyatt, au travers d'albums et de *singles*, de collaborations diverses et de groupes plus ou moins durables. Dans *Wrong Movements*, la biographie que lui consacre Michael King – traduite sans la plupart des documents de la version originale, mais avec coquilles et fautes diverses aux éditions Camion blanc –, Wyatt dit aussi : *« J'ai le sentiment* [qu'après cet accident] *je suis devenu un meilleur musicien, plus concentré »*.

Cinq albums de Robert Wyatt sont réédités sous son contrôle. Il n'a procédé qu'à quelques modifications : ici une courte présentation ; là la reproduction de textes des chansons ; ailleurs de nouveaux dessins d'Alfie, qui a réalisé toutes les pochettes de ses disques ; là encore un remixage et un nouvel ordre des titres. Ce sont les albums tels quels, sans « inédits ». Des albums d'une quarantaine de minutes, denses, concis, regroupements de chansons fragiles qui hésitent souvent entre le tragique, le mystère et la tendresse, parfois séparés par plusieurs années.

CHANTS RÉVOLUTIONNAIRES

Rock Bottom, c'est vingt-quatre ans en six chansons. Le musicien crée le disque auquel tout son futur travail sera régulièrement mesuré. Il dira en avoir souffert. C'est une pièce maîtresse, fondatrice que l'on écoute là. Quelques notes de piano, une trompette qui déchire l'air, des percussions, et cette voix masculine et féminine, un peu cassée, qui ne se laisse pas apprivoiser, une voix plus proche des failles d'un Chet Baker que de la perfection formelle.

En mai 1975, *Ruth is Stranger than Richard*, succède à *Rock Bottom*. Album hybride, inévitablement en deçà des fantasmes d'un *Rock Bottom bis*, il est partagé entre la collaboration de Wyatt avec le guitariste Fred Frith – illustration des relations régulières avec la nébuleuse du groupe Henry Cow – et la tentative de rendre viable une envie de trio avec le saxophoniste Gary Windo et le trompettiste Mongezi Feza – tous deux morts depuis. *Ruth...* s'approche de près du jazz, celui d'Albert Ayler, venu des fanfares, comme celui du Liberation Music Orchestra de Charlie Haden, dont il serait un versant mobile et léger. De là l'intérêt de Wyatt pour des chants révolutionnaires, pour une parole qui reflète des actes et des engagements – il rejoint le Parti communiste britannique pour quelques années. De là, plusieurs reprises regroupées, en 1982, dans *Nothing Can Stop Us*. Chants de Cuba (*Caimanera*), du Chili (*Arauco*), des Etats-Unis (*Strange Fruits*), du monde (*Red Flag*, le drapeau rouge).

Old Rottenhat (1986) accentue cette notion d'engagement. L'album est dédié à Michael Bettany, Britannique emprisonné pour avoir vendu des secrets aux Soviétiques. Prenant pour cible les conservateurs, *Old Rottenhat* est aussi le disque d'un Wyatt plus sombre, seul avec ses claviers, boîtes à rythmes et petites percussions. Aride par endroits, porté par une voix plus désincarnée qu'à l'accoutumée, le disque contient quelques perles dont s'échappe le cristallin *Mass Medium*.


PETER ANDERSON-DALLE

Robert Wyatt.

Enfin *Dondestan* (1993) prolonge cette volonté d'être seul. Aux textes ouvertement politiques, Wyatt substitue les poèmes d'Alfie ; sa musique se fait plus acoustique. Il est généralement seul. Le bassiste Hugh Hopper (Soft Machine), fidèle parmi les fidèles, passe à un moment. *Dondestan* – ici dans une version remixée et réorganisée – ramène la lumière dans l'univers de Wyatt. Une lumière encore pâle, fugitive mais perceptible qui prendra de l'ampleur les années suivantes. Même si l'ampleur chez Wyatt reste toujours de l'ordre du minimalisme.

Sylvain Siclier

★ *Rock Bottom* HNCD 1426 ; *Ruth is Stranger than Richard* HNCD 1427 ; *Nothing Can Stop Us*, HNCD 1433 ; *Old Rottenhat* HNCD 1434 ; *Dondestan (revisited)* HNCD 1436. Hannibal Records-Ryko. Distribué par Harmonia Mundi. Les *singles* de Robert Wyatt seront réédités sous la forme d'un coffret en février 1999.

★ *Wrong Movements, a Robert Wyatt History*, de Michael King, Saf Publishing Ltd, 12 Conway Gardens, Wembley Middx HA98TR, 15 livres sterling, 160 p. Disponible auprès de la revue Improjazz. Traduction française, « Faux mouvements », éd. Camion blanc, 129 F., 240 p.

DÉPÊCHES

■ **MEILLEURES VENTES :** les acheteurs d'*A prendre*, dernier album en date du chanteur Christophe Miossec, se comportent comme le public du rap : affairement la première semaine (4e rang du classement SNEP/IFOP Tite-Live des meilleures ventes d'albums), retombée la deuxième (au 10e rang, pour la semaine du 8 au 14 novembre). Florent Pagny revient au sommet (4e) avec un *live* de la dernière tournée, devançant d'une place *Supposed Former Infatuation Junkie*, de la chanteuse canadienne Alanis Morissette. Dans les singles, *C'est beau la vie*, de Doc Gynéco et Bernard Tapie, arrive tout juste 15e, malgré un gros battage médiatique. Dans les compilations, à signaler l'arrivée d'un *best of* d'Etienne Daho (3e).

■ **MUSIQUE DE FILM : Milan publie un florilège des chansons originales des films de Claude Lelouch**, quinze compositions dont *Un homme et une femme* (Nicole Croisille et Francis Lai), *Edith et Marcel* (Charles Aznavour et Mama Béa), *Le Bon et les méchants* (Jacques Dutronc).

■ **ROCK : le crooner hip-hop Babyface** a enregistré chez Epic un album de Noël, *Christmas with Babyface*, où il met *White Christmas* ou *Silent Night* à la sauce soul. Les albums de Noël sont une tradition aux Etats-Unis, où beaucoup de stars se sont risquées à l'exercice (Frank Sinatra, Bing Crosby, Mariah Carey...).

■ **MUSIQUES DU MONDE : Oldarra, groupe vocal masculin basque** français fondé à Biarritz en 1936, publie *Euskal Kantua*, accompagné d'un ensemble à cordes ou d'une flûte basque, donnant une place de choix aux solistes, tel Inaki Urtizberea, chef du chœur depuis 1972.

SÉLECTION DISQUES

FREDERIC CHOPIN
The 1949 Town Hall Concert
Unissued Studio Recordings
Guiomar Novaës (piano)

Ces interprétations de la pianiste brésilienne Guiomar Novaës (1896-1979) sont enfin accessibles au plus grand nombre. Le son est excellent pour le *Troisième Scherzo*, l'*Etude op. 10 nº 3* et les *Sonates nº 2 et 3* enregistrés pour CBS de 1940 à 1947, mais jamais publiées. Il va du difficilement audible à l'acceptable pour la captation du récital que donnait la pianiste, le 26 novembre 1949, au Town Hall de New York devant une salle comble – il avait fallu rajouter une cinquantaine de chaises sur la scène. Au programme : l'*Impromptu nº 2*, la *Fantaisie op. 49*, les *Préludes*, deux mazurkas, le *Quatrième Scherzo, le Nocturne op. 15 nº 2, l'Etude op. 25 nº 9*, l'arrangement par Friedman de *La Danse des esprits* de l'*Orphée* de Gluck et les *Feux-Follets* d'Isidore Philipp.

Dans sa critique de ce récital publiée dans le *Herald Tribune* et reprise dans le texte de cet album, le compositeur Virgil Thomson décrit bien le caractère unique du jeu d'une artiste qui fascine par sa capacité à s'immiscer dans le processus créateur d'un compositeur dont elle a été l'une des interprètes de prédilection. Ces deux disques compacts vendus pour le prix d'un préservent le jeu libre, poétique, la sonorité magique, fluide, les brefs accès de puissance – la fin du *Quatrième Scherzo* ! les préludes les plus enflammés ! – d'une pianiste dont le jeu correspond aux descriptions de celui de Chopin par ses contemporains. Vénérée par Debussy et les grands noms du piano de ce siècle, Novaës l'était aussi de chefs tels que George Szell, Leonard Bernstein et Wilhelm Furtwängler. Souhaitons qu'un éditeur publie les bandes des concertos de Mozart et Chopin avec Szell, le *Fa mineur* de Chopin avec Bernstein, le *Concerto* de Schumann avec André Cluytens... *Alain Lompech*

★ 2 CD Music and Arts. Distribués par Concord.

WHITNEY HOUSTON
My Love Is Your Love

Le triomphe de Whitney Houston dès le milieu des années 80 n'a rien fait pour arranger la santé d'une *soul music* américaine déjà mal en point. Depuis, la voix et le physique de la cousine de Dionne Warwick ont servi de modèles à d'innombrables divas soul. Sa vie amoureuse, la maternité et les débuts fructueux d'une carrière cinématographique (*Bodyguard*) n'avaient jusqu'alors pas permis à Whitney Houston de donner une suite à *I'm Your Baby Tonight*, enregistré il y a huit ans. Rien pourtant n'a vraiment changé dans son monde de papier glacé. Producteurs et compositeurs vedettes – David Foster, Rodney Jerkins, Babyface... (les Pascal Obispo et Jean-Jacques Goldman locaux) – ont été réquisitionnés pour pondre des tubes. Seul le Fugee Wyclef Jean dérange ces habitudes pailletées d'une chanson-titre d'influence jamaïcaine. Des duos avec les pointures du jour, venues de la variété funk (Mariah Carey), du r'n'b (Faith Evans, Kelly Price) ou du hip hop (Missy Elliott) ont été arrangés, sans déclencher autre chose que des sentiments de pacotille. *Stéphane Davet*

★ 1 CD Arista 07822 19037 2. Distribué par BMG.

RAE & CHRISTIAN
Northern Sulphuric Soul

Forteresse de la pop, Manchester est aussi l'un des pôles de la culture *dance*, soul et hip hop britannique. Grandis dans ce *melting pot* musical, Mark Rae et Steve Christian ont formalisé ces influences multiples en un disque excitant. Soignant les ambiances autant que la construction rythmique et mélodique des chansons, ce duo de producteurs imaginent une musique qui concentre les vibrations de la rue, des clubs et des cœurs. Si le dub est l'ingrédient de base des alchimistes de Bristol, ceux du Nord de l'Angleterre ont un faible pour l'urgence du hip hop. Fans de rap américain, Rae & Christian ont invité de puissants tchatcheurs – les Jungle Brothers, Jeru The Damaja, YZ... –, qui profitent à merveille de ces horizons nouveaux. Avec un sens du style typiquement britannique, les Mancuniens dépouillent le groove de l'acid-jazz, affûtent les scratches, greffent des voix d'ange (Sharleen Spireti du groupe Texas et la chanteuse Soul Veba) à des ordinateurs lascifs et aux corps luisants des basses. On n'avait pas entendu de fusion aussi pertinente depuis le premier album de Massive Attack. *S. D.*

★ *1 CD Grand Central records* GCCD104. Distribué par PIAS.

THE McGARRIGLE HOUR

Les sœurs McGarrigle, Kate et Anna, ont apporté au folk américain un humour, une légèreté gagnés à Montréal où elles débutèrent et dont elles vantèrent les mérites dans ce qui demeure un tube du folk québécois, *La Complainte pour Sainte-Catherine* (la rue de Montréal). Canadiennes et bilingues, ces héritières de la Bolduc et du gospel, pianistes, acordéonistes, compositrices, guitaristes, ont enregistré leur premier album en 1975. C'est en famille (avec Rufus et Martha Wainwright, les enfants de Kate McGarrigle et de Loudon Wainwright III, avec Dane Lanken, mari d'Anna et leurs enfants Sylvan et Lily Danken) qu'elles chantent ces 21 titres ayant marqué leur vie et leur carrière – ce qu'explique dans le livret leur manager et mentor, la *troisième sœur, Jane McGarrigle*. Si Linda Rondstadt et Emmylou Harris sont aussi venues chanter, c'est qu'elles sont les interprètes *privilégiées des chansons* composées par Kate et Anna Mc Garrigle, telle la splendide ballade *Cool River*. Mais, dans les règles d'un folk oscillant entre ses racines et son futur, il y a aussi du Cole Porter, du Martha et Rufus Wainwright, des traditionnels et la première chanson enregistrée par Loudon Wainwright III dans les années 70, *Schooldays*. *Véronique Mortaigne*

★ 1 CD Hannibal Records HNCD1417. Distribué par Rykodisc.

JERÔME MINIÈRE
La nuit éclaire le jour qui suit (1)
SUPERFLU
Et puis on verra bien (2)

Le non-engagement est devenu la règle dans la chanson française blanche. Cette position de repli produit une musique où il convient de se cacher derrière la légèreté des mots, censés en dire plus qu'il n'y paraît (Matthieu Boggaerts), une élégance dispersive et souvent fausse des mélodies (Superflu) quand ce n'est pas des effets techniques destinés à encore éloigner la voix (Jérôme Minière). *Superflu*, qui joue dans la cour du Village Vert, un label plutôt branché sur la pop à la française (c'est-à-dire empruntant beaucoup aux Anglo-Saxons), a su écrire de jolis textes, mais aucun refrain dont on puisse avoir le souvenir. Le chanteur, Nicolas Falez, cultive un ton niais, appuyé par des batteries sèches, des guitares *slide*, des arrangements selon le principe du squelette, os par os. Jérôme Minière a des choses à dire : un double CD, dont un instrumental, lui suffit à peine à exprimer l'omniprésence des fantômes qui lui troublent la voix, qu'il a pourtant belle. Ces créatures informelles l'obligent à débiter des textes, à les murmurer, à laisser se brouiller des idées pourtant esthétiquement exploratoires (techno, rock saturé, pop toujours). *V. Mo.*

★ (1) 1 double CD Lithium 72438 4642 9. Distribué par Labels/Virgin

★ (2) 1 CD Village Vert VVR10002792. Distribué par V2.

ABDOULAYE DIABATÉ
Bende

Jeune griot de quarante-six ans, Abdoulaye Diabaté se bat pour la survie de sa caste, les *djeli*. Les griots ont le privilège de la parole, ils sont les vecteurs de la transmission du savoir, les conteurs de l'Histoire et les conseilleurs des rois. Avec l'arrivée de la civilisation écrite, le modernisme, la fonction en a pris un coup. Originaire de Ségou au Mali, Abdoulaye Diabaté, fils du président de l'association des griots de la région, a repris le flambeau en dépoussiérant le tout. Il a l'art du conte, des métaphores. Joueur de tambour *djembé* traditionnel, il n'a négligé ni la guitare électrifiée ni la batterie occidentale mariée sans contre-sens au balafon ou à la flûte. La voix, appuyée par des chœurs de femmes, possède l'aisance rythmique propre aux griots subsahariens. Le griot compose des thèmes très musclés sur l'entente (*Bende*), réconciliant à l'occasion les couples désunis, mais aussi sur les figures mythiques du royaume bambara de Ségou (*Monzon*). *V. Mo.*

★ 1 CD Cobalt 09287-2. Distribué par Mélodie.

ANTHOLOGIE DES CHANSONS DE MER
Volume 13 : Chansons de bord recueillies par le capitaine Armand Hayet

Le travail patrimonial de la revue *Le Chasse-Marée* est remarquable. Initiateur du mouvement de restauration des vieux gréements qui mena aux grands rassemblements brestois, l'équipe basée à Douarnenez, qui édite également l'excellente revue *Ar Men*, a mené une vaste entreprise de collectage de la *mémoire musicale* bretonne, traduite ensuite en disques, soit par des enregistrements originaux, soit par des reconstitutions réalisées par des spécialistes du chant maritime. Rien ne se fait ici qui ne soit relié au milieu naturel : les airs collectés par le capitaine Armand Hayet, né en 1883 et publiés pour beaucoup dans *Chansons de bord* en 1927, ont été réenregistrés *in situ* : sur de vieux gréements, en hissant les huniers, en virant les cabestans. De *Nous irons à Valparaiso* (par Arnaud Maisonneuve du groupe Cabestan) à *Pique la Baleine*, le voyage sur les mers du monde respire le naturel. *V. Mo.*

★ 1 CD Le Chasse-Marée Ar Men SCM040.



Au Théâtre du Renard, six contrebassistes sans quête d'auteur

Une formation unique au monde qui visite librement toute les musiques

Six contrebassistes, venus d'horizons très divers – de la musique contemporaine au jazz en passant par le classique –, donnent, jusqu'au 5 décembre, au Théâtre du Renard, à Paris, un spectacle qui relève à la fois du show musical, de la *chorégraphie et du cirque*. Sans céder à la facilité du gag ni insister sur les moments de swing, l'Orchestre de contrebasses montre combien cet *instrument a bouleversé toutes les musiques*.

L'ORCHESTRE DE CONTREBASSES, Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4e, Mo Hôtel-de-Ville (tél. : 01-42-71-46-50). 19 heures, 120 F, relâche dimanche et lundi. Jusqu'au 5 décembre.

Six contrebassistes en scène. Pas un micro, pas un effet, *pas un* souffle, ils sont vêtus de noir comme *s'ils portaient le deuil de la facilité*. Dans le métier, on les connaît, en classique, en studio, en contemporain ou en jazz, Frédéric Alcarz, Thibault Delor, Olivier Moret, Yves Torchinsky, *Jean-Philippe* Viret *et* celui qui leur a transmis leur éthique de la discrétion, Christian Gentet.

L'Orchestre de contrebasses est un groupe unique au monde. Leur jeu tient *du cirque, version Zingaro*, du spectacle musical, version Aperghis, de la chorégraphie meublée, jamais du gag, toujours de la musique. Le plus surprenant, c'est qu'avec ces *atouts – le côté immédiatement* spectaculaire de la contrebasse, cette monstruosité du geste et du coffre, le soin mis aux déplacements, aux postures, les éclairages –, *d'un bout à l'autre (80 minutes)*, la musique reste à ce point en première ligne.

La musique, quelles musiques ? Toutes les idées possibles de la musique – classique, contemporaine, jazz, world, rock – *simplement dans* l'idée qu'attend la contrebasse. On n'ose pas regarder une contrebasse de face. On n'ose jamais regarder les gros. On la compare à une géante, à une éléphante. Elle en a la grâce, la mobilité. La question, c'est qu'on ne *peut comparer une contrebasse* qu'à une contrebasse. Sur scène, quelques visions volées aux surréalistes, trois envolées comiques, un coup d'effroi, pas mal de drôlerie, sans que *jamais soit sacrifié le désir de* musique. Les chorus durent le temps qu'ils doivent durer, stoppent avant la complaisance. C'est un moment d'enfance sans bassesse, infiniment de patience, mais pour ça : cette légèreté en scène, ce respect *de l'instrument*, l'écoute du monde et l'effacement de chacun qui permet au groupe de parvenir à ce degré de présence. Une consolation. Un enfant qui voit ça est musicien pour toujours.

Au début, dans le noir, elles dorment, allongées sur le dos. Eux, ils entrent et font des moulinets avec leurs archets. On entend le vent du théâtre vibrer. C'est un instant très rare, cru, émouvant. L'un d'eux est gaucher. On apprend durant tout le concert à les différencier, par leur expression, leur cordier, leurs mains, leurs attentions, leurs visages, leurs *corps, leurs pensées. On voit les* pensées jouer. Prendre, porter, déplacer une contrebasse est toute une affaire. Ils le font comme en dansant, sans jamais rien cogner, ce qui serait terrible, le moindre bruit s'entend. Ils jouent de tous les *bruits. Un moment, ils sont* assis en tailleur, leurs basses rouges ou sombres allongées à mi-buste, telles de placides pirogues, leurs variations modales réveillent d'immé*diates images du Salon de musique* (Satyajit Ray).

VOLUPTÉ COMIQUE

Une autre fois, cinq d'entre eux *tiennent conciliabule en fond de* scène, bourdonnent et psalmodient, le sixième à l'avant-scène côté cour, improvisant la mélodie qu'ils suscitent. Sur un troisième tableau, deux d'*entre eux dansent avec des* grâces surannées, échangent en se croisant le manche et la bête. C'est une volupté comique qu'on n'oublie pas. On ne pense jamais aux pensées que déclenche la musique. Tout est là. Jamais ils n'insistent sur les moments de swing ; on le regrette à peine. Jamais sur les images : elles se fondent. Ils prennent les drôlesses à l'envers. Le ventre en l'air. Jouent dissimulés derrière, les mains seules sur la touche comme des oiseaux *dactylographes et frivoles*...

On entend tout, le frottement du crin sur le chevalet, la pince inversée, les percussions mates à main nue sur les six épaules d'épicéa, une attaque à *même l'ébène, quelque* glissement au sol. On entend ce que *la* musique peut être. Dans l'ancien temps, on cachait un enfant qui chantait à l'unisson dans le ventre des basses. Aux Antilles, on l'appelle la « maman-cochon ». Dans l'orchestre symphonique (au siècle dernier), les bassistes qui n'avaient hélas pas su être premier violon, altistes ou même violoncellistes, devaient balayer la salle de répétition avant de partir. Aujourd'hui, *ils* jouent comme des guitaristes flamenco avec la justesse des violons. Elle, la basse, elle a tout changé de l'esprit de toutes les musiques (le *jazz d'abord). C'est sa conquête de* libération. L'Orchestre de contrebasses donne cette histoire à entendre, à voir et à aimer, avec une légèreté d'âme et de résolution qui emporte. On peut ne pas y aller. Ce serait comme refuser quelque chose qui vous change.

Francis Marmande

SORTIR

PARIS

Daniel Bourquin
Léon Francioli
Les Nouveaux Monstres, soit le saxophoniste et clarinettiste Daniel Bourquin et le contrebassiste et pianiste Léon Francioli, ont puisé dans les archives de l'Agence Magnum 400 photographies (grands événements, culture, politique...) couvrant les années 1945 à 1989. Alors que les images sont projetées *sur écran*, le *duo joue*, invente sa musique, non pas illustration sonore mais autre « regard » sur eux-mêmes. Personnalités fortes du jazz européen, liées au théâtre ou à la danse, Bourquin et Francioli *portent avec ferveur et* engagement ce projet.
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, 3e. Mo Saint-Paul. Les 20 et 21, à 20 h 30. Tél. : 01-42-71-38-38. Entrée libre sur réservation.

Global Tekno
La quatrième édition du Festival de musiques électroniques et des cultures digitales affirme l'existence d'un art, d'une vision « électronique » du monde contemporain. Exposition, mise en spectacle et musique évidemment, avec de grands DJ, répartis en trois espaces. Le 20 : Derrick May, Carl Graig, Daft Punk, Gil'R et une vingtaine d'autres, issus de labels de renom tels Warp, Reel ou Rephlex. Le 21 : Jacques Lu Cont, Dimitri from Paris, *et en live* E. Dancer (Kevin Saunderson). Sans doute la manifestation techno la plus riche de l'automne-hiver français.
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 20, à 20 heures ; le 21, à 22 heures. Tél. : 08-03-07-50-75. De 120 F à 240 F.

La Géométrie des miracles
Le Québécois Robert Lepage invite à un saut dans l'espace, physique et mental, qui relie et oppose deux hommes du début de siècle qui ne se sont jamais rencontrés : l'architecte américain Frank Lloyd Wright et le philosophe russe Georges Ivanovitch *Gurdjieff*. Œuvre chorale, musicale et chorégraphique, *La Géométrie des miracles* s'inscrit dans le droit-fil des créations du metteur en scène. Ce spectacle est présenté dans le cadre du Festival d'automne (*Le Monde* du 19 septembre).
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Mo Créteil-Préfecture. Du 20 au 29 novembre, à 20 heures ; les 22 et 29, à 15 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. De 55 F à 100 F.

Festival international de films d'environnement
Le changement climatique, les armes chimiques, les orpailleurs intoxiqués au mercure en Guyane, la taxation de l'eau, la déforestation ou la pollution consécutive à la guerre du Golfe au Koweït seront autant de *thèmes abordés lors de cette* XVIIe édition. Trente-quatre films (fictions, films d'animation, documentaires, reportages-magazines), issus de *seize pays, sont en compétition.*
Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, 17e. Mo Place-de-Clichy. Du 20 au 24 novembre. Tél. : 01-53-42-40-20.

Cristina Branco, une autre voix pour le fado

CRISTINA BRANCO, à la Maison des cultures du monde, le 19 novembre.

Les responsables de la Maison des cultures du monde, à Paris, avaient invité la chanteuse Misia à Paris en 1996, déjà à la recherche d'un avenir pour *le fado, genre portugais* aujourd'hui mondialement connu par la grâce d'une des dernières grandes voix de ce siècle, Amalia Rodrigues. Misia cherchait à montrer un fado esthétiquement tiré vers le haut, sophistiqué, donc pris dans les mailles d'un *filet élitiste qui* ne lui sied point. Car le fado de Lisbonne, comme le tango de Buenos Aires, est libre. Il est né dans les bouges où se croisaient voyous et aristocrates décadents de la seconde moitié du XIXe siècle.

Mieux que personne, Amalia Rodrigues a su réaliser le mariage de la plèbe et de la littérature, *chantant par exemple des poèmes* de Luis de Camoes avec l'intonation d'une marchande de rue et la conviction absolue du poids du destin, du *fatum*. Misia a été à la mode, elle a chanté à l'Olympia au début de cette année ; elle s'est enfermée. Elle a ce mérite – un défaut aux oreilles des puristes – de pratiquer un art très empreint d'influences hispaniques. Plus près de ses racines, à côté de l'héritage maure et africain.

Cristina Branco, qui se produisait les 18 et 19 novembre pour la première fois en France, explore une autre des facettes du fado : la ballade. Cette jeune femme, née en 1972, a pour guitariste – de la guitare portugaise – Custodio Castelo, compositeur que l'on a vu jouer ici aux côtés de Misia. Il marie les styles, de l'espagnolade, précisément, au fado, un peu trop couru (dans la rapidité d'exécution). Il est l'artisan, dans le répertoire de Cristina Branco, d'écarts un peu inquiétants vers de la jolie chanson, d'où le feu et la fureur rentrée du fado sont absents. Il y a aussi un air de Madredeus, *le* groupe le plus exporté du Portugal.

Dans tout cela, fort agréable au demeurant, Cristina Branco a du mal à retrouver sa voie vers ce regard intérieur de la *fadista*, sa dramaturgie et la passion en crescendo qui campent le théâtre des malheurs, du trop de bonheur, du manque et du vague à l'âme de ce blues à la portugaise. Amalia Rodrigues a toujours prétendu qu'on ne choisissait pas le fado, qu'on était choisi. Malgré toutes ces jolies musiques mises sur des poésies intelligentes (Fernando Pessoa, José Afonso, héros de la Révolution des œillets), Cristina Branco est rattrapée par son envie de se donner au fado.

En fin de programme, elle va chanter *« ce que seule Amalia pouvait chanter »* et s'en excuse : *Povo que lavas no rio*, un classique, une forteresse, *Abandono* ou encore *Barco Negro*, la chanson du film *Les Amants du Tage*, sur un poème de David Mourao-Ferreira. Elle y réussit avec une grâce unique, légère, aérienne. Elle fait passer la tragédie des destins contrariés par une magie peu habituelle au fado, en gommant les aspérités du rubato et du crescendo final, ressorts du genre. Les yeux fermés, la main crispée sur trop de bonheur, elle met littéralement à plat la tradition fadiste, se perd en elle-même, et sort étourdie de l'expérience.

Véronique Mortaigne

★ **Album : « Murmurios » MW Records.**

Les chassés-croisés du « Narcisse » de Rousseau entre masculin et féminin

NARCISSE, de Jean-Jacques Rousseau. Mise en scène : Didier Bezace. Avec Eric Berger, Jacques Dacqmine, Julie Harnois, Benoît Marchand, Nine de Montal, Arnaud Poujol, Vijaya Tassy.
THÉÂTRE DE LA COMMUNE, 2, rue Edouard-Poisson, Aubervilliers, Seine-Saint-Denis. Tél. : 01-48-33-93-93. Mo Aubervilliers-Pantin-Quatre-Chemins. 50 F à 130 F. Durée : 1 h 40. Mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 15 heures. Jusqu'au 20 décembre.

Jean-Jacques Rousseau a dix-huit ans lorsqu'il écrit *Narcisse ou l'amant de lui-même*. Il n'est pas encore ce père fouettard arc-bouté à l'exaltation de Travail, Famille, Patrie de la *Lettre à M. d'Alembert* (1758), l'idéologue présentant le théâtre comme une flèche pointée sur la chaste ville de Genève afin d'y corrompre les mœurs. Jean-Jacques brille de ces grâces ambiguës *intactes dans l'œil velouté* peint par La Tour vingt ans plus tard. Il est « *indéterminé* ». Et pour porter son indétermination à la scène, quel meilleur intermédiaire *qu'un Narcisse ?*

La pièce n'est pas jouée, mais demeure dans ses préoccupations. Il ne la veut voir ailleurs qu'au Français. L'affaire se fera, pour deux représentations, en 1752. Rousseau, doublement anonyme, sur scène et dans la salle, se régale de son succès public, et s'agace de son contentement à s'entendre. Inquiet d'être découvert *par la critique*, il court au Procope proclamer sa honte d'être l'auteur. Son « *amusement de jeunesse* » lui paraît si détestable qu'il le fait immédiatement imprimer. La préface l'autorise à développer les thèses sur la dégénérescence des peuples par la culture qui seront au cœur de la *Lettre*. Il conclut en proposant sa propre épitaphe : « *Cet ennemi si déclaré des sciences et des arts fit pourtant et publia des pièces de théâtre...* »

Son Narcisse se nomme Valère. Le matin de ses noces, sa sœur et une amie déguisent, avec le *consentement de sa fiancée*, son portrait en celui d'une femme. Valère ne peut *plus détacher ses yeux de cette créature*. Il la veut. Tout de suite. Qu'adviendra-t-il du mariage ? Didier Bezace, qui a exhumé la pièce après deux siècles et demi d'obscurité, a parié sur l'in*conscient de Jean-Jacques*. Qu'importe s'il brode un peu, pourvu que les bénéfices soient reversés au théâtre. Ainsi, la circulation de certain ruban de soie immaculé, noué à la Fragonard autour du paquet enveloppant le portrait, développe un sous-récit *subtil* où apparaît en creux le fameux « *ruban volé* » par Jean-Jacques enfant ; le nœud – dénoué – du mariage ; ce lien de la soie avec soi ; le bandeau aveuglant qui veut bien l'être, *avant de finir* comme corde au cou de la bien-aimée.

AU BORD DE LA FOLIE

Mais qu'en serait-il du portrait ? Une miniature qui échapperait aux spectateurs ? Une toile proclamant et la femme et l'homme qu'avait imaginés Jean-Jacques ? Didier Be*zace* a conçu un heureux stratagème, qui, tout en restant fidèle à la lettre de *Narcisse*, en bouleverse l'esprit, et transforme les chassés-croisés du masculin et du féminin en un petit conte philosophique à la Marivaux. L'artifice, qu'il faut aller *découvrir*, risque de gommer cependant l'interrogation *du féminin* voulue par l'auteur. Le metteur en scène choisit en effet une image unique et s'en remet à l'art de l'acteur pour la dédoubler. Le cadre du portrait devient ainsi un concentré de théâtre, le lieu même où peindre un visage dans l'entre-deux des sexes. Au risque, parfois, de frôler le discours.

Le complot de *Narcisse* a été pris avec autant de sérieux par Didier *Bezace qu'il a été traité avec gaieté*. Il devient une épreuve, le terme d'une initiation, qui conduit aux bords de la folie, où le jeune homme quitterait l'indécision bien*heureuse de l'état de nature* pour choisir l'autre sexe (rompre avec le même) et entrer dans le monde. Et où l'acteur cesserait de jouer, d'exprimer les variations qu'autorise la *scène, pour retourner au réel*. Face au tourmenté Valère-Narcisse (Benoît Marchand), les trois filles pourraient représenter trois stades de ce passage tourmenté : Lucinde qui éveille (Vijaya Tassy), Marton qui initie (Julie Harnois), Angélique qui récolte (Nine de Montal). *Il fallait là* sévère baguette d'un père (Jacques Dacqmine) pour conduire en toute partialité leur délicat ballet.

Jean-Louis Perrier

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Blade (*)
de Stephen Norrington
(*Etats-Unis*, 1 h 55).
Les Bruits de la ville
de Sophie Comtet (France, 1 h 35).
Claire Dolan (*)
de Lodge Kerrigan (Etats-Unis, 1 h 35).
L'Ecole de la chair
de Benoît Jacquot (France, 1 h 45).
Les Fleurs de Shanghaï
de Hou Hsiao-Hsien (Chine, 2 h 10).
Hasards ou coïncidences
de Claude Lelouch (France, 2 h).
L'Impitoyable Lune de miel ! dessin animé de Bill Plympton
(Etats-Unis, 1 h 13).
Memory & Desire
de Niki Caro
(Nouvelle-Zélande, 1 h 29).
La Momie à mi-mots
de Laury Granier (France, 42 min).
Ouvre les yeux
d'Alejandro Amenàbar
(France-Espagne, 1 h 57).
Pas vu pas pris
de Pierre Carles
(France, 1 h 30).
Tango
de Carlos Saura
(Espagne-Argentine, 1 h 55).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

L'Ame de la Russie dans ses icônes
Toit de la Grande Arche, 1, parvis de La Défense, 92 La Défense. Tél. : 01-49-07-27-57. De 10 heures à 19 heures. Du 20 novembre au 31 janvier. 52 F et 60 F.
Jean-Claude Silbermann
Maison d'art contemporain Chaillioux, 5, rue Julien-Chaillioux, 94 Fresnes. Tél. : 01-46-68-58-31. De 14 heures à 19 heures ; samedi de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 13 heures. Fermé lundi. Du 20 novembre au 10 janvier. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Comme des malades
d'Hervé Prudon, mise en scène de Jacques Bonnaffé.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Mo Bastille. Le 20, à 19 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.
Eclipse
de Bartabas, mise en scène de l'auteur.
Théâtre équestre Zingaro, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-49-87-59-59. 145 F et 240 F.
Les Carrefours de l'Odéon
« Penser avec Antonin Artaud », animé par Jacob Rogozinski, Catherine Basset, Evelyne Grossmann, Pierre-Antoine Villemaine...
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Mo Odéon. Le 21, à 16 heures. Tél. : 01-44-41-36-44. Entrée libre sur réservation.
Orchestre philharmonique de Radio-France
Debussy-Ravel : Danse. Jarrell : *D'ombres lointaines, Prisme-Incidences*. Debussy-Jarrell : *Etudes*. Sylvie Sullé (mezzo-soprano), Hae Sun Kang (violon), Jonathan Nott (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16e. Mo Passy. Le 20, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 40 F.
Ensemble orchestral de Paris
Strauss : Le Bourgeois gentilhomme. Viotti : *Concerto pour violon et orchestre no 22*. Landowski : *Les Lumières de la nuit* (création). Kodaly : *Danses de Galanta*. John Nelson, Armin Jordan, Jean-Pierre Wallez (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Mo Alma-Marceau. Le 20, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.
Bali, danses de drames
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Mo Odéon. Le 20, à 20 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.
Joshua Redman Band
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10e. Mo Château-d'Eau. Le 20, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Collectif Zhivaro
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. RER Bourg-la Reine. Le 20, à 21 h 30. Tél. : 01-46-61-36-67. 140 F.
Paolo Conte
Olympia, 28, boulevard des Capucines, 8e. Mo Opéra. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 190 F à 270 F.

EN VUE

■ A Bonn, en Allemagne, dans un salon où l'arbre de Noël continuait à clignoter, le squelette de **Wolfgang Dircks**, un handicapé solitaire, tenait encore dans ses mains un programme de télévision ouvert à la page du 5 décembre 1993.

■ Mercredi 11 novembre, une retraitée à Holzminden, dans le nord de l'Allemagne, qui, harcelée au téléphone par un psychopathe, avait cédé à ses injonctions en mettant le feu aux rideaux de sa chambre, est morte dans l'incendie de sa maison.

■ Pour se venger à la suite d'une dispute avec sa mère, un garçon d'Osmo en Suède est allé rapporter à la police qu'elle conservait au réfrigérateur depuis dix ans son petit frère, mort en bas âge.

■ Le 28 octobre à Jaszkiser, en Hongrie, un bélier pris de folie tue une vieille femme : le propriétaire lui scie les cornes. Un âne irascible coupe d'un coup de dent le pénis d'un enfant : des chirurgiens chinois lui en façonnent un nouveau, le 3 novembre à Pékin.

■ *« La taille de cette créature nous rend moins orgueilleux »*, a déclaré **Kofi Annan**, *secrétaire général*, en inaugurant, jeudi 19 novembre, dans les jardins de l'ONU à New York, la statue d'un éléphant doté d'un sexe énorme, de nature *« à jeter le trouble chez les enfants »*, selon un haut responsable.

■ Mercredi 18 novembre, dans un aller-retour, la police a mis la main sur **Alexandru Radulescu**, *alias* « le philosophe », qui traversait Bucarest sur la ligne 133 en portant dans un sac des morceaux d'une femme, sa victime dépecée.

■ *Le sang de* **Djamel**, *trouvé* inanimé au seuil d'un immeuble de Bobigny, a conduit les enquêteurs de la police judiciaire jusqu'au huitième étage d'un appartement où **Grégoria**, sa concubine, lavait son parquet rougi.

■ Une habitante de Montluçon, qui, en tirant la chasse, a ébranlé la cloison des toilettes, vient de déposer plainte *« pour attentat »* contre son compagnon : il avait, *« pour lui déplaire »*, placé dans la cuvette une pastille de sodium, puissant réactif de l'eau.

■ **Bernadette**, condamnée, jeudi 19 novembre, à trente ans de prison devant les assises de la Côte-d'Or, avait en vain tenté d'éliminer son mari avec de l'insecticide et des tranquillisants pour bovins. Puis, poussé son amant à le tuer d'un coup de fusil de chasse.

■ Les passants hésitent à marcher sur des épitaphes, depuis que la municipalité a fait revêtir la place de Syndagma, au centre d'Athènes, de marbres provenant de pierres tombales.

Christian Colombani

« Mouvements », une nouvelle revue de débats et d'idées

Les éditions La Découverte lancent un bimestriel ambitieux qui se veut affranchi de la « polarisation stérile » du débat intellectuel en France. Le dossier du premier numéro est consacré à l'Algérie

APRÈS AVOIR été anesthésiée par la *« vacuité du mitterrandisme »* et *« l'hégémonie du discours néolibéral »*, la gauche française serait en train de se réveiller, comme en témoignerait un regain de débats intellectuels et politiques. Mais ces derniers sont souvent biaisés et marqués par une *« polarisation stérile : sacralisation des contraintes et arrogance technocratique d'un côté ; jérémiade résistantielle, néogauchisme sentimental ou moraliste, de l'autre »*.

De ce constat, des collaborateurs des éditions de La Découverte ont conclu qu'il existait un espace pour *« tous ceux qui ne se retrouvent pas dans cette polarisation »* et que la revue *Mouvements* entend occuper. Ce sera donc une revue de *« débat, de proposition et de réflexion critique »* s'interdisant le *« manichéisme et les réactions passionnelles »*. *Mouvements* veut donc développer *« une pensée indépendante des partis, syndicats ou associations, sans dogme aucun, et en même temps une pensée fondée, appuyée sur des expériences de terrain et des recherches »*.

Le projet est ambitieux. Et, pour juger de sa réussite, ou de son échec, il faut se reporter au dossier central, consacré à l'Algérie, du numéro inaugural de *Mouvements*, daté novembre-décembre 1998 et vendu 75 francs pour 160 pages.

MOUVEMENTS
ALGÉRIE
Le défi du dialogue
La Découverte

On ne pouvait attendre d'une revue *« radicale »* (dans le sens où *Mouvements* entend prendre les problèmes à la racine) qu'elle rejoigne le cortège des *« bien-pensants »*, ceux pour qui *« la situation actuelle s'expliquerait avant tout par la violence terroriste déchaînée par les partisans d'un islam "intégriste" »*. *« Il existe d'autres raisons, spécifiques à l'histoire du pays,* soutient François Gèze, directeur général de La Découverte et animateur de la jeune revue. *La principale, à mes yeux, est le poids de la tradition de manipulation de la violence par ceux qui ont exercé le pouvoir en Algérie depuis plusieurs générations. »*

L'explication n'est pas une façon élégante et adroite d'évacuer le débat. M. Gèze a fait ses classes d'intellectuel à l'occasion de la guerre d'Algérie. Depuis, il ne s'est jamais éloigné de ce pays. Il en connaît l'histoire et, en une douzaine de pages très denses, il la retrace avec comme fil conducteur cette *« manipulation de la violence »* qu'il déniche et exhume derrière l'historiographie officielle. En conclusion, l'auteur estime que *« le modèle algérien »* reste spécifique : *« Son originalité tient dans cette combinaison de techniques soviétiques de surveillance de la population fort sophistiquées et d'un style de manipulation propre à l'héritage nationaliste algérien et à la colonisation française. »*

Comment sortir de ce huis clos tragique ? Si M. Gèze se dit convaincu que le chemin du retour à la paix civile se trouve en Algérie, la France de M. Jospin ne saurait se tenir à l'écart. *« L'envoi d'une commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme en Algérie reste aujourd'hui l'urgence absolue. [...] Le gouvernement de Lionel Jospin s'honorerait en cessant de mettre des obstacles à cette demande. [...] Et il pourrait aussi diligenter des enquêtes financières sur les commissions occultes liées aux échanges commerciaux franco-algériens, qui jouent un rôle essentiel dans le maintien au pouvoir des dictateurs d'Alger et dans le martyre du peuple algérien. »*

Jean-Pierre Tuquoi

DANS LA PRESSE

L C I
Pierre-Luc Séguillon

■ Il est certain que la turbulente Dominique Voynet n'a aucune intention de quitter le gouvernement. Elle dit s'y sentir parfaitement bien tout en revendiquant le droit à une parole différente. (...) Tout incline à penser que plus l'on s'approchera des élections européennes, plus Dominique Voynet sera conduite à faire entendre sa différence. Les Verts sont convaincus aujourd'hui d'avoir le vent en poupe. Ils ont deux raisons de le penser. Le succès des écologistes allemands et les scores confortables que promettent les sondages à une liste conduite par Daniel Cohn-Bendit. (...) Mais ceci contraint Dominique Voynet à ne pas demeurer en reste avec le très disert Daniel Cohn-Bendit, sauf à se trouver très vite marginalisée, voire « ringardisée » (...). Mais il faudra bien qu'à un moment donné Lionel Jospin définisse ce qui distingue le débat dans la pluralité de la cacophonie dans la majorité.

L'HUMANITÉ
Charles Silvestre

■ Faut-il ou non rétablir l'autorisation administrative [de licenciement] annulée par la droite et que Lionel Jospin s'était engagé à examiner ? La plupart des syndicats manifestent d'autres exigences à cet égard. Beaucoup de voix s'élèvent pour demander que les dossiers soient traités en amont et Martine Aubry parlé de prévention. Mais l'exemple du Havre, qui, hélas, n'est pas le seul, confirme qu'il faut désormais passer aux actes. Et y passer vite. (...) Le moratoire des licenciements est décidément d'actualité.

RTL
Michèle Cotta

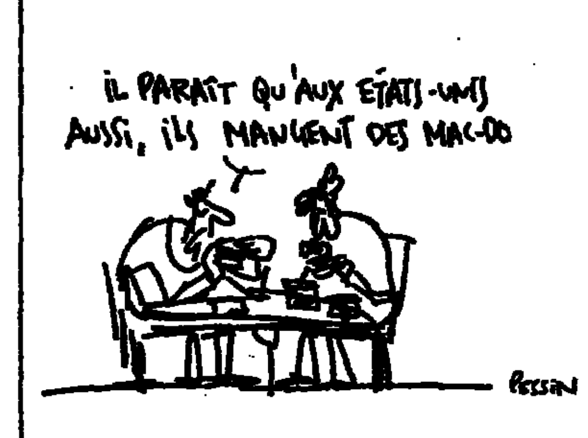
■ Les obsèques presque nationales qu'on réserve [à Jacques Médecin], drapeaux en berne, crêpes noirs, n'est-ce pas un peu trop ? Que personne, après sa mort, n'ait envie d'évoquer les affaires qui ont amené un ancien maire à quitter précipitamment sa ville tant aimée après une si longue série de malversations que personne jamais n'a pu en faire la liste exacte, que personne ne parle, donc, on peut le comprendre : l'heure d'un enterrement n'est pas celle d'un procès. Mais ces festivités organisées, ce recueillement, ce cortège qui conduira demain le cercueil de Jacques Médecin pour une dernière grand-messe à la cathédrale ne sont vraiment pas de bon goût (...). Une chose est d'accabler un élu qui a, sans doute (...) beaucoup payé ; une autre est de lui rendre un hommage solennel. Dès qu'on parle d'honnêteté, la société française explose de contradictions. (...) Personne n'a envie de rire lorsque Michel Rocard écrit que Mitterrand n'était pas un honnête homme. (...) Comment s'étonner que, aux yeux des peuples anglo-saxons qui condamnent sans hésiter, eux, le plus petit mensonge, le moindre manquement à la morale publique, la France apparaisse comme le dernier pays sous-développé d'Europe.

survey2000.nationalgeographic.com

Un grand sondage international où mondialisation rime avec américanisation

LA REVUE AMÉRICAINE *National Geographic* organise un grand sondage international *via* Internet pour obtenir un *« instantané global »* de l'humanité en déplacement et en évolution. Il s'agit de *« réévaluer le lien entre mobilité et communauté dans le monde d'aujourd'hui »*.

Le questionnaire porte sur la situation du foyer, l'environnement ethnique et culturel, la mobilité, ainsi que sur l'usage d'Internet. La base de données dynamique adapte certaines questions en fonction des réponses déjà fournies. Ainsi, un Français ne devrait pas pas être soumis au même questionnaire qu'un Américain. Mais, en fait, tous les internautes se voient demander s'ils consomment des beignets de poulet, des pizzas, des hot dogs ou du pain de mie et s'ils lisent Stephen King, Danielle Steele, James Baldwin ou Richard Wright. De même, on demande aux Européens s'ils ont visité les Etats-Unis, et quelle langue *« autre que l'anglais »* ils parlent à la maison...



Valerie May, qui a participé à la préparation, justifie cette approche : *« Les chercheurs avaient besoin de questions spécifiques pour les Etats-Unis et le Canada. Pour le reste, ils voulaient savoir si les gens hors des Etats-Unis seraient capables de reconnaître les nourritures, la littérature et la musique américaine. C'est ça, la mondialisation. Nous essayons de déterminer si la culture nord-américaine a imprégné d'autres régions. Nous ne cherchons pas à savoir si les Français connaissent Voltaire. »*

Par ailleurs, les questions sur l'appartenance ethnique sont copiées sur le dernier recensement américain : les répondants n'ont le droit qu'à une seule origine ethnique, un paradoxe pour une enquête visant à mieux connaître les gens qui bougent...

Autre limitation : pour pouvoir participer au sondage, il faut avoir accès à Internet. *« Nous avons fait un effort pour toucher des organisations apparemment éloignées de l'Internet, comme des groupes ruraux, des maisons de réinsertion, des associations de retraités, et nous leur avons demandé de placer l'enquête sur leurs serveurs »*, explique Valerie May. En revanche, les chercheurs ont négligé le fait que les migrants se méfient précisément des institutions en question...

Les organisateurs espèrent faire taire les critiques grâce au nombre de participants : ils estiment avoir besoin de 18 000 réponses pour que l'échantillon soit valide et pensent en obtenir plus de 30 000.

Francis Pisani

SUR LA TOILE

LA GUEULE DE L'EMPLOI

■ Le forum « Internet, la gueule de l'emploi » organisé par *Le Monde* et L'Ecole multimédia se tiendra jeudi 26 novembre à 18 h 30 et sera retransmis en direct sur Internet (renseignements au 01-42-78-51-01). Anita Rosenholc, de la mission interministérielle pour le développement des nouvelles technologies de l'information, Michel Caron, de la CFDT, Olivier Da Lage, du Syndicat national des journalistes (SNJ) et de la Commission de la carte d'identité des journalistes, Claude Hassan, chargé du développement multimédia à l'ANPE, Frédéric Lemaître, journaliste au *Monde*, et Samuel Loutaty, rédacteur en chef du *Petit Bouquet*, journal électronique réalisé par des télétravailleurs, se demanderont si Internet va créer ou détruire des emplois.
www.ecole-multimedia.com

L'AFFICHE DES EUROCKÉENNES

■ *Les Eurockéennes de Belfort*, un des plus importants festivals rock de France, organise entre le 20 et le 29 novembre une consultation pour choisir l'affiche de sa prochaine édition.
www.eurockeennes.fr

Objection de conscience *par Alain Rollat*

IL N'Y A PAS de guerre plus assassine, pour un enfant, que celle qui dresse ses parents l'un contre l'autre au nom de l'amour qu'ils croient lui porter. L'un des reportages d'« Envoyé spécial », jeudi soir, sur France 2, à l'occasion de la Journée nationale des droits de l'enfant, illustrait bien ce paradoxe qui prétend faire le bonheur des familles en écartelant leurs enfants.

On y voyait un garçonnet débarquer à Roissy, où l'attendait sa mère. Il avait onze ans. Il arrivait des Etats-Unis. Son père, qui l'avait « enlevé » depuis quatre ans, venait d'être intercepté par la police américaine. Il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international après avoir été condamné par défaut à deux ans de prison. La justice rendait donc cet enfant « volé » à sa mère. La mère était en larmes. Son cauchemar se terminait. Elle pouvait enfin serrer dans ses bras ce fils dont elle rêvait depuis quatre ans. Enfin l'embrasser, le regarder, caresser ses cheveux, ses joues, ses lèvres, le respirer à pleines bouffées de bonheur ressuscité. La délivrance de cette mère, pétrie de douleur, était bouleversante, sa sincérité absolue.

L'enfant, lui aussi, pleurait. Il pleurait autre chose : *« J'suis pas content parce que mon papa est en prison... »*. Il s'exprimait dans un charabia franco-espagnol. Son père, pendant quatre ans, l'avait « caché » au Honduras. Il pleurait l'absence de ce père comme il avait sans doute pleuré l'absence de cette mère qu'il ne reconnaissait plus très bien et dont la ferveur l'intimidait. Elle le couvrait de bisous. Mais il insistait : *« Moi, je veux voir mon papa, je l'aime beaucoup... »* De grosses larmes glissaient en gros plan sur son menton. Sa mère semblait désarçonnée par ce chagrin imprévu : *« Ne t'inquiète pas. On est ensemble maintenant, hein ? »* Elle argumentait : *« Cela fait quatre ans que j'ai été sans te voir... »* Le regard de l'enfant la fuyait. *« Allez, regarde-moi dans les yeux »*, disait-elle. Il gardait ses distances : *« Moi, je veux rester un mois avec toi et un mois avec mon papa... »*

Il y eut soudain un changement de ton dans la voix de la mère : *« Bon, écoute, on verra ! Pour le moment, on s'est retrouvés, c'est ça le principal... »* *« Moi, je veux être seul pour pleurer »*, lui répondit-il. *« Mais moi,* lui rétorqua-t-elle, *j'ai été seule pour pleurer pendant quatre ans... »* Il eut alors une phrase terrible : *« Mais toi, tu lui as pris tout son argent... »* Elle le serra très fort contre elle, tout son corps se mit à sangloter. On baissa les yeux. Comment dire aux mères que les droits de l'enfant incluent l'objection de conscience contre l'instinct parental de possession ?

VENDREDI 20 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.35 L'Aigle à deux têtes ■ ■ Jean Cocteau. Avec E. Feuillère, J. Marais (France, 1947, N., 120 min). Cinétoile
21.35 L'Extravagant Mr Deeds ■ ■ Frank Capra (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 120 min). Cinétoile
22.30 La Ville abandonnée ■ ■ William Wellman (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
23.15 Ennemis rapprochés ■ ■ Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1997, 104 min). Canal+
23.35 Voici le temps des assassins ■ ■ ■ Julien Duvivier (France, 1955, N., 110 min). Cinétoile
0.50 Viva la vie ■ ■ Claude Lelouch (France, 1983, 110 min). Ciné Cinémas
1.00 Les Monstres de l'espace ■ ■ Roy Ward Baker (Grande-Bretagne, 1967, v.o., 100 min). Canal +
1.25 Au-delà du Missouri ■ ■ William A. Wellman (Etats-Unis, 1951, v.o., 80 min). Cinétoile
1.45 La Duchesse de Langeais ■ Jean de Baroncelli. Avec Edwige Feuillère (France, 1941, N., 95 min). Ciné Classics
2.40 Le Destin ■ ■ Youssef Chahine (France - Egypte, 1997, v.o., 130 min). Canal +
2.45 Le Carrosse d'or ■ ■ ■ Jean Renoir (France - Italie, 1952, 100 min). Cinétoile
3.10 Le Grand Saut ■ ■ Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1993, v.o., 115 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Carole Bouquet ; Virginie Ledoyen ; Guillaume Canet. Canal +
19.00 Tracks. Backstage : La scène brésilienne. Vibrations : Shopping avec St. Etienne à Soho. Future : Brian Eno. Tribal : Dies De Dansa, Dance in Urban Landscapes. Live : Heather Nova. Dream : Elvis Presley. Arte
19.00 De l'actualité à l'Histoire. La métamorphose de la social-démocratie. Histoire
20.00 Envoyé spécial, les années 90. Les sectes. Histoire
20.10 C'est la vie. Je me suis fait tout seul. TSR
20.55 Thalassa. Escale en Guadeloupe. France 3
22.00 Faut pas rêver. Mali : La pêche sacrée. France : Raymond et Marie, un destin sur crémaillère. Vietnam : La famille impériale. France 3
23.05 Sans aucun doute. Les erreurs médicales. TF 1
23.05 Bouillon de culture. L'énigme Jean Moulin. Invités : Jacques Baynac ; Pierre Péan ; Geneviève de Gaulle Anthonioz ; Walter Salles. France 2
23.30 ▶ Les Carnets du présent. Martine Aubry. France 3

DOCUMENTAIRES

17.10 Histoire de guérillas. De Zapata aux zapatistes. Odyssée
17.15 Les Grandes Batailles du passé. [3/28]. Alésia, 52 avant J-C. Planète
18.30 Le Monde des animaux. L'île Christmas. La Cinquième
18.30 Virtuoses. Luciano Pavarotti. Mezzo
19.45 Hong-Kong, le retour de la Chine. Planète
20.15 Palettes, Léonard de Vinci. Le sourire et l'entrelacs. Arte
20.25 La Trouble Séduction d'Adolf Hitler. [1/2]. Odyssée
20.35 Preuves à l'appui. [3/6]. Planète
21.00 Devos. Paris Première
21.15 Paul Gauguin. Odyssée
22.00 Conférences de presse. 14 janvier 1963 [2/3]. Histoire
22.10 Imran Khan. Planète
22.20 Contre l'oubli. Fatima M'Baye (Mauritanie). Arte
22.25 Grand format. Une maison à Prague. Arte
22.35 Israël, à l'est d'Eden. Odyssée
23.05 La Cité des dauphins. Odyssée
0.00 Les Dangers de la mer. [11/13]. Dangers imaginaires. Odyssée
0.40 La Case de l'Oncle Doc. La Légende des sciences. [10/12]. Lire, la communication. France 3

SPORTS EN DIRECT

18.00 et 21.00 Ski. Coupe du monde. Slalom géant messieurs. Eurosport
20.40 Route du Rhum 1998. France 3
21.45 Supercross. Championnat du monde : 3e manche. Eurosport

DANSE

20.10 Le Chant du rossignol. Par le ballet de chambre de Prague. Muzzik
20.45 *American Ballet Theatre* à San Francisco. Mezzo

MUSIQUE

19.25 Pavarotti et Abbado à Ferrare. Par le Chamber Orchestra of Europe, dir. Claudio Abbado. Mezzo
20.35 J. S. Bach. *Concerto brandebourgeois n° 5.* Par le Scottish Chamber Orchestra, dir. Raymond Leppard. Muzzik
20.59 Soirée Chick Corea. Muzzik
21.00 ▶ 1, 2, 3 soleils. Avec Faudel ; Rachid Taha ; Khaled. Canal +
22.05 Tosca. Par la Compagnie de l'Opera canadien, dir. R. Bradshaw. Paris Première
22.30 Andreï Gavrilov joue Scriabine. Concert. Mezzo
0.00 Berio. Cathy Berberian, mezzo-soprano ; Anthony Di Bonaventura, piano. Par l'Orchestre de la Suisse italienne, dir. Luciano Berio. Muzzik
0.30 Le Live du vendredi. Dire Straits : On the Night. M 6

TÉLÉFILMS

20.45 La Boutique. Jo Baier [1/3]. Arte
20.50 Désir mortel. Charles Correll. M 6
20.55 Tapage nocturne. Gérard Cuq. TSR
22.05 La Poursuite du vent. Nina Companeez [3/3]. Festival
22.15 Meurtres dans la ville. Peter Medak. 13ème Rue
23.40 Strict minimum. Paul Unwin. Festival

SÉRIES

20.50 Two. Jeux méchants. Série Club
20.55 Au cœur de la loi. Fin de peine. Les voleuses. France 2
21.15 Fallen Angels. Demain, je meurs (v.o.). Canal Jimmy
22.20 Dream On. Souvenirs, souvenirs (v.o.). Canal Jimmy
22.50 Seinfeld. La toison d'homme (v.o.). Canal Jimmy
3.30 Star Trek, Deep Space Nine. Babel (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.45 Arte
La Boutique
Premier volet de l'adaptation, par Jo Baier, de la trilogie autobiographique du romancier est-allemand Erwin Strittmatter. Déployé dans l'entre-deux-guerres, ce beau récit d'apprentissage s'attache au destin du jeune Esau, esprit fin et rêveur, dont la famille s'est installée dans un très modeste village proche de la frontière polonaise pour y ouvrir une boulangerie-alimentation. Tensions et désordres familiaux, névroses villageoises... L'enfant doué pour les études s'échappera vers la ville et son avenir d'écrivain. Une chronique extrêmement sensible, superbement filmée et interprétée.
★ [2/3]: samedi 21 à 20.45 ; [3/3] : mardi 24 à 20.45, en ouverture de la « Thema » consacrée à Erwin Strittmatter.

● 20.55 France 2
Au cœur de la loi
Sur nos écrans on trouve aujourd'hui plus de policiers en série que de malfrats en action. Une nouvelle équipe vient de naître : Béatrice (Elizabeth Bourgine), commissaire de la brigade criminelle d'intervention (BCI), et son compagnon, Philippe (Roger Mirmont), commissaire de quartier au grand cœur. Autour d'eux évolue le gamin du couple, Léo, et toute la petite famille forcément sympathique des seconds couteaux. Le quotidien de la BCI et du commissariat de quartier tiennent lieu d'intrigue, pimentée çà et là par des échappées sur la vie privée des flics. Du grand classique ! Côté innovation, on trouve une caméra nerveuse et tournoyante, genre *NYPD Blue*, un bon travail sur la lumière et l'inversion des valeurs dans le couple : Béatrice commande et Philippe cuisine. – *A. Cr.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.35 Beverly Hills.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.55 Sacrées femmes.
23.05 Sans aucun doute. Les erreurs médicales.
0.50 Formule foot.
1.20 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.45 Cap des Pins.
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro, Au nom du sport.
19.57 Météo, Journal, Route du Rhum.
20.40 Météo, Point route.
20.55 Au cœur de la loi. Fin de peine. Les voleuses.
23.00 Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Article 11. Innocence.
23.05 Bouillon de culture. L'énigme Jean Moulin.
0.20 Au nom du sport.
0.25 Journal, Météo.
0.50 Carrington ■ Film. Christopher Hampton (v.o.).

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport, Route du Rhum.
20.55 Thalassa. Escale en Guadeloupe.
22.00 Faut pas rêver.
23.05 Météo, Soir 3.
23.30 ▶ Les Carnets du présent. Martine Aubry.
0.20 Libre court. Egarements !
0.40 La Case de l'Oncle Doc. La Légende des sciences [10/12].

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 ▶ 1, 2, 3 soleils.
22.30 Jour de foot.
23.15 Ennemis rapprochés ■ ■ Film. Alan J. Pakula.
1.00 Les Monstres de l'espace ■ ■ Film. Roy Ward Baker (v.o.).

ARTE

19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Palettes, Léonard de Vinci. Le sourire et l'entrelacs.
20.45 La Boutique. Téléfilm. Jo Baier [1/3].
22.20 Contre l'oubli. Fatima M'Baye.
22.25 Grand format. Une maison à Prague.
23.35 Les Survivants. Film. Tomás Gutiérrez Alea (v.o.).

M 6

19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Politiquement rock.
20.50 Désir mortel. Téléfilm. Charles Correll.
22.35 Buffy contre les vampires.
23.30 Au-delà du réel, l'aventure continue. Des hommes de pierre.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora.
21.00 Lieux de mémoire. Le Métropolitain.
22.10 For intérieur. Michèle Gazier (*Romanciers de XXe siècle*).
23.00 Nuits magnétiques. [3/3].

FRANCE-MUSIQUE

20.00 L'Art du chef d'orchestre. Œuvres d'Albeniz, Mendelssohn, Bernstein.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Cera, Van der Putte.
23.07 Papillons de nuit. Avec Jacques Remus et Didier Aschour.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Schubert. *20.40 Marguerite Duras et la musique.* Œuvres de Bach, Lully, Haydn, Clementi, Scarlatti.
22.50 Les Soirées... (suite). Danses latino-américaines. Œuvres de Chopin, Brahms, J. Strauss fils, Stravinsky, et extrait d'œuvres de jazz de Duke Ellington, Miles Davis & Art Tatum.

SAMEDI 21 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

16.35 La Ville abandonnée ■ ■ William Wellman (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
23.00 Les mains qui tuent ■ ■ Robert Slodmak (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 90 min). Ciné Classics
23.00 Histoire de détective ■ ■ William Wyler (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 100 min). Cinétoile
23.00 Little Buddha ■ ■ Bernardo Bertolucci (Fr.-GB, 1993, 135 min). Cinéstar 1
23.00 La colline a des yeux ■ ■ Wes Craven (Etats-Unis, 1977, 90 min). Cinéstar 2
23.15 ▶ When We Were Kings ■ ■ ■ Léon Gast et Taylor Hackford (Etats-Unis, 1996, 85 min). Canal +
0.40 La Ciociara ■ ■ Vittorio De Sica (Italie, 1960, N., v.o., 100 min). Cinétoile
1.10 Panique dans la rue ■ ■ *Elia Kazan (Etats-Unis, 1950,* N., v.o., 95 min). Arte
4.20 Voici le temps des assassins ■ ■ ■ Julien Duvivier (France, 1955, N., 105 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

DEBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. LCI

MAGAZINES

13.40 Les Documents de Savoir plus. *Le malade est une personne.* France 2
13.45 Pendant la pub. Invitée : Axelle Red. TMC
14.30 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Catherine Berto, Pierre-Henri Deleau, Krystof Pomian, Alain Besançon. Histoire
16.30 De l'actualité à l'Histoire. La métamorphose de la social-démocratie. Histoire
17.00 Courts particuliers. Invité : Karim Dridi. Paris Première
17.30 Envoyé spécial, les années 90. Les sectes. Invité : Jean-Marie Abgrall. Histoire
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 21 novembre 1948 : Le communisme progresse-t-il ? Invité : Claude Lefort. Arte
20.00 Thalassa. Les Trois Frères de Fulton. TV 5
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean-Yves Marin, Henriette Zoughebi, Claude Mignot, Pascal Charvet. Histoire
20.50 Le Club. Invité : Jess Franco. Ciné Classics
21.00 Faut pas rêver. Inde : *Les cornes de la gloire.* France : Les rosières de La Mothe-Saint-Héray. Ethiopie : L'or noir des Boranas. Invité : Daniel Lavoie. TV 5
22.15 Metropolis. Les 20 ans d'Actes Sud. La création au Japon. Les Arts Sauts. A vos musées ! : Strasbourg. Arte
22.40 Strip-tease. Voyage en Italie. Aux urnes, citoyens. Adorable voisine. France 3
22.50 T'as pas une idée ? Invité : Pascal Légitimus. Canal Jimmy
23.10 *Tout le monde en parle.* France 2

DOCUMENTAIRES

17.55 Devos dans tous ses sens. Paris Première
18.10 Bali, la danse de la vie. La Cinquième
18.10 La Trouble Séduction d'Adolf Hitler. [1/2]. Odyssée
18.30 L'Ile de sable. Planète
18.30 Ceux qui se souviennent. [5/7]. Mémoires populaires chantantes et sentimentales, années 20. Histoire
18.50 L'Atelier d'Alain Resnais. Ciné Cinémas
19.00 Histoire de guérillas. De Zapata aux zapatistes. Odyssée
19.25 Les Grandes Batailles du passé. [3/28]. Alésia, 52 avant J-C. Planète
20.00 Israël. Jérusalem *et sa déchirure.* Odyssée
20.35 Planète animal. Tuer pour vivre [5/5] : Un appétit de lionne. TMC
20.35 Le Siècle Stanislavski. [3/3]. Les années de glace et de feu. Planète
20.35 Israël, à l'est d'Eden. Odyssée
21.05 Israël. Les derniers juifs de Birobidjan. Odyssée
21.30 Planète Terre. L'Ouest américain [3/8]. TMC
21.30 La Quête du futur. Planète
21.50 Opération survie. La nature et ses couleurs. Odyssée
21.55 J.F. Kennedy et la mafia. Canal Jimmy
22.00 Hongkong, le retour de la Chine. Planète
22.10 ▶ La Nuit de la boxe. Canal +
22.20 *Une* tribu sous les nuages. Odyssée
22.50 Preuves à l'appui. [3/6]. Planète
23.00 Jacques Derrida. Histoire
23.15 Rondes et (re)belles. Arte
23.15 Paul Gauguin, un goût barbare. Odyssée
23.35 L'Heure H. En tournée avec Arthur H. Paris Première
23.40 Darko et Vesna. Planète
0.00 Corpus Christi. [3/12]. Temple. Histoire
0.10 Music Planet. Fairouz. Arte
0.15 Crépuscule des dieux. Dietrich Fischer-Dieskau. France 3

SPORTS EN DIRECT

15.30 Rugby. France - Australie. Au Stade de France. France 2
16.00 Rugby. Coupe du monde 1999. Irlande - Roumanie. Eurosport
17.55 Football. D2 : Chateauroux - Saint-Etienne. Eurosport
20.25 Basket-ball. Pro A : Gravelines - ASVEL. Eurosport
20.45 Route du Rhum 1998. France 3
23.15 Patinage artistique. Trophée Lalique. A Paris-Bercy. TF 1

MUSIQUE

18.00 Willie Dixon. Denver 1984. Muzzik
19.20 Music from the Northern Lands. Par Les Ardwyn Singers, l'Orchestre symphonique, les chœurs de la BBC et le chœur polyphonique de Cardiff, dir. Andrew Davis. Muzzik
20.00 Le Quatuor Raphaël interprète Beethoven. Mezzo
20.30 Manon Lescaut. Opéra de Puccini. Par l'Orchestre et les Chœurs du Royal Opera House de Covent Garden, dir. Giuseppe Sinopoli. Mezzo
23.10 Celibidache dirige les Trois Nocturnes de Debussy. Muzzik

VARIÉTÉS

20.55 Tapis rouge. *Céline Dion* et Jean-Jacques Goldman. France 2

TÉLÉFILMS

20.30 Stim et Stern. Peter Kassovitz. Festival
20.35 Le Bunker. George Schaefer [2/2]. Ciné Cinémas
20.45 La Boutique. Jo Baier [2/3]. Arte
20.55 C'est quoi ce petit boulot ? *Michel Berny [1 et 2/4].* Téva
21.00 The Debussy Film, impressions d'un compositeur français. Ken Russell. Muzzik
22.10 Meurtre en ut majeur. Michel Boisrond. Festival
1.05 Don Kink, *seulement en Amérique.* John Herzfeld. Canal +

SÉRIES

17.05 Two. Jeux méchants. Série Club
17.25 Equalizer. Chantage à la vidéo. 13ème Rue
18.35 Homicide. Extrême-onction. Série Club
19.15 Une fille à scandales. The Unsinkable Nora Wilde (v.o.). Téva
19.45 *La Vie à cinq.* Le marathon de danse. Téva
19.50 Kojak. Dans les griffes de la mort. 13ème Rue
20.00 3e planète après le Soleil. The Big Angry Virgin From Outer Space (v.o.). Série Club
20.15 Cruellement vôtre. (v.o.) [1/6]. Arte
20.35 H. Une grossesse. Canal +
20.40 New York Undercover. Meurtres numériques. La quête du pouvoir. 13ème Rue
20.50 Le Caméléon. Gigolo. M 6
20.55 Blague à part. Sale bête. Canal +
21.00 Docteur Sylvestre. Un esprit clairvoyant. France 3
21.00 Profit. Healing. Canal Jimmy
21.20 Spin City. Les rivaux. Canal +
21.45 South Park. Mecha Streisand. Canal +
21.45 The Sentinel. Le grand œil. M 6
22.13 High Incident. Tireur d'élite (v.o.). 13ème Rue
22.40 Profiler. Ces liens qui nous unissent. M 6
23.50 Star Trek, Deep Space Nine. Babel. Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 0.10 Arte
Music Planet

La mystérieuse Fairouz

LA VOIX a un visage. La dame blanche qui enchantait le Festival de Baalbek ne hante pas seulement les rêves de ses innombrables admirateurs. Fairouz existe, Frédéric Mitterrand l'a rencontrée. Ce dernier, pourtant faiseur de légendes, parvient à donner un peu de chair à l'inaccessible et secrète figure de la chanson arabe.

Nous l'approchons – privilège pour lequel tant d'émirs auraient donné tout leur pétrole –, mais elle n'en ressemble pas moins à une apparition. Cette silhouette d'une indéfinissable élégance, sans âge, reste figée. La fragile statue de pierre – précieuse ; Fairouz signifie « turquoise », affirme la brochure de presse –, Frédéric Mitterrand ne la « dévoile » pas. Tant mieux. Fairouz garde son mystère.

La mélopée quasi orientale du commentaire de Frédéric Mitterrand convient assez bien au récit de l'ascension de la petite et pauvre Libanaise très tôt portée aux nues, avec la bénédiction de la grande Oum Kalsoum, dont elle a, en quelque sorte, pris la succession dans le cœur du monde arabe et au-delà. Cette histoire a réellement des allures de conte de fées. Issue d'une famille modeste, grandie dans un quartier populaire de Beyrouth où elle est née, en 1935, Fairouz dit joliment le *« bonheur »* d'une enfance dénuée de tout confort.

On a le sentiment que c'est malgré elle que Nouhad Haddad est devenue véritablement une star – pas une diva. On devine comment elle a pu, malgré tout, se préserver et se garder de tant de risques auxquels elle était exposée. Il y a du miracle dans le parcours de cette chrétienne qui s'est imposée au cœur de l'islam, qui a surmonté les déchirements de son pays et du Proche-Orient, qui, plus loin, a contribué à faire comprendre des rythmes arabes que l'on n'était pas disposé à entendre. Un miracle d'autant plus étonnant que ce document nous montre que Fairouz a été la vedette de comédies musicales insipides et a interprété quantité de chansonnettes suaves et molles comme des loukoums. On en apprécie que mieux la distinction de cette voix grave et légère, aux nuances si émouvantes.

Francis Cornu

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 MacGyver.
14.50 Alerte à Malibu.
15.40 Flipper.
16.35 Dingue de toi.
17.10 Hercule.
18.00 Sous le soleil.
19.00 Melrose Place.
19.50 Bloc modes.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Plein les yeux.
23.15 Patinage artistique. Trophée lalique. En direct de Paris Bercy.
0.40 TF 1 nuit, Météo.
0.50 Tribunal. Souvenir interdit.
1.15 Reportages. Dur, dur d'être un jeune prof.

FRANCE 2

13.40 Les Documents de Savoir plus. Le malade est une personne.
14.35 L'Euro.
14.40 et 15.05, 17.10 Samedi sport. 14.45 Tiercé. 15.30 Rugby : France - Australie.
17.50 Animal Zone.
19.00 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.05 Helicops.
19.45 et 20.50 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 Météo, Journal.
20.40 La Route du rhum, Météo.
20.55 Tapis rouge. Céline Dion et Jean-Jacques Goldman.
23.05 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 11. Non-rétroactivité.
23.10 Tout le monde en parle.
0.45 Journal, Météo.
1.10 Troisième mi-temps.

FRANCE 3

14.05 Le Magazine du cheval.
14.35 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.10 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 La Vipère noire.
20.40 Tout le sport.
20.45 Route du Rhum.
21.00 Docteur Sylvestre. Un esprit clairvoyant.
22.40 Strip-tease.
23.40 Météo, L'Euro, mode d'emploi.
23.50 Soir 3.
0.10 Saturnales. Journal des spectacles. 0.15 Crépuscule des dieux. Dietrich Fischer-Dieskau.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.00
13.30 C'est ouvert le samedi.
14.00 Hockey sur glace.
15.35 Football américain.
17.10 Maguinnis, flic ou voyou.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny.
18.25 La Légende de Calamity Jane. [10/13].
18.50 Flash infos.
19.00 T.V. +.
19.59 Jean-Luc et Faipassa.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.34 Samedi comédie. 20.35 H. [5/20]. Une grossesse. 20.55 Blague à part. [5/20]. Sale bête. 21.20 Spin City. Les rivaux. 21.45 South Park. Mecha Streisand.
22.09 ▶ La Nuit de la boxe. 22.10 La boxe fait son cinéma. 23.15 When We Were Kings ■ ■ ■ Film. Léon Gast et Taylor Hackford. 0.40 Un siècle de boxe. 1.05 Don King, seulement en Amérique. Téléfilm. John Herzfeld. 3.00 *Question d'honneur.* Court métrage. Richard Aujard. 3.15 Boxe rétro. Quinze ans de boxe sur *Canal+*. 6.00 Sugar Ray Robinson. 7.00 Les Enfants boxeurs. 7.25 Les Simpsons. 7.50 Bugs Bunny. 7.55 Flash Infos. Spécial Boxe.

LA CINQUIÈME/ARTE

15.00 Correspondance pour l'Europe. Les transports en Europe.
15.30 Les Aventuriers de l'Egypte ancienne. [10/12].
16.00 Sur les chemins du monde.
16.10 Cuba.
17.10 Voyage. L'Angleterre.
17.40 100 % question.
18.10 *Bali, la danse de la vie.*
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 21 novembre 1948 : Le communisme progresse-t-il ?
19.45 Météo, Arte info.
20.05 Le Dessous des cartes. Royaume-Uni : L'économie.
20.15 Cruellement vôtre. [1/6].
20.45 La Boutique. Téléfilm. Jo Baier [2/3].
22.15 Metropolis.
23.15 Rondes et (re)belles.
0.10 Music Planet. Fairouz.
1.10 Panique dans la rue ■ ■ Film. Elia Kazan (N., v.o.).

M 6

13.20 Code Quantum.
14.20 La Belle et la Bête.
15.15 Fame L.A.
16.10 Raven.
17.10 Amicalement vôtre.
18.10 Mission impossible, 20 ans après.
19.10 Turbo.
19.45 Warning.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Plus vite que la musique.
20.40 Ciné 6.
20.49 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. Gigolo. 21.45 The Sentinel. Le grand œil. 22.40 Profiler. Ces liens qui nous unissent.
23.35 Firehawk, mission secrète. Téléfilm. Cirio H. Santiago.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Fiction. *La Maison de Bernarda Alba,* et S.T., de Federico Garcia Lorca.
22.35 Opus. Œuvres de Rameau, Beethoven, R. Schumann, Ravel, Bach, Schubert, Scarlatti, Schoenberg.
0.05 Le Gai Savoir. Michel Poizat.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Sémiramis. Opéra de Rossini par le Chœur du Grand Théâtre, Guillaume Tourniaire, chef de chœur et l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Gianluigi Gelmetti.
23.07 Présentez la facture. Invité : Michel Becquet.

RADIO-CLASSIQUE

19.00 Intermezzo. Œuvres de Reinecke, Smetana, Heise, Liszt.
20.00 Maurice Ravel et le prix de Rome. *Joyeuse marche,* de Chabrier, par l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. Plasson ; œuvres de Satie, Ravel, Fauré, Debussy, Dubois.
22.00 Da Capo. Wilhelm Fürtwangler, chef d'orchestre. Œuvres de R. Strauss, Wagner, Gluck, Beethoven, Brahms.

Le Monde
SAMEDI 21 NOVEMBRE 1998

Accusation oblige !

par Pierre Georges

BIEN SÛR, on pourrait jouer au moraliste. S'étrangler. Comment, quoi ? *« François Mitterrand n'était pas un honnête homme »*. Et c'est Michel Rocard *qui le dit ! Son ennemi de trente* ans ! Mais que ne l'a-t-il publiquement dit avant ? Que n'a-t-il fait savoir au pays, lui l'adepte du *« parler-vrai »*, que le *président qu'il servit au moins* autant qu'il le haït n'était pas vraiment fréquentable, entouré de *« toute sa garde noire »*. Que n'a-t-il dit plus tôt que *« sa religion était assez faite sur les attitudes politiques et financières, non seulement du président, mais aussi de l'essentiel de son entourage »* ? Que n'a-t-il révélé qu'en acceptant le mandat de premier ministre son objectif principal était d'exercer *« une fonction de protection de mon pays devant certaines orientations ou dérives possibles »* ?

Bien sûr, on pourrait s'indigner du moment, des mots, de la méthode. Souligner qu'il y eut précisément un temps pour dire. Et un temps pour taire. Estimer qu'à n'avoir pas eu le courage de révéler, *on devrait avoir*, au moins, la pudeur de taire. Bien sûr, on pourrait faire de l'analyse de comptoir et mettre au compte d'une vieille haine recuite, ou d'une frustration constante, cette manière verbale d'aller cracher sur une tombe et une mémoire.

Mais cela serait passer à côté de l'essentiel, du fait tout simplement inouï qu'un ex-premier ministre a dit d'un ex-président *« ce n'était pas un honnête homme »*. Ce n'est pas là l'épitaphe cruelle formulée par un rival pour solde de tout compte. Pas même une petite phrase dont la presse est sensée raffoler. C'est énorme. Un jugement lapidaire, définitif, sans appel. Une accusation qui dépasse de beaucoup l'inimitié fort publique qui faisait, au-delà des luttes d'influence, le quotidien de la chronique socialiste.

« François Mitterrand n'était pas un honnête homme ». Laissons aux gardiens de la mémoire mitterrandienne le soin de répondre à l'accusation par l'accusation, à l'outrage par l'outrage, à l'épithète par l'épithète. Ils s'y emploient déjà et vivement. *« Quand on est raté, on est raté »*, Michel Charasse. *« Michel Rocard a pété les plombs »*, Jack Lang. *« Mal- être d'un homme politique aujourd'hui isolé et dont l'esprit est devenu confus »*, Jérôme Lambert, député socialiste et petit-neveu de François Mitterrand. Et l'avalanche ne fait que commencer.

Tel n'est déjà plus notre souci et encore moins notre envie que de comptabiliser les missiles de croisière verbaux que vont s'envoyer par médias interposés les parties de cette querelle. Cela, c'est le jeu ordinaire, pervers, routinier de la vie politique, front contre front, petite phrase contre petite phrase.

Mais, ici, on ne joue plus. *« Mitterrand n'était pas un honnête homme »*. Le mot dépasse évidemment de beaucoup la sphère journalistique. Et le jugement ainsi porté en place publique oblige celui qui l'a émis à dire désormais au pays tout ce qu'il a à dire pour son accusation. A livrer toutes les informations dont il dispose. A étayer, fût-ce devant les juges ordinaires que sont les citoyens, cet acte public de renvoi devant l'histoire récente.

« François Mitterrand n'était pas un honnête homme. » Michel Rocard l'a dit. Qu'il le prouve. Accusation, aussi, oblige !

M. Chirac pourrait faire reporter la réforme du Conseil supérieur de la magistrature à l'an 2000

L'Elysée poserait comme préalable l'adoption du texte sur la présomption d'innocence

LA REFONTE du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui est au coeur de la réforme de la justice engagée par Elisabeth Guigou, pourrait être reportée à l'an 2000. Contraint de tenir compte du retard accumulé sur le pacte civil de solidarité (PACS), mais aussi de la grogne des députés de la majorité confrontés à un calendrier surchargé, le gouvernement doit en outre compter avec le président de la République, qui souhaite que le texte sur la présomption d'innocence soit définitivement adopté avant de convoquer le congrès consacré à la réforme du CSM.

Mercredi 18 novembre, le gouvernement pouvait se féliciter d'avoir obtenu un vote conforme du Sénat sur le projet de loi constitutionnelle réformant le CSM. *« C'est une étape capitale pour la réforme de la justice et plus rien maintenant ne s'oppose à la convocation d'un Congrès par le président de la République »*, avait affirmé la ministre de la justice, Elisabeth Guigou. *« C'est la fin de la "Route du rhum" et la mer semble d'huile, avec un alizé qui nous mène à bon port »*, avait noté quant à lui l'ancien garde des sceaux Robert Badinter, sénateur PS des Hauts-de-Seine. Dans une note diffusée le 12 novembre, la chancellerie envisageait même une réunion du Congrès *« pour le début de 1999 »*.

UN PRÉALABLE

Ces réjouissances auront été de courte durée. Faisant écho aux récriminations de la droite sénatoriale, soucieuse d'avoir une vision d'ensemble de la réforme de la justice, le président du groupe RPR du Sénat, Josselin de Rohan, a en effet indiqué lors d'une rencontre avec la presse, jeudi 19 novembre, qu'il faudrait attendre plusieurs mois avant l'adoption définitive de la réforme du CSM. *« Le président de la République a dit à M[me] Guigou qu'il ne convoquerait le Congrès que lorsque la loi sur la présomption d'innocence sera votée »*, a déclaré ce fidèle de Jacques Chirac.

M. de Rohan nous a précisé que *« dans l'esprit du chef de l'Etat »*, *« l'adoption définitive »* de cette loi qui prévoit l'intervention de l'avocat dès la première heure de garde à vue et la création d'un *« juge de la détention provisoire »* distinct du juge d'instruction, constitue un préalable à la convocation des députés et des sénateurs à Versailles. Lors du conseil des ministres du 16 septembre, le président de la République avait déclaré que ce *« texte important et nécessaire »* constituait *« l'un des trois volets de la réforme »* telle qu'il l'avait *« souhaitée »*.

Or, la réforme de la présomption d'innocence a pris un retard considérable en raison des difficultés de la discussion sur le PACS. La première lecture du projet de loi sur la présomption d'innocence, qui devait initialement intervenir les 8 et 9 décembre au Palais-Bourbon, a été reportée, selon le ministère des relations avec le Parlement, *« au début du printemps »*. De même source, on indique que l'adoption définitive de ce projet de loi ne saurait intervenir avant *« la fin de l'année »* 1999.

S'il se confirme que cette étape est, aux yeux de M. Chirac, un préalable à la convocation du Congrès, l'adoption du projet de réforme constitutionnelle sur le CSM n'interviendrait que fin 1999, ou au début de l'année 2000. Dans cette hypothèse, une bonne partie du calendrier prévisionnel de la réforme de justice serait chamboulée. La révision constitutionnelle sur le CSM est en effet un préalable nécessaire à l'examen par le Parlement de deux projets de loi organique portant sur la composition et les attributions du CSM, ainsi que sur le statut de la magistrature.

Interrogé par *Le Monde*, vendredi 20 novembre, dans la matinée, l'entourage de la ministre de la justice ne cachait pas sa surprise, affirmant *« n'avoir pas d'informations à ce titre »*. *« Si cette information devait se confirmer, ce serait évidemment un fait politique important, qui poserait problème*, ajoute-t-on place Vendôme. *On verrait alors quelles conséquences en tirer. »*

Jean-Baptiste de Montvalon et Cécile Prieur

Indices contradictoires pour la conjoncture en France

***LE MINISTRE** des finances ne* manquera pas de faire grand cas des statistiques du commerce extérieur, publiées vendredi 20 novembre par la direction des douanes. Au *plus fort de la polé*mique sur l'état de la conjoncture économique, Dominique Strauss-Kahn y verra la preuve qu'il a eu raison de ne pas céder au pessimisme. La France a *enregistré en* septembre l'excédent commercial le plus fort de son histoire : il s'est élevé à 21 milliards de francs, contre 13 milliards en août. Le *précédent record (18,4 milliards de* francs) date du mois d'octobre 1997. Au total, l'excédent français s'établit à 125 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année, contre 121,3 milliards pour la période correspondante de 1997.

M. Strauss-Kahn, qui maintient sa prévision de croissance de 2,7 % *pour 1999, pourra donc faire valoir* qu'il a eu raison de souligner que les turbulences internationales se sont légèrement apaisées et que *« les scénarios-catastrophes sont désormais peu crédibles »*, comme *il l'a répété jeudi* devant le Sénat. A preuve, si les importations, en septembre, ont continué de s'effriter légèrement (133,8 milliards de francs), la demande extérieure s'est reprise, poussant les exportations à un niveau inattendu : 154,7 milliards de francs en septembre.

AIRBUS, SATELLITES ET ARMES

Il faut toutefois interpréter ces chiffres avec prudence. D'abord, les statistiques douanières bénéficient aussi de contrats exceptionnels : *elles prennent en compte la* vente de douze Airbus, de plusieurs satellites et de plusieurs grands contrats militaires.

De surcroît, un autre indicateur, *publié vendredi par l'Insee*, donne une indication contradictoire : la production industrielle, en hausse quasi continue depuis 1996, a lourdement chuté de 1 % en septembre. *Ce qui laisse à penser que* les industriels, fortement engagés sur les marchés étrangers, restent pessimistes.

Laurent Mauduit

Réouverture de la BNF aux chercheurs

APRÈS UNE INTERRUPTION, due aux pannes du système informatique puis à une grève du personnel (*Le Monde* du 4 novembre), la Bibliothèque nationale de France (BNF) rouvrira ses salles de recherche du rez-de-jardin le mardi 24 novembre, à 9 heures. Jusqu'à fin janvier, celles-ci resteront fermées toute la journée du lundi jusqu'à la fin janvier et le lundi matin jusqu'à la fin juin 1999. La BNF précise que *« l'ensemble des outils techniques de communication des documents ne répond pas encore aux performances optimales attendues »*. Aussi conseille-t-elle aux chercheurs, *« dans l'attente des améliorations en cours »*, d'utiliser la procédure de réservation préalable de leurs documents. Ils peuvent le faire soit sur place, soit par téléphone au 01-53-79-57-02 ou 01-53-79-57-04, à partir du samedi 21 novembre.

■ ***LITTÉRATURE* : Alice McDermott est lauréate du National Book Award**, prestigieux prix américain, pour un roman intitulé *Charming Billy*, l'histoire d'une famille irlandaise à New York. Le Prix du documentaire a été attribué à Edward Ball pour *Slaves in the Family* ; le Prix de poésie à Gerald Stern pour *This Time : New and Selected Poems* ; celui de la littérature pour la jeunesse à Louis Sachar pour *Holes*.

Tirage du *Monde* daté vendredi 20 novembre : 524 906 exemplaires 1–



